

## G

**GABIAT (CAMILLE, EDUARD)**, né le 16 décembre 1861 à Paris, mort le 30 septembre 1937 à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne  
de 1898 à 1902.*

Docteur en droit, maire de Saint-Sulpice-les-Feuilles, conseiller général, Camille Gabiat, républicain progressiste « ne voulant ni réaction ni révolution » se présenta en août 1893 aux élections législatives ; il ne fut pas élu bien qu'il obtint 7.662 voix, le républicain radical Vacherie l'ayant battu grâce à ses 8.482 voix. Au contraire, la chance lui sourit le 8 mai 1898, date à laquelle il fut élu au premier tour de scrutin par 9.134 voix contre 8.587 à Vacherie, député sortant, sur 24.375 inscrits et 17.857 votants.

Membre à plusieurs reprises de la commission d'initiative parlementaire, et quelquefois de celle des pétitions, il fit aussi partie de la commission de réforme judiciaire ; il intervint rarement en séance publique. Il fut nommé rapporteur de la proposition d'Allemane tendant à supprimer les congrégations autorisées.

Camille Gabiat ne fut pas réélu aux élections générales de 1902.

**GABORIT (FÉLIX)**, né le 6 juin 1867 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

*Député de Seine-et-Marne de 1914 à 1924.*

Félix Gaborit est né à Saint-Nazaire où son père exerçait la profession d'entrepreneur de déchargement de navires. Après avoir obtenu une licence en droit, il se lança dans le journalisme en collaborant au journal nazairien *La Démocratie de l'Ouest*. C'est au cours de sa jeunesse que devait se nouer une très profonde et très vive amitié entre Félix Gaborit et Aristide Briand, amitié qui,

si elle devait se rompre publiquement en 1924, allait jouer un grand rôle dans la vie de ces deux hommes. Ainsi lorsqu'en 1890, Aristide Briand fut poursuivi à la suite de l'affaire dite du « Pré de Toutes-Aides », Gaborit, déjà à Paris, rédacteur à *La Lanterne*, y fit entrer Briand et l'aïda à se disculper en usant de la ressemblance physique qui existait entre eux.

Quelque peu anarchiste dans sa jeunesse, Félix Gaborit participa à de nombreux duels, dont un d'ailleurs avec — ou contre — Aristide Briand. A la suite d'un de ces duels, Gaborit fut condamné à un mois de prison qu'il purgea à la prison politique de Sainte-Pélagie, où Briand devait lui aussi passer quelques jours à la suite d'une manifestation tapageuse.

Lorsque Briand devint, le 14 mars 1906, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Gaborit fit partie de son cabinet en s'installant, raconte-t-on, dans un bureau du ministère, ne laissant plus ainsi à Briand que le soin de ratifier le fait accompli.

En 1910, Gaborit se présente aux élections cantonales à Claye-Souilly, est élu, et devient conseiller général de Seine-et-Marne.

C'est dans ce même département qu'il devait se présenter aux élections législatives de 1914 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Meaux et l'emporter, dès le premier tour, sous l'étiquette de la gauche républicaine, par 6.911 voix contre 6.516 à M. Perrissoud, député sortant, sur 13.425 suffrages exprimés.

Il allait siéger peu de temps puisque, dès le début de la Grande guerre, il s'engageait et était nommé officier d'administration le 26 mars 1915.

Après la guerre, il participa aux travaux des commissions de la marine marchande et du travail et prit part au débat sur le projet de réforme électorale.

En 1919, en tête d'une liste d'entente républicaine démocratique, il est élu au

premier tour, recueillant, avec 31.354 voix, le plus grand nombre des suffrages.

Lorsqu'en 1921, Briand fut appelé à la présidence du Conseil, chacun, et Gaborit le tout premier, pensait qu'un portefeuille allait lui être attribué, d'autant plus qu'il présidait la commission de l'administration générale, départementale et communale et s'était acquis une solide réputation d'orateur doué d'humour et d'intelligence.

Aussi, lorsque fut connue la liste des membres du gouvernement, le désappointement de Félix Gaborit fut-il très vif. Briand lui laissa cependant entendre qu'il lui destinait un poste d'une toute autre ampleur : celui de gouverneur général en Algérie. Mais ce projet échoua, ainsi d'ailleurs que celui de confier à Gaborit le poste de haut-commissaire en Syrie qui fut attribué, en raison de la situation locale, au général Gouraud.

En avril 1924, la rupture entre les deux hommes est consacrée : Gaborit interpelle le gouvernement, alors présidé par Poincaré, mais, en fait, il vise Briand et nul ne s'y trompe.

Au cours de cette législature, Gaborit fut l'auteur du rapport sur la proposition de loi de Maurice Barrès tendant à instituer « une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme ».

Les élections de 1924 ne lui furent pas favorables. Est-ce en raison de la rupture intervenue entre Briand et lui qu'il ne figure qu'en troisième position sur la liste d'union républicaine démocratique ? Toujours est-il que sur cinq sièges, quatre reviennent au cartel des gauches et que seul, M. Prévot, qui vient en tête de sa liste, est élu avec 29.611, Gaborit n'en obtenant que 29.467.

Il reprit alors ses activités journalistiques et collabora notamment à l'hebdomadaire *Candidat*.

**GABRIEL (ALFRED, SIMON)**, né le 14 septembre 1848 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 10 juin 1915 à Paris.

*Député de la Meurthe-et-Moselle de 1889 à 1893.*

D'abord comptable puis journaliste, il écrivit dans *La Sentinelle* et devint ensuite rédacteur en chef du *Patriote de l'Est* et du *Réveil démocratique de l'Est*. Il avait également collaboré à plusieurs autres journaux, notamment *Le cri du Peuple*, sous la signature de Jacques Desl, lorsqu'il fut porté sur la liste radicale de Meurthe-et-Moselle comme candidat aux élections de 1885. Il ne fut pas élu. Républicain révisionniste et socialiste, il se rallia au général Boulanger dont il avait adopté le programme.

Il se présenta à nouveau aux élections de 1889 et fut élu au scrutin de ballottage, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nancy,

par 7.535 voix contre 6.069 à M. Noblot, député sortant.

Membre de diverses commissions, il fut le rapporteur de cinq pétitions. Il prit part à la discussion d'un projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels et d'un projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893 et mourut à Paris le 10 juin 1915, à l'âge de 67 ans.

**GABRIELLI (THADÉE, JEAN, AUGUSTE)**, né le 7 août 1856 à Tralonca (Corse), mort le 10 avril 1940 à Compiègne (Oise).

*Député de la Corse de 1902 à 1909.*

*Sénateur de la Corse de 1909 à 1920.*

Thadée Gabrielli, né à Tralonca le 7 août 1856 d'une vieille famille de la région de Corte, fit ses études classiques à Bastia et ses études de droit à Aix-en-Provence. Licencié en 1879, il s'inscrivit d'abord comme avocat près la Cour d'appel de Bastia, au barreau de Corte.

Sa carrière politique commença en 1886 où il est élu, le 1<sup>er</sup> août, conseiller général du canton de Sermano contre une forte opposition. Il fut réélu mais alors sans concurrent, à l'unanimité, en 1892 et 1898. Très actif, il fut rapporteur des chemins vicinaux, rapporteur général du budget, membre de la commission départementale et, à plusieurs reprises, secrétaire ou vice-président de l'assemblée départementale.

En août 1892, Thadée Gabrielli était entré dans la magistrature. Successivement procureur de la République près le tribunal de Sartène, puis près le tribunal d'Ajaccio, il devint en 1901 avocat général près la Cour d'appel de Bastia.

En 1902, après avoir, par esprit de discipline républicaine renoncé à se présenter à Corte contre le député sortant, Giacobbi, il se présenta comme candidat républicain aux élections législatives du 27 avril, dans la circonscription de Sartène. Il fut élu par 5.955 voix, sur 7.044 votants (et 11.602 inscrits) contre 748 voix à Jean-Paul Susini, nationaliste, 80 à Martin Serra et 11 à Sinoncelli. Il s'inscrivit au groupe de l'union démocratique.

Au renouvellement de 1906, dans le même arrondissement de Sartène, la lutte fut plus vive. Le 20 mai, sur 12.807 inscrits et 8.312 votants, Gabrielli obtenait 4.228 voix et son seul concurrent Quilichini 4.085. Mais il avait la majorité absolue et fut proclamé élu. Malgré la protestation de Quilichini, soutenue en séance publique par le député Suchetet, l'élection fut validée le 9 juillet à main levée.

En 1909, profitant d'une élection partielle destinée à remplacer deux sénateurs de la Corse, Ranc et Emmanuel

Arène, décédés en août 1908, Gabrielli quitte la Chambre des députés pour le Sénat. Il est en effet élu le 3 janvier avec Nicolas Péraldi. Sur 790 inscrits et 771 votants, il y avait eu 678 voix pour Gabrielli, 530 pour Péraldi, 259 pour Dominique Forcioli et 21 pour divers autres candidats.

Au renouvellement triennal de 1912, Gabrielli fit liste commune avec Paul Doumer et Gavini et la liste fut élue en entier contre celle de M. de Casabianca. Les chiffres avaient été les suivants : Inscrits 792, votants 776, Doumer 455 voix, Gavini 450, Gabrielli 426, Casabianca 320, Pugliesi-Conti 213, Giacobbi 211, Cuneo d'Ornano 122 et Decori 81. Malgré les protestations des anciens sénateurs, Casabianca et Giacobbi qui invoquèrent des actes de corruption sans en apporter de preuves formelles, l'élection fut validée par le Sénat.

Sans attendre la fin de son mandat qui était renouvelable en janvier 1921, Thadée Gabrielli démissionna le 8 novembre 1920. Il avait en effet, le mois précédent, sollicité sa réintégration dans la magistrature et, nommé juge au tribunal civil de la Seine, il devait, pour incompatibilité, abandonner son siège de sénateur.

Ainsi s'achevait une vie parlementaire de dix-neuf années consacrées essentiellement à la défense des intérêts de la Corse. Il intervient régulièrement, notamment au moment de la discussion budgétaire, en faveur des routes forestières et des chemins de fer de Ghisonaccia à Bonifacio, du pénitencier de Castelluccio et de la commune de Petreto-Bicchisano, de l'assainissement de la côte orientale ou du service militaire. D'ailleurs les affaires de la mer, dans leur ensemble, retiennent son attention : il fait partie de la commission de la marine et participe fréquemment à la discussion du budget de la marine, rapporte des projets de loi sur le remorquage, sur le code de justice pour l'armée de terre et de mer, sur la vente des terrains dans les îles du littoral, sur l'organisation du corps des officiers de marine. Le juriste intervient sur le recrutement des magistrats, fait partie de la commission de procédure civile, de la commission chargée de revoir l'article 1558 du Code civil. Il avait en outre appartenu à la commission des postes, à la commission d'initiative parlementaire, à la commission de comptabilité et à la commission chargée par la Chambre des députés, en 1903, d'examiner les complicés politiques dénoncés dans l'affaire Humbert.

Thadée Gabrielli, inscrit au groupe de la gauche démocratique, manifesta dans tous ses votes un républicanisme modéré mais convaincu.

Quand il se retire de la vie politique il a 64 ans. Il consacre encore six ans à la magistrature avant de cesser ses fonctions de juge au tribunal de la Seine le 8 août 1926.

Thadée Gabrielli mourut à Compiègne le 10 avril 1940 dans sa quatre-vingt-cinquième année.

**GACON** (JULES, GABRIEL), né le 8 octobre 1847 au Donjon (Allier), mort le 21 novembre 1914 au Donjon.

*Député de l'Allier de 1889 à 1903.*

*Sénateur de l'Allier de 1903 à 1914.*

Il ne semblait point promis à de hautes fortunes, l'enfant qui naquit au foyer des Gacon, le 8 octobre 1847, dans la petite ville du Donjon, non loin de Vichy (Allier). Son père était artisan chaudronnier. Néanmoins, le petit Jules fit preuve à l'école d'un esprit si délié, si prometteur, que le chaudronnier n'eut pas le cœur de lui refuser ses chances. Il l'envoya au lycée de Moulins. Il se trouvait à Paris depuis trois ans, étudiant en médecine, lorsque la guerre de 1870 éclata. Gacon fit toute la campagne en qualité d'aide-chirurgien à l'ambulance de l'Allier. Le 25 novembre 1878 il fut reçu docteur en médecine, sur quoi il retourna au Donjon et y ouvrit un cabinet.

La question sociale le passionnait. A peine installé, il rallia le parti des républicains et se signala aux yeux de ses concitoyens comme un de ses plus ardens militants. Aussi bien, lorsque, en 1881, il s'agit, par élection partielle, de remplacer un conseiller municipal décédé, c'est la République, en la personne du docteur Jules Gacon, que le Donjon envoie siéger à la mairie, et pour toujours, jusqu'à sa mort. De même, élu deux ans plus tard, en 1883, conseiller général du canton du Donjon, il ne quitta plus l'assemblée départementale, chaque fois réélu, et de plus en plus triomphalement. Voilà d'ailleurs l'un des traits de la carrière politique de Gacon : pas un mandat ne lui fut confié par l'électeur dans lequel il ne devint, pour ainsi dire, inamovible.

Aux élections législatives de 1889, on est au plus fort de la fièvre boulangiste. Aussi bien Jules Gacon, candidat, ne balance-t-il pas à attaquer de front : « Mon premier devoir, proclame-t-il dans sa circulaire électorale, sera de sauvegarder la République attaquée par la coalition des partis monarchiste et impérialiste, alliés à un général prévaricateur ». Le candidat boulangiste, Ernest Olivier, ne put rien contre le talent, la fougue et la jeunesse de Gacon. Sur 29.070 inscrits et 21.397 votants, 12.967 voix allèrent à Gacon, 8.039 à Olivier. Victoire donc dès le premier tour.

A la Chambre, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, Jules Gacon commença une assez longue période d'apprentissage parlementaire. Il semble qu'il ait réservé le meilleur de lui-même au travail des commissions dont il fut membre, portant spécialement son attention sur les problèmes, alors tout à fait à l'ordre du jour, des chemins de fer.

En 1893, les élections législatives étaient fixées au 20 août, et le maire du Donjon trouvait sur sa route le

même Ernest Olivier qu'en 1889, boulangiste devenu libéral. Or, quoique le nombre des votants eut diminué de plus de deux mille, Gacon trouva à augmenter le nombre de ses suffrages, avec 13.048 voix, Olivier tombant à 5.454.

Il subit toutefois aux élections sénatoriales, en 1894, son premier insuccès. Les législatives du 8 mai 1898 lui offrirent une belle revanche, et au premier tour comme de coutume : 16.300 voix contre 8.444 à un « républicain progressiste » Paul Debray et 21 au socialiste Morand.

Cependant, la position parlementaire du maire du Donjon n'a pas cessé de s'affermir. Son autorité, son prestige, les élections législatives du 27 avril 1902 allaient les consacrer de la plus éclatante façon. Se dressait contre le sortant un général, Meyssonnier, réputé « libéral antiministériel ». Or, fait extraordinaire, dans nombre de communes, Meyssonnier ne récolte pas une voix, toutes allant à Gacon. Au total, sur 31.941 inscrits et 25.615 votants, le résultat fut de 18.360 voix pour Gacon contre 6.889 au général et 38 à Archimbaud, socialiste. C'était la plus belle élection de ces législatives. Ce ne fut qu'une voix dans la presse pour célébrer Jules Gacon « premier élu de France ». D'aucuns ne voulurent point arrêter la louange qu'ils ne l'eussent sacré « Bayard de la démocratie ».

Entre temps, son « patron » de naguère, le sénateur Cornil, avait perdu du crédit à proportion que le maire de Donjon en gagnait. Ce fut d'un mouvement, pour ainsi dire national, que Jules Gacon, le 22 août 1898, lui ravit la présidence du Conseil général de l'Allier, présidence qu'il assumera évidemment jusqu'à la fin de ses jours, sans interruption, et il se présentait contre lui aux élections sénatoriales, le 4 janvier 1903. Ce ne fut l'affaire que d'un tour : 495 voix, Cornil n'en comptait que 236.

Avant de donner sa démission de député, Gacon n'avait point manqué de soutenir de son mieux la politique du cabinet Combes. C'est également en combiste résolu qu'il fait son entrée au Sénat, au début de 1903 : la laïcité, comme toutes les réformes inaugurées au début du siècle, n'y eurent pas meilleur défenseur. Toutefois, de très nombreux sujets encore retiennent son attention : le budget de l'agriculture, l'état sanitaire de l'armée, l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources. Mais c'est encore sur la question des chemins de fer qu'il laissera son œuvre la plus considérable. Aux yeux du Sénat, il passe tout à fait pour un spécialiste.

Enfin, en 1909 et 1910, il se bat ardemment en faveur des retraites ouvrières, sujet qui lui tient à cœur depuis longtemps.

Au renouvellement du 7 février 1912, Jules Gacon fut réélu sénateur un peu moins facilement qu'en 1903 puisqu'il fallut un second tour, mais c'est finale-

ment par 501 voix sur 824 votants qu'il triompha.

Déjà, malheureusement, la maladie l'affaiblissait qui devait l'emporter deux ans plus tard, en sorte qu'il prit beaucoup moins de part aux travaux du Sénat. Il mourut dans sa maison du Donjon le 21 novembre 1914. Il avait 67 ans.

**GADAUD** (ANTOINE, ELIE), né le 26 avril 1841 à Saint-Mayme (Dordogne), mort le 29 octobre 1897 à Périgueux (Dordogne).

*Député de la Dordogne de 1885 à 1889.*

*Sénateur de la Dordogne de 1891 à 1897.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 26 janvier au 1<sup>er</sup> novembre 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 84.)

Lorsque la France eut à renouveler ses députés, en 1889, la position du député de la Dordogne, Antoine Gadaud apparaissait des plus fortes. C'était, pour lors, un homme dans la force de l'âge — 48 ans —, conseiller municipal de sa ville, Périgueux, depuis 19 ans, conseiller général depuis 15 ans, maire de Périgueux depuis 7 ans. Avec cela, un médecin unanimement apprécié et une jolie réputation de courage : toute la guerre de 1870 faite comme volontaire à la troisième ambulance de la Société de secours aux blessés et non pas aux arrières-postes, mais à Gravelotte et à Coulmiers, entre autres ; d'où une Légion d'honneur des plus méritées, à peine à trente ans. En outre, élu à la Chambre quatre ans plus tôt, il avait été loin d'y tenir un rôle de figurant : rapporteur écouté du budget de l'Algérie, interpellant fréquemment le gouvernement, spécialement sur la réorganisation des études médicales. Sur le plan politique, rien aussi que de favorable : républicain certes, mais nullement un de ces républicains propres à effrayer l'électorat modéré de la Dordogne.

A ce point de sa carrière, le danger ne pouvait venir que de la droite, et il en vint en effet sans équivoque puisque le candidat qui se dressa sur son chemin à ces élections de 1889, nommé Marechal, se donnait pour « monarchiste orléaniste ». Or, le résultat fut tout à fait une surprise : dès le premier tour, Gadaud mordait la poussière, avec seulement 6.709 voix quand l'orléaniste montait jusqu'à 10.252.

Ne restait plus à Antoine Gadaud que de se consacrer à Périgueux comme maire, et à ses concitoyens comme médecin. Ce qu'il fit, mais pas plus de deux ans car, en 1891, son ami, le sénateur Garrigat étant mort, il se porta pour le remplacer et le suffrage restreint ne lui montra pas la même rigueur que l'universel. Elu le 19 avril, il faisait son entrée au Sénat

le 4 mai et s'y inscrivait au groupe de l'union républicaine, ayant d'ailleurs fait campagne comme républicain, mais sans autre épithète.

Sa réélection, le 7 janvier 1894, fut quasiment triomphale ; sur 1.151 votants, il ne recueillait pas moins de 951 suffrages — élu tout le premier — les deux autres sénateurs obtenant : Dusolier 938 et Roger 642 voix. Cette faveur de ses électeurs, voilà en outre que le Sénat la consacre en faisant de lui un de ses secrétaires. Dès lors, son activité est étonnante ; on ne peut qu'être saisi par la diversité et la multiplicité des affaires auxquelles il consacre ses soins : nouveaux règlements relatifs aux études médicales, état de l'enseignement secondaire en France, exercice de la pharmacie, etc...

Dans le cabinet Ribot présenté le 26 janvier 1895, Antoine Gadaud reçut le portefeuille de l'Agriculture. La carrière ministérielle de Gadaud fut certes trop brève — le cabinet Ribot fut renversé le 28 octobre, n'ayant duré guère que neuf mois — pour qu'il fut donné de faire œuvre originale et d'envergure, mais dans ses interventions devant le Parlement, spécialement dans la discussion de son budget, on voit apparaître des idées assez neuves et hardies.

Pareille diversité marque son action en 1896. Toutefois, sa grande œuvre pour cette année sera son rapport sur le projet de loi modifiant la loi de 1873 relative à l'organisation générale de l'armée. Ce remarquable document le montre non moins averti des problèmes militaires qu'il ne l'était à l'ordinaire des affaires agricoles.

Déjà, cependant, ce travailleur infatigable subissait les graves atteintes du mal qui allait l'emporter. Pourtant rien n'en paraît et 1897, dernière année de sa vie, est aussi celle où il prend aux travaux du Sénat une part, s'il se peut, encore plus grande.

Épuisé, il meurt à Périgueux le 29 octobre 1897. Il n'avait que 56 ans.

**GADAUD (FÉLIX)**, né le 22 mars 1875 à Périgueux (Dordogne).

*Député de la Dordogne de 1919 à 1929.*

*Sénateur de la Dordogne de 1929 à 1940.*

Il y a dans la vie de Félix Gadaud la plus étrange ressemblance avec la vie de son père. Médecin comme son père, il sera comme lui député, puis sénateur de la Dordogne, et Périgueux a été et réélu à sa mairie non moins fidèlement le fils qu'elle élisait et réalisait le père. Félix Gadaud n'avait pas encore accédé aux conseils de gouvernement que la guerre 1939-1945 vint mettre un terme à sa carrière parlementaire.

Installé à Périgueux, rue de La Boétie, Félix Gadaud était déjà un chirurgien réputé lorsque pour la première fois, en 1913, il fit acte de candidature, et ce fut au Conseil général, pour y repré-

senter comme républicain le canton de Périgueux. Élu sans difficulté. Mais l'an d'après c'était la guerre et Gadaud la fit mieux que bien. A la tête de l'ambulance chirurgicale n° 6, il se recommanda par un courage et un dévouement qui lui valurent la Croix de guerre ; plus tard, dans l'ordre de la Légion d'honneur, c'est à titre militaire qu'il sera promu.

On comprend qu'en 1919 les portes de la Chambre qu'on surnomma « bleu horizon » lui aient été ouvertes. Il y fut élu, premier de sa liste de concentration républicaine, par 26.080 voix sur 122.193 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, membre de la commission de l'hygiène et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, il ne passa pas trop de temps dans la position d'apprenti député. S'il est l'auteur de maints rapports, il ne laisse pas non plus de prendre des initiatives qui lui sont propres : sur la réintégration des cheminots révoqués à l'occasion des grèves de mai 1920, le calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

En 1924, il est élu tout le premier de la liste d'union des gauches avec, cette fois, 49.411 voix sur 106.595 votants ; de plus, il entra au conseil municipal de Périgueux et le succès de sa liste radicale l'imposait pour maire.

De retour à la Chambre, s'il continua de prendre part à ceux des intérêts de son département, ce fut le médecin qui l'emporta en Félix Gadaud. Ainsi, la part qu'il prit pour cette époque à l'organisation hospitalière française apparaît-elle tout à fait considérable : protection de la santé publique, réduction des charges des fondations dans les établissements hospitaliers, fixation du prix de journée dans les hôpitaux, création de groupements d'achats en commun entre les établissements publics d'assistance, création de maisons maternelles, de sanatoria, régime des fondations charitables, etc...

A la fin de 1928, Eymery, sénateur radical de la Dordogne vint à mourir. L'élection fixée au 6 janvier 1929 eut le résultat suivant au premier tour : 961 voix à Gadaud, 101 à Simonet, maire de Bergerac, socialiste.

Au Sénat, où il fut admis le 10 janvier, Félix Gadaud s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Son siège était soumis à réélection le 10 octobre. Or, non seulement il retrouva ce siège, mais il arriva largement en tête des sénateurs sortants avec 719 voix, quand Sireyjol, radical comme lui, n'en recueillait que 645 et Marcel Michel, républicain social, 653. Mieux : le dernier des sortants de La Batut était devancé par Fougère, ami radical de Gadaud.

Bien entendu, ses préoccupations au Sénat ne furent point différentes de ce qu'elles étaient à la Chambre. Son premier souci fut celui de la santé publique. Membre écouté de la commission de l'hygiène, il prend la plus large part à tous les débats sociaux. Toutefois, bien des problèmes encore lui sont devenus familiers, et au fur et à mesure que les

années passent, son autorité déjà si affermie à la commission de l'hygiène s'impose également à la commission d'administration générale : assurances contre les calamités agricoles, assainissement du marché du blé et de celui du vin, suppression de la taxe d'octroi sur les vins en bouteilles. En 1934, 1935 et 1937, le Sénat lui fit l'honneur de l'élire à son bureau comme secrétaire.

Au renouvellement du 23 octobre 1933, Félix Gadaud connut une réélection non moins aisée que la précédente. Toute la liste radicale passa, mais lui loin devant ses amis, précédant de plus de 100 voix son second, Sireyjol : 829 contre 716.

Survint la tourmente. A Vichy, au fameux vote du 10 juillet 1940, il vota pour.

**GAEBELÉ (JEAN, Henri, FRÉDÉRIC)**, né le 10 mars 1860 à Munster (Haut-Rhin), mort le 27 octobre 1936 à Pondichéry (Inde française).

*Sénateur de l'Inde française  
de 1922 à 1924.*

Henri Gaebelé est élu sénateur de l'Inde française le 17 décembre 1922, en remplacement d'Étienne Flandin mort en cours de mandat le 20 septembre précédent, après avoir représenté la colonie au Sénat pendant onze ans. Gaebelé obtient 99 voix contre 4 à son concurrent, Jules Godin, ancien sénateur de l'Inde de janvier 1891 à janvier 1909.

Jules Godin contesta l'élection et présenta à l'appui de sa thèse un dossier si volumineux que le 6<sup>e</sup> Bureau ne put donner son rapport en séance publique que le 23 juin 1923. L'élection de Gaebelé fut validée sans débat après l'audition du rapport à la fois fouillé et amusé de M. Roustau.

Mais six mois plus tard, par lettre du 25 décembre 1923, Henri Gaebelé démissionnait. « Quarante années de séjour colonial avaient ébranlé sa santé au point qu'il n'avait pu supporter les brusques variations du climat parisien et qu'il avait dû passer toute l'année à Cannes. Ne pouvant remplir son mandat, il estimait de son devoir de s'en démettre. »

Le 9 mars suivant, Gaebelé était remplacé par Paul Bluysen, jusque là député de l'Inde.

Ancien maire de Pondichéry, Gaebelé, qui avait présidé le Conseil général de l'Inde française, la Chambre de commerce de Pondichéry et la Chambre d'agriculture, était retourné à la colonie où il mourut le 27 octobre 1936, à 76 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, grand officier du Nichan Iftikhar et commandeur du Nichan El Anouar.

**GAFFIER (MARIE, Edouard)**, né le 17 octobre 1861 à Rodez (Aveyron).

*Député de l'Aveyron de 1889 à 1919.*

Fils d'un avocat, Edouard Gaffier suit tout naturellement l'exemple paternel et embrasse la profession d'avocat après avoir fait des études juridiques sanctionnées par un doctorat.

Très vite, il est attiré par les affaires publiques et la politique : dès 1893 — il n'a alors que 32 ans — il fait acte de candidature dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Rodez aux élections législatives contre Gaston Roques, député sortant conservateur, et Charles Maussanel. Il ne devait, au premier tour, recueillir que 2.879 voix (tandis que ses adversaires en obtenaient respectivement 4.504 et 4.379 sur 13.708 votants).

Il est plus heureux aux élections cantonales et est élu conseiller général de La Salvetat.

En 1898, le succès lui sourit, tant sur le plan professionnel, puisqu'il est bâtonnier de son ordre, qu'électoral : en effet, le 3 mai, sous l'étiquette de républicain libéral, il prend sa revanche sur Charles Maussanel, député sortant, obtenant dès le premier tour la majorité absolue avec 7.372 voix contre 6.105 à son adversaire, sur 14.049 suffrages exprimés.

Au cours de cette législature, il fait partie des commissions des colonies, de la législation criminelle et de la législation fiscale, tandis qu'une partie importante de ses interventions en séance publique est liée aux conséquences de l'épidémie de phylloxera qui détruisit le vignoble français.

Mais cette dernière législature du XIX<sup>e</sup> siècle reste marquée par les séquences de l'affaire Dreyfus et le problème religieux. Edouard Gaffier, ce libéral, qui écrivait en 1899 : « on ira... à la paix religieuse en renonçant à voir un prétendu antagonisme entre la religion et la démocratie et en s'inspirant dans les conditions d'enseignement du respect dû à la vie religieuse » ne renonce pas à cette position en dépit des difficultés.

La question religieuse atteint son paroxysme au cours de la législature suivante et, bien entendu, Edouard Gaffier qui avait été réélu au premier tour le 28 avril 1902 par 8.607 voix contre 6.065 à M. Lannac, participe aux débats sur les projets de loi relatifs aux demandes en autorisation formées par quatre-vingt-une congrégations enseignantes de femmes, sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congrégationniste, enfin sur le projet de loi portant séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ses interventions, comme les amendements qu'il dépose sur ces textes, sont inspirés par l'état d'esprit qui apparaissait dans sa déclaration de 1899.

Il ne se désintéresse pas pour autant des problèmes locaux et ses connaissances juridiques sont utilisées dans la discussion sur le projet relatif à la compétence des juges de paix et la réforme des justices de paix (1904).

Le 6 mai 1906, toujours au premier tour, il conserve la confiance de ses électeurs qui, sur 13.433 votants, lui accordent 10.660 voix et 1.059 à son adversaire M. Mazars.

Cette législature qui devait être celle d'un relatif apaisement fut pour Edouard Gaffier l'occasion d'interventions fréquentes dans les débats sur les questions viticoles et le sucrage des vins.

Les élections législatives de 1910 le ramènent dès le premier tour à la Chambre, après qu'il eut triomphé, sous l'étiquette de gauche démocratique, de son adversaire, M. Maliquet, par 8.273 voix contre 5.671. Son activité parlementaire, plus réduite, est entraînée par une action départementale accrue, qui devait recevoir en 1914 sa consécration avec l'élection à la présidence du Conseil général.

Enfin, à la veille de la Grande Guerre, le 26 avril 1914, toujours sous l'étiquette de gauche démocratique, il est réélu au premier tour par 6.878 voix contre 6.603 à M. Rey. Il fait partie sous cette législature des commissions des postes et télégraphes, des pensions civiles et militaires, de la révision des lois constitutionnelles et du ravitaillement.

Il ne devait pas se représenter en 1919, le passage au scrutin de liste et la réduction de 7 à 3 de la représentation de l'Aveyron à la Chambre ne l'y incitant pas.

**GAILHARD-BANCEL** (MARIE. ROCH, HENRI, *Hyacinthe* de), né le 1<sup>er</sup> novembre 1839 à Alex (Drôme), mort le 22 mars 1936 à Alex.

*Député de l'Ardèche de 1899 à 1910  
et de 1912 à 1924.*

Hyacinthe de Gaillard-Bancel était le petit-fils de Charles-Antoine de Gaillard qui fut membre du Conseil des Cinq-Cents et de la Chambre introuvable. Ayant accompli ses études classiques à Villefranche-sur-Saône et ses études supérieures à la faculté de droit de Grenoble, où il obtient le diplôme de licencié, il s'inscrit successivement comme avocat aux barreaux de Paris, de Grenoble et de Valence.

A partir de 1884, il consacre l'essentiel de son activité à la création de syndicats agricoles, notamment à Alex et à Crest. Il crée, en 1886, le *Bulletin des syndicats d'Alex et de Crest* et publie l'*Almanach des syndicats agricoles de la Drôme*.

Disciple de La Tour du Pin, l'un des maîtres du christianisme social, professant des sentiments très religieux, il collabore activement à l'œuvre des cercles catholiques ouvriers.

C'est seulement aux élections générales de 1898 qu'il brigue les suffrages des électeurs de l'Ardèche, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Tournon, s'étant déclaré « prêt à soutenir une république vraiment libérale et nationale ». Il recueille 8.627 voix au second tour de scrutin en présence de Marc Sauzet qui en obtient 9.878. Élu, ce dernier donnait peu de temps après sa démission motivée par sa nomination de professeur à la faculté de droit de Paris et Hyacinthe de Gaillard-Bancel le remplaçant le 17 décembre 1899, l'ayant emporté par 9.222 voix sur le candidat radical qui en réunit 8.706.

À la Chambre, il siège à droite et s'inscrit au groupe de l'action libérale. Il y déploie une intense activité au service de la cause paysanne, mais aussi des familles nombreuses et de la condition ouvrière.

Il est réélu le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 11.965 voix contre 11.056 à Albert Le Roy. Sa profession de foi porte la marque des luttes électorales très vives auxquelles donnait lieu l'affaire Dreyfus et la question religieuse.

Le recrutement de l'armée, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, les caisses d'assurances et les coopératives agricoles sont l'objet de sa part d'interventions répétées, soit lors de la discussion de projets ou propositions de loi traitant spécialement ces matières, soit du budget.

Il combat avec passion la politique d'Emile Combes, la suppression de l'enseignement congréganiste, la séparation des Églises et de l'État.

Le 6 mai 1906, il est réélu dans la même circonscription, au premier tour de scrutin, par 11.904 voix contre 10.631 à son concurrent immédiat, Murat. Mais, en 1910, il échoue en présence de son vieil adversaire de 1898, Sauzet, qui fait ainsi sur la scène politique une réapparition qui devait être de courte durée puisqu'il meurt le 7 février 1912. Battu donc par le professeur Sauzet le 24 avril 1910, par 11.023 voix contre 10.762, Hyacinthe de Gaillard-Bancel retrouvait son siège à l'élection partielle du 17 mars 1912 où il l'emporte par 10.843 voix contre 10.666 à Cuminal.

Durant ces deux législatures, son activité ne se dément pas. Notons sa participation à la discussion de la séparation des Églises et de l'État, des questions agricoles, de la réglementation du travail.

Ses électeurs lui renouvellent leur confiance le 26 avril 1914 par 10.849 voix contre 10.705 à Cuminal. Il continue de siéger à la commission de l'agriculture et fait partie de commission de comptabilité, des commissions de la marine et de l'armée, de la commission de contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions.

Soucieux d'atténuer les effets sur le monde agricole de la guerre, à laquelle d'ailleurs il devait payer un lourd tribut familial — trois de ses fils sont morts au champ d'honneur et le quatrième y fut grièvement blessé — il dépose en

1916 une proposition de résolution concernant le paiement des produits réquisitionnés aux agriculteurs et une autre ayant pour objet d'accorder aux agriculteurs le charbon nécessaire au battage.

En 1917, il prend part à la discussion des interpellations sur le ravitaillement ; en 1918 à la discussion de la proposition de loi relative à l'acquisition de petites propriétés rurales par les pensionnés militaires et victimes de la guerre.

La loi du 13 juillet 1919 instituait le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Hyacinthe de Gailhard-Bancel se présente le 16 novembre 1919, toujours dans l'Ardèche, sur la liste d'union républicaine nationale, à laquelle s'oppose une liste d'union et de concentration républicaine. Il est réélu par 32.636 voix à la plus forte moyenne.

Il prend part à la discussion du projet de loi portant approbation du traité de paix avec l'Allemagne et vote pour la ratification, il devait d'ailleurs, un an plus tard, en exprimer publiquement le regret.

Cependant ses incursions dans la politique extérieure ne lui font pas négliger les questions sociales et agricoles.

Aux élections de 1924, il est battu sur la liste d'union nationale républicaine et sociale avec 35.975 voix contre 36.235 voix à la liste concurrente.

Hyacinthe de Gailhard-Bancel se retire alors au château des Ramières, à Allex, où il s'éteint en 1936, à l'âge de 85 ans.

On lui doit plusieurs ouvrages : un *Manuel pratique des syndicats agricoles* ; *Quinze années d'action syndicale* ; *Quatorze années de défense religieuse à la Chambre des Députés (1901-1914)* ; *Le lieutenant-colonel de La Tour du Pin Chamblay, marquis de la Charce et Le centenaire de 1789* publié en 1924.

**GAILLARD (GILBERT)**, né le 19 novembre 1843 à Marianges (Puy-de-Dôme), mort le 7 juillet 1898 à Paris.

*Député du Puy-de-Dôme de 1883 à 1889.*  
*Sénateur du Puy-de-Dôme de 1889 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COEUVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 36.)

Le 17 novembre 1889, Gilbert Gaillard était élu sénateur, par 762 voix contre M. Burin-Desroziers, et remplaçait ainsi M. Salneuve décédé. Il devait être réélu en 1891 contre M. Le Guay. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et fit partie de la commission des habitations ouvrières et de la commission de comptabilité dont il fut nommé secrétaire en 1898. Il devint entre temps président de la chambre de commerce de Clermont. Dans toutes ses fonctions, il donna

« l'exemple du travail et du dévouement aux intérêts du pays », comme le souligna un peu plus tard le président Emile Loubet en prononçant son éloge funèbre. En effet, Gilbert Gaillard devait décéder prématurément le 7 juillet 1898, à Paris, après une courte et cruelle maladie, à l'âge de 55 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GAILLARD (GASTON, ALEXANDRE, Jules)**, né le 21 juin 1839 à Paris, mort le 23 janvier 1911 à Paris.

*Député de l'Oise de 1889 à 1910.*

Fils d'un ancien inspecteur général de l'université, Jules Gaillard songe d'abord à faire carrière dans la diplomatie. Attaché d'ambassade, il devint secrétaire de Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement présidé par Thiers.

Conseiller général de l'Oise depuis 1878, il se présente aux élections générales de 1889 comme candidat républicain. En ballottage au premier tour, il emporte le siège de la circonscription de Senlis au second tour, le 6 octobre, par 10.514 voix contre 6.555 au candidat boulangiste.

Il se proposait de défendre à la Chambre l'industrie et l'agriculture nationales contre leurs concurrentes étrangères qui n'ont pas à supporter les mêmes charges et d'améliorer les lois régissant l'assistance publique, les assurances, les sociétés de secours mutuel, d'épargne et de crédit.

Inscrit à la Chambre au groupe de l'action libérale il prend part à la discussion de questions telles que : l'organisation des justices de paix et le tarif général des douanes.

Réélu au premier tour de scrutin, le 20 avril 1893, par 12.635 voix contre 135 à Grison-Poncelet, ses électeurs lui renouvellent leur confiance à trois reprises encore : en 1898, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Senlis, l'arrondissement ayant été divisé, par 5.323 voix contre 2.712 à Andrieux et 2.297 à Coquelix ; en 1902, au premier tour, par 7.407 voix contre 2.157, en 1906 par 6.663 voix contre 4.055 à son concurrent immédiat.

Il ne se présente pas aux élections de 1910.

Diplomate, propriétaire, puis économiste, Jules Gaillard n'était assurément pas un orateur si l'on en juge par la rareté de ses interventions en séance publique durant ses vingt années de mandat parlementaire.

Il est mort à Paris le 23 janvier 1911, à l'âge de 71 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.



**GAILLARD (JULES)**, né le 10 avril 1847 à Apt (Vaucluse), mort le 30 septembre 1933 à Courthézon (Vaucluse).

*Député du Vaucluse de 1882 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 86.)

Aux élections générales de 1889, qui se déroulent le 6 octobre au scrutin uninominal, Jules Gaillard est réélu député du Vaucluse, dans l'arrondissement d'Orange, par 9.594 voix contre 7.688 à Marcel Habert, candidat boulangiste.

À la Chambre il est nommé membre de la commission relative à la réglementation du travail, en 1890, et de la commission de la réforme générale des impôts (1891).

On lui confie le rapport sur le projet de loi portant modification de la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels.

Il interpelle le gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à provoquer un congrès destiné à élaborer une législation internationale du travail. Ainsi, Jules Gaillard faisait figure de précurseur : c'est en effet la première apparition de cette question à la Chambre. L'idée a fait son chemin puisque la charte du travail a été incluse dans le traité de Versailles.

Il intervient dans la discussion de la proposition de loi tendant à déferer en cour d'assises les coups et blessures portés par les pères, mères ou ascendants à leurs enfants ou descendants légitimes ou adoptifs.

Puis il combat la politique coloniale entreprise par le gouvernement au Congo, au Dahomey et au Soudan par des moyens militaires.

Aux élections législatives de 1893, il est en ballottage au premier tour et se désiste pour le candidat de la gauche le plus favorisé, ce qui n'empêche pas l'élection du maire d'Orange le commandant Ducos porté par les conservateurs au second tour de scrutin.

Il n'a pas plus de succès aux élections sénatoriales du 1<sup>er</sup> avril 1894 puisque, en tête au premier tour de scrutin, il est néanmoins battu au troisième tour.

Ainsi s'achève la carrière parlementaire de Jules Gaillard. Nommé conseiller de préfecture à Lyon, il abandonne son poste au bout de quelques années. Fixé désormais à Avignon, il s'y consacre à des travaux littéraires et philosophiques — on lui doit une étude nourrie sur Bergson — et n'en continue pas moins à combattre pour ses idées, notamment pour la paix entre les nations et l'arbitrage. En 1921 — il était alors âgé de 84 ans — il prononça à Avignon une conférence très remarquée sur la Société des Nations.

Il devait mourir deux ans plus tard, le 30 septembre 1933, au château de Courthézon, où il s'était retiré depuis peu.

**GAILLEMAIN (LOUIS)**, né le 3 août 1880 à Vagney (Vosges).

*Député des Vosges de 1934 à 1939.*

*Sénateur des Vosges de 1939 à 1944.*

Alors que la III<sup>e</sup> République trouvait peu à peu son équilibre, naissait à Vagney, dans les Vosges, Louis Gaillemain. Ce n'est pourtant pas vers la politique que le jeune homme se dirigea tout d'abord, mais vers la médecine. Ses qualités le désignèrent vite à l'attention de ses concitoyens et il fut bientôt élu maire de Cornimont. Il entra ensuite au Conseil général où il resta jusqu'à sa mort comme vice-président.

Il fut élu député de la circonscription de Remiremont à l'élection partielle du 3 juin 1934, par 11.973 voix sur 16.072 votants, contre M. Maurin. Il s'inscrivit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Ses compétences le conduisirent tout naturellement à faire partie de la commission d'hygiène à la Chambre. À ce titre, il déposa un certain nombre de rapports, notamment sur la proposition de loi Amat relative à la limitation et au statut des pharmaciens, sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses et sur les organisations des inspections départementales d'hygiène. Il fut également l'auteur de la proposition de résolution du 8 février 1935 tendant à l'attribution d'une médaille d'honneur aux ouvriers ou employés ayant servi trente ans dans la même entreprise.

Aux élections générales du 26 avril 1936, Louis Gaillemain fut réélu sous l'étiquette U.R.D. (Fédération républicaine) par 11.145 voix sur 18.127 votants, devant le communiste Joly 3.200 voix, le socialiste Petitgenet et le radical-socialiste Kaiser. Il ne devait pas terminer son mandat puisque, le 19 février 1939, il était élu sénateur des Vosges au fauteuil de Maurice Flayelle, décédé. Membre du groupe de l'union républicaine et de la commission de l'hygiène et de la prévention sociale, il eut peu d'occasions, dans une période d'inactivité parlementaire, de prendre la parole. En revanche, il déposa un grand nombre de questions écrites sur les sujets les plus divers : travail, agriculture, santé publique, finances, défense nationale et guerre.

Lors du vote du 10 juillet 1940, il se prononça pour la révision des lois constitutionnelles.

**GAILLY (GUSTAVE)**, né le 25 janvier 1825 à Charleville (Ardennes), mort le 6 octobre 1910 à Charleville.

*Représentant en 1871.*

*Député des Ardennes de 1876 à 1880.*

*Sénateur des Ardennes de 1880 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 87.)

Réélu en 1894, dès le premier tour, par 469 voix sur 851 votants, Gustave Gailly continua à soutenir une politique modérée et des idées de conciliation. Il fut un des présidents du centre gauche auquel il appartint durant toute sa carrière politique.

Il participa à l'élaboration des lois économiques les plus importantes, fit partie des commissions : canaux, chemins de fer, douanes — et s'intéressa particulièrement aux problèmes de la classe ouvrière.

Outre son mandat de sénateur, il exerça des fonctions au conseil supérieur du commerce et de l'industrie et à la chambre de commerce des Ardennes. Il collabora également à l'organisation de diverses grandes expositions internationales.

En 1903, à l'âge de 78 ans, Gustave Gailly abandonna la vie politique et se retira à Charleville, sa ville natale, où il devait s'éteindre le 6 octobre 1910.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de première classe de l'Ordre de Saint-Olaf de Norvège.

**GALIMAND (LUCIEN, HENRI)**, né le 6 octobre 1904, à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1936 à 1942.*

Admis à l'âge de seize ans à l'école normale de Rouen, Lucien Galimand, qui se destine au professorat des écoles normales, doit renoncer à cette ambition du fait de la maladie.

Il entre en 1928 dans l'administration départementale, et il est rédacteur principal de préfecture quand, en 1936, il se présente aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Dieppe, comme candidat du parti radical et de défense républicaine pour remplacer M. Fernand Rimbart qui, député depuis 1924, a décidé de ne pas se représenter.

Il est élu au deuxième tour, par 7.587 voix contre 6.902 à M. Levasseur.

Il fait partie de la commission de l'administration générale départementale et communale, puis de la commission de la marine marchande. Il intervient dans la discussion d'un projet de loi entraînant dévaluation monétaire.

Engagé volontaire en 1939, il est présent à la Chambre le 22 mars 1940, afin d'interpeller Paul Reynaud sur la constitution du gouvernement d'union nationale qu'il a formé la veille et sur les mesures qu'il compte prendre pour donner à la conduite de la guerre une activité toujours croissante. Lucien Galimand rejette toute paix équivoque, toute paix blanche. Il critique le dosage savant du gouvernement, « ce cocktail de Marseillaise et d'Internationale qui risque de

faire concevoir maints espoirs subversifs à tous les communistes camouflés de France, de Navarre et des arsenaux de Saint-Nazaire ». Il ne votera pas la confiance au gouvernement, qui l'emporte par 268 voix contre 156.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il accorde les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**GALLET (CHARLES)**, né le 26 novembre 1875 à Beauvoir-sur-Mer (Vendée).

*Député de la Vendée de 1928 à 1936.*

Avocat depuis 1903 au barreau de La Roche-sur-Yon, dans cette Vendée à laquelle il resta fidèle toute sa vie, conseiller municipal de Beauvoir-sur-Mer, sa ville natale, Charles Gallet se présente pour la première fois aux élections législatives de 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Sables-d'Olonne.

Candidat républicain d'action populaire, il se veut être, sur le plan départemental, le défenseur des populations du Marais, du Bocage et de l'île de Noirmoutier. Disciple de Poincaré, il entend travailler au rapprochement universel des esprits. Il est élu au deuxième tour de scrutin, le 29 avril, par 8.889 voix contre 7.055 à M. Biré.

Inscrit au groupe démocrate populaire de la Chambre, il se représentera avec succès aux élections de 1932, avec le même programme de défense des intérêts vendéens. Angoissé par la montée du péril nazi, il souhaite que la paix soit organisée et consolidée par le recours obligatoire à l'arbitrage et la création d'une force défensive internationale. Ses électeurs lui font confiance puisqu'il est réélu au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, par 8.560 voix contre 4.924 à M. Lerat et 2.991 à M. Diol.

Les élections de 1936 lui sont fatales. Si, au premier tour, il arrive en tête avec 5.905 voix contre 5.487 à François Boux de Casson et 3.495 à Michel Clemenceau — le fils du Tigre — c'est, au deuxième tour, François Boux de Casson, candidat de la fédération républicaine, qui l'emporte par 6.304 voix contre 5.673 à Charles Gallet et 3.209 à Michel Clemenceau.

Pendant ses huit années de présence à la Chambre, Charles Gallet, membre de la commission de la marine marchande puis de l'hygiène, dépose une proposition de loi tendant à maintenir le nombre des conseillers municipaux dans les communes où celui-ci devrait se trouver réduit à la suite du recensement, et intervient, avec circonspection, dans un débat concernant l'admission des femmes aux fonctions de greffier et de commis-greffier.

Il se retira de la vie politique après son échec de 1936.

**GALLET** (CLAUDIUS), né le 12 novembre 1874 à Annecy (Haute-Savoie), mort le 1<sup>er</sup> septembre 1936 à Annecy.

*Sénateur de la Haute-Savoie  
de 1920 à 1936.*

*Ministre des Pensions  
du 3 novembre 1929 au 2 mars 1930.*

Claudius Gallet naquit à Annecy en 1874, dans une vieille famille savoyarde. Très jeune, il fut attiré par la médecine et après de solides études secondaires au collège, il devint interne des hôpitaux de Lyon. Il revint ensuite exercer son art dans sa ville natale où sa bonté et son dévouement lui attirèrent l'affection de ses concitoyens, affection qu'ils lui témoignèrent en le nommant, dès 1909, conseiller municipal.

Survint la guerre et le docteur Gallet fut mobilisé au 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie et aussitôt envoyé sur le front comme médecin-chef. Pendant les cinq années que durèrent les combats, il vécut avec les blessés et pour eux. Lui-même blessé, il obtint cinq citations et reçut, en 1916, la Légion d'honneur à titre militaire. Profondément marqué par le spectacle des sacrifices et de l'héroïsme qui étaient la vie quotidienne des combattants, le docteur Gallet se consacra, la paix revenue, à défendre leurs droits et leur dignité. Comme le rappelait le président Jules Jeanneney dans son éloge funèbre « c'était devenu pour lui religion véritable pour laquelle son cœur ne cessa plus de se dépenser ».

Élu sénateur de la Haute-Savoie le 11 janvier 1920, par 374 voix sur 639 votants, et conseiller général en 1922, il se mit au service de son idéal. Démocrate sincère et ardent, il mena néanmoins son action en dehors et au-dessus des partis, apportant à la défense des « poilus » sa force puissante et calme, sa conviction émouvante, son esprit juste et pondéré. Il fit notamment entendre sa voix autorisée au sein de la commission de rééducation fonctionnelle et professionnelle des mutilés, de la commission de l'assistance et de la prévoyance sociale, de la commission de l'armée, de celle des récompenses nationales et aussi de la commission des finances et lors de la discussion des projets de loi intéressant les anciens combattants. Pour les nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, il demanda au gouvernement de se montrer très sévère dans l'attribution des croix à titre civil et de rechercher chez les impétrants « le désintéressement absolu et le sentiment patriotique, toutes qualités portées haut par nos admirables poilus ». Pour l'amnistie, discutée en 1920, il recommanda « l'indulgence la plus large à l'égard des anciens combattants dont l'équilibre moral a pu être rompu dans les heures d'atroces souffrances et d'angoisse qu'il ont vécues et, à leur retour à l'intérieur, le spectacle des agissements scandaleux des profiteurs de guerre ».

Une fois seulement, Claudius Gallet haussa le ton : ce jour de 1923 où il vint dire indigne du mandat sénatorial un

homme qui avait failli à son devoir devant l'ennemi en août 1914.

En 1926, le docteur Gallet fut élu membre du conseil supérieur de l'Office des pupilles de la Nation. La même année, le Sénat lui témoignait son affection en le nommant secrétaire. En 1927, la Haute-Savoie lui renouvelait sa confiance en le réélisant, par 442 voix sur 643 suffrages exprimés. Et deux ans plus tard, le 3 novembre 1929, il était appelé au gouvernement et recevait le portefeuille des Pensions.

Il revint prendre sa place au Sénat en 1930 et continua à diriger l'Office des mutilés. Le 12 janvier 1933, il se vit confier la délicate fonction de questeur. Il mit à la remplir beaucoup de conscience et toute sa délicatesse de cœur.

Réélu en 1936, par 324 voix sur 679 suffrages exprimés, Claudius Gallet ne put terminer son troisième mandat de sénateur. Il fut brutalement terrassé par une crise d'appendicite et mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1936 dans sa ville natale.

**GALLET** (ANTOINE, *Marius*), né le 15 août 1877 à Trévoux (Ain).

*Député de l'Ain de 1936 à 1942.*

Débitant de boissons à Trévoux, membre de la chambre de commerce, vice-président du syndicat des cultivateurs et maraîchers de Trévoux et des environs, président des groupements commerciaux de la région de Trévoux, Marius Gallet s'intéressa non seulement à l'activité professionnelle de son arrondissement mais à la vie politique puisqu'il a été conseiller municipal, puis maire de sa ville natale, de 1930 à 1933, et que, depuis 1928, il représente son canton au Conseil général de l'Ain.

C'est donc tout naturellement qu'il va solliciter la confiance des électeurs de la circonscription de Trévoux aux élections législatives de 1932. S'il obtient 8.180 voix, il est battu de justesse par André Fribourg.

Nullement découragé, il se présente de nouveau aux élections de 1936, comme candidat de la gauche démocratique et radicale indépendante. En appelant à la « démocratie dombiste », il se propose de défendre les agriculteurs et les commerçants, et de lutter contre les grands magasins à prix uniques ou à succursales multiples. Il est élu le 3 mai, au deuxième tour, par 8.008 voix contre 6.243 à M. Héraut et 4.835 à M. Fabre-Luce.

Inscrit à la commission du commerce et de l'industrie, Marius Gallet dépose une proposition de loi sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades. Dès 1936 — c'est l'époque des grands mouvements sociaux — il intervient dans la discussion du projet de loi instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture. Il dépose un amendement, qui n'est pas adopté, tendant à encour-

rager la fidélité à une même entreprise en accordant aux salariés un congé annuel d'une semaine à partir d'une année de présence ininterrompue dans la même entreprise, de deux semaines à partir de deux années, de trois semaines à partir de dix années.

Le dernier acte politique de Marius Gallet sera, le 10 juillet 1940, à Vichy, de voter les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**GALLEY** (JEAN-BAPTISTE), né le 22 mars 1847 à Saint-Etienne (Loire), mort en 1932.

*Député de la Loire de 1898 à 1902.*

Jean-Baptiste Galley est né dans une famille de modestes paysans de la Loire. Il a travaillé très jeune comme employé à la bibliothèque de Saint-Etienne. En 1886 il devint directeur de cette bibliothèque très importante. Il fut aussi directeur de l'école régionale des arts industriels. Laborieux, Jean-Baptiste Galley s'est fait connaître comme l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire et d'érudition locale.

Il fut élu en 1892 conseiller général de la Loire pour le canton nord-est de Saint-Etienne et siégea jusqu'en 1898 dans cette assemblée dont il fut vice-président.

Présenté par le comité républicain aux élections législatives de 1898 comme républicain indépendant et libre échangiste, il était élu, le 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 5.677 voix contre 4.586 à M. Piger, socialiste, député de la deuxième circonscription de Saint-Etienne. Il succédait à ce siège à M. Girodet, député socialiste décédé.

A la Chambre, M. Galley donna son adhésion au groupe républicain.

Il a été membre de la commission du travail et de la commission de décentralisation.

Il ne paraît pas avoir pris une part très active aux travaux de la Chambre et on ne peut citer de lui que quelques rapports sur des projets de loi autorisant des municipalités à contracter des emprunts et deux rapports tendant à la validation des élections de collègues.

Après avoir abandonné ses activités politiques, M. Galley s'est consacré à nouveau à ses travaux historiques.

Il a été aussi un peintre paysagiste apprécié et ses tableaux ont été exposés dans trois salons des Champs-Élysées.

Il est décédé en 1932, à l'âge de 85 ans.

Il était officier d'Académie.

**GALLI** (HENRI, LOUIS GALLICHET dit), né le 16 novembre 1854 à Châlons-

sur-Marne (Marne), mort le 29 mai 1922 à Paris.

*Député de la Seine de 1914 à 1922.*

Après des études classiques au collège de sa ville natale, Henri Galli suivit des cours à l'école de droit et obtint le grade de licencié. Il vint très jeune à Paris où il se fit connaître comme journaliste et écrivain. Ardent patriote, il fut mêlé à toutes les luttes politiques de son temps. Il fut rédacteur à la *Semaine républicaine*, au *Voltaire* d'Aurélien Schwob, à l'*Evènement*, dont il devint le secrétaire général. Il combattit dans ses écrits le gouvernement du 16 mai 1877, puis les ministères opportunistes qui suivirent, surtout celui de Jules Ferry. Il compta parmi les fondateurs de la Ligue des patriotes (1882) et les premiers collaborateurs du *Drapeau*, organe de cette association. Il devait en devenir le rédacteur en chef. Il collabora encore à d'autres journaux comme *La Cocarde*, *L'Intransigeant* et fut choisi comme syndic par l'Association des journaux républicains.

Ami personnel de Paul Déroulède, Louis Galli était vice-président de la Ligue des patriotes. Il s'associa à sa campagne révisionniste et antiparlementaire. Toujours fidèle à ses idées politiques, il soutint la campagne du général Boulanger. Plus tard il prit part à l'agitation qui suivit la révision du procès Dreyfus. Il fut même mis en cause lors de l'action judiciaire contre Paul Déroulède dont il devait publier la défense.

Henri Galli devait très tôt briguer des mandats électifs. Il avait été candidat aux élections municipales de 1890 à Paris, dans le quartier des Terres (XVII<sup>e</sup> arrondissement). Le 6 mai 1900, il fut élu au premier tour de scrutin au conseil municipal de Paris, comme candidat républicain nationaliste, dans le IV<sup>e</sup> arrondissement, quartier de l' Arsenal. Il devait rester conseiller municipal jusqu'en 1919. A ce titre, il s'occupa surtout de problèmes de travail et d'assistance. Il occupa des postes importants tant au conseil municipal qu'au Conseil général de la Seine et assura temporairement la présidence de ces assemblées.

Aux élections législatives du 26 avril 1914, il se porta candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris avec l'investiture du parti républicain démocratique. Il fut brillamment élu dès le premier tour de scrutin par 7.054 voix contre 2.914 voix à son adversaire, M. Martin.

Il fut réélu le 16 novembre 1919 par 72.572 voix sur une liste d'union républicaine nationale et sociale qui comptait parmi ses membres les noms de Millerand et de Maurice Barrès dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Paris.

Il fit preuve à la Chambre des députés d'une grande activité. Il s'inscrivit, lors de la XI<sup>e</sup> législature, à la gauche démocratique et à l'entente républicaine lors de la XII<sup>e</sup> législature.

Il fut membre de nombreuses commissions : enseignement et beaux-arts, suffrage universel, marchés, armée, commission chargée d'examiner la mise en accusation d'un ancien ministre de l'Intérieur (Malvy). Ses propositions de loi et ses rapports reflètent ses préoccupations essentielles : bien-être des combattants, hommages aux morts pour la France, assistance à leurs veuves et à leurs orphelins.

Il prit part à de nombreux débats, suivait toujours de très près les questions militaires : utilisation des effectifs, aide aux prisonniers de guerre. Lors de son second mandat, il fut le rapporteur d'une proposition de loi tendant à conférer à titre posthume la dignité de maréchal de France au général Gallieni.

Il devait intervenir encore dans de nombreuses discussions sur la politique extérieure du gouvernement et sur le budget de l'exercice 1920 mais la maladie devint, dans ses derniers mois, réduire ses activités.

Il est mort en cours de mandat, le 29 mai 1922, à Paris, à l'âge de 68 ans.

Son œuvre historique, polémique et littéraire est considérable. Il a été aussi le fondateur d'une revue d'art illustrée, *L'Art français*, avec Firmin Javel.

Il était membre de la Société des gens de lettres.

Henri Galli a eu deux fils dont l'un est mort sur le front d'Alsace en 1915.

**GALLIENI (JOSEPH, SIMON)**, né le 24 avril 1849 à Saint-Béat (Haute-Garonne), mort le 27 mai 1916 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Ministre de la Guerre*  
du 29 octobre 1915 au 16 mars 1916.

Un Gallieni professait les mathématiques dans un collège de Milan alors que Volta y enseignait la physique. Le fils de ce Gallieni, prénommé Gaëtan, naquit le 24 février 1805.

C'est grâce, ou plutôt à cause du traité de 1815 par lequel l'Autriche annexait le Milanais que Gaëtan, réfractaire, franchit un jour la frontière, passa en France, devint Français, et en remerciement du bon accueil qu'il reçut, fit à son pays d'adoption cadeau d'un fils : Joseph, Simon, lequel devint un des plus beaux soldats de France, s'illustra au premier rang de nos conquérants et de nos organisateurs coloniaux, participa à la victoire de la Marne qui sauva Paris lors de la première guerre mondiale et qui, ayant à titre posthume reçu la consécration suprême des chefs militaires, le bâton de maréchal, devait conserver et conservera longtemps dans la mémoire et le cœur des Français une place privilégiée.

C'est au pied des pentes abruptes des Pyrénées, dans le bourg de Saint-Béat, que le futur maréchal vit le jour. Elevé

avec une certaine fermeté, sitôt que l'âge le permit, il est expédié au Prytanée militaire de La Flèche. Bon élève, peu docile, le jeune homme est déjà doué d'une forte personnalité. Son destin s'oriente : il sera soldat. Le nouveau champ qu'ouvre cet outre-mer où nous commençons à prendre pied lui apparaît singulièrement attirant. Il entre à Saint-Cyr en 1868 et choisit à sa sortie le corps à l'ancre d'or encordée : l'infanterie de marine.

La veille du jour de sa sortie d'école, c'est la déclaration de guerre de la France à la Prusse ; le jeune sous-lieutenant se distingue à Bazeilles pour la première fois.

De notre défaite de 1870 Gallieni, comme ses frères d'armes, a tiré la volonté de servir son pays meurtri, mais il y ajoute cette conviction que c'est dans le monde immense, encore mal connu, de l'Afrique noire qu'il faut reforgier à sa patrie une force neuve, une chance nouvelle. De ces terres de risques et de grandeur, de fièvre et d'épreuves, de ces terres tout ensemble si antiques et neuves, si belles et brutales, il éprouve l'irrésistible envoiement.

Après un premier stage d'adaptation de trois années à l'île de la Réunion, trois années dont il dira plus tard qu'elles ont compté parmi les plus aimables de son existence, il sollicite son affectation aux tirailleurs sénégalais et débarque en Afrique noire, précédé déjà d'appréciations qui lui assurent un accueil de choix.

Et il advient que le rêve de Joseph Gallieni épouse avec un rare à-propos les voies secrètes dans lesquelles la politique de la France s'engage, suivant les prophéties de Jules Ferry, le ministre clairvoyant et incompris — prophéties que l'avenir pourtant consacra.

Le gouverneur Brière de L'Isle a tôt fait de discerner la valeur du jeune lieutenant et le charge, afin de profiter des discordes agitant les races que le sultan Ahmadou, chef des Toucouleurs, tient sous sa coupe, d'une ambassade solennelle auprès de celui-ci en vue d'obtenir un traité de commerce et d'amitié.

Gallieni démontre alors qu'il est doué d'une énergie à toute épreuve : sang-froid qui sauve du massacre sa troupe surprise dans une embuscade ; détermination d'aller de l'avant alors que sont perdus : bagages, médicaments, munitions et cadeaux. Ahmadou retient prisonnière la mission, plutôt ce qui en reste. Pendant dix mois, malgré paludisme et privations, Gallieni négociera àprement avec un Ahmadou méfiant, sans parole, ratiocineur, et lui fera en définitive signer, le 10 mars 1881, un traité qui reconnaît le protectorat de la France sur tout le Niger, de ses sources jusqu'à Tombouctou.

Afin de lui permettre de rétablir une santé non inquiétante mais fort éprouvée dans cette longue aventure, promu chef de bataillon, décoré de la Légion

d'honneur, il est envoyé à la Martinique où il passera trois années fécondes et fructueuses. Là il mûrira sa pensée dans la réflexion, le travail, la lecture.

Revenu en France le 25 mai 1886, il est promu lieutenant-colonel. Si passionné que l'on puisse être de cette vie de conquérant pacificateur, de la création coloniale dont les trois étapes doivent être selon sa devise : paix, organisation, richesse ; si apaisé et enchanté qu'on puisse être d'un séjour sur une terre où régnaient la courtoisie et une douce nonchalance à se laisser vivre, il est bien agréable de retrouver la France, sa famille, ses amis et tous les souvenirs qui dans la brousse devaient appesantir le spleen.

Malheureusement, à chaque retour, après « le bain de France et de tendresse familiale » Gallieni ne peut s'empêcher d'éprouver quelque tristesse à voir son pays plongé dans une atmosphère trouble et pour lui déconcertante.

Les difficultés de tous genres ne cessent de surgir : amnistie des anarchistes, grèves parfois sanglantes, agitation syndicale et sociale, scandales répétés. Au Parlement, dépassé par les événements, les ministères se débattent et tombent au souffle du moindre orateur ; alors revient doucement en lui la nostalgie des terres lointaines où ce qu'on fait pour son pays ne saurait que le grandir.

En Afrique occidentale, les événements ont évolué ; s'il y a de très grands progrès quant aux voies de communication et quant à la construction et à l'aspect des villages devenus cités, les progrès de la civilisation et de l'économie françaises sont menacés par deux hommes : Mahmadou Lamine et Samory. Contre ces deux adversaires de taille, Gallieni est désigné pour écarter le danger menaçant.

Après une campagne qui dura exactement quarante-trois jours, en livrant deux escarmouches et un combat, il détruit le prestige et la puissance de Mahmadou-Lamine et recule de 300 kilomètres vers le sud les limites de notre influence.

Après un nouveau retour en France où l'atmosphère est toujours chargée de miasmes politiques, Gallieni repart pour une seconde campagne soudanaise dont le résultat, s'ajoutant à celui de la précédente, apportait à la France un nouveau territoire colonial de 900.000 kilomètres carrés, peuplé de 2.600.000 âmes.

En 1911, colonel et officier de la Légion d'honneur, il est désigné pour le Tonkin et va prendre le commandement d'un régiment de tirailleurs soudanais à Bac-Ninh. Là, le problème était alors de réduire les chefs de bandes survivants des débuts difficiles de la conquête qui empêchaient une pacification complète. Gallieni eut l'honneur de supprimer ces dangereux personnages alors que ses prédécesseurs avaient échoué et sa grandeur fut de l'avoir fait élégamment, avec des pertes à peu près nulles.

L'œuvre tonkinoise de Gallieni s'est limitée à l'occupation militaire, il n'eut pas le temps d'aborder le stade de l'organisation. Il eut fallu, d'ailleurs, qu'on lui confiât — et longtemps — les fonctions de gouverneur général, pour qu'il pût réaliser ses vœux personnelles sur le rôle de l'Indochine française en Extrême-Orient.

Mais il est nommé à Madagascar parce que la situation y est devenue très difficile ; avec de faibles moyens militaires et financiers il devra rétablir l'ordre et organiser la colonie.

Cette fois, le tout nouveau général de brigade va opérer sur un terrain beaucoup plus vaste, en maître à peu près absolu puisque bientôt résident général, et son œuvre sera plus d'organisation que de conquête.

En moins de neuf ans, Gallieni a soumis le pays, l'a pourvu en son entier d'une administration ordonnée et efficace et l'a fait entrer dans le circuit économique mondial. Or, Madagascar est plus grand que la France, les effectifs employés n'ont jamais dépassé 12.000 hommes et les pertes ont été très faibles. C'est qu'entre les deux formes de conquête militaire : l'action lente et l'action vive, Gallieni préconise la première, sa méthode de « la tache d'huile ». Comme dira Lyautéy, son élève qui prétendait tout lui devoir : « la conquête est une organisation qui marche » de proche en proche. Le trait de génie de Gallieni est d'avoir compris partout où il est passé que les habitants l'aideraient à combattre les tyrans ou les pillards et d'avoir osé leur confier armes et munitions pour en faire ses partisans.

L'anarchie, l'insurrection et la misère en 1896, la paix, l'ordre et une prospérité naissante en 1905, voilà l'œuvre de Gallieni qui fait de lui après Bugeaud et Faidherbe et avec Lyautéy l'une des plus nobles et des plus hautes figures de la colonisation française.

Divisionnaire depuis le 9 janvier 1899, Gallieni reçoit justement à son retour en France tous les hommages de gratitude et d'admiration : il est fait grand croix de la Légion d'honneur et reçoit l'inspection générale des troupes coloniales.

Il sera par la suite commandant du XIII<sup>e</sup> puis du XIV<sup>e</sup> corps d'armée, gouverneur militaire de Lyon. Il entre en 1908 au Conseil supérieur de la guerre. En 1911, il reçoit la Médaille militaire et le commandement de la 5<sup>e</sup> armée.

Les nuées sombres s'accumulent dans le ciel international.

1914 ! Le 24 avril, atteint par la limite d'âge, le général d'armée est placé dans la 1<sup>re</sup> section de l'état-major général des troupes coloniales.

Le 27 juillet, il a l'immense douleur de perdre sa femme, sa meilleure et sa plus sûre collaboratrice.

Alors que sur son conseil donné à Messimy, ministre de la Guerre, le gé

néral Joffre — qu'il avait pu apprécier à Madagascar à propos de l'organisation défensive du port de Diego-Suarez — était nommé commandant en chef du groupe des armées de l'Est, lui-même, à la demande de Joffre, lui était adjoint à titre de successeur éventuel.

Dès le 25 août, la menace qui pèse sur la capitale n'est pas sans inquiéter le gouvernement ; une fois de plus c'est à Gallieni qu'on va confier la tâche de sauver la situation. Avec son habituelle promptitude d'exécution, le nouveau gouverneur militaire de Paris se met aussitôt au travail, et les journées se succèdent, écrasantes de labeur et de responsabilités.

C'est le 3 septembre qu'il publie sa très brève proclamation devenue légendaire par laquelle les Parisiens apprennent en même temps le départ du gouvernement et la gravité de l'heure. Les Allemands approchent et se heurtent déjà à la VI<sup>e</sup> armée Maunoury que Joffre avait mise à la disposition de Gallieni pour couvrir le camp retranché.

Mais vers midi, la situation change, les renseignements de cavalerie sont formels : la I<sup>re</sup> armée allemande de Von Kluck s'infléchit vers le sud-est et va donc offrir le flanc à l'attaque des armées de Paris. Le 4, au point du jour, le renseignement est vérifié par des observations aériennes.

L'urgence des circonstances et la nécessité d'exploiter immédiatement l'imprudence ennemie dicte à Gallieni son devoir. Il dispose de la VI<sup>e</sup> armée, de la 45<sup>e</sup> division algérienne, du IV<sup>e</sup> corps d'armée, en tout 150.000 hommes. A neuf heures il envoie un ordre particulier à Maunoury et emploiera sa journée à obtenir l'accord de Joffre et du maréchal French. Malgré les tergiversations de ce dernier, vers minuit, Gallieni avait l'assurance que son plan allait s'exécuter d'un complet accord entre tous. La victoire de la Marne devait sortir de cette journée, Joffre et Gallieni y ont leur part, le premier pour avoir décidé l'offensive générale, le second pour en avoir provoqué le déclenchement au nord de la Marne.

La légende retiendra surtout des péripéties de la bataille qui dura cinq jours plus trois jours d'exploitation l'épisode des « taxis-autos » de Paris qui dans la nuit du 7 au 8, transportèrent une division de Sevran-Livry et Gagny à Nanteuil-le-Haudoin et au Plessis-Belleville.

Dès le 1<sup>er</sup> août 1915, Gallieni qui a repris sa tâche de défense de la capitale, tâche désormais de routine, sent sa santé s'alléger de façon alarmante et très douloureuse. Malgré cela et malgré le peu de considération qu'il avait pour les politiciens, lorsque Briand, à la chute de Viviani, le 26 octobre 1915, forme le nouveau ministère et lui offre le portefeuille de la Guerre il l'accepte, sentant une fois de plus que son devoir est de ne pas se dérober à la mission qu'on lui propose.

Il aura à lutter sur deux fronts : contre les conformistes infailibles du Grand-Quartier et contre les « politiques » qui lui font perdre son temps. Il sera le plus fidèle défenseur de Joffre, lequel ne laisse pas d'être aussi critiqué et harcelé que lui-même.

Mais si sa lassitude s'accroît, sa fatigue physique aussi et le mal empire. Il arrive le 10 mars 1916 à l'Hôtel des Réservoirs à Versailles où lui a été préparé un appartement. Il doit suivre un régime fortifiant et, sous le contrôle de trois docteurs qui l'ont pris en charge, il arrête tout effort physique et intellectuel. Une opération alors périlleuse s'impose ; la première intervention donne de bons espoirs mais tout de suite après la seconde une hémorragie violente se produit. Débilité par le paludisme, un régime végétarien auquel il s'astreignait depuis plus de douze ans, après de multiples syncopes il tombe dans un état de faiblesse extrême et succombe dans la nuit du 26 au 27 mai. Il avait 66 ans.

Il ne devait pas connaître la récompense d'une victoire à laquelle il avait contribué. C'est cinq ans plus tard que le mettant au rang des plus illustres ouvriers de sa gloire, la France lui décernait le maréchalat.

**GALLIFFET** (GASTON, ALEXANDRE, AUGUSTE, marquis de), né le 23 janvier 1830 à Paris, mort le 9 juillet 1909 à Paris.

*Ministre de la Guerre du 22 juin 1899 au 29 mai 1900.*

Né à Paris le 23 janvier 1830, Gaston, Alexandre, Auguste de Gallifet est issu d'une vieille famille de la noblesse du Midi catholique et légitimiste. A 8 ans et demi il est placé comme interne au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dont le Père Dupanloup était le supérieur. Il y fait des études médicales jusqu'à la 4<sup>e</sup> et est alors prié de quitter l'établissement. A sa sortie de collège, il est confié à un précepteur jusqu'à son baccalauréat ès lettres qu'il obtient en octobre 1848 avec la mention assez bien. Il n'a alors qu'une idée : entrer dans l'armée et, peu tenté par la préparation des grandes écoles militaires, il veut s'engager. Son père, légitimiste fervent, s'y oppose et ne l'y autorise qu'après la fin de la monarchie de juillet et la révolution de 1848.

De cette enfance triste, de cette éducation sévère, Gallifet gardera à l'égard de sa famille, de la haute société légitimiste et de la religion catholique une rancœur qui explique peut-être certaines de ses attitudes politiques ultérieures.

Engagé comme simple cavalier dans les plus vieux — et sans doute le plus célèbre des régiments de houzards — celui de Bercheny, le 22 avril 1848, Gallifet sera général de brigade 22 ans plus tard. Pendant ces 22 années, sa vie paraît uni-

quement consacrée à la guerre, aux femmes et au jeu. En 1854, après la mort de ses parents, il se trouve à la tête d'une très belle fortune. Il présente alors sa démission de l'armée. Fort heureusement pour lui et pour les armées du Second Empire, un fonctionnaire anonyme du ministère de la Guerre note que cette démission ne prendra effet qu'à l'issue d'un congé sans solde de trois mois. Entre-temps, la guerre de Crimée éclate et Galliffet est envoyé en Orient. Il y fait la preuve pour la première fois de l'extraordinaire courage physique qu'il va témoigner en maintes occasions. Cité à l'ordre de l'armée « pour s'être particulièrement distingué dans l'enlèvement de vive force des redoutes russes en avant de Sébastopol » il est, le 25 juin 1855, à 25 ans, fait chevalier de la Légion d'honneur.

Rentré en France, il mène une vie tumultueuse entre Paris et Melun, où il est théoriquement en garnison. Sa chance au jeu est proverbiale comme le sont ses succès féminins. Il épouse le 26 octobre Mlle Florence Laffitte, fille du grand banquier parisien. Le couple vit dans l'intimité de l'Empereur et de l'Impératrice et participe à tous les divertissements d'une Cour qui ne donne pas positivement l'exemple de la vertu.

Mais le 31 décembre 1862, le capitaine de Galliffet part pour le Mexique. Durant cette guerre, son ardeur entraînante et son mépris de la mort le firent exceptionnellement remarquer. Plusieurs fois cité, il est promu officier de la Légion d'honneur. Deux ans plus tard lieutenant-colonel, il est affecté en Algérie. Nommé général de brigade pendant la guerre de 1870, il sera l'un des artisans les plus fougues des trois fameuses charges par lesquelles la division Marguerite essaya en vain et au prix de sacrifices énormes de briser l'état qui se referma sur Sedan et sur l'armée impériale. Voyant avec quel courage ces cavaliers savaient mourir, le vieux roi de Prusse dira d'eux « oh ! les braves gens ». Fait prisonnier à la suite de la capitulation, Galliffet va rester à Coblenz jusqu'en mars 1871. C'est — au milieu de sa vie agitée — une période de réflexion et de méditation. C'est alors qu'il commence à élaborer ce vaste plan de réforme de l'organisation et des conditions d'emploi de la cavalerie qu'il devait faire adapter par la suite.

Toutes ses sympathies vont à l'armée nouvelle qui, si elle ne parvient pas à sauver le pays, sauve au moins son honneur. Cette attitude éclaire le rôle que va jouer Galliffet pendant la Commune, son attachement à Gambetta et, plus tard, son comportement comme ministre de la Guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau.

Dès son retour en France, Galliffet est amené à prendre une part active dans les événements qui vont déchirer la France. Thiers lui confie le commandement d'une des brigades de cavalerie que le gouvernement de Versailles a hâtivement reconstituées pour combattre la Commune. Galliffet n'éprouve ni compré-

hension ni pitié pour les « communaux », ces « assassins » auxquels « il déclare une guerre sans trêve ni pitié ».

Il mena les opérations militaires avec un rare mépris de la vie d'autrui et il se distingua particulièrement dans les horreurs de la répression qui suivit.

Jusqu'à sa première retraite, en 1895, il va être pendant plus de vingt ans le « grand maître » de la cavalerie de la III<sup>e</sup> République. Il exerce une influence directe et profonde sur ses subordonnés. En même temps que ses commandements, il est chargé par les gouvernements successifs de missions qui lui permettent d'exercer son action sur toute l'armée française (Inspection générale de la cavalerie, président du Comité consultatif de la cavalerie, membre du Conseil supérieur de la guerre, membre du Comité de la défense). Galliffet s'emploie à la résurrection de l'armée humiliée pour la préparer à résister victorieusement à toute attaque de l'étranger ou à prendre sa revanche. Etant donné ce programme, on ne s'étonne plus que Galliffet se soit si bien entendu avec l'homme du 4 septembre, l'organisateur de la défense nationale et le patriote ardent qu'était Gambetta.

Son loyalisme vis-à-vis du régime, il va le montrer de façon éclatante dans deux circonstances où le divorce entre l'armée et la majorité de la nation se manifeste : le boulangisme et l'affaire Dreyfus.

Pour Boulanger, il éprouve une véritable haine et s'emploie à limiter l'influence du boulangisme dans l'armée dont il est encore l'un des chefs les plus respectés.

Beaucoup plus grave pour le moral de l'armée est la crise qu'ouvre l'affaire Dreyfus en décembre 1894. Or c'est à cette époque que Galliffet, par l'effet des dispositions relatives à la limite d'âge, est placé dans la 2<sup>e</sup> section du cadre de réserve. C'est donc à la retraite qu'il va suivre les différentes péripéties de l'affaire. Dans le concert du corps des officiers anti-dreyfusards, une seule voix manque : celle de Galliffet. Celui-ci n'est certain ni de la culpabilité ni de l'innocence du capitaine Dreyfus. Il se tait.

Aussi, quand Waldeck-Rousseau constitue son cabinet dit de « défense républicaine » dont le programme comportait la solution de cette affaire, le ministère de la Guerre fut offert à Galliffet qui l'accepta, le 22 juin 1899. Sa présence dans le ministère Waldeck, aux côtés du socialiste Millerand, suscita des réactions violentes. Tous s'unirent pour combattre Galliffet qui, à sa première apparition à la Chambre, fut très violemment interpellé et même injurié. Il avait accepté le ministère de la Guerre pour mettre fin à l'état de trouble créé par l'affaire Dreyfus. Il s'y employa rapidement et simplement. Après le jugement — la nouvelle condamnation de Dreyfus — Galliffet proposa, et le Président de la République accorda la grâce du condamné. Puis il envoya une circulaire rappelant à l'armée ses devoirs de



soumission au pouvoir civil et d'abstention politique; à propos de l'affaire Dreyfus, il déclara « l'incident clos ».

Las de la persistance des attaques dont il était l'objet, contrarié d'avoir à prendre part journalièrement à des luttes politiques auxquelles il n'était pas habitué, et fatigué physiquement, il quitta le Palais Bourbon et démissionna le 29 mai 1900.

Désormais retiré, Galliffet va vivre dans une solitude presque totale. Il écrit ses mémoires. Il meurt à Paris le 9 juillet 1909, à l'âge de 79 ans.

**GALLINI (JEAN-François)**, né le 12 octobre 1860 à Ajaccio (Corse), mort le 20 avril 1923 à Tunis (Tunisie).

*Sénateur de la Corse de 1920 à 1923.*

Jean-François Gallini (l'usage prévaudra de l'appeler François) naît à Ajaccio le 12 octobre 1860; sa mère est une Pozzo di Borgo.

Ayant fait ses études secondaires dans sa ville natale, il va faire son droit à Montpellier tout en y accomplissant le service militaire. Licencié, il est de retour à Ajaccio en 1885 et s'inscrit au barreau. Dans le même temps il fait son apprentissage politique à la tête du *Journal de la Corse*, le vieil organe républicain de l'île, et comme élu du canton de Salice au conseil d'arrondissement d'Ajaccio.

Puis, dès 1888, Gallini quitte la Corse pour Sousse, en Tunisie, où l'on crée un tribunal de première instance. C'est là que désormais sera sa vie.

Nommé avocat-défenseur en 1894, il se replonge dans la vie politique en 1896 et, dès lors, représente la circonscription de Sousse-Kairouan (3<sup>e</sup> collège) à la Conférence consultative de la Régence. Elu en mai 1896, il est réélu en 1900, 1905, 1912 et 1920. Il est secrétaire de cette assemblée en 1906 et 1909. D'autre part, nommé vice-président de la municipalité de Sousse, il accomplit dans sa petite patrie d'adoption des travaux éditaires considérables.

Il n'oublie pas pour autant la Corse et la Corse ne l'oublie pas : ses compatriotes l'élisent, en 1909, conseiller général du canton de Vico. Il devient vice-président du Conseil général de la Corse en janvier 1920 et, trois mois après, les délégués sénatoriaux de ce département l'envoient siéger au Luxembourg. Il est élu le 11 avril, par 417 voix contre 346 à son concurrent, Tutti-Ferrandi, sur 794 inscrits, 780 votants et 72 suffrages exprimés. Il remplace aussi le sénateur Gavini qui, élu député de la Corse, a démissionné le 7 janvier précédent. Au renouvellement du 9 janvier 1921, François Gallini ne retrouve son siège qu'après une lutte passionnée. Les résultats mêmes sont contestés en séance publique du Sénat le 11 mars; mais, après un débat animé par les frères Delahaye, l'élection de

Gallini est validée. Il a pour collègues de département Sari, élu au premier tour, et Paul Doumer, élu comme lui, mais devant lui, au deuxième tour (Doumer 414 voix, Gallini 400 voix). Avec 398 voix seulement, le parfumeur François Coty est battu.

Au Sénat, comme au Conseil général de la Corse, François Gallini traite du problème essentiel des transports entre l'île et le continent et des relations proprement insulaires. C'est ainsi qu'il intervient instamment le 31 juillet 1920 sur un projet de loi concernant l'exploitation du service maritime par la compagnie Fraissinet. Mais on voit aussi ce fin lettré s'intéresser de près, le 9 décembre 1921, à la célébration du troisième centenaire de la naissance de Molière et, le 28 du même mois, à un décret sur l'attribution des palmes académiques. Le juriste, enfin, trouve naturellement sa place au sein de la commission de législation civile et criminelle, au nom de laquelle il dépose, le 9 février 1922, un rapport sur la proposition de loi de M. Albert Lebrun tendant à modifier la loi du 24 juin 1919 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

Malheureusement, la maladie qui le mine depuis longtemps l'emporte le 20 avril 1923, avant qu'il ait pu donner toute sa mesure.

Cependant il venait d'obtenir, le 11 décembre 1922, sa consécration de Français de Tunisie. Elu en novembre membre du Grand Conseil — qui remplace la Conférence administrative — par la région de Sousse-Kairouan-Thala, il est, bien que la maladie le tienne éloigné des travaux de l'assemblée, porté, à l'unanimité, à la plus haute fonction élective de Tunisie : celle de vice-président du Grand Conseil.

Aussi ses obsèques, tant à Tunis où l'on voit l'archevêque de Carthage, le maréchal Franchet d'Esperey et le général Robillot, qu'à Sousse où accourt la foule émue de ses administrés, sont-elles particulièrement imposantes.

Il était officier de la Légion d'honneur, grand-officier du Nichan-Iftikhar et commandeur de la Couronne d'Italie.

**GALLIX (LOUIS, PIERRE, Désiné)**, né le 15 octobre 1838 à Tournon (Ardèche), mort le 25 mars 1927 à Tournon.

*Député de l'Ardèche de 1892 à 1893.*

Fils d'un avoué de Tournon, Louis Gallix était le neveu de Jean-Claude Barthelemy Gallix, homme politique et écrivain. Ayant terminé ses études au lycée, bachelier ès lettres, il succéda à son père qui exerçait la profession d'avoué à Tournon. Lorsque survint la guerre franco-allemande, il s'engagea et fit partie d'une compagnie de francs-tireurs ardéchois qu'il avait contribué à organiser; nommé lieutenant, il commanda la compagnie et fut cité deux fois à l'ordre du jour.

Rentré à Tournon, il fut élu conseiller municipal le 6 décembre 1874 ; de 1877 à 1904 il commanda, comme capitaine, la compagnie de sapeurs-pompiers de Tournon ; en tant qu' chef de bataillon honoraire des sapeurs-pompiers de l' Ardèche, on lui décerna une médaille d' or pour sa conduite courageuse ; membre du conseil d' arrondissement en 1883 et président de cette assemblée en 1890, il fut nommé suppléant du juge de paix en 1887 ; membre des conseils d' administration du lycée de garçons, de l' hospice, du bureau de bienfaisance et de la caisse d' épargne en 1889. Au mois de juillet 1892, il fut élu membre du Conseil général de Tournon.

Il se présenta aux élections législatives le 22 septembre 1889 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tournon ; candidat malheureux, il n' obtint que 7.241 voix alors que son concurrent de Montgolfier recueillait 8.892 voix. Il prit sa revanche le 11 septembre 1892, date à laquelle il fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Tournon, en remplacement de Seignebos, élu le 27 avril 1890 après l' invalidation de Morin-Latour le 6 février 1890 ; il obtint, sur 22.806 inscrits et 14.550 votants, 7.634 voix, contre 8.564 voix à Sauzel, son adversaire. Il fit partie du groupe de la gauche républicaine ; il consacra surtout son activité aux problèmes de sa circonscription ; ainsi, grâce à lui le péage fut-il supprimé sur les deux ponts de Tournon ; il contribua aussi à compléter les œuvres d' art de l' hôtel de ville en faisant don à la ville de Tournon de plusieurs collections.

Les électeurs ne lui en furent cependant reconnaissants ni lors des élections législatives du 20 août 1893 ni lors de l' élection sénatoriale de février 1896.

Officier d' académie depuis 1885, Louis Gallix avait la croix de la Légion d' honneur.

Il mourut à Tournon le 25 mars 1927, âgé de 89 ans.

**GALLOIS (HENRI, FRANÇOIS)**, né le 16 janvier 1864 à Sedan (Ardennes), mort le 12 août 1929 à Vincennes (Seine).

*Député des Ardennes de 1910 à 1914  
et de 1919 à 1924.*

Henri, François, Charles Gallois est né à Sedan d' une famille établie dans les Ardennes depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Après avoir d' abord embrassé la carrière militaire, il démissionna de son grade de capitaine d' artillerie pour devenir avocat. Conseiller général de son département, il fut élu député de Sedan le 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7.696 voix contre 7.154 à son adversaire, M. Philippe. Il remplaçait à ce siège M. Lassalle, socialiste parlementaire qui ne se représentait pas.

Candidat aux élections de 1914, M. Gallois a été battu, ainsi que son ancien adversaire Philippe, par M. Charpentier, conseiller général, ancien pharmacien.

Il devait revenir à la Chambre comme député des Ardennes après les élections de 1919. La liste d' union républicaine sur laquelle il figurait, opposée à une liste socialiste, avait obtenu une moyenne de 34.596 voix sur 56.116 suffrages exprimés et remporta la totalité des sièges au premier tour. Pour sa part, M. Gallois avait recueilli 34.529 suffrages.

À la Chambre des députés, il donna son adhésion aux formations politiques modérées, gauche démocratique en 1914, entente républicaine en 1919.

Il fut membre de diverses commissions : armée, octroi, marine militaire, douanes et conventions commerciales. Il ne se manifesta pas d' une façon exceptionnelle au cours de ses deux mandats. Il intervenait rarement et n' a déposé ou rapporté qu' un petit nombre de textes.

Dans le cadre des problèmes militaires qui ont toujours eu pour lui beaucoup d' attrait — comme il se plaisait à le souligner dans son manifeste électoral de 1914 — il s' est attaché principalement aux questions de personnels et de décorations.

M. Gallois est décédé le 12 août 1929 à Vincennes à 65 ans.

Il était chevalier de la Légion d' honneur.

**GALLOT (ALBERT)**, né le 3 janvier 1845 à Sens (Yonne), mort le 24 février 1915 à Auxerre (Yonne).

*Député de l'Yonne de 1898 à 1902  
et de 1909 à 1914.*

Imprimeur et directeur d' un journal régional, il se tourna dès sa jeunesse vers l' action politique : il devint vite un des chefs du parti républicain radical dans son département et, conseiller général actif (il représentait le canton de Guillon), il se signalait par une lutte constante contre les abus du fonctionnarisme. Attaché à la famille, il fut préoccupé par la condition faite aux militaires : il fut le premier en France à intervenir en faveur de la gratuité des billets de chemins de fer pour les soldats.

Élu député au premier tour dans l' arrondissement d' Avallon le 8 mai 1898, par 5.502 voix contre 5.309 au procureur général E. Flandin — celui-là même qui l' avait battu aux élections de 1893 (5.700 voix contre 4.496) et qui le batta en 1902 (5.768 voix contre 5.070) — son activité parlementaire traduira l' éclectisme de ses centres d' intérêt.

Lors de son premier mandat il appartient à la commission de l' armée et à la commission de l' enseignement et des beaux-arts. Lors de ses second et troisième mandats — il sera en effet réélu au deuxième tour le 23 mai 1909, à la faveur d' élections partielles, E. Flandin étant devenu sénateur, par 5.111 voix contre 4.812 à un autre an-

ancien député F. Perreau, et réélu un an plus tard, au second tour également, lors des élections générales le 8 mai 1910, l'emportant de justesse sur son adversaire immédiat, E. Pebeyre, par 5.204 suffrages contre 5.161 — il siègera dans la commission de l'hygiène publique et dans la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Mais s'il s'occupe aussi des sinistrés agricoles, par exemple, il s'intéressera avant tout aux droits des militaires, qu'il s'agisse des réservistes ou des soldats de métier, intervenant inlassablement par voie d'amendements, d'interpellations ou par le dépôt de propositions de loi : il s'efforcera d'améliorer leur « ordinaire », de réduire leurs servitudes professionnelles et de garantir des pensions de retraite décentes.

A la Chambre il adhéra au groupe radical-socialiste mais il fut battu aux élections de 1914 par un avocat de l'union républicaine, P.-E. Flandin, le fils de son ancien rival : il n'obtint que 4.902 voix contre 5.115.

Et il n'aura malheureusement pas l'occasion de prendre sa revanche car, resté toute sa vie fidèle à l'Yonne dont son journal portait le nom, il est à Auxerre, l'année suivante, arraché à l'affection de son entourage, à l'âge de 70 ans.

**GALLOU** (YVES, MARIE LE GALLOU dit), né le 11 juillet 1853 à Ploëzal (Côtes-du-Nord), mort le 1<sup>er</sup> novembre 1930 à Ploëzal.

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1921 à 1923.*

Né le 11 juillet 1853 à Ploëzal dans les Côtes-du-Nord, d'un père laboureur, Yves Gallou a été, si l'on peut dire, un agriculteur militant.

Passionné des problèmes agricoles, il fonda en 1895 un syndicat agricole pour l'achat en commun par les cultivateurs d'engrais, de semences et d'instruments agricoles. En 1898, il fut nommé président de ce syndicat. Ses initiatives ne devaient pas s'arrêter là : en 1899, en effet, il fonda une société d'assurances mutuelles contre la mortalité des chevaux, en 1904 une caisse locale de crédit agricole et, en 1907, une société départementale d'agriculture dont le siège se trouvait à Saint-Brieuc.

Ses concitoyens devaient récompenser sa valeur en l'élisant, dès 1898, conseiller d'arrondissement du canton de Pontrioux ; il y sera constamment réélu jusqu'en 1925. Le 20 mai 1900, il sera également élu maire de Ploëzal, sa commune, et le restera jusqu'en 1919.

De 1922 à 1929, il fut président de la société d'agriculture et de l'office agricole départemental.

Mais son activité ne se borna pas à la vie locale. Aux élections législatives du 1<sup>er</sup> mai 1921, il se présenta à la

députation et fut élu le premier de la liste d'union républicaine, avec 38.039 voix sur 151.529 inscrits.

Il devait remplir avec conscience son mandat législatif. Il appartint en 1921 à la commission des douanes, mais ses principales interventions devaient s'exercer dans le domaine agricole. En 1921, il réussit à faire libérer le commerce des chevaux, dont l'exportation était alors interdite malgré la disette des fourrages. En 1923, il déposa une proposition de loi tendant à l'encouragement à la culture du lin en France. Il se consacra également à l'étude du problème de la désertion des campagnes, dont il voyait la solution dans une réforme d'ensemble des conditions d'habitation des ouvriers agricoles.

Aux élections législatives du 11 mai 1924, il se présenta de nouveau sur une liste d'union républicaine et nationale, dont le programme comportait une adhésion sans réserve à la politique extérieure et intérieure, telle qu'elle s'exprimait dans les discours du président du Conseil, Raymond Poincaré. Troisième de la liste, il fut réélu avec 53.267 voix sur 150.104 inscrits.

Pour toute la durée de cette législature, il devait faire partie du groupe des républicains de gauche. Il fut membre des commissions suivantes : des douanes, des conventions commerciales et de l'administration générale, départementale et communale ; il continua d'intervenir fréquemment, notamment sur les questions agricoles.

S'étant présenté une troisième fois aux élections législatives, en 1928, il ne devait pas être réélu.

Il mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1930, dans sa commune de Ploëzal, à l'âge de 77 ans, et ses concitoyens tinrent à rendre hommage à ses mérites en faisant célébrer un service à sa mémoire en la cathédrale de Saint-Brieuc, le 18 avril 1931.

Depuis 1909, Yves Gallou était commandeur du Mérite agricole et depuis 1920 officier de la Légion d'honneur.

**GALMOT** (JEAN), né le 1<sup>er</sup> juin 1879 à Monpazier (Dordogne), mort le 6 août 1928 à Cayenne (Guyane).

*Député de la Guyane de 1919 à 1924.*

Ce *self-made-man*, qui se définit lui-même comme « plus habitué à courir les routes du monde qu'à parler en public » fut tour à tour journaliste, écrivain, négociant : à ce titre il fonda des emplois aux Antilles, en Afrique et même en Inde, puis se spécialisa dans l'importation en France de produits exotiques.

Après une brillante réussite dans les affaires, il se tourne vers la députation et là, nouveau succès, puisque dès le premier tour de sa première candida-

ture en Guyane, en 1919, il écrase son unique adversaire, le député sortant Albert Grodet, par 2.368 voix contre 824.

Mais sa fortune rapide ne devait pas tarder à être remise en cause : l'année même de son élection il fait l'objet d'un procès de rivalité commerciale. Et le 31 mars 1921 son immunité parlementaire est levée. S'il déclarait « n'avoir rien à se reprocher », il affirmait aussi « qu'il savait prendre ses responsabilités ». Il est arrêté le jour même et condamné un an plus tard à la suite des bénéfices illicites et scandaleux réalisés lors de la fourniture de rhum à l'armée française, à la fin de la Grande guerre.

Cela ne l'empêchera pas de se représenter en 1924 : en vain, car il essuiera un échec très net devant E. Lautier.

Lors de son mandat, il avait tout naturellement siégé à la commission de la marine marchande et à celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Mais il n'adhéra à aucun groupe. Quant à son unique proposition de loi, elle tend à la création de la loterie nationale.

Cette personnalité surprenante, qui avait publié deux romans curieux : *Quelle étrange histoire* et *Un mort vivant parmi nous* eut une fin tragique : il mourut empoisonné à Cayenne, ayant à peine atteint l'âge de 49 ans.

**GALOT (JULES)**, né le 15 février 1839 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 10 septembre 1908 à Sainte-Marie (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure  
de 1898 à 1906.*

Après avoir fait ses études classiques au lycée de Nantes, Jules Galot entra au ministère des Finances, dans la section des douanes, en 1859.

En 1869, vérificateur de première classe, il donna sa démission pour entrer dans les affaires maritimes et coloniales.

Conseiller municipal de la commune des Moutiers-en-Retz en 1875, il devint maire de cette commune en 1878, puis fut élu en 1880 conseiller d'arrondissement pour le canton de Bourgneuf-en-Retz.

Devenu maire de la commune de Sainte-Marie en 1884, puis conseiller général du canton de Pornic, il se présenta aux élections générales législatives de 1898, dans la circonscription de Paimbœuf et fut élu député au premier tour de scrutin, le 8 mai, par 7.517 voix, sur 11.528 votants et 14.342 inscrits, contre 3.873 voix à son concurrent M. Etiennez, maire de Nantes, en remplacement du comte de Juigné, député sortant non candidat.

Conservateur libéral et indépendant, partisan de la liberté religieuse, du privilège des bouilleurs de cru et protectionniste, il s'inscrivit au groupe de l'action libérale.

Il s'est prononcé pour la suppression des sinecures et emplois inutiles, pour la réduction du service militaire, la diminution des frais de justice, le maintien du privilège des bouilleurs de cru, la protection de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Il fut membre des commissions de l'agriculture et des douanes et refusa sa confiance au ministère présidé par Waldeck-Rousseau.

Il fut réélu, au premier tour de scrutin, le 27 avril 1902, par 7.127 voix sur 11.378 votants et 14.759 inscrits, contre 4.021 voix à M. Cellérier.

Il obtint l'amélioration du taux des salaires des ouvriers des arsenaux de la marine et vota la réduction du service militaire à deux ans.

Il ne se représenta pas en 1906, il fut remplacé par le marquis de Juigné.

Armateur, négociant, administrateur de la compagnie des charbons et briquettes de Blanzv-Ouest, vice-président de la compagnie nantaise de navigation à vapeur membre du comité d'escompte du comptoir national d'escompte, Jules Galot était officier du Nichan-Iftikar et chevalier de l'ordre de la Couronne d'Italie.

Il mourut à Sainte-Marie (Loire-Inférieure) le 10 septembre 1908 ; il avait 69 ans.

**GALPIN (GASTON, GEORGES)**, né le 9 janvier 1841 à Alençon (Orne), mort le 21 mai 1923 à Alençon.

*Député de la Sarthe de 1885 à 1923.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 92).

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, il se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Mans et fut élu au premier tour de scrutin, par 11.123 voix sur 19.164 votants et 23.493 inscrits, contre 7.688 à M. Paillard-Ducléré, républicain, député sortant.

Avant 1889, Gaston Galpin était inscrit au groupe de l'appel du peuple. Depuis cette époque, « voulant conserver son indépendance complète, il ne s'est fait inscrire à aucun groupe ».

Dans sa profession de foi il s'était déclaré partisan de la révision de la Constitution.

La même circonscription lui renouvela son mandat aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.880 voix sur 18.311 votants et 22.978 inscrits, contre 3.289 voix à M. Soubre, conseiller d'arrondissement, républicain.

Il fut membre de l'importante commission des douanes, où il s'efforça d'obtenir le relèvement des droits nécessaires à la protection de l'élevage des chevaux et des porcs dont la mévente causait un grave préjudice à l'agriculture.

Il combattit les ministères Ribot et Bourgeois et soutint de ses votes le ministère Méline.

Réélu au second tour de scrutin aux élections de 1898, par 11.244 voix sur 18.828 votants et 22.554 inscrits contre 7.471 voix à M. Ligneul, il combattit le ministère Waldeck-Rousseau.

Membre de la commission des douanes, il travailla à la protection de la production agricole et industrielle. Il fut nommé vice-président de la commission de l'agriculture et, sur sa proposition, fit accorder aux producteurs de chanvre une prime pour leur permettre de soutenir la concurrence étrangère.

Il se prononça en faveur du principe de la réduction à deux ans du service militaire.

Aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, il fut réélu au second tour de scrutin par 10.364 voix sur 19.002 votants et 21.935 inscrits, contre 8.562 à M. Lebert.

Il intervint sur les budgets des travaux publics, de la guerre, et dans la loi de finances, et se déclara partisan de l'impôt sur le revenu « qui dégrève quelques petits rentiers, quelques petits propriétaires ».

Il fut réélu au second tour de scrutin aux élections générales de 1910 (8 mai) par 11.242 voix sur 18.295 votants et 21.712 inscrits contre 4.934 à M. Ligneul.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 il fut réélu au second tour de scrutin par 11.755 voix sur 15.152 votants et 21.184 inscrits, contre 251 voix à M. Cochet.

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance, témoignant ainsi d'une fidélité honorable, à la fois pour eux et pour lui, aux élections générales du 16 novembre 1919 où il fut réélu à la majorité absolue par 39.959 voix sur 83.144 votants et 115.782 inscrits, contre 26.786 voix à M. Ajam.

Il appartient aux commissions de l'agriculture et du suffrage universel.

Il mourut en cours de mandat à Alençon, le 21 mai 1923. Il avait alors 82 ans.

**GALTIER** (AUGUSTE, JEAN, ANTOINE), né le 23 janvier 1842 à Caylar (Hérault), mort le 1<sup>er</sup> avril 1904 à Dranguignan (Var).

*Député de l'Hérault de 1883 à 1889.*

*Sénateur de l'Hérault de 1891 à 1904.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COURRY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 92.)

Réélu en 1885 en tant que candidat radical, par 51.346 voix sur 98.202 votants, il siége à l'extrême-gauche de l'Assemblée. Son attitude est celle que l'on peut attendre : il est anti-révionniste, anti-boulangiste ; ses votes le démontrent, à défaut de ses paroles, car il ne semble pas qu'il soit jamais monté à la tribune.

La réforme électorale qui avait remplacé le scrutin de liste par le scrutin d'arrondissement avait, du même coup, réduit de 7 à 6 le nombre des députés de l'Hérault : aux élections de 1889, Auguste Gallier ne se représenta pas. Cependant, en avril 1891, un siège sénatorial étant rendu vacant par suite du décès de son titulaire, il tenta sa chance et fut élu au premier tour par 393 voix sur 805 votants (774 exprimés).

Il apparut qu'au Sénat, mieux qu'à la Chambre, Auguste Gallier put donner sa mesure qui était celle d'un défenseur infatigable des intérêts des viticulteurs, et avant toute chose, des viticulteurs de l'Hérault. Son adhésion aux principes républicains étant chose établie — il siége sur les bancs de la gauche démocratique — il se montre passablement indifférent aux problèmes politiques majeurs. En revanche, il siége assidûment dans les commissions des pétitions et même n'hésite pas, en certaines occasions, à se faire non seulement le défenseur et l'avocat des viticulteurs de l'Hérault, mais aussi leur procureur contre les représentants d'autres régions viticoles.

La première occasion se rencontra en 1891, lors de la discussion du projet de loi fixant le tarif général des douanes. On sait que dans toute l'Europe le libre-échange cédait rapidement du terrain devant le protectionnisme, une sorte d'« escalade » des tarifs douaniers s'insinuant entre les divers pays. C'est à cette époque que Méline entoura l'agriculture française d'un véritable cordon sanitaire, l'un des héritages les plus durables de la III<sup>e</sup> République puisqu'il devait subsister quelque soixante ans. Pour Auguste Gallier, les droits proposés n'étaient pas encore suffisants. Il fallait garder l'œil fixé sur la concurrence espagnole qui ne cessait de devenir plus dangereuse.

En 1892, vient en discussion un projet de loi réformant les boissons hygiéniques. Là-dessus, belle querelle à propos du « vinage », autrement dit de l'addition d'alcool au vin ou au moût : elle oppose Auguste Gallier qui en est l'adversaire farouche à l'un de ses collègues de l'Hérault ; Auguste Gallier obtient gain de cause et le vinage est interdit.

Il a moins de succès en 1896 lors de la discussion du projet de loi réformant l'impôt des boissons : il soutient un amendement s'opposant à l'aggravation du droit de circulation sur le vin. Il exalte éloquentement « le vin à bon marché, le vin généreux qui est la boisson de l'ouvrier et du peuple et qui leur donne la force et la santé ». Il n'est pas suivi, pas plus que lorsqu'il propose,

en deuxième délibération, un dégrèvement fiscal en faveur des vins doux.

Dès lors il se renferme dans le silence et n'agit plus qu'en coulisse. En janvier 1897, il est réélu au deuxième tour par 476 voix sur 847 votants. Il meurt en cours de mandat, le 1<sup>er</sup> avril 1904, à l'âge de 62 ans.

**GALUP** (JEAN, JULES), né le 15 juillet 1853 à Tonneins (Lot-et-Garonne), mort le 10 septembre 1932 à Tonneins.

*Sénateur du Lot-et-Garonne  
de 1914 à 1920.*

Jean Galup était maire et conseiller général de Tonneins lorsqu'il posa, en 1906, à la faveur d'une élection partielle rendue nécessaire par l'accession du président Fallières à la présidence de la République, sa candidature au Sénat. Ce fut un échec : il n'obtint que 117 voix au premier tour et 169 au deuxième tour sur 656 votants, contre 256 à son concurrent direct.

En 1914, le décès de son titulaire rendit ce siège vacant, Galup récidiva — à 61 ans — et eut cette fois satisfaction : il arriva en tête au premier tour, avec 184 suffrages et fut élu au deuxième tour sans concurrent, par 527 voix sur 644 votants.

Il ne joua au Parlement qu'un rôle effacé ; au reste, la gravité des circonstances (la quasi-totalité de son mandat se déroula pendant la guerre) desservaient les personnalités qui n'accusaient pas un relief puissant. Il ne semble pas être jamais monté à la tribune. En revanche, il fit partie d'un certain nombre de commissions dites d'initiative parlementaire ou constituées pour des objets précis et, à ce titre, il élaborait plusieurs rapports ayant trait essentiellement aux incidences de la guerre sur les relations économiques avec l'étranger. Citons : les sanctions pénales frappant les relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie ; les règles temporaires en matière de propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les brevets d'invention appartenant aux ressortissants des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ; l'interdiction des relations d'ordre économique avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; la déclaration des biens des sujets des puissances ennemies ; tout cela en 1915. Et, en 1917 : les saisies et ventes effectuées en pays ennemis, dans les territoires occupés par l'ennemi et en Alsace-Lorraine.

En 1920, il perdit son siège, n'obtenant que 260 voix contre 410 et 352 à ses concurrents immédiats.

On ne sait rien de sa retraite, sinon qu'il mourut le 10 septembre 1932, à l'âge de 79 ans.

**GALY-GASPARROU** (PIERRE, MARIE, GEORGES, Léon), né le 20 juillet 1850 à

Massat (Ariège), mort le 12 septembre 1921 à Massat.

*Député de l'Ariège de 1898 à 1906.*

Licencié en droit, ancien notaire, Galy-Gasparrou s'intéressa, encore jeune, aux affaires publiques. Conseiller municipal dès le 6 janvier 1878, conseiller général du canton de Massat le 6 avril 1879, maire de Massat, membre de la commission départementale, président du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Girons, Léon Galy-Gasparrou conservera jusqu'à sa mort ces nombreux mandats qui devaient lui ouvrir les portes de la Chambre des députés.

Se présentant sous l'étiquette de « républicain sans épithète » aux élections législatives de 1898 dans la circonscription de Saint-Girons, il fut élu au second tour par 9.152 voix sur 18.208 votants. Son adversaire malheureux, Bernère, le suivait de près avec 9.050 voix. Il fut réélu en 1902 par 9.306 voix sur 18.229 votants contre 8.874 à son adversaire obstiné qui avait totalisé 7.199 voix au premier tour sur 18.137 votants, 7.450 allant à lui-même et 3.372 à Béguin. Mais en 1906, il fut battu au profit de Pérès par 9.768 suffrages contre 8.261 sur 18.117 votants.

À la Chambre des députés, Léon Galy-Gasparrou s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Il appartint au cours de deux législatures à diverses commissions, dont celle des travaux publics, celle du règlement, et celle des économies administratives.

Son souci des affaires locales et celui des affaires d'intérêt national l'amena, soit en qualité d'auteur de propositions de loi, soit en qualité de rapporteur, à saisir l'Assemblée de textes intéressants aussi bien l'indemnisation des victimes d'orages survenus dans la région de Saint-Girons que la question, fort importante à l'époque, des chemins de fer d'intérêt local et à voie étroite, ou même la réforme des justices de paix.

Privé en 1906 de son mandat de député, Léon Galy-Gasparrou revint dans sa ville natale pour se consacrer jusqu'à sa mort, survenue le 12 septembre 1921, à la gestion des affaires municipales et départementales.

Il était âgé de 71 ans.

**GAMARD** (GEORGES), né le 30 octobre 1837 à Paris, mort le 23 septembre 1903 à Deux-Evailles (Mayenne).

*Député de la Mayenne de 1892 à 1898.*

Né à Paris, Georges Gamard, de 1864 à 1893, exerça dans la capitale la profession de notaire. Il était petit-fils d'un notaire et fils d'un avoué près le tribunal de la Seine.

Son activité politique commence à Paris : en 1881, candidat conservateur, il était élu conseiller municipal du quartier Gaillon, contre le conseiller sortant

M. Massé. Il fut réélu en 1884, 1887 et 1890 et appartient à la minorité conservatrice. Son action à l'hôtel de ville de Paris fut très remarquée sur les questions de finances, de voirie, des écoles libres et des associations ouvrières.

Toutefois, de 1889 à 1903, il figure sur les listes électorales de la commune de Deux-Evailles, dans la Mayenne, sur le territoire de laquelle est sise sa propriété : le château de Tranthalou, et est élu conseiller général pour le canton de Montsûrs en 1892.

Le décès, survenu le 25 mai 1892, du colonel baron de Plazanet, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Laval, constituée pour le monarchiste Georges Gamard une circonstance déterminante. Il pose sa candidature et est élu député le 10 juillet 1892, obtenant 5.772 suffrages contre 4.885 à M. Lecomte, son principal adversaire. La circonscription comptait 13.187 inscrits et on dénombrera 10.750 votants.

Au renouvellement général de 1893, il est réélu avec 6.985 suffrages et sans concurrent.

Il n'échoua qu'au renouvellement général de 1898, n'obtenant que 5.300 voix contre 5.745 à l'élu, M. Heuzey, républicain.

A la Chambre des députés, il est nommé membre de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Il s'occupe de questions financières et, notamment, s'oppose au projet d'impôt progressif sur les successions, demandant au contraire, qu'un droit fût perçu sur toutes les valeurs successorales.

Il fit partie de la droite royaliste et du groupe agricole.

C'est à Deux-Evailles, le 23 septembre 1903 qu'il décéda.

Georges Gamard était membre d'honneur de l'Université de Paris.

**GAMARD** (HENRI), né le 21 octobre 1879 à Guérisny (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1924 à 1932.*

Henri Gamard fréquenta l'École normale primaire de la Seine et exerça à Paris, de 1903 à 1923, la profession d'instituteur.

Conseiller municipal d'Urzy, il devint conseiller général du canton de Pouguesles-Eaux et exerça ce dernier mandat de 1924 à 1932.

Se présentant sur la liste du cartel des gauches, il est élu le 11 mai 1924 député de la circonscription de Château-Chinon. Il obtient 28.391 voix contre 26.269 à M. Régnier, de la liste d'union républicaine nationale, son principal adversaire. Il est réélu le 29 avril 1928, totalisant 7.035 voix contre 6.200 à M. Laufferon, son principal concurrent. Au renouvellement de 1932, déjà distancé au premier tour par Félix Aulois, il est battu par celui-ci au scrutin de ballot-

lage avec 6.389 voix sur 13.799 contre 7.094.

Au Parlement, Henri Gamard se consacra aux œuvres d'enseignement et d'éducation, à l'enseignement post-scolaire obligatoire, à l'enseignement technique, aux lois protectrices du travail, à l'hygiène et à la santé publique (puériculture, maternité, assurance sociale).

Il a été secrétaire de la commission de la marine militaire.

Membre du parti S.F.I.O. depuis 1903, il donna son adhésion au parti socialiste autonome dont il a été le promoteur dans la Nièvre et dont il restera un des dirigeants.

Collaborateur des journaux *Socialiste Nivernais* et *Tribune du Centre*, il publia en 1923 un livre intitulé *Le bloc national contre l'école laïque*.

Henri Gamard avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur et était titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

**GANAULT** (HENRI, Ernest, ALEXANDRE), né le 12 mars 1868 à Laon (Aisne), mort le 22 juin 1936 à Vorges (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1910 à 1919.*

Ernest Ganauld naquit à Laon. Ses études le menèrent jusqu'au doctorat en médecine et il exerça effectivement la profession de médecin.

Lorsqu'il fut investi, au cours de la 10<sup>e</sup> législature, il était célibataire, issu d'une famille dont les membres ont toujours été dévoués aux intérêts populaires. Il fut élevé par un républicain envoyé par le suffrage universel aux assemblées électorales aux heures les plus difficiles de notre histoire et qui a représenté avec zèle la même circonscription. Ernest Ganauld mit à profit les leçons recueillies au foyer paternel.

Sous l'étiquette radicale, il fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Laon le 24 avril 1910, obtenant 8.775 voix contre 8.278 à M. Pasquier député sortant qui, en 1889, avait battu son père, ancien député.

Ernest Ganauld est réélu le 26 avril 1914 avec 8.475 voix contre 4.335 à M. Rillart de Verneuil et 3.884 voix à M. Herbette.

Aux élections générales de 1919, il ne fut pas réélu et son mandat de député prit fin le 8 décembre 1919.

Au cours de son premier mandat, Ernest Ganauld fit partie de la commission de l'hygiène publique.

Pendant le deuxième, il appartient à la commission de la marine de guerre et à celle des mines.

Ernest Ganauld voulait que son nom fut synonyme de probité politique et de dévouement à la République, mais ses adversaires politiques le taxèrent de sectarisme et d'intransigence.

Il fut un ardent défenseur de l'école laïque, entendant conserver au savoir

« la plénitude de ses droits ». Il militait pour une réforme électorale qui établirait l'égalité numérique des circonscriptions, dénonçant le déséquilibre entre certains arrondissements du Midi, ne chiffrant pas 3.000 électeurs, et les grandes circonscriptions du Nord, dix fois plus fortes en nombre.

Il vota la loi de trois ans de service militaire, considérant, à l'opposé de certains de ses amis, qu'elle était indispensable pour assurer la sécurité du pays. Toutefois, il demanda au gouvernement Barthou, qui s'y était engagé, d'en faire assurer la couverture financière par les classes aisées. C'est pourquoi il vota le projet d'impôt sur le revenu déposé par le ministère Doumergue, projet qui, interdisant toute intervention inquisitoriale ou vexatoire et n'atteignant pas les revenus inférieurs à 10.000 francs, permettait à tout contribuable fortuné de se libérer d'une dette considérée comme sacrée.

Il se soucia aussi des intérêts économiques de sa région. A cet égard, il vota la loi du 28 mars 1913 dégrevant la terre et du 27 mars 1912 qui, pour protéger le petit commerce, imposa des droits progressifs sur les patentes des maisons à succursales multiples. Il vota également la loi sur la garantie des cautionnements, etc...

Sur le plan social, en vue d'aider les familles nombreuses, il vota la loi du 14 juillet 1913.

Il s'est également associé aux améliorations apportées aux retraites et à la situation des petits fonctionnaires.

C'est à Vorges, le 22 juin 1936, que décéda Ernest Ganault.

**GANAULT** (GASTON, ALFRED, AUGUSTE), né le 17 mai 1831 à Laon (Aisne), mort le 1<sup>er</sup> août 1894 à Vorges (Aisne).

*Représentant de l'Aisne  
à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.*

*Député de l'Aisne de 1876 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROUZET et COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 102.)

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, Gaston Ganault se présenta de nouveau devant les électeurs de l'Aisne. Mais le scrutin uninominal, rétabli depuis le 14 février 1889, lui fut fatal. Il n'obtint en effet que 7.182 voix, contre 17.029 voix à M. Pasquier, candidat de tendance orléaniste. Il ne devait pas se représenter aux élections de 1893.

Il se retira à Vorges où il fut élu conseiller municipal et où il mourut le 1<sup>er</sup> août 1894, âgé de 63 ans.

Il était le père de M. Ernest Ganault qui représenta également le département de l'Aisne.

**GAOU** (CHARLES), né le 6 février 1882 à Brignoles (Var).

*Député du Var de 1936 à 1940.*

Issu d'une famille d'humbles travailleurs, il est de son état charron-carrossier.

Militant ouvrier dès sa jeunesse, il adhère en 1906 au parti socialiste. Antimilitariste, il est arrêté à Angoulême pendant la première guerre mondiale, puis condamné à deux mois de prison pendant la campagne du Maroc. Entre temps il a adhéré, en 1920, au parti communiste.

Conseiller municipal de Brignoles en 1908, puis conseiller général en 1934, il est élu député le 3 mai 1936, au deuxième tour, par 6.500 voix contre 3.882 à Barthélémy, républicain indépendant, sur 10.713 votants ; il avait obtenu au premier tour, le 26 avril, 3.168 voix sur 18.511 votants contre 2.641 au socialiste Lamarque, 2.558 à Barthélémy et 1.229 au député sortant Carmagnolle.

Gaou, inscrit au groupe communiste, fut nommé membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission des boissons. Il s'intéressa particulièrement à l'industrie principale de son département : l'extraction de la bauxite, se préoccupant, par des propositions de loi qu'il déposa, d'améliorer la situation et la retraite des ouvriers mineurs.

En qualité de rapporteur, Gaou collabora à la législation relative au maintien dans les lieux des locataires, commerçants, industriels et artisans, aux procédures de conciliation et d'arbitrage, à la représentation des forains au conseil national économique.

Ses interventions en séance publique firent preuve de l'attention particulière que Gaou portait aux problèmes professionnels et sociaux : délais aux locataires, médaille du travail, taxes sur le chiffre d'affaires des artisans, prix des hôtels, semaine de 38 heures dans les mines de bauxite, aide aux commerçants et petits industriels, viticulteurs du Var, amnistie pour faits de grève.

Le 20 février 1940, Charles Gaou suivit le sort de ses collègues du groupe communiste et fut déchu de son mandat de député.

**GAPIAND** (JEAN), né à Saint-Rambert-sur-Loire (Loire) le 21 mars 1898.

*Député de la Loire de 1936 à 1942.*

Fils d'un industriel de la Loire, Jean Gapiand, après des études secondaires, s'engagea volontairement en 1916 à l'âge de 18 ans. Après la première guerre mondiale il se consacra au développement de l'entreprise familiale, spécialisée dans la transformation des produits sidérurgiques par treffilage.

Il vint à la vie politique à l'âge de 38 ans. Maire de Saint-Just-sur-Loire, il se présenta pour la première fois aux



élections de 1936 comme républicain indépendant. Il fut élu député de la Loire (2<sup>e</sup> circonscription de Montbrison) le 3 mai 1936 au deuxième tour de scrutin par 8.926 voix contre 8.313 voix à M. Ravel.

M. Gapiand, élu sur son opposition au Front populaire et sa volonté de rénover les institutions, n'appartint cependant à aucun groupe politique à la Chambre des députés, conformément à l'indépendance qu'il avait affirmée lors des élections.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de l'aéronautique, il manifesta à de nombreuses reprises, son intérêt pour les problèmes économiques par la rédaction de plusieurs rapports sur des textes douaniers et par ses interventions sur les questions financières.

Il prit part notamment à la discussion du projet de loi instituant les congés payés annuels, du projet de loi relatif à l'organisation d'un plan de grands travaux destinés à combattre le chômage, du projet de loi monétaire tendant à la dévaluation, du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le 4 décembre 1937, il demanda à interpeller sur les mesures que le ministre de l'Intérieur compte prendre pour arriver à l'épuration complète de tout ce qui peut porter atteinte à la sûreté de l'Etat et du régime, et notamment pour découvrir les dépôts clandestins d'armes et de munitions qu'aurait pu constituer le parti communiste.

Il intervint également le 4 octobre 1938 lors de la discussion du projet de loi tendant à accorder au gouvernement les pouvoirs pour réaliser le redressement immédiat de la situation économique et financière, et le 16 février 1940 fit part, à la tribune, de ses observations sur la responsabilité des élus communistes lors de la discussion d'un projet de loi prononçant la déchéance de certains élus.

Gapiand vota le 10 juillet 1940 le projet de loi accordant au maréchal Pétain les pouvoirs constituants.

**GARAT** (JEAN, BAPTISTE, LÉON, *Joseph*), né le 31 décembre 1872 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées de 1910 à 1919 et de 1924 à 1936.*

Docteur en droit, auteur d'un ouvrage qui témoignait de sa curiosité juridique, Joseph Garat exerça la profession d'avocat jusqu'en 1910.

Il débuta dans la politique comme maire de Bayonne en 1909 puis comme conseiller général du canton de Bayonne-Est la même année. A part une courte interruption, il conserva son mandat de conseiller général jusqu'en 1934.

Il se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1910 et fut

élu au premier tour avec 7.121 voix sur 14.085 votants, contre 4.219 à Barillier et 2.141 à M. d'Arcangues. Il fut réélu en 1914, toujours au premier tour par 8.157 voix sur 12.145 votants contre 2.206 à Castagnet.

Le scrutin de liste, en 1919, ne lui fut pas favorable. Le département des Basses-Pyrénées ne comportait plus que deux circonscriptions. Louis Barthou qui était précédemment député des Basses-Pyrénées, circonscription d'Oloron, se présenta en tête de la liste de concentration républicaine dans la 1<sup>re</sup> circonscription. Cette liste emporta les quatre sièges. Dans la 2<sup>e</sup> circonscription, Joseph Garat se présenta en tête de la liste d'union républicaine, mais ce fut la liste républicaine d'action économique et sociale qui enleva les trois sièges; il avait obtenu 9.267 voix sur 34.476 votants.

En 1924, Joseph Garat retrouva son siège de député, seul élu de la liste d'union des gauches avec 27.807 voix sur 93.475 votants. Réélu au scrutin de ballottage en 1928 avec 8.550 voix sur 16.821 votants contre 7.452 à Castagnet, il avait obtenu le 22 avril 7.000 voix sur 16.314 votants, Castagnet 6.986 et Perse 1.126. Et il fut réélu pour la cinquième fois en 1932, au deuxième tour, avec 8.679 voix sur 17.426 votants contre 7.726 à René Delzangles qui devait le remplacer quatre ans plus tard; au premier tour il avait recueilli 7.596 voix sur 17.740 votants contre 6.596 à Delzangles, 2.121 à Bidegaray et 1.168 à Perse.

Avocat, il cessa de plaider dès qu'il eut un mandat parlementaire.

Entre 1919 et 1924, Joseph Garat, sans fortune, dut pour vivre prendre une part dans un cabinet d'affaires.

Au cours des cinq législatures, Joseph Garat, inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, fut membre de diverses commissions : commission de l'armée, du travail, de la marine, des affaires extérieures, du suffrage universel.

Par ses propositions et ses rapports ou avis, Joseph Garat se préoccupa aussi bien de l'indemnisation des victimes d'intempéries dans la région de Bayonne qu'au statut de l'Ecole polytechnique, à la situation des officiers et sous-officiers, aux provocations à la désertion, à la suppression de l'octroi, au mandat des conseillers généraux, au monopole en faveur de l'Etat des jeux dans les casinos.

Il fit des interventions sur les événements de guerre et sur la politique du gouvernement en Alsace-Lorraine.

Mobilisé pendant la guerre de 1914-1918, il participa à l'expédition de Salonique et sa conduite, lors des bombardements de Salonique lui valut la Croix de guerre et une citation à l'ordre du jour de l'Armée d'Orient.

Malheureusement, sa qualité de président du conseil d'administration du crédit municipal de Bayonne en faillite lui attira de graves ennuis lors de l'af-

faire Stavisky. Les bons de Bayonne furent au centre du scandale. Il avait créé en 1930 le crédit municipal de Bayonne dans des intentions fort louables et avec le souci de l'administrateur de collectivité locale préoccupé de sa prospérité.

Dans ses conclusions, le rapporteur, Ernest Lafont, juge avec rigueur l'attitude de Joseph Garat : « Sans l'aide de Garat, député-maire de Bayonne, l'escroquerie de Bayonne qui est la pièce maîtresse de l'entreprise Stavisky aurait été impossible. Garat porte toute la responsabilité de cette affaire, depuis la constitution du crédit municipal de Bayonne jusqu'au moment où éclata le scandale fin décembre 1933... Garat demeure donc un des plus gravement coupables et jamais culpabilité n'a été mieux établie contre un homme qui, après vingt-cinq années de vie publique irréprochable, n'a pas craint de compromettre la dignité de ses fonctions de maire et de député de Bayonne et de trahir la confiance que ses concitoyens avaient mise en lui. »

Mais l'affaire Stavisky n'est plus qu'un épisode, peu glorieux il est vrai, mais oublié.

Alors, pour conclure, ne doit-on pas donner la parole à la défense ?

Devant la commission d'enquête, Joseph Garat, plaidant son innocence dans le plein sens du terme, s'abrita derrière l'influence néfaste du mauvais génie (Stavisky alias Alexandre) qui l'avait trompé : « Pour mon malheur, Messieurs, j'avais fait la connaissance d'un homme que je n'ai connu que sous le nom d'Alexandre jusqu'à la fin de 1933 ».

Il y a pour un homme public, plus que pour tout autre, des liaisons dangereuses.

**GARCHERY (JEAN)**, né le 1<sup>er</sup> janvier 1872 à Nolzy (Côte-d'Or).

*Député de la Seine de 1924 à 1928  
et de 1932 à 1942.*

Employé de commerce à Paris, il se lance avec passion dans la vie politique : il adhère au parti socialiste et après la guerre de 1914, est élu conseiller municipal par le XI<sup>e</sup> arrondissement de la capitale (quartier de Picpus). Il rejoignit le parti communiste après la scission intervenue au congrès de Tours de 1919 et, trois ans plus tard, il entre au comité directeur. Aux élections du 11 mai 1924, faites au scrutin de liste, il fut l'un des deux élus communistes de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine : la liste qu'il conduisait, celle du bloc ouvrier-paysan réunissant 41.601 suffrages sur 171.927 votants. Il s'inscrivit alors au groupe communiste à la Chambre des députés et devint secrétaire de son groupe.

Après le rétablissement du scrutin d'arrondissement, en 1928, il ne fut pas réélu, bien qu'il arrivât en tête au premier tour ; au second tour, Emile Faure l'emporta par 10.441 voix contre 9.378.

L'année suivante, il figura parmi les 6 conseillers municipaux de Paris qui furent exclus du parti communiste. Il fut avec eux l'un des fondateurs, en décembre 1929, du parti ouvrier et paysan formé de dissidents.

Il se présenta comme tel le 1<sup>er</sup> mai 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris et fut élu député le 8 mai, au scrutin de ballottage, par 9.312 voix ; E. Faure ne réunissait cette fois que 9.511 suffrages. A la Chambre, il présida le groupe d'unité ouvrière.

Au renouvellement du 26 avril 1936, il fut candidat du parti d'unité prolétarienne dans sa circonscription. Il recueillit 7.902 voix au premier tour et fut réélu le 3 mai suivant, au deuxième tour après le retrait des autres candidats de gauche, avec 12.213 voix, accroissant ainsi son avance sur Faure dont le total des voix passa à 9.285. Il s'inscrivit aussitôt au groupe socialiste.

Il a successivement appartenu à la commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle des finances, du suffrage universel, de législation civile et criminelle. Mais il se préoccupe tout particulièrement des droits des locataires, proposant des mesures contre leur expulsion, contre les hausses des loyers et contre les taudis. D'autre part, il dépose des propositions de loi pour accroître l'autonomie des communes, améliorer le statut des domestiques, permettre la réquisition des locaux inoccupés, obtenir une représentation proportionnelle des électeurs et exonérer d'impôts les victimes du chômage. A son banc il déploie une activité intense et fait de fréquentes interventions, notamment lors des débats budgétaires ou lors du vote de la loi sur les habitations à bon marché.

Il s'intéresse aussi bien aux victimes de la crise (il réclame de toutes ses forces la législation sur les loyers et proclame l'urgence qu'il y a à appliquer la loi Loucheur) qu'à la liberté de la presse, au suffrage des femmes et aux droits des élus emprisonnés pour délits politiques. Il demande un impôt pour combattre les plus-values foncières et un effort accru de l'Etat en faveur des vieillards. Rapporteur du budget de la Santé publique, il exige davantage de crédits pour la lutte contre la tuberculose.

Au Congrès du 10 juillet 1940 à Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis rentre dans la vie privée.

**GARDEY (ABEL)**, né le 21 novembre 1882 à Margouet-Meymes (Gers).

*Député du Gers de 1914 à 1919.*

*Sénateur du Gers de 1924 à 1941.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 3 juin 1932 au 18 décembre 1932.*

*Ministre de la Justice  
du 18 décembre 1932 au 31 janvier 1933.*

*Ministre du Budget  
du 26 octobre 1933 au 26 novembre 1933.*

Il était du pays de d'Artagnan, mais s'il avait la faconde du pur et franc Gascon, il n'en avait pas l'enjouement. Son attitude était empreinte d'une gravité, d'une austérité même, que relevaient non sans malice ses adversaires politiques lorsqu'Abel Gardey officiait en qualité de rapporteur général de la commission des finances du Sénat.

Etudes de droit à Bordeaux, aboutissant au doctorat, il s'inscrit ensuite comme avocat à la cour d'appel de Paris. Il y fait des débuts remarquables.

La politique l'attire. Dès 1910, il est conseiller général du Gers, mais c'est en 1914 que se situent ses vrais débuts. C'est alors le 26 avril, qu'après une campagne mémorable, retentissante, riche de part et d'autre d'éloquence méridionale, il bat de justesse le député sortant de la circonscription d'Auch, Samalens, par 6.717 voix contre 6.402. Sa victoire, dit-on, fut ressentie comme le triomphe des vrais républicains.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste et il fait montre d'une activité presque fébrile. Ce trait le caractérise, du reste : toute sa vie, Abel Gardey fut un travailleur acharné. Il est, pour commencer, membre de trois commissions permanentes : celle de l'enseignement et des beaux-arts, celle des postes et télégraphes, celle du budget. Il ne manquera pas non plus de participer à plusieurs commissions spéciales constituées pour des objets précis. Cependant, la commission essentielle, primordiale, est celle du budget.

Il est à relever, dès cette époque, l'intérêt porté par Abel Gardey aux questions agricoles.

C'est en 1919 seulement que naît le véritable Abel Gardey, docteur en matière de finances, lorsqu'à l'occasion d'une interpellation de Vincent Auriol au nom des socialistes sur la situation financière, il prononce le premier des nombreux discours retentissants qui devaient établir sa réputation. Dix-huit ans plus tard, en 1937, Abel Gardey, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, et Vincent Auriol, ministre des Finances du gouvernement de front populaire auront d'autres affrontements.

Aux élections du 16 novembre 1919, faites à la représentation proportionnelle, Abel Gardey disparaît. Par manière de compensation, le Conseil général du Gers le porte — et une fois pour toutes — à sa présidence. En 1924, c'est enfin la revanche, et définitive. Il est élu sénateur par 483 voix sur 709 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Il arrive précédé d'une réputation flatteuse, mais il a l'habileté de n'en pas abuser. Le voilà membre de la commission de l'enseignement, également membre de la commission de législation civile et criminelle, enfin en 1926 membre de la commission des finances. Il reçoit d'abord en charge le rapport sur le budget des poudres, puis le budget de l'agriculture ; enfin, en 1931, il

devient rapporteur général, quasiment inamovible, jusqu'à la chute de la III<sup>e</sup> République.

Abel Gardey intervient dans tous les domaines ; la simple énumération de ses rapports occupe, à chaque session, plusieurs colonnes du *Journal officiel*. Il faut donc se borner à ses interventions les plus marquantes : la délivrance obligatoire d'un livret de famille lors de la célébration du mariage, le principe de la déclaration obligatoire des revenus. En 1929, autre grande intervention, cette fois au nom de la commission de législation. L'appareil judiciaire avait été profondément transformé, essentiellement pour des raisons d'économie : Abel Gardey critique sévèrement, acerbement, ce bouleversement et réclame avec éclat un « vote de restauration » ; il entraîne le Sénat au point que Barthou déclare, sur le mode de la confiance, que le projet auquel il va donner son vote de sénateur n'offre plus guère de ressemblance avec celui qu'il avait présenté en tant que ministre de la Justice.

Abel Gardey intervient également, en 1931, lors de la discussion de la loi sur l'outillage national, la première en date des lois d'équipement.

Son œuvre maîtresse, ce sont ces rapports généraux qui s'échelonnent d'année en année. Dès 1931 on est en présence des maîtres-mots de la politique financière qu'Abel Gardey développera avec l'assentiment et l'appui de Joseph Caillaux : nécessité de l'équilibre budgétaire coûte que coûte, compression des dépenses.

Albert Lebrun, élu Président de la République après l'assassinat de Paul Doumer, appelle au pouvoir Herriot lequel, en souvenir des brillants rapports de naguère, choisit pour ministre de l'Agriculture Abel Gardey. Il n'eut pas le temps de mettre en pratique ses idées : le 14 décembre, Herriot est renversé sur la question des dettes de guerre. Le ministère Paul-Boncour qui lui succède ressemble comme un frère au précédent. Abel Gardey qui a troqué l'Agriculture contre la Justice lit au Sénat la déclaration du gouvernement qui n'a qu'une existence éphémère.

Entre-temps, Abel Gardey avait été ré-élu sénateur du Gers le 16 octobre 1932, par 558 voix sur 714 votants. Un cabinet Albert Sarrant est formé le 26 octobre 1933, où le ministère du Budget est confié à Abel Gardey, mais ce poste périlleux est, ô combien, éphémère, le gouvernement est renversé le 23 novembre !

Dès 1934, il retrouve sa place à la commission des finances, dorénavant présidée par Caillaux, et sa charge de rapporteur général, qui lui permet de multiplier les avis, les avertissements, les mises en garde, les admonestations aux gouvernements qui défilent.

Et puis surviennent les élections d'avril et mai 1936 et le front populaire triomphant. Face à ce changement radical, l'attitude d'Abel Gardey est intéressante à observer car elle traduit, ou

trahit, à merveille l'état d'esprit de ces radicaux associés bon gré mal gré au front populaire mais considérant ses développements avec une méfiance grandissante. Sa première réaction publique significative est exprimée, comme à l'ordinaire, dans son rapport général sur le budget de 1937 présenté par Vincent Auriol. Abel Gardey rejette sur le gouvernement la responsabilité de la situation actuelle : l'instabilité de la monnaie, l'insécurité sociale, le déficit budgétaire.

Le 17 juin 1937, ce gouvernement à direction socialiste en passe par où tous les gouvernements « bourgeois » ont passé : il demande à son tour au Parlement les pleins pouvoirs. C'est là qu'on l'attendait. Au Sénat, le 19, Abel Gardey mène une attaque en règle. La demande du gouvernement, déclare-t-il, met en jeu le fonctionnement régulier des institutions parlementaires.

Le cabinet démissionne. Il est remplacé par un cabinet Chautemps, à participation socialiste, lequel demande à son tour les pleins pouvoirs le 30 juin. Abel Gardey prononce un discours des plus sévères, sarcastique. Finalement, le gouvernement obtient les pleins pouvoirs.

En janvier 1938, le front populaire se disloque : Chautemps déclare se passer du concours des communistes. Du coup, les socialistes se retirent du gouvernement. Intermède. Nouvel essai de Blum qui échoue une fois encore, au Sénat, où sa demande de pouvoirs spéciaux suscite un réquisitoire de la part d'Abel Gardey. Le Sénat repousse le projet par 214 voix contre 47. Le front populaire est mort.

Vient ensuite le gouvernement Daladier dont les deux ans de durée conduisent à la guerre, au gouvernement Reynaud et à la débâcle. Son premier geste est de réclamer pour son compte les pleins pouvoirs qui ont été refusés à Blum, et le premier geste du Parlement de les lui accorder à l'unanimité. L'accord de Munich est signé le 30 septembre. Dès le 4 octobre, le gouvernement demande une fois encore les pleins pouvoirs ; après un discours d'Abel Gardey qui prend acte de la « résolution du gouvernement de s'attaquer aux causes profondes du mal », ceux-ci lui sont accordés, au Sénat, par 286 voix contre 4. Jusqu'au souvenir du front populaire est effacé : en novembre, Paul Reynaud prend le portefeuille des Finances et, le 13, quarante-deux décrets-lois paraissent à l'*Officiel*, qui puisent dans l'arsenal des mesures de l'orthodoxie la plus éprouvée.

Abel Gardey eut encore l'occasion d'intervenir, en tant que rapporteur général, lors de l'examen du budget des services civils pour 1940, les dépenses militaires étant du domaine des pouvoirs spéciaux, et du collectif budgétaire pour 1939. Les événements prennent désormais de court le rapporteur général qui, comme chacun ou presque, vote le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**GARDIOL** (Louis), né le 28 septembre 1879 à Comps (Var).

*Député des Basses-Alpes de 1924 à 1942.*

Issu d'une vieille famille provençale, M. Gardiol, docteur en médecine, commença par exercer dans la ville de Riez de 1904 à 1921. Il vint progressivement à la vie politique, fut d'abord maire de Riez, puis élu conseiller général du canton en 1910 comme radical-socialiste. Il s'occupa principalement des questions d'hygiène, de la réglementation des médicaments et des assurances sociales.

Il se présenta pour la première fois comme candidat du parti socialiste à une élection législative partielle en remplacement de M. Aillaud, décédé, dans la circonscription de Castellane (Basses-Alpes) et fut élu le 17 août 1924, dès le premier tour de scrutin, par 10.255 voix contre 9.055 à Paul Reynaud, candidat républicain de gauche.

Nommé membre de la commission de l'hygiène, de la commission des pensions civiles et militaires et de la commission de la comptabilité, il déploya, dès cette première législature, une activité parlementaire qui fut loin d'être négligeable, par ses interventions et le dépôt de nombreuses propositions de résolution, rapports et avis.

En 1928, M. Gardiol se présenta à nouveau dans la même circonscription et fut réélu le 22 avril, au premier tour de scrutin, par 3.362 voix contre 1.445 à M. Pazenzy et 1.367 à M. de Caunes. Il reprit son activité parlementaire comme membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission des pensions civiles et militaires et de la commission des travaux publics et des moyens de communication, s'attachant plus particulièrement à la situation des retraités militaires, à certains problèmes agricoles (oléiculture, viticulture), aux questions médicales, à l'équipement de sa région.

Réélu le 8 mai 1932, au second tour de scrutin, par 4.019 voix contre 2.685 à M. Junot, il fut à nouveau nommé à la commission de l'hygiène et à la commission des travaux publics.

En 1934, il fut désigné membre de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934. Il intervint au cours de cette législature sur les problèmes d'équipement sanitaire du pays à la suite du plan Marquet, sur les problèmes de la réparation des dommages causés dans les Basses-Alpes par les calamités publiques et sur ceux posés par la canalisation de la Durance et la situation des chemins de fer de Provence.

Candidat pour la quatrième fois consécutive aux élections de 1936, il fut élu le 3 mai, au deuxième tour, par 3.576 voix contre 3.341 à M. Tartanson et fut membre, au cours de cette législature, de la commission du règlement, de la commission de l'hygiène, de la commis-

sion des travaux publics et de la commission de la santé publique.

Au cours de ses quatre mandats successifs, M. Gardiol sut allier et équilibrer des préoccupations d'ordre national et général, ayant trait notamment à la santé publique, et de légitimes préoccupations locales concernant l'équipement et l'avenir de la région dont il était issu et à laquelle il demeura toujours profondément attaché.

Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain

**GARET** (JEAN, FRANÇOIS, EMILE), né le 21 janvier 1829 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 14 février 1912 à Pau.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1882 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 108.)

Après avoir été élu député de 1882 à 1885, M. Garet qui ne se présenta pas à d'autres élections parlementaires, siégea par la suite au Conseil général des Basses-Pyrénées dont il fut le président.

Il mourut à l'âge de 82 ans, après une vie bien remplie par ses diverses activités d'avocat, de journaliste, de parlementaire et de conseiller général.

M. Garet était officier de la Légion d'honneur.

**GARNIER** (FRÉDÉRIC, JEAN, FRANÇOIS, GUSTAVE), né le 24 février 1836 à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), mort le 6 août 1905 à Contrexéville (Vosges).

*Député de la Charente-Inférieure  
de 1889 à 1903.*

*Sénateur de la Charente-Inférieure  
de 1903 à 1905.*

Né dans une région côtière, et plus précisément dans un port militaire, Frédéric Garnier se voyait, de surcroît, fortement marqué et déterminé par ses ascendances : un grand-père directeur des constructions navales à Lorient ; un oncle directeur des travaux hydrauliques à Rochefort ; un père inspecteur général du génie maritime. Ces origines ont commandé, orienté et limité toute son activité publique.

Ce ne sont pourtant pas des études d'ingénieur, ni même scientifiques, qu'il vint entreprendre à Paris, mais des études de droit. Mais celles-ci une fois achevées, il revint à sa province pour n'en plus bouger.

Il se consacra d'abord à la gestion des domaines qu'il possédait et il s'acquitta la réputation d'une compétence particulière en matière agricole. Mais bien vite, en dépit de son jeune âge, la

politique l'attira. En 1864, mi-forcé mi-consentant, il se porta candidat au Conseil général dans le canton de Royan et il fut élu à une forte majorité contre le candidat officiel du gouvernement. Conseiller municipal de Vaux-sur-Mer de 1865 à 1870, il fut élu en 1870 conseiller municipal de Royan, et bientôt après maire de cette cité, mandat qu'il devait exercer jusqu'à sa mort. Jusqu'à sa mort également, il fut élu vice-président du Conseil général et président de la délégation cantonale.

Dans ces diverses fonctions, Frédéric Garnier se révéla un animateur et un administrateur de premier ordre. Fondateur et président des comices agricoles des cantons de Royan et de La Tremblade, membre du comité fondateur, puis administrateur du chemin de fer de la Seudre (depuis lors rattaché au réseau de l'Etat), créateur du port de la Cotinière, dans l'île d'Oléron, son plus beau titre de gloire n'en reste pas moins son activité en tant que maire de Royan. C'est en effet sous son impulsion à la fois imaginative et rigoureuse que Royan prit son essor et devint, d'une bourgade ensommeillée, une station balnéaire coquette, prospère et à la mode. Constructions, urbanisation, aménagements, équipements (telle la jetée du port), tout fut en définitive son œuvre.

C'est fort de la popularité que lui valait un talent unanimement reconnu que Frédéric Garnier eut dessein d'aller représenter sa région à la Chambre des députés et de contribuer ainsi plus efficacement encore à son développement. Sa première tentative, en 1885, au scrutin de liste départemental, fut un échec, bien que son canton de Royan lui ait donné, de loin, la majorité. Frédéric Garnier s'était présenté comme candidat républicain ; retenons cependant de sa profession de foi une phrase significative qui exprime nettement l'idée qu'il se faisait de la fonction parlementaire et préfigure fidèlement la manière dont il allait la remplir. « Je serai, disait-il, surtout un député d'affaires, demandant l'économie des finances, des lois de prévoyance et de protection pour les travailleurs, c'est-à-dire des lois de justice sociale. » Ainsi donc, l'économique et le social d'abord.

Notable, dans le meilleur sens du terme, le scrutin de 1889, le scrutin d'arrondissement ne pouvait que lui être favorable : ce fut un beau succès, l'écrasement, par 7.894 voix contre 5.913, du député sortant boulangiste Dupont. Aux élections suivantes, le succès se tourna en triomphe. 1893 : réélu au premier tour, sans concurrent, par 8.743 voix sur 8.882 suffrages exprimés (9.762 votants). 1898 : réélu au premier tour sans concurrent par 8.583 voix sur 8.651 suffrages exprimés (9.888 votants). 1902 : réélu au premier tour par 8.422 voix contre 4.751 à son principal concurrent. En dépit d'un certain effritement, il faut convenir que sa position paraissait inexpugnable.

Frédéric Garnier n'occupa pas beaucoup la tribune. Plus que de discours, il était épris d'action concrète. Aussi

n'est-on pas surpris de le voir membre de la commission de la marine et de celle des chemins de fer. Il participa à plusieurs groupes : le groupe colonial, le groupe des ports de mer, le groupe des bouilleurs de cru. Tout cela est dans la logique du personnage : administrateur local, représentant d'une région côtière et portuaire, propriétaire exploitant ; comme aussi le fait que dans la querelle du libre-échangeisme et du protectionnisme, ses préférences marquées allaient au premier système. Notons, en matière de choix politique, qu'il était inscrit à l'union progressiste, le parti de Poincaré et que ses votes se conformaient à ceux de son groupe. En fait, c'est visiblement l'activité de commissaire qui avait ses prédilections. Il se chargea d'un bon nombre de rapports, tous ayant trait à des questions d'intérêt local, comme l'autorisation pour telle ville ou tel département de lancer des emprunts ou bien encore la déclaration d'utilité publique de chemins de fer d'intérêt local.

Cependant, l'âge venant, sa santé était devenue fragile. Par manière de retraite, il se fit élire sénateur, par 713 voix sur 1.004 votants (1.002 exprimés) lors du renouvellement triennal de 1903 et donna sa démission de député. Il n'en profita guère : sa maladie s'accrut soudainement et le 6 août 1905 il décédait à Comtreville où il était venu se soigner. Il avait 69 ans.

**GARNIER (PAUL)**, né le 24 mars 1870 à Redon (Ille-et-Vilaine).

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1920 à 1933.*

Paul Garnier appartenait à la race des modestes et des consciencieux. Sur ses origines, au demeurant plus qu'honorables, on possède seulement les données essentielles. Il était né le 24 mars 1870 d'une famille bretonne fortement enracinée en Ille-et-Vilaine. Après avoir recueilli la succession de son père qui tenait à Redon une fabrique de machines agricoles, il entreprit une carrière électorale de type traditionnel, dans le cadre de sa petite patrie : d'abord conseiller municipal et maire de Redon, puis conseiller général, enfin sénateur pendant treize années.

Son entrée au Sénat date de l'immédiate après-guerre. Les hostilités avaient perturbé le renouvellement régulier du Sénat et deux tiers des sièges furent renouvelés ensemble aux élections du 11 janvier 1920 qui marquèrent un assez net succès de la gauche républicaine, parti de centre droit auquel adhéra Paul Garnier, élu au deuxième tour avec 450 voix sur 1.090 suffrages exprimés. La série de l'Ille-et-Vilaine ayant eu un mandat écourté, il sollicita à nouveau le suffrage des électeurs sénatoriaux le 6 janvier 1924. Son succès fut plus net encore puisqu'il passa dès le premier tour, avec 557 voix.

Pendant treize ans, Paul Garnier participait aux travaux de la commission du commerce et de l'industrie, à laquelle ses compétences le portaient naturellement. Peu enclin à l'éloquence, il ne se manifesta guère en séance publique : les annales parlementaires ne relèvent de lui, en tout et pour tout, qu'une très brève intervention, le 16 décembre 1924, à propos du service militaire des sursitaires. Il préférait s'exprimer par la voie des questions écrites, dans lesquelles il transmettait au ministre des Finances les desiderata des contribuables régionaux.

Discipliné, Paul Garnier vota avec son groupe lors des scrutins principaux qui marquèrent cette période de l'après-guerre et de la crise économique. Il soutint sans faillir la politique du bloc national et vota contre les gouvernements de cartel. Il fut de ceux qui refusèrent, en 1924, d'amnistier Caillaux et qui, le 10 juillet 1925, provoquèrent le retrait du cabinet Herriot. En revanche lorsque le Sénat, le 16 février 1932, renversa le troisième cabinet Laval par hostilité à la réforme électorale en préparation, Paul Garnier fut de la minorité favorable au gouvernement.

Il ne se représenta pas aux élections de 1933 qui virent le renouvellement total de la représentation sénatoriale en Ille-et-Vilaine.

**GARNIER-BODELEAC (JEAN, MARIE, EMMANUEL, FRANÇOIS)**, né le 24 décembre 1819 à Quintin (Côtes-du-Nord), mort le 27 décembre 1892 à Quintin.

*Député des Côtes-du-Nord de 1877 à 1873 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 114).

Jean Garnier-Bodeleac ne se présenta pas aux élections de 1882. Il mourut le 27 décembre 1892 à l'âge de 73 ans à Quintin.

**GARRAN DE BALZAN (EMILE)**, né le 30 janvier 1838 à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), mort le 28 décembre 1902 à Paris.

*Sénateur des Deux-Sèvres de 1886 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 118.)

Admirateur déclaré de Danton, Garran de Balzan se signala par des interventions fougueuses et passionnées qui lui valurent quelques difficultés au sein de son parti et une relative désaffection de ses électeurs. Tête de liste en 1891, avec 439 voix, il rétrogradait au troisième rang lors des élections suivantes, derrière

Camille Jouffrault qui avait obtenu à peine 30 voix neuf ans plus tôt.

Les compagnies ferroviaires étaient ses bêtes noires. Il combattit avec vigueur les conventions passées pour la réalisation des voies d'intérêt local et déposa, en 1900, une proposition de loi visant à en limiter la durée. Régulièrement battu sur ce terrain, il mit ouvertement en question l'honnêteté de ses collègues, demandant sans détour que soient chassés de la commission des finances ceux qui « sous divers prétextes » émargaient au budget des compagnies.

Intransigeant sur le plan de la moralité parlementaire, il ne l'était pas moins sur celui des privilèges attachés au mandat. Le 12 juillet 1895, il s'éleva hautement contre l'intention, prêtée au gouvernement, d'assujettir les élus au services des armes, fut-ce en temps de guerre : projet, disait-il « d'un anarchisme outré ». Laïque fougueux, il pourfendit un amendement Halgan tendant à rétablir dans le budget de 1897 — donc sous le régime du concordat — une dotation destinée à servir une pension de retraite aux prêtres âgés et infirmes. « Les prêtres âgés, assurait-il, possèdent une caisse colossalement riche, alimentée par le dixième des revenus des fabriques ».

Républicain soupçonneux, il dénonça, chez le magistrat qui instruisait l'affaire de Panama, le « parti pris de considérer *a priori* le régime parlementaire » et s'opposa, d'ailleurs vainement, à la levée de l'immunité de son collègue Levrey.

Il mourut à Paris le 28 décembre 1902 à l'âge de 64 ans.

**GARREAU** (GEORGES, ROUL), né le 5 décembre 1852 à Nocé (Orne).

*Sénateur de l'Ille-et-Vilaine de 1897 à 1906.*

Georges Garreau naquit à Nocé, dans l'Orne, le 5 décembre 1852. Son père était huissier de justice et sa mère receveuse des postes.

Il connut, entre 9 et 13 ans, la dure vie d'interno au collège municipal de Nogent-le-Rotrou. Obligé de bonne heure à gagner sa vie comme clerc d'avoué, il eut le mérite, en rognant sur ses heures de sommeil, de préparer et de passer avec succès le baccalauréat puis la licence en droit. Il avait alors 25 ans.

Un philanthrope lui prêta les fonds nécessaires à l'achat d'une étude d'avoué : c'est ainsi qu'il se fixa à Vitré en 1877. Sept ans plus tard, le 4 mai 1884, il y était élu conseiller municipal sur une liste de conciliation. Mais ses convictions républicaines s'affirmaient progressivement. Dans cet arrondissement traditionnellement monarchiste, il se présenta avec l'étiquette républicaine aux élections législatives de 1893 et causa quelque surprise en recueillant 5.595 voix.

Echec glorieux qui présageait le succès des élections municipales de 1896. Il est alors porté, pour longtemps, à la tête de la municipalité où il sera maintenu jusqu'en 1929.

Sa carrière parlementaire sera courte mais bien remplie. Volant de succès en succès, il est élu sénateur en 1897, balayant l'amiral Véron et le comte de La Villegoulière. Son élection est contestée car il n'est passé, au deuxième tour, qu'avec une seule voix de majorité (577 sur 1.151 suffrages exprimés), grâce à un bulletin miraculeusement retrouvé dans un amas de papiers de toutes sortes qui couvraient la table sur laquelle on avait vidé l'urne ». Garreau n'en est pas moins valide. Sa joie et sa fierté sont immenses. Tant de chance le grise un peu, car il prend le parti de brûler ses vaisseaux, résignant sa charge d'avoué pour se consacrer entièrement à ses mandats électifs.

À 44 ans, il recommençait sa vie : et d'ailleurs n'était-il pas un jeune sénateur, secrétaire d'âge de l'Assemblée? Il entre à la commission de l'armée, alors présidée par Freycinet et y joue un rôle très actif dans cette période dramatique qui fut celle de l'affaire Dreyfus, défendant avec acharnement la cause de la démocratisation des cadres.

Son meilleur titre fut l'adoption, le 28 avril 1900, d'un nouveau statut des officiers d'administration jusqu'alors traités en parents pauvres. Derrière des considérations apparemment dérisoires, c'était, en fait, tout le problème de l'esprit de l'armée qui était posé dans cette « loi Garreau ».

C'est dans le même esprit qu'il seconda, comme rapporteur adjoint, les longs efforts de Rolland pour faire voter la « loi de deux ans », dont il a résumé parfaitement l'inspiration égalitaire : « L'armée de demain sera plus forte que celle d'aujourd'hui, car ce ne sera pas une armée de métier ; ce sera une armée vraiment nationale. »

Juriste expérimenté, il intervint également dans la discussion de la loi de 1898 sur les accidents du travail, et d'un projet de loi relatif au casier judiciaire ; sur le régime fiscal des successions, sur la généralisation du régime des circonstances atténuantes.

Les passions soulevées en Bretagne par la politique du cabinet Combes furent fatales à une carrière parlementaire si brillamment commencée : au renouvellement du 3 janvier 1906, le parti conservateur récupéra la totalité des sièges de l'Ille-et-Vilaine.

Voilà donc, à 53 ans, Georges Garreau obligé de prendre un nouveau départ : il est toujours maire de Vitré mais il n'a plus de situation. Cependant, ses capacités, son ardeur au travail et ses amitiés républicaines lui vaudront d'être assez aisément nommé juge au tribunal de la Seine puis conseiller à la Cour. Il partagea ainsi son temps, pendant de longues années encore, entre le Palais de justice et la mairie de Vitré où son ac-

tion se traduisit par de nombreuses réalisations : adductions d'eau, bains-douches, hôpital, collèges, stade, etc...

Il était médaillé de la Reconnaissance française, chevalier du Mérite agricole, officier de la Légion d'honneur, de l'Instruction publique et de l'ordre serbe de Saint-Sava.

**GARRIGAT** (JEAN, ZACHARIE, ALBERT), né le 25 janvier 1839 à Bergerac (Dordogne), mort en janvier 1891 à Paris.

*Député de la Dordogne de 1876 à 1885.  
Sénateur de la Dordogne de 1885 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 121.)

Garrigat qui n'avait manifesté que peu d'activité au cours des dernières années, mourut à Paris au début de janvier 1891. Le 20 janvier, le président Le Royer prononça son éloge funèbre dans lequel il se plut à louer l'ardeur de ses convictions républicaines dans la lutte contre l'Empire. Il n'avait que 52 ans.

**GARRIGOU** (Louis), né le 19 juillet 1884 à Alger.

*Sénateur du Lot de 1930 à 1941.*

Né en Algérie d'une famille originaire de Cahors, Louis Garrigou fit d'excellentes études couronnées par le diplôme de docteur en droit. Entré dans l'administration préfectorale, il fut d'abord sous-préfet, puis chef du secrétariat particulier du ministre de l'Intérieur. Ancien conseiller de préfecture de la Seine, il occupa les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de cette assemblée le 24 septembre 1918. Il appartint ensuite à plusieurs cabinets ministériels, notamment au ministère de la Guerre, de l'Intérieur, et fut chef du cabinet de Painlevé.

Élu le 12 mai 1929 maire de Saint-Martin-de-Vinars, il se présenta l'année suivante à l'élection sénatoriale partielle provoquée par la démission d'Anatole de Monzie, élu député. Le 23 mars 1930, il était élu sénateur au premier tour par 416 voix sur 599 votants. Il devenait ainsi l'un des plus jeunes membres de la Haute Assemblée.

Au Luxembourg, il siégea sur les bancs de la gauche démocratique et fit partie des commissions d'administration générale et de l'enseignement.

Au cours de la discussion du budget de 1936, il intervint le 28 décembre 1935 contre la suppression de vingt bureaux d'enregistrement dans des cantons ruraux, mesure qui risquait d'ouvrir une longue brèche à la fraude et d'imposer aux habitants des campagnes de fasti-

dieux déplacements. Ayant obtenu l'accord du ministre des Finances Régnier et du président Caillaux, il fit voter par le Sénat un amendement sur le chapitre en cause.

Garrigou soutint le gouvernement du Front populaire, non seulement lors des scrutins relativement faciles de 1936, mais dans le vote qui provoqua la chute du gouvernement Blum en 1937.

Le 30 décembre 1938, pendant la discussion du budget de 1939, il reprit une proposition votée par la Chambre et tendant à imposer au taux le plus bas de la taxe de résorption, les céréales entrant dans les échanges blés-pain, c'est-à-dire en fait les quelques sacs qui servaient à la rémunération du meunier et du boulanger. Allait-on, pour éviter quelques abus, accabler les couches les plus pauvres de la paysannerie française ? Le Sénat ne l'entendit pas de cette oreille et répondit à l'appel de Garrigou ; mais dans un sage esprit de prévention et de transaction, il établit tout de même un plafond.

Nommé secrétaire du Sénat en 1939 et en 1940, Garrigou prit part au Congrès de Vichy et, le 16 juillet 1940, il apporta sa voix au gouvernement du maréchal Pétain.

**GARRISSON** (GUSTAVE, BERNARD), né le 28 février 1820 à Montauban (Tarn-et-Garonne), mort le 9 août 1897 à Montauban.

*Sénateur du Tarn-et-Garonne de 1882 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. III, p. 122.)

En 1890, Garrisson présida la commission chargée d'étudier le projet de loi établissant le régime fiscal des raisins secs et, à ce titre, intervint en séance à plusieurs reprises, le 29 mai, sur des questions de procédure.

Réélu sénateur le 4 janvier 1891 par 251 voix sur 467 votants, il déposa le 10 juillet de cette même année un rapport sur les tarifs de douane applicables aux cotons et aux chanvres.

Ce fut le dernier acte parlementaire de Gustave Garrisson qui n'intervint plus désormais en aucune circonstance. Néanmoins, modeste et silencieux, pendant 7 ans encore, il suivit les séances avec une assiduité dont il s'était fait un devoir et à laquelle le président Loubet rendit le 9 octobre 1897 un hommage mérité. Il était mort le 9 août à Montauban, à l'âge de 77 ans.

**GASNIER** (FERNAND, EDOUARD), né le 5 juillet 1853 à Soulaire (Maine-et-Loire),



mort le 4 octobre 1906 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure  
de 1893 à 1898.*

Négociant, il fut élu conseiller municipal de Saint-Nazaire en mai 1884 et maire quelques mois plus tard. Il n'avait alors que 31 ans ; il devait être réélu trois fois.

D'une vive intelligence, d'un désintéressement personnel à toute épreuve, d'une irréprochable droiture, il devint rapidement un administrateur remarquable.

Le comité électoral républicain patronna sa candidature aux élections législatives de 1893. Il n'avait pas de concurrent démocrate et il fut élu au deuxième tour par 8.227 voix sur 8.880 votants. Quiny, son principal concurrent, s'était désisté après le premier tour et n'avait obtenu que 170 voix.

Durant la campagne, il avait proclamé son indéfectible attachement aux institutions républicaines et réclamé dans l'école la neutralité la plus stricte et dans le domaine religieux la liberté la plus large.

À la Chambre, il mit à profit son expérience de l'administration communale : il présenta plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à autoriser des emprunts communaux. Il fut également l'auteur d'un rapport sur un projet de loi relatif à l'aménagement du port de Saint-Nazaire.

Il fut réélu aux élections municipales de 1896, mais ne pouvant compter sur une majorité assurée au sein du conseil municipal, il abandonna sa charge de maire.

Il renouvela sa candidature lors des élections législatives de 1898. Il n'obtint que 8.156 voix et fut battu par M. Anthime Ménard qui en recueillit 9.162 sur 17.771 votants.

À partir de 1898, très dignement il se tint à l'écart de la politique, sans cesser de jouir de la confiance de ses concitoyens.

En 1900, cédant aux pressantes sollicitations des électeurs consulaires, il entra à la Chambre de commerce, dont il devint vice-président en 1901, puis président en 1905.

Il mourut à Saint-Nazaire le 4 octobre 1906 à l'âge de 53 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**GASNIER - DUPARC** (ALPHONSE. HENRI), né le 21 juin 1879 à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1932 à 1941.*

*Ministre de la Marine  
du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.*

Alphonse Gasnier-Duparc fit ses études à Saint-Malo et à la faculté de droit de

l'Université de Rennes et devint avocat à Saint-Malo. En 1903, il fut élu conseiller municipal de Saint-Malo ; en 1910, conseiller d'arrondissement ; en 1912, maire de Saint-Malo (il le resta jusqu'en 1933) ; en 1913, conseiller général ; en 1930, vice-président du Conseil général, qu'il présida de 1935 à 1937.

À l'élection sénatoriale qui eut lieu le 12 juin 1932 pour remplacer M. Lemarié, décédé, il fut élu au deuxième tour par 568 voix contre 534 à M. Le Maître, sur 1.103 votants. Il fut réélu aux élections triennales du 12 janvier 1933 : seul élu au premier tour, il obtint 563 voix sur 1.103 votants contre 549 à M. Lefas. Membre du parti radical-socialiste, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Orateur précis et éloquent, il traita particulièrement, au cours de son séjour au Parlement, les problèmes maritimes — il était Breton — et les problèmes juridiques — il était avocat ; mais il s'intéressa à bien d'autres domaines, notamment aux questions sociales. Il fut membre des commissions des douanes et des conventions commerciales, de l'enseignement, de la marine, des affaires étrangères et de la législation.

En 1932 il déposa, avec M. Donon, une proposition de loi tendant à réduire provisoirement le montant des fermages et rapporta divers textes intéressant la pêche. En 1933, prenant part à la discussion du projet de loi tendant au redressement budgétaire, il combattit avec succès une disposition du texte visant à réduire provisoirement les traitements des fonctionnaires municipaux en même temps que ceux des fonctionnaires de l'Etat. Il intervint également dans la discussion du budget de la marine marchande et dans celle du Code du travail maritime.

Il intervint aussi à propos de la suppression du privilège de juridiction, des droits de douane sur les vins de Porto et de Madère, de l'exercice de la médecine, des assurances sociales et de l'organisation du Parquet du tribunal de la Seine, protestant contre la légèreté avec laquelle le gouvernement traitait la magistrature. En 1936, dans le débat sur le projet de loi instituant le Conseil national économique, il exprima la crainte que cette assemblée « n'empiète de plus en plus sur les assemblées politiques et demanda qu'elle n'ait pas le droit de se saisir elle-même de toute question » faute de quoi le Parlement serait complètement dépossédé ».

Il fut nommé ministre de la Marine du premier cabinet Léon Blum, entré en fonction le 4 juin 1936, avec M. Blanche comme sous-secrétaire d'Etat à la Marine de guerre.

Comme ministre, il eut à répondre au Sénat, le 6 novembre 1936, à une interpellation de M. Jacques-Louis Dumessnil sur les incidents qui s'étaient produits dans plusieurs ports et arsenaux, où l'on avait notamment chanté « l'Internationale ». Il défendit vigoureusement le

sous-secrétaire d'Etat qui était mis en cause.

A la Chambre des députés, il prit part, le 26 janvier 1937, à la discussion de plusieurs interpellations sur la défense nationale. Dans une intervention vivement applaudie par toute la gauche et une partie du centre, il décrivit l'éclat de la flotte française, quatrième du monde, deuxième d'Europe, répondit aux critiques concernant la lenteur de la mise en service du *Dunkerque* et annonça des mesures propres à rajeunir et à développer la flotte.

Il fit comme ministre, en 1937, un voyage au Maroc pour y visiter des ports et des installations militaires. Il présida, au cours de ce voyage, le congrès fédéral du parti radical.

Après la chute du ministère Blum, en juin 1937, il reprit sa place au Sénat. Le 21 juin 1938, il déposa une proposition de loi tendant à compléter l'article 16 du décret du 30 octobre 1935 modifiant plusieurs articles du Code de procédure civile. Cette proposition qui vint en discussion le 25 février 1938 donna lieu à un débat de procédure civile fort animé, auquel prirent part notamment les excellents juristes qu'étaient MM. Boivin-Champeaux, Foucade et Pernot ; elle fut finalement adoptée avec un amendement de M. Foucade qui en étendait le champ d'application.

Enfin, le 29 avril 1938, Alphonse Gasnier-Duparc prit une large part, comme rapporteur pour avis de la commission de législation, à la discussion du projet de loi modifiant la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, faisant un analyse et une critique juridiques très poussées du texte.

Ce fut sa dernière intervention en séance publique avant la guerre. Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était titulaire de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre, du Mérite maritime, du Mérite agricole et des Palmes académiques.

**GASPARIN** (CHARLES, MARIE, Lucien), né le 18 février 1863 à Saint-Denis-de-la-Réunion (Réunion).

*Député de la Réunion de 1906 à 1942.*

Licencié en droit, avocat-défenseur à Tamatave, publiciste, maire de Saint-Denis, il était également officier d'administration au cadre auxiliaire de l'intendance avec le grade de sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie depuis le 19 juin 1915 et devait représenter son département et sa ville à la Chambre des députés sans interruption pendant plus de trente-cinq ans.

Il fait acte de candidature, pour la première fois, en 1906, aux élections législatives dans son île natale où il vient de rentrer après un an d'absence à la suite d'une grave épreuve de santé. Huit

fois de suite il sera élu dès le premier tour de scrutin.

Le 27 mai 1906, il l'emporte par 3.069 voix sur 3.569 votants contre 58 à son concurrent.

Le 24 avril 1910, il recueille 7.841 voix contre 5.044 à son adversaire, sur 12.352 votants.

Le 26 avril 1914, il est élu par 3.309 voix tandis que son adversaire ne compte que 3.742 voix, pour 12.014 votants.

Le 30 novembre 1919, au lendemain de la Grande guerre, le scrutin de liste remplace la scrutin uninominal. Lucien Gasparin se présente sur une liste radicale socialiste qui ne se voit opposer aucune liste concurrente : il obtient 26.735 suffrages sur 27.576 votants.

Le 11 mai 1924, il est élu avec 15.745 voix sur une liste d'union républicaine démocratique et de solidarité créée ; son adversaire n'obtient que 6.447 suffrages sur la liste républicaine sociale et d'union de tous les Français ; le nombre de votants était de 24.521.

En 1928, veul le retour au scrutin uninominal ; le 22 avril, Lucien Gasparin n'a pas d'adversaire et recueille 3.242 voix sur 3.500 votants. Le 15 mai 1932, dans les mêmes conditions, il obtient 9.645 voix sur 9.653 votants. Pour sa dernière confrontation électorale enfin, il laisse 4.069 suffrages à son adversaire tandis qu'il en compte lui-même 5.565 sur 9.666 votants.

Son origine géographique a marqué l'activité qu'il déploiera à la Chambre des députés pendant plus de trente ans. Lors de son premier mandat il est nommé membre de la commission du commerce et de l'industrie.

Après 1910, il est élu membre de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies et membre de la commission des postes et télégraphes.

Après les élections de 1914, il est élu à la commission de la marine marchande dont il restera membre jusqu'à la fin de sa carrière politique. De même, à partir de 1920, il siègera sans interruption à la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Mise à part la période de 1914-1919, pendant laquelle, sous la pression des événements, il dépose, entre autres, une proposition de loi relative à l'extension en temps de guerre de la loi du 28 juin 1904 (suris à l'exécution de la peine) et prend part notamment à la discussion d'interpellation concernant le fonctionnement de la démobilisation, Lucien Gasparin va surtout se consacrer aux questions relatives à l'outre-mer.

Lorsqu'il prend part aux discussions budgétaires, il intervient pour évoquer les colonies ou les problèmes spécifiques des troupes coloniales.

Les rapports qu'il signe concernent le même domaine : rapport sur la création du personnel des services civils des colonies françaises d'Algérie ; sur le régime forestier de la Martinique et de la Gua-

deloupe : sur le projet de loi portant modification de la loi du 1<sup>er</sup> mars 1918 en ce qui concerne les colonies et les pays de protectorat dans lesquels le cadastre n'existe pas ; il établit aussi un rapport supplémentaire sur le projet de loi autorisant le gouvernement de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane à réaliser des emprunts pour 359 millions de francs.

A partir de 1932, l'activité de ce défenseur de l'Empire et singulièrement des « Iles » qui avait adhéré dix ans plus tôt au parti républicain démocratique et social — se fait moins grande. Pendant son dernier mandat (1936-1942), il ne signe aucun rapport ni aucun avis et n'intervient plus à la tribune.

Au congrès du 10 juillet 1940, il accorda les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

**GASSER (JULES)**, né le 11 avril 1865 à Riervescémont (Territoire de Belfort).

*Sénateur d'Oran de 1921 à 1927.*

Jules Gasser naquit dans le Territoire de Belfort, d'une vieille famille alsacienne. Son père quitta l'Alsace plutôt que de se soumettre au joug allemand et c'est ainsi que la famille s'installa en Oranie. Jules Gasser fit ses études de médecine à Paris, puis exerça sa profession à Oran. Directeur du laboratoire de bactériologie, chirurgien de l'hôpital civil, il travailla activement au développement de l'équipement sanitaire de l'Algérie. Il s'intéressait particulièrement aux questions d'hydrologie et ses études (analyse des eaux potables, 1892 ; causes de la fièvre thyphoïde, 1900) firent vite autorité.

C'est l'exercice de la médecine qui l'amena à étudier l'aspect social de la colonisation et le conduisit ainsi à la vie publique. Conseiller général de 1902 à 1925, président du Conseil général en 1920, il fut maire d'Oran de 1912 à 1921.

Il fut candidat aux élections sénatoriales qui eurent lieu le 17 juillet 1921 pour remplacer M. Eugène Etienne, décédé le 13 mai, et fut élu au premier tour, par 230 voix sur 418 votants, contre 135 à M. Azam. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut membre des commissions de l'armée, de l'hygiène, de l'Algérie, puis des colonies et des affaires étrangères.

Le 6 mars 1924, il prit part à la discussion de la proposition de loi tendant à modifier le nombre des députés en Algérie. Il eut avec la commission et le gouvernement une controverse sur les conditions dans lesquelles les lois étaient applicables en Algérie, soulignant que la métropole avait « un droit de regard absolu sur les affaires de l'Algérie » et que celle-ci ne voulait pas « d'un séparatisme quel qu'il fût », désirait être soumise à la loi commune ; l'amendement fut adopté mais il devait être repoussé ensuite par la Chambre.

Aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927, Jules Gasser ne fut pas réélu : il n'obtint que 208 voix sur 439 votants, contre 230 à M. Saurin.

**GASSIER (HIPPOLYTE, AIMÉ)**, né le 11 septembre 1834 à Barcelonnette (Basses-Alpes), mort le 10 mai 1907 à Paris.

*Député des Basses-Alpes de 1876 à 1885.*

*Sénateur des Basses-Alpes de 1903 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 127.)

Le 27 janvier 1903, MM. Andrieux et Fruchier, qui avaient été élus sénateurs des Basses-Alpes le 4 janvier, étaient invalidés. Aux élections qui eurent lieu, pour les remplacer, le 22 février, Hippolyte Gassier fut élu au deuxième tour, avec 229 voix sur 416 votants, en même temps que M. Adolphe Defaye (218 voix). Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Membre de la commission des problèmes d'intérêt local et de celle des pétitions, il ne prit pas la parole en séance publique pendant les quatre années qu'il passa au Sénat.

En 1905, il vota la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Le 21 juin 1906, il déposa un « rapport sommaire » sur la proposition de loi de M. Jean Dupuy, Pédebidou et Emmanuel Arène tendant à modifier l'article 41 de cette loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il mourut à Paris le 10 mai 1907, à l'âge de 73 ans. Hippolyte Gassier était l'oncle du président Paul Reynaud.

**GASSIS (ARMAND, GABRIEL, MARIE)**, né le 11 janvier 1839 à Châteaulin (Finistère), mort le 28 mai 1915 à Châteaulin.

*Sénateur du Finistère de 1903 à 1912.*

Armand Gassis naquit à Châteaulin le 11 janvier 1839. Il était le fils d'un entrepreneur de travaux publics. Entré à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers en 1855, il en sortit en 1856 pour travailler dans l'entreprise de son père, auquel il succéda en 1871. Actif et laborieux, il fit de sa maison une des plus importantes du département. Plus tard, il abandonna la profession d'entrepreneur pour adopter celle d'architecte, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Sa carrière publique commença le 18 mai 1884, date à laquelle il fut élu conseiller municipal de Châteaulin. Adjoint au maire dès 1885, nommé officier d'académie le 21 juin 1893, il devint maire de Châteaulin le 8 mai 1896, puis, le 6 août 1899, conseiller général du Finistère. Le 21 juin 1901, son mandat de conseiller général fut renouvelé. Mais

le 23 février 1903 il fut révoqué de ses fonctions de maire pour avoir refusé de notifier à la seur directrice d'une école maternelle l'arrêté préfectoral laïcisant cette école.

La même année, il se présenta à l'élection sénatoriale comme républicain progressiste. Il fut élu le 25 octobre, au premier tour, par 880 voix sur 1.253 votants, contre 364 voix au candidat républicain radical, le Dr Herland.

Au Sénat il siégea au groupe de l'Alliance républicaine progressiste puis de la gauche républicaine. Il appartient à des commissions d'intérêt local et siégea à la commission chargée d'étudier les projets de loi de règlement budgétaire.

Il perdit son siège aux élections sénatoriales du 7 janvier 1912, n'ayant obtenu au deuxième tour que 631 voix sur 1.317 votants. Il n'exerça plus dès lors aucun mandat électif, car il ne s'était pas représenté aux élections cantonales de 1907.

Il mourut dans sa ville natale de Châteaulin le 28 mai 1915, dans sa soixante-seizième année, laissant à ses concitoyens le souvenir d'un administrateur ordonné, intègre et consciencieux et d'un homme charitable, ami de toutes les œuvres sociales.

Il avait été président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Châteaulin et présidait encore la société de secours mutuel de la ville, société dont il était l'un des fondateurs.

**GAST** (EDMOND), né le 1<sup>er</sup> octobre 1857 à Strasbourg (Bas-Rhin).

*Député de Seine-et-Oise de 1906 à 1910 et de 1919 à 1924.*

Agriculteur propriétaire d'une ferme modèle, maire de Ville-d'Avray de 1897 à 1899, directeur du journal *Le National de Seine-et-Oise*, membre du conseil supérieur de l'agriculture, Edmond Gast fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles le 20 mai 1906, au deuxième tour des élections générales législatives, par 8.710 voix sur 16.163 votants, contre 7.364 voix à M. de Caraman, député sortant.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut membre de diverses commissions et notamment de la commission de l'armée.

Il déposa, à la suite de l'interpellation de M. Jaurès sur la grève des électriciens, un ordre du jour motivé qui fut accepté par le gouvernement et adopté par la Chambre. Il fut également l'auteur d'un ordre du jour déposé à l'occasion des interpellations relatives à l'exercice du droit syndical et à la politique générale du gouvernement et de l'interpellation concernant la grève des employés des Postes et des télégraphes. Il intervint dans la discussion des budgets et à propos de l'impôt sur le revenu.

Il se représenta sans succès aux élections du 24 avril 1910 et du 26 avril 1914

mais il retrouva son siège le 16 novembre 1919 où, élu à la plus forte moyenne sur la liste républicaine d'union nationale démocratique, il obtint 85.064 voix sur 175.317 votants.

Membre de la commission de l'agriculture, de la commission de l'hygiène et de la commission des spéculations il fut, dans cette seconde législature, l'auteur de nombreuses propositions sur : les chambres d'agriculture, les frais d'organisation du pari mutuel, l'administration des haras, l'avance de l'heure légale. Il prit notamment part aux discussions relatives : à la création de nouvelles ressources fiscales, à l'alimentation nationale en pain, à la nomination et à l'organisation des chambres d'agriculture. Il demanda, en 1921, à interpellier le gouvernement sur l'installation dans le parc de Saint-Cloud, d'une station de ravitaillement d'essence et sur la nouvelle situation politique résultant du dernier congrès radical-socialiste.

M. Edmond Gast perdit son siège aux élections générales du 11 mai 1924.

Il avait écrit en 1896 un ouvrage intitulé *Le cheval normand et ses origines*.

**GASTÉ** (JOSEPH. ALEXANDRE, ADÉLAÏDE de), né le 30 août 1811 à Alençon (Orne), mort le 2 septembre 1893 à Paris.

*Député du Finistère de 1876 à 1881 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 127.)

Il retrouva son siège au deuxième tour des élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Brest, par 6.891 voix contre 3.965 à M. Gestin sur 16.900 votants. Au premier tour il avait obtenu 5.308 voix contre 4.041 à M. Gestin sur 11.492 votants.

Son programme électoral faisait une place particulière à l'augmentation des pouvoirs du Président de la République, à la suppression des deux tiers des parlementaires, à l'égalité civile et politique de l'homme et de la femme, à la réduction de l'impôt, à la liberté religieuse et à la simplification administrative.

A deux reprises, les 13 et 14 janvier 1891, il fut appelé à présider les séances en qualité de président d'âge.

Membre de la commission relative à la réglementation du travail, il fut l'auteur de nombreux rapports et propositions parmi lesquels : deux propositions de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles (1890 et 1891) ; un projet de résolution tendant à modifier l'article 88 du règlement de la Chambre (1893) ; diverses propositions de loi relatives tant aux pensions civiles qu'à l'ouverture du droit à pension des ouvriers et employés des arsenaux ; un rapport sur le sort à réserver aux propositions d'initiative parlementaire (1893).

Il prit part, notamment, aux discussions relatives au budget de l'exercice 1892, à propos duquel il déposa deux amendements portant, l'un sur les crédits affectés aux pensions civiles et l'autre sur le personnel enseignant de l'École de la marine de Brest.

Personnage pittoresque, excitant la verve des journalistes par ses habitudes vestimentaires et son attitude en séances, Joseph de Gasté mourut en cours de mandat, à l'âge de 82 ans, le 2 septembre 1893, à Paris.

**GASTELLIER** (CASIMIR), né le 1<sup>er</sup> janvier 1830 à Coulommiers (Seine-et-Marne), mort le 3 mai 1895 à Coulommiers.

*Député de Seine-et-Marne de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome III, page 128.)

Il fut réélu au premier tour des élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans l'arrondissement de Coulommiers, par 6.246 voix contre 5.182 à M. Petit sur 11.744 votants.

Il était inscrit au parti radical et radical-socialiste, et son deuxième programme électoral marquait son souci d'une lutte efficace contre la concurrence étrangère, de l'équilibre rationnel du budget par la suppression des dépenses inutiles, de la séparation de l'Église et de l'État, de la stabilité des ministères de la Guerre et de la Marine et sa réprobation des menées boulangistes.

Son rôle à la Chambre fut assez effacé. Il ne se distingua que par un rapport déposé au nom du premier bureau sur l'élection de M. Francis Laur.

Non réélu en 1893 et très affecté, en outre, par le décès de sa femme, il vit rapidement ses forces décliner et, à la veille de sa mort, il légua à la ville de Coulommiers une somme de 20.000 francs pour la fondation de bourses d'études.

Une avenue de Coulommiers porte son nom.

**GAUDAIRE** (GASTON, FRANÇOIS), né le 21 juillet 1873 à Cerisiers (Yonne).

*Sénateur de l'Yonne de 1922 à 1936.*

Gaston Gaudaire naquit le 21 juillet 1873 à Cerisiers dans l'Yonne. Issu d'une famille modeste — son père était cordonnier — il épousa en 1898 la fille d'un cultivateur et s'établit à Sens où il avait commencé une carrière dans les assurances.

Il fut élu conseiller municipal de Sens en 1904 et devint, de 1907 à 1922, adjoint au maire. Il s'intéressait à toutes les activités populaires, sportives ou artistiques, de son département et fut,

à partir de 1906, l'animateur et le président de la Fédération des sociétés musicales populaires de l'Yonne.

En juillet 1922, il devint maire de Sens, puis se présenta aux élections sénatoriales comme républicain socialiste. Élu le 10 septembre 1922, au deuxième tour, par 419 voix sur 828 votants, il siégea au Sénat sur les bancs de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste. Il fut secrétaire du Sénat de 1926 à 1930.

Dès le mois de janvier 1923, Gaston Gaudaire établit au nom de la commission des chemins de fer un rapport sur un projet de loi autorisant le rachat par le département de l'Yonne d'un réseau de voies ferrées d'intérêt local.

Très attentif à toutes les questions intéressant l'administration départementale et communale — car il présidait l'Association des maires du département de l'Yonne — il fit également partie, dès les premières années de son mandat, de la commission sénatoriale d'administration générale.

Il déposa en décembre 1924 une proposition de loi tendant à réserver aux syndicats d'électrification rurale la totalité des recettes provenant de la vente de l'énergie électrique sur leur territoire. En juin 1926, il établit un rapport sur un projet de loi modifiant la législation applicable aux syndicats de communes.

Réélu le 13 janvier 1927, au deuxième tour, par 539 voix sur 834 votants, il intervint en mars sur le budget de 1926 et rapporta de nombreux textes pour les commissions d'administration générale, de l'armée, des colonies.

Il siégea en 1934 et 1935 à de nombreuses commissions : administration générale, armée, colonies, air, comptabilité. Mais aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935, il n'obtint, au premier tour, que 173 voix sur 840 votants et ne se présente pas au second tour.

Il se retire alors dans son département de l'Yonne.

Il était l'auteur d'un ouvrage sur la guerre de 1914-1918 : *Une ville pendant la guerre*.

**GAUDIN** (GABRIEL, CLAUDE), né le 23 juin 1858 à Paris, mort le 21 novembre 1921 à La Haie-Fouassière (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 134.)

Gabriel Gaudin, qui s'était prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, fut battu aux élections du 22 septembre 1889 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Nantes, avec 12.511 voix sur 26.747 votants, par Cazenove de Pra-

dines, 12.896 voix. Il n'eut pas plus de succès quatre ans plus tard, dans la même circonscription, contre le même adversaire : 11.437 voix contre 12.884 sur 24.704 votants. Il abandonna dès lors la lutte, ne tentant même pas de récupérer son siège lors de la mort de Cazenove de Pradines en 1896.

Il mourut, retiré dans son château d'Halloy, à La Haie-Fouassière le 21 novembre 1921, âgé de 63 ans.

**GAUDIN DE VILLAINÉ** (ADRIEN, PAUL, MARIE, SYLVAIN), né le 12 décembre 1852 à Moulines (Manche), mort le 28 mai 1930 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député de la Manche de 1885 à 1889.*

*Sénateur de la Manche de 1906 à 1930.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 134.)

En 1906, la mort de Jules Labiche ouvrit les portes de la Haute Assemblée à Gaudin de Villainé qui fut alors élu sénateur de la Manche, le 7 janvier, au troisième tour, par 639 voix sur 1.163 votants. Il devait le rester jusqu'à sa mort.

Il siégea à droite pendant vingt-cinq années et se montra, au Sénat, comme jadis à la Chambre des députés, adversaire résolu du régime républicain. Il fit successivement partie de presque toutes les grandes commissions : finances, affaires étrangères, armées, enseignement, administration générale.

Dès 1906 il intervint activement dans les travaux du Sénat. Il se déclara hostile à la juridiction de la Haute Cour, à cette juridiction « que l'expérience du passé, dit-il, n'est pas faite pour justifier ». Puis il proposa au Sénat de réformer ses méthodes de travail en nommant certaines commissions pour trois ans et lui demanda de « prendre les initiatives dont la Chambre se montrait incapable ». Il participa aux discussions budgétaires et, à propos du budget des Beaux-arts, demanda au gouvernement de protéger le site du Mont Saint-Michel. Il en reparlera souvent au cours des discussions budgétaires.

Une de ses préoccupations était la politique coloniale de la France. « Je n'ai jamais été partisan de notre expansion coloniale en dehors du bassin de la Méditerranée... tous les peuples continentaux qui ont sacrifié aux colonies en sont sortis diminués, appauvris, quelquefois ruinés. »

Pendant la Grande guerre, l'activité parlementaire de Gaudin de Villainé ne se ralentit pas. Il interpella longuement le gouvernement sur l'espionnage allemand en France et à Paris et lui reprocha de tolérer un honteux trafic de permis de séjour.

En 1918, Gaudin de Villainé demanda, en vain, à interpeller le gouvernement

« sur la situation faite à l'épargne française créancière de l'Etat russe » ; il critique âprement son attitude envers les porteurs de titres russes ainsi que les grandes banques qu'il appelle « les pirates de l'épargne française ».

Réélu le 11 janvier 1920, au premier tour, par 737 voix sur 1.137 votants, il se préoccupe alors toujours de la politique à l'égard de la Russie, de la santé de Paris envahi par les réfugiés d'Orient. En 1922, il intervient de nouveau en faveur des épargnants français détenteurs de valeurs russes. A propos d'un projet de loi sur les spéculations illicites, il dépose un contre-projet prévoyant la « répression impitoyable de tous les scandales de spéculation et d'accaparement ».

En 1924, il est réélu sénateur de la Manche, le 6 janvier, par 749 voix sur 1.148 votants.

En 1929, il participe à la discussion du projet de réorganisation judiciaire. Ce sera sa dernière grande intervention. Très diminué par la maladie, il ne fera plus au Luxembourg que de rares apparitions jusqu'à sa mort, survenue le 28 mai 1930, à Cannes, dans sa 78<sup>e</sup> année.

Adrien Gaudin de Villainé avait publié en 1916 *L'espionnage allemand en France* en 1918, *Choses de Russie*, puis *Le Fou du roi*.

**GAUDY** (FRANÇOIS, ANTOINE, FÉLIX), né le 3 mai 1832 à Besançon (Doubs), mort le 19 août 1895 à Enghien (Seine-et-Oise).

*Représentant de 1872 à 1875.*

*Député du Doubs de 1876 à 1885.*

*Sénateur du Doubs de 1885 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 134.)

Sénateur depuis 1885, François Gaudy fut réélu dès le premier tour au renouvellement du 7 janvier 1894, par 672 voix sur 891 votants, contre 125 voix obtenues par M. de Kergall.

Toujours fidèle à la politique de l'union républicaine, il siégea à ce groupe jusqu'à sa mort, survenue le 19 août 1895, en cours de mandat, à Enghien, où il était venu se reposer. Il avait alors 63 ans.

**GAULLE** (CHARLES, ANDRÉ, JOSEPH, MARIE de), né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord).

*Sous-secrétaire d'Etat (Défense nationale et Guerre) du 5 au 16 juin 1940.*

Charles de Gaulle fit ses études secondaires à Paris. Il entra à Saint-Cyr le

1<sup>er</sup> octobre 1910. Dans ses mémoires il résume lui-même — très brièvement en ce qui concerne la première guerre mondiale — sa carrière militaire :

« Après Saint-Cyr, je fis au 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Arras, mon apprentissage d'officier. Mon premier colonel : Pétain, me démontra ce que valent le don et l'art de commander. Puis, l'ouragan m'emporta comme un fétu à travers les drames de la guerre... »

... Le 15 août 1914, la division dont il fait partie se trouvant la première engagée en la guerre, il se bat à Dinant, sur la Meuse, où il est blessé. Le 18 février 1915, capitaine à titre temporaire, il prend part à la bataille de Champagne et est blessé près de Mesnil-les-Hurlus.

Verdun ! En février 1916, à Douaumont, il est grièvement blessé cette fois et fait prisonnier. Interné d'abord à Freyberg, puis au fort IX à Ingelstadt, il tente, vainement, cinq évasions. Après l'armistice...

« Pendant les années suivantes, ma carrière parcourut des étapes variées : mission et campagne en Pologne, professorat d'histoire à Saint-Cyr, école de guerre, cabinet du maréchal, commandement du 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à Trèves, services d'état-major sur le Rhin et au Levant. »

... Il fut affecté au secrétariat général de la Défense nationale de 1932 à 1937 et sous quatorze ministères, se trouva mêlé sur le plan des études, à toute l'activité politique, technique et administrative pour ce qui concernait la défense du pays.

A cette époque il fut, selon sa propre expression, le témoin réservé mais passionné des affaires publiques.

Sa passion, mieux, sa foi, avait grandi en même temps que lui dans le milieu où il naquit. Toute sa vie, il affirme s'être fait une certaine idée de la France, l'imaginant naturellement comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle : « notre pays doit viser haut et se tenir droit, la France ne peut être la France sans la grandeur ».

Sa passion pour la France, et en conséquence son intérêt passionné pour tout ce qui peut avoir une influence sur le destin de celle-ci, vont toujours croissant ; il n'en sera pas de même pour sa réserve.

Au demeurant, s'il trouvait dans le métier militaire l'intérêt puissant qu'il comporte pour l'esprit et pour le cœur, dans l'armée, qu'il estimait alors tournant à vide, il voyait l'instrument des grandes actions prochaines.

Ses idées, son idéal, il les exprime tout d'abord en 1932 dans *Le fil de l'épée*, ouvrage qui révèle un écrivain très remarquable par sa forte raison, la nervosité de sa phrase et ses formes éclatantes.

Ce qu'on pourra bientôt appeler sa doctrine, c'est dans *Vers l'armée de métier* qu'il l'exposera en 1934 et il l'imagera en 1938 avec *La France et son armée*.

Certes, le temps passait, la technique progressait sans cesse et il eut convenu de modifier notre système militaire qui datait des lois de 1927, 1928, et qui craquait de toutes parts.

L'idée du front fixe, continu, dominait la stratégie et par voie de conséquence l'organisation, l'armement et l'instruction. En cas de guerre, cette stratégie impliquait la mobilisation d'un nombre aussi grand que possible de divisions qui devaient se figer sur leurs emplacements et les tenir. Quant aux moyens dont la fin de la Grande guerre avait déjà démontré l'efficacité : avions, tanks, artillerie mobile, on ne leur réservait que la mission d'aider à colmater les brèches de la ligne continue, le cas échéant.

Le plan du colonel de Gaulle, au contraire, était la création d'urgence d'une armée de manœuvre et de choc, mécanique, cuirassée, formée d'un personnel d'élite qui s'ajouterait aux grandes unités fournies par la mobilisation. Il invoquait en outre la technique qui dominait l'ordre guerrier et imposait la qualité et la permanence des servants des nouvelles machines de guerre, éléments essentiels de leur rendement.

Or, selon ses propres termes, le corps spécialisé devant amener de profonds changements dans l'instruction militaire en même temps que dans la technique et la politique de la guerre, c'était aux pouvoirs publics qu'il incombait de le créer. De Gaulle décida de porter le problème devant eux.

Après une série d'articles publiés dans *l'Echo de Paris* et *l'Époque* qui avaient pour but de faire connaître son projet et qui eurent d'ailleurs pour effet des résonances en d'autres grands journaux et l'institution d'un débat, il fallait en saisir les instances politiques et pour cela recourir à un député pour le dépôt d'un texte sur le bureau de la Chambre, député d'esprit non conformiste de préférence. Paul Reynaud parut par excellence qualifié qui venait précisément de dénoncer publiquement la cause de la torpeur de notre économie et en préconisait le remède : la dévaluation.

Mais l'idéal pacifique de la démocratie française ne pouvait se réclamer que de la défensive ; l'armée de métier incarnait à ses yeux l'armée de coup d'État inconciliable avec le socialisme et la paix. Et puis l'on parlait de désarmement ! Aussi les travaux et débats parlementaires aboutirent-ils à l'encontre des espérances du colonel de Gaulle.

Hitler, lui, ne restait pas dans l'expectative. Après avoir rompu dès octobre 1933 avec la Société des Nations, il entreprenait en 1934 et 1935 un immense programme de fabrication et de recrutement et devait ouvrir bientôt la série de ses coups de force. C'est le 1<sup>er</sup> mai 1937 que défile, à travers Berlin, une Panzerdivision complète, ressemblant trait pour trait à la division cuirassée que projetait de Gaulle en 1933, et de plus, survolée par des centaines d'avions.

Le 11 mars 1938, Hitler réalisait l'Anschluss. En septembre, il exécutait la Tchécoslovaquie. Le 15 mars 1939 il entra à Prague et le 1<sup>er</sup> septembre il se lançait sur la Pologne.

Depuis 1937, de Gaulle avait reçu le commandement du 507<sup>e</sup> régiment de chars à Metz. En septembre 1939, il était commandant des chars de la V<sup>e</sup> armée en Alsace — dans l'expectative. Le 23 mars, Paul Reynaud remplaçait Daladier au gouvernement. Le 10 mai, l'ennemi entamait sa grande offensive, le 18, sept Panzers étaient réunies autour de Saint-Quentin, prêtes à foncer soit sur Paris, soit sur Dunkerque.

De Gaulle qui vient de recevoir le commandement de la 4<sup>e</sup> division cuirassée, laquelle en fait n'existe pas, réussit avec des éléments disparates une adroite opération retardatrice sur Moncornet, nœud des routes vers Saint-Quentin, Laon et Reims, et harcèlera l'ennemi pendant trois jours.

Ayant reçu l'ordre de réduire une forte tête de pont que l'ennemi a installé au sud d'Abbeville, après trois autres jours de combat, la 4<sup>e</sup> division cuirassée réussit aux trois quarts à remplir sa mission. Le 26 mai, son chef est nommé général de brigade à titre temporaire. Cependant le 30, après l'abdication belge, la bataille est plus que compromise.

C'est dans la nuit du 5 au 6 juin que Paul Reynaud, en remaniant son gouvernement, y fit entrer de Gaulle comme sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale. Mais alors les échelons élevés du commandement tenaient la parole pour perdue. Pour de Gaulle, si la guerre était perdue dans la métropole, du point de vue de l'Empire, tout pouvait encore être sauvé.

Le 16 juin, Paul Reynaud démissionne et le président Lebrun prie le maréchal Pétain de constituer le gouvernement.

Dès lors, la décision du général est prise et le lendemain, faisant preuve d'une « audacieuse indiscipline et d'une clairvoyante obstination », il quitte le territoire asservi pour mieux le défendre en continuant la lutte.

Le 13 juin, le gouvernement Pétain demandait l'armistice et le 18 juin, à 18 heures, de Gaulle lisait au micro de la B.B.C. le fameux appel.

Au sujet de l'appel, Emile Henriot a écrit : « Un homme seul avait parlé, et il avait parlé au nom de la France... Aussi bien, voilà l'homme tout d'une pièce, comme il s'est voulu, durci en lui-même, appelé à répondre de tout, conscient de ce que l'on peut dans la solitude si l'on est pourvu d'une âme opiniâtre... De là lui est venue sans doute par la suite l'illusion que ce qui est bon pour un individu peut l'être aussi pour un pays et que la France, seule, orgueilleuse, ne serait pas une France isolée... »

Alors que dans la France humiliée, un vote changeait la forme des institutions, le refus de cette humiliation, le refus

de consentir à la défaite, la certitude qu'une bataille perdue n'est pas la guerre perdue et que l'espoir restait ouvert, faisaient entrer dans l'Histoire un homme de quarante-neuf ans que le destin « jetait hors de toutes les séries ».

Le nombre des ralliés à la France libre était minime au départ et grossissait lentement et dans la lourde sujétion d'une alliance avec les « colosses », de Gaulle ne voulant plus céder en rien de ce qui intéressait la France, n'entendait relever que du droit de la France, de sa fierté redressée, de son avenir.

**GAUMET (FRANÇOIS)**, né le 9 novembre 1880 à Châtillon-sur-Loire (Loiret).

*Député du Loiret de 1928 à 1932.*

Après avoir commencé ses études à Châtillon-sur-Loire, F. Gaumet les poursuivit à Orléans. Licencié en droit, il s'établit notaire à Epieds-en-Beauce.

D'abord maire de cette commune, puis conseiller général du canton, il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Orléans en 1928, obtenant 8.995 voix sur 20.695 votants, contre 6.643 à M. Gallouédec, sous l'étiquette « union républicaine démocratique ».

Dans sa profession de foi, M. Gaumet promet un statut aux fonctionnaires et l'égalité fiscale aux contribuables. Il exprime l'intention de s'opposer à la création de nouveaux monopoles et de soutenir le programme agricole établi par la Fédération des associations agricoles du centre. Il se montre partisan de la paix à l'extérieur fondée sur l'action de la Société des nations, et de la paix à l'intérieur, et défenseur des droits des anciens combattants.

Au cours de cette législature, il dépose une proposition de loi tendant à réduire et à uniformiser les frais de mutation immobilière à titre onéreux par l'ajustement du droit d'enregistrement avec le salaire du conservateur et l'honoraire de l'officier ministériel, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à relever le droit de douane sur les seigles et une proposition de loi établissant le droit à une indemnité du fermier sortant pour l'amélioration donnée par lui à sa ferme.

En 1930, il prend part à la discussion d'un projet de loi portant adoption des mesures destinées à améliorer le marché des vins et dépose un amendement concernant les vins de coupage.

Il participe à la discussion d'un projet de loi relatif aux contributions directes de l'exercice 1931 ; un incident l'oppose à M. Léon Blum sur une motion d'ajournement.

Après son échec aux élections législatives de 1932, M. Gaumet se retire à Orléans.



**GAURAND (PIERRE-MARIE)**, né à Montbrison (Loire) le 21 janvier 1886.

*Député de la Loire de 1936 à 1942.*

Après avoir fait ses études au petit séminaire de Verrières, M. Gaurand obtint sa licence en droit à la faculté de Lyon et fut notaire à Montbrison.

Il fit la guerre de 1914-1918 comme simple soldat au 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie et fut décoré de la Croix de guerre et nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il débuta dans la politique en 1928. Il fut élu conseiller général du canton de Montbrison et réélu le 7 octobre 1934 avec une forte majorité. Ce furent les « poilus » qui le poussèrent à briguer les suffrages de ses concitoyens quand M. François eut décidé de ne pas se représenter aux élections cantonales.

A ce poste, il défendit les intérêts de son département. De nombreuses communes lui sont reconnaissantes des chemins qu'elles lui doivent et de ce qu'il a fait pour l'électrification.

Aux élections générales de 1936, M. Gaurand fut nommé député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Montbrison avec 9.448 voix sur 18.073, contre 8.450 à M. Corsin, sous l'étiquette « alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants ».

Dans sa profession de foi, M. Gaurand se déclare partisan de la représentation proportionnelle intégrale et de la réduction du nombre des députés. Après s'être prononcé en faveur du maintien de la paix et de l'égalité devant l'impôt, M. Gaurand s'engage à défendre les droits des mutilés du travail comme ceux des anciens combattants et mutilés de guerre.

Au cours de cette législature, il appartenait à la commission de l'administration générale, départementale et communale et à celle de la législation civile et criminelle.

Il déposa une proposition de loi ayant pour objet le renforcement de l'examen de notaire et une autre proposition tendant à autoriser l'attribution intégrale à un seul héritier de certains domaines ruraux figurant dans les successions.

Il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1938 pour l'agriculture, demandant la répartition du secours accordé aux agriculteurs dont le bétail a été atteint par la fièvre aphteuse.

Il participa à la discussion du projet de loi portant fixation du budget pour l'exercice 1940, demandant l'exemption de l'impôt de mutation par décès et présentant des observations contre l'article, le 14 décembre 1939.

M. Gaurand a laissé au Parlement le souvenir d'un homme de bon sens, aux idées larges et au cœur droit.

Il vota au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

**GAUSSORGUES (FRÉDÉRIC, DALISTE)**, né le 29 juillet 1841 à Sommières (Gard), mort le 25 juin 1903 à Sommières.

*Député du Gard de 1889 à 1898.*

En 1861 — il est alors âgé de vingt ans — Frédéric Gaussorgues entre à l'école centrale des Arts-et-Manufactures. A l'issue de ces études, ingénieur civil, il dirige pendant quelques années, à Paris, une importante usine de produits chimiques. Après la campagne de 1870-1871, qu'il fait en qualité de commandant des mobiles du Gard, il se retire dans ses propriétés et devient maire de Sommières en 1878.

Le 30 octobre 1881, il est élu conseiller général du canton de Sommières, mandat qui lui sera renouvelé par trois fois. Vice-président de l'assemblée départementale de 1892 à 1893, il donne sa démission de conseiller général le 9 décembre 1893. Président de la commission départementale, membre du conseil départemental de l'instruction primaire, membre de la commission des travaux publics, rapporteur de la commission interdépartementale des canaux du Rhône, il est désigné comme candidat républicain à l'élection législative du 22 septembre 1889. Dans sa circulaire aux électeurs, il écrit : « Je mettrai au premier rang de mes préoccupations l'étude des moyens et des lois propres à relever la situation industrielle et agricole de nos régions. Je serais partisan d'une révision républicaine qui... permettrait de simplifier la procédure parlementaire... dans la voie des réformes démocratiques... »

Bien qu'appartenant à la 2<sup>e</sup> circonscription de Nîmes, il est choisi et élu député par les électeurs de l'arrondissement du Vigan, comme candidat de la conciliation républicaine. Dès le premier tour de scrutin, il obtient 8.318 suffrages, sur 14.183 votants, contre 5.711 suffrages réunis par son parent, Edouard Gaussorgues, boulangiste, candidat radical-révissionniste, député sortant.

Au scrutin de ballottage du 3 septembre 1893, il se voit confier un nouveau mandat de député de l'arrondissement du Vigan, obtenant 7.734 suffrages sur 14.349 votants, contre 6.373 suffrages à M. Clauzel, candidat radical. Au premier tour de scrutin, il avait obtenu 6.450 suffrages sur 13.813 votants.

Il présente de nombreux rapports, notamment sur des projets de loi tendant à autoriser des prorogations de surtaxes à divers octrois et sur des projets de loi tendant à autoriser la ville de Nice, les départements des Pyrénées-Orientales et du Var à contracter des emprunts.

Frédéric Gaussorgues est encore candidat aux élections générales de 1898,

mais M. Pastre, professeur, candidat radical-socialiste, le bat au second tour de scrutin, le 22 mai.

Il meurt à Sommières le 25 juin 1903, à l'âge de 61 ans.

**GAUTHEROT (GUSTAVE)**, né le 29 mars 1850 à Pierrefontaine (Doubs).

*Sénateur de la Loire-Inférieure  
de 1932 à 1941.*

Fils de Just Gautherot, juge au tribunal de Dôle, le jeune Gustave fait ses études au collège de cette ville, puis à Dijon et à Paris où il obtient la licence en droit et le doctorat ès-lettres. Combattant de la guerre 1914-1918, il sera nommé chef de bataillon. Il est titulaire de la Croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur.

Sa carrière civile, Gustave Gautherot l'accomplit comme professeur à l'Institut catholique de Paris.

Cependant, la vie politique l'attire et il se présente à une élection sénatoriale complémentaire le 12 juin 1932. Devenu sénateur de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. de Landemont, par 546 voix sur 996 suffrages exprimés au premier tour, il sera réélu le 16 octobre 1932 par 638 voix sur 997 suffrages exprimés.

Dès 1932, M. Gautherot s'inscrit au groupe de la gauche républicaine et il est nommé membre des commissions suivantes : enseignement, législation civile et criminelle. Ses convictions font de lui un ardent défenseur de l'ordre et des valeurs morales traditionnelles. C'est ainsi qu'au début de 1933, après la constitution du premier cabinet Daladier et alors que de nombreuses catégories sociales manifestent leur mécontentement devant la crise qui les frappe, il intervient au Sénat dans la discussion des douzièmes provisoires demandés par le gouvernement. Cependant, les préoccupations nées de la crise économique dont les conséquences politiques ne font que traduire l'acuité, prennent le pas sur toutes autres en cette fin d'année 1934. Pierre-Etienne Flandin est nommé président du Conseil le 13 novembre : Gautherot salue « l'exceptionnelle autorité » du chef du gouvernement mais il confesse, comme beaucoup de ses collègues, une certaine lassitude devant la crise de l'Etat et des institutions ; il réclame la « réforme de l'Etat », réforme dont l'entreprise avait provoqué la chute du cabinet d'union nationale de Gaston Doumergue.

Lors de la discussion au Sénat, le 12 mars 1936, Gautherot, avec 51 de ses collègues, refuse d'approuver le pacte franco-soviétique et dénonce dès cette époque les violations déjà perpétrées, et celles qui le seront, des clauses de non-immixtion dans les affaires intérieures de chaque Etat.

En cette année 1936, l'année du « front populaire », de la remilitarisation de la Rhénanie, de la guerre d'Ethiopie et du

début de la guerre d'Espagne, l'activité parlementaire de M. Gautherot est très variée mais les mêmes préoccupations demeurent : traitements des fonctionnaires, semaine de 40 heures, troubles d'Afrique du Nord, conflits collectifs du travail. C'est au nom de la défense de la petite industrie que M. Gautherot et ses amis de la gauche républicaine voteront contre la loi de 40 heures et contre le projet de loi sur les procédures d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail.

Dans les derniers mois de sa vie parlementaire, l'activité de M. Gautherot, sans pour autant diminuer, se traduit surtout par le dépôt de questions écrites.

Le 16 juillet 1940, Gustave Gautherot vote en faveur du projet de loi constitutionnelle donnant pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

M. Gautherot est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Les suppliciés de la Terreur ; Un gentilhomme de grand chemin, le maréchal de Bourmont ; La Terreur en Vaucluse ; le drame d'Orange ; Septembre 1792 ; La conquête d'Alger ; Le monde communiste ; Le bolchevisme aux colonies.*

**GAUTHIER (ARMAND, ELZÉAR)**, né le 28 septembre 1850 à Fitou (Aude), mort le 10 mai 1926 à Paris.

*Sénateur de l'Aude de 1894 à 1926.*

*Ministre des Travaux publics  
du 24 janvier 1905 au 14 mars 1906.*

*Ministre de la Marine  
du 20 mars au 9 juin 1914  
et du 13 juin au 3 août 1914.*

Elève au lycée de Carcassonne puis étudiant à l'université de Montpellier, Armand Gauthier, après de sérieuses études classiques et médicales, devint docteur en médecine. Lauréat de la faculté de Montpellier, il alla exercer sa profession à Sigean, dans l'Aude, où tous ceux qui l'approchèrent purent constater son entier dévouement à la cause médicale, notamment pendant l'épidémie de choléra de 1885, ce qui lui valut la médaille des épidémies.

Elu conseiller municipal de Sigean en 1878, il devint maire de cette localité en 1881 et le resta jusqu'en 1888. Il fut de nouveau porté au fauteuil de premier magistrat municipal en 1891 et demeura dans ces fonctions jusqu'en 1893. Dès 1882, il avait été élu conseiller général et il présida l'assemblée départementale pendant trente ans. Il se présenta aux élections sénatoriales de l'Aude le 7 janvier 1894 et fut élu au premier tour, en remplacement de M. Marcon, décédé, par 387 voix sur 742 votants. Il fut constamment réélu depuis. Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Armand Gauthier, originaire d'un département viticole ne pouvait se désintéresser des problèmes de la vigne. Dès 1884, il est nommé rapporteur du projet

sur les fraudes commises dans la vente des vins. Mais il ne tarde pas à se spécialiser dans toutes les questions relatives aux travaux publics.

Dès 1897, l'activité du sénateur de l'Aude se concentre pratiquement sur l'équipement ferroviaire et sur l'organisation des voies de navigation intérieure. De cette activité, trop complexe pour être rapportée en détail, retenons seulement qu'elle s'exerçait au bénéfice de toutes les provinces françaises.

Il n'en est donc que plus remarquable de voir Armand Gauthier trouver encore assez de temps pour étudier et rapporter la loi sur les patentes, travail qui avait duré deux ans car il s'agissait de rien moins que de réviser le mode de répartition de cette contribution. Mais les intérêts en jeu étaient si évidents, et si divers aussi, que l'on s'explique facilement que le projet n'aboutira définitivement qu'en 1905.

Armand Gauthier est appelé au ministère des Travaux publics le 24 janvier 1905 par Maurice Rouvier et conservera ce portefeuille jusqu'au 10 mars 1906.

Revenu à la commission des finances au Sénat, Armand Gauthier est nommé rapporteur général du budget, lourde charge qu'il conservera pendant sept années, jusqu'à ce que lui soit confié le portefeuille de la Marine dans le cabinet Doumergue, le 20 mars 1914. Armand Gauthier y remplaçait un autre sénateur du même groupe, M. Monis. Viviani devient président du Conseil le 14 juin 1914. Armand Gauthier reste à la Marine.

Quand la guerre éclate, le sénateur de l'Aude démissionne de son poste ministériel estimant que sa santé, déjà fort ébranlée, ne lui permet pas de faire face aux tâches qui l'attendent. D'ailleurs, Armand Gauthier, trahi par ses forces physiques, ne joue plus de rôle actif et meurt en cours de mandat, à Paris, le 10 mai 1926. Il était âgé de 76 ans.

**GAUTHIER (GUSTAVE)**, né le 25 juillet 1835 à Remiremont (Vosges), mort le 28 juillet 1909 à Luxeuil (Haute-Saône).

*Sénateur de la Haute-Saône  
de 1900 à 1909.*

Tout comme son père, Gustave Gauthier avait choisi la carrière médicale. Entré à 18 ans à l'école de médecine de Brest, il participe en 1860 à l'expédition militaire française en Chine. Revenu en France en 1861, il passe son doctorat et se fixe à Luxeuil.

L'Empire finissant fait de lui un militant actif et il accueille avec faveur les débuts de la III<sup>e</sup> République. A la veille des élections législatives de 1881 il tente, mais sans succès, de proposer sa candidature au congrès républicain de l'arrondissement de Luxeuil, contre celle de Gaston Marquiset, député sortant. Il ne s'entend pas avec les dirigeants départe-

mentaux du parti républicain, et c'est la rupture. Gustave Gauthier va devenir un des animateurs de la droite libérale nationaliste.

Aux élections cantonales du 30 juillet 1893, il se présente dans le canton de Luxeuil contre Victor Genoux-Prachée, pharmacien et maire de la ville, candidat du parti républicain. Il a le soutien des industriels de la région et du journal de droite, le *Nouvelliste*, mais il n'obtient que 1.448 voix contre 2.113 à son adversaire.

Aux élections législatives de 1898, il participe activement, en tant que membre du bureau du « comité républicain de Luxeuil », lui-même rattaché à l'association nationale républicaine, à la campagne en faveur de l'industriel Alfred Colle, candidat républicain, libéral progressiste, contre le député radical sortant, Victor Genoux-Prachée. Celui-ci ne sera pas réélu.

Aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, Gustave Gauthier pose sa candidature et son principal adversaire est toujours Victor Genoux-Prachée. Gustave Gauthier qui se présente comme « républicain progressiste, antiministériel, nationaliste », sera élu au troisième tour par 436 voix contre 413 sur 862 votants. Il va collaborer régulièrement au *Nouvelliste* et certains de ses articles seront reproduits par le *Réveil de la Haute-Saône*, journal de l'extrême-droite monarchiste.

Au Sénat, Gustave Gauthier s'inscrit au groupe de la gauche républicaine. Une de ses premières interventions a trait à l'affichage électoral. Gauthier demande que la dernière affiche soit apposée « trois jours francs avant l'ouverture du scrutin ».

Il interviendra aussi sur la propriété industrielle, la santé publique, et notamment la composition du comité consultatif d'hygiène publique.

L'état sanitaire de l'armée est l'objet des préoccupations du Sénat. En présence du général André, ministre de la Guerre, Gustave Gauthier intervient pour recommander « trois mesures de la sollicitude du ministre de la Guerre, chauffage, aération, viande grasse ».

Au cours des années 1904 et suivantes, le sénateur de la Haute-Saône interviendra à de nombreuses reprises dans les discussions budgétaires. Il parlera également à propos des projets de loi relatifs à l'outillage national et à la culture du tabac.

Malade, Gustave Gauthier ne se représente pas au renouvellement de 1909. Il sera remplacé par Jules Jeanneney, futur président du Sénat, et mourra en juillet 1909. Il était âgé de 74 ans.

**GAUTHIER DE CLAGNY (ALBERT, ETIENNE, GEORGES GAUTHIER dit)**, né le 14 septembre 1853 à Versailles (Seine-

et-Oise), mort le 16 décembre 1927 à Paris.

*Député de la Seine-et-Oise  
de 1889 à 1910.*

Albert Gauthier, son service militaire accompli dans la cavalerie, entra dans l'industrie et passa plusieurs années au milieu des ouvriers, dans le Nord, dans les Pyrénées et en Italie où il s'occupa de l'exploitation de carrières de marbres durs. Attiré par les études juridiques, il soutint brillamment sa thèse de doctorat en droit en 1882 et devint en 1883, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Il fut inscrit au barreau de la cour d'appel de Paris en 1899 et sa compétence juridique le porta à la direction du *Journal de droit administratif*.

Boulangiste, membre du comité directeur des comités républicains plébiscitaires en 1888, il fut élu conseiller général du canton de Sèvres en 1886, mandat qui lui fut toujours renouvelé.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1889 avec le patronage du « parti national » et comme candidat de la fédération révisionniste. Partisan de l'Appel au peuple, il s'était prononcé dès 1885 contre le parlementarisme, pour la révision de la constitution de 1875 par une constituante et pour le référendum. Il restera d'ailleurs fidèle à cette opinion en réclamant obstinément à chaque législature la révision des lois constitutionnelles. Dès le premier tour de scrutin, le 22 septembre 1889, il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles, par 5.682 voix, sur 10.035 votants, contre 2.379 voix à M. Ferdinand Dreyfus, ancien député républicain, et 1.003 voix à M. Gaulier, député sortant de la Seine. Il devait être réélu dans la même circonscription jusqu'en 1910.

Au cours des mandats qu'il exerça, Albert Gauthier de Clagny n'appartint à aucun groupe au Palais Bourbon. Sa compétence en de nombreux domaines lui valut sa nomination au sein de multiples commissions, dont la fameuse commission des « trente-trois » où il se signala par sa demande d'interpellation sur les poursuites exercées contre la compagnie de Panama. Il prononça de nombreux discours, notamment contre l'impôt sur la rente, et présenta un texte relatif à la défense des ouvriers français contre la concurrence étrangère. Il prit une part importante à la discussion de la loi sur les opérations de bourse, enfin, il s'attacha particulièrement à mettre en évidence les défauts et les lacunes du régime parlementaire.

Réélu au renouvellement général du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 6.007 suffrages, sur 9.943 votants, contre 2.715 suffrages à M. Lenoir, adjoint au maire de Versailles. Il prit part à de nombreuses discussions, notamment à celle du projet de loi relatif à l'assainissement de Paris et de la Seine. Il s'intéressa aux mesures propres à remédier au chômage, développa une interpellation à propos de la prévention et de la répression des faits d'espionnage et de

trahison. Enfin, il intervint à diverses reprises au sujet de l'expédition de Madagascar.

Les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles lui renouvelèrent leur confiance dès le premier tour des élections de 1898 puisqu'il fut réélu le 8 mai par 8.644 suffrages sur 10.786 votants, et cela sans concurrent. Outre son activité en tant que membre de commissions, il déposa de nombreux textes, en particulier une proposition de loi tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel.

Sous l'étiquette « comité de l'alliance républicaine démocratique - fédération révisionniste », il fut réélu le 27 avril 1902, toujours dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles où il obtint, au premier tour de scrutin, 9.650 suffrages sur 12.681 votants, contre 2.632 suffrages à M. Lecorbeiller. Travailleur infatigable, son activité fut encore très grande durant cette huitième législature. Parmi les innombrables textes qu'il déposa, il convient de retenir sa proposition de loi relative à une amnistie générale, sa proposition de loi sur l'organisation judiciaire.

Il exerça un dernier mandat de 1906 à 1910. Sa réélection eut lieu au premier tour de scrutin, le 6 mai 1906, par 8.394 suffrages, sur 14.108 votants, contre 5.052 suffrages à M. Laurent.

Il siégea sans interruption à la Chambre des députés jusqu'au 31 mai 1910, fin de la neuvième législature, et ne se représenta pas aux élections suivantes.

Albert Gauthier de Clagny a laissé un ouvrage intitulé *De la validité du mariage des prêtres*, publié en 1888. Il était vice-président de la Ligne des patriotes, avec Ernest Carnot.

Il mourut à Paris le 16 décembre 1927 à l'âge de 74 ans.

**GAUTIER (FERNAND, JOSEPH)**, né le 25 janvier 1870 à Argenton-sur-Creuse (Indre).

*Sénateur de l'Indre de 1933 à 1941.*

Fernand Gautier fit ses études au lycée de Châteauroux. Bachelier, il sera, tout comme son père, un industriel. Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1914-1918, il a le grade de capitaine.

Après avoir été élu conseiller général, il se présente aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 où il obtient 318 voix sur 610 suffrages exprimés au troisième tour de scrutin : le nouveau sénateur de l'Indre s'inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Membre de la commission du commerce, il dépose le 6 février 1934 un rapport sur la proposition de loi de M. Lesaché tendant à protéger les consommateurs contre les abus des ventes dites « à prix unique ».

Le 10 juillet 1940, il votera les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GAUTIER** (LÉON, GEORGES), né le 8 juillet 1848 à Paris, mort le 10 juin 1933 à Epinal (Vosges).

*Député des Vosges de 1902 à 1906.*

Fils d'un quincaillier, Léon Gautier fit de brillantes études qu'il devait achever à l'École polytechnique. Chef de bataillon du génie territorial, démissionnaire, ses solides connaissances techniques lui permirent de s'établir en tant que manufacturier (filature et tissage de coton).

Après avoir été désigné comme conseiller général des Vosges, il fut élu député le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 9.407 voix contre 4.912 à M. Mougin, député sortant, sur 14.549 votants. Inscrit au groupe des progressistes ; membre de diverses commissions à la Chambre des députés, il rapporta des projets de loi ayant pour objet d'autoriser des mesures financières d'intérêt local. Au premier tour des élections générales de mai 1906, M. Mathis le battit par 7.592 voix contre 7.238.

Léon Gautier mourut à Epinal le 10 juin 1933. Il était chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de 1870.

**GAUTIER** (MAURICE), né le 30 décembre 1881 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1924 à 1928.*

Maurice Gautier était issu d'une famille modeste et, devant très tôt subvenir à ses besoins, il ne put fréquenter l'école que jusqu'à l'âge de 10 ans.

Agent des chemins de fer, il fut révoqué, ainsi que nombre de ses collègues, à la suite des grèves de 1920 et devint alors représentant de commerce.

Il milita dans les rangs du parti communiste qui, lors des élections générales de 1924, le plaça à la tête de ses candidats dans le département de la Seine-Inférieure. Recueillant 25.634 voix (217.782 inscrits, 178.163 votants) il fut le seul élu de sa liste.

Membre de la commission de la marine marchande et de la commission des travaux publics et moyens de communication il prit une part active aux débats et notamment aux discussions budgétaires. Il intervenait fréquemment, le plus souvent de manière brève, mais il consacra quelques longs discours aux sujets qui lui tenaient à cœur.

Il s'intéressa en particulier au sort des marins-pêcheurs, soulignant leurs difficiles conditions de travail, leur faible rétribution et le sévère régime disciplinaire auquel les soumettait le code de 1852. Il plaida également à plusieurs reprises en faveur des cheminots, demandant l'augmentation de leur salaire et la réintégration de ceux qui avaient été révoqués en 1920.

Lors des élections de 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninomi-

nal, il se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Rouen et fut battu au second tour de scrutin par Edmond Blondel, avec 9.736 voix contre 11.398 à son adversaire.

Il fit, en 1932 et 1936, deux nouvelles tentatives sans parvenir à reconquérir son siège.

**GAUTIER** (RENÉ, FRANÇOIS), né le 25 avril 1851 à Aigre (Charente), mort le 30 août 1936 à Paris.

*Député de la Charente de 1880 à 1885 et de 1893 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 141.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889.

Candidat lors de l'élection partielle organisée dans la circonscription de Rufec à la suite du décès de John de Champvallier, il fut battu le 27 avril 1890, au second tour de scrutin, par le candidat républicain Eugène Duportal (6.799 voix contre 7.651).

Lors des élections générales de 1893, il se présenta en qualité de rallié dans le même arrondissement et se heurta au même adversaire. Il fut élu le 3 septembre, au scrutin de ballottage, par 6.979 voix contre 6.527 (16.225 inscrits, 13.593 votants).

Durant la législature qui suivit, il s'abstint de toute participation aux débats mais déposa un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, dans lequel il demandait l'élection du Président de la République et des deux Chambres au suffrage universel direct ainsi que le droit, pour le peuple, de se prononcer par son vote sur les lois constitutionnelles.

Il laissa s'écouler trois législatures avant de solliciter un nouveau mandat.

Battu lors des élections de 1910, au second tour de scrutin, par le député sortant Maurice Raynaud (5.631 voix contre 7.382), il ne devait plus faire acte de candidature.

Il mourut le 30 août 1936 à Paris, âgé de 85 ans.

**GAUTRET** (JEAN, FERNAND, EDMÉ), né le 5 janvier 1862 à Saint-Denis-de-Saintonge (Charente-Inférieure), mort le 1<sup>er</sup> août 1912 à Paris.

*Député de la Vendée de 1893 à 1902.*

Il fait ses études d'abord à Pons, puis à Saintes.

Il est élu aux élections municipales des 3 et 10 mai 1896 et le conseil municipal des Sables-d'Olonne le désigne comme maire de la ville le 17 mai par 20 voix sur 27 votants. Cumulant cette

fonction avec celle de conseiller général jusqu'au 21 novembre 1901, il se présente aux élections législatives de 1898 comme républicain indépendant.

Dans sa circulaire électorale, il se prononce pour une plus grande liberté d'action des conseils municipaux, pour une politique de dégrèvements et d'économies, contre l'impôt sur le revenu qu'il considère comme inquisitorial, pour la réforme des frais de justice, la protection de l'agriculture et de l'industrie contre la concurrence étrangère et la spéculation, l'organisation des sociétés de crédit agricole, la répression du vagabondage, etc...

Il est élu au premier tour de scrutin par 7.710 voix contre M. Georges Ballot, député sortant, républicain.

Pendant la durée de son mandat, ses activités parlementaires sont multiples. Il fait partie des quatre grandes commissions. Ses préoccupations s'étendent aux autorisations d'emprunts émis par les villes, aux conditions de travail des femmes employées dans les établissements commerciaux et aux questions coloniales.

Il ne se représente pas aux élections de 1902 et se consacre désormais à une carrière coloniale. Nommé résident-maire de Tarrane le 13 mars 1902, de Haïphong le 1<sup>er</sup> avril 1903 et de Hanoï le 25 novembre 1904, secrétaire général de 2<sup>e</sup> classe des colonies le 24 août 1905, gouverneur de 3<sup>e</sup> classe par décret du 16 juillet 1906, il est chargé de l'administration du territoire de Kwang-Tchéou-Wan, concédé à bail par la Chine à la France le 16 novembre 1899 pour une durée de 99 ans. Désigné en 1906 comme chef de mission chargé d'accompagner en France Sa Majesté Sisowath, roi du Cambodge, il regagne ensuite le Kwang-Tchéou-Wan.

Des *Notes et propositions* qu'il écrit et publie à cette époque sur la situation du territoire et les mesures propres, selon lui, à mettre fin à la piraterie qui y sévissait, le font apparaître comme un administrateur consciencieux, connaissant bien les coutumes et traditions locales et soucieux d'assurer à la fois le bon ordre et le développement économique du territoire qui lui était confié. Les résultats de son administration ont fait l'objet, en 1909, de deux rapports du gouverneur général Klobukowski qui semblait ne pas souhaiter son retour en Indochine.

Par décret du 8 septembre 1908, il est nommé gouverneur intérimaire de la Guadeloupe et arrive à Basse-Terre le 8 octobre 1909. Il est rappelé en France en octobre 1910, officiellement, pour rendre compte au gouverneur de la situation politique et financière de la colonie, en réalité parce qu'une information a été ouverte au parquet de la Seine, sur plainte de M. Boisneuf, candidat malchanceux aux élections, pour fraudes électorales. Il est placé en position de mission jusqu'au 10 janvier 1911, date à laquelle un successeur lui est nommé au poste de gouverneur de la Guadeloupe. L'information ouverte contre lui

est close par un non-lieu du garde des sceaux, dont l'ordonnance est confirmée par un arrêt du 16 juillet 1912 de la cour d'appel de Paris. Son séjour à la Guadeloupe s'était passé, ainsi qu'il l'écrivit dans une lettre au ministre datée du 16 janvier 1911 « au milieu des grèves, émeutes, élections législatives, escadres ».

Il doit interrompre une cure commencée à Vichy en juillet 1912 et rentre à Paris pour y mourir le 1<sup>er</sup> août. Il avait 50 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**GAUTRON** (Jacques), né le 7 janvier 1892 à Sours (Eure-et-Loir).

*Sénateur d'Eure-et-Loire de 1939 à 1945.*

Jacques Gautron fit ses études à l'école communale de Sours d'abord, puis au lycée Marceau, à Chartres.

Il faisait son service militaire quand éclata la guerre et quitta l'armée étant maréchal des logis au 32<sup>e</sup> régiment de dragons. Sa conduite au feu lui avait valu l'attribution de la Croix de guerre.

Il reprit alors l'exploitation paternelle à Sours et fut élu conseiller municipal de cette commune le 3 mai 1925 où il succéda à son père qui exerçait ces fonctions depuis trente-trois ans.

Il fut nommé maire de Sours le 26 septembre 1926, après le décès de M. Prévoseau.

Les électeurs des cantons de Chartres-Sud le désignèrent, en novembre 1931, pour les représenter au conseil d'arrondissement.

En octobre 1934, Jacques Gautron remplaça au Conseil général un conseiller qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat, M. André Bailly.

En sa qualité de conseiller général, il devint membre du conseil d'administration de l'asile d'Aligre.

Nombreuses sont les associations et syndicats dont M. Jacques Gautron fit partie comme administrateur ou membre du bureau.

Au renouvellement triennal du 23 octobre 1938, Jacques Gautron fut élu sénateur d'Eure-et-Loir au deuxième tour en obtenant 403 voix sur un collège électoral de 721 inscrits.

Des sortants, tous trois membres de la gauche démocratique et qui dans l'ensemble avaient soutenu de leurs votes les gouvernements de front populaire, seul était réélu Jean Valadier, ancien ministre (au premier tour par 366 voix), les deux autres, Maurice Violette, ancien ministre, et Jacques Benoist, ne recueillant respectivement que 274 et 324 voix.

De la même tendance que Jacques Gautron, se trouvait élu au deuxième tour avec 390 voix Raymond Gilbert, maire

de Chartres. Tous deux s'étaient présentés sous l'appellation « candidats républicains de gauche indépendants et d'union nationale ».

Bien que traditionnellement plus modérée en paroles que la campagne pour les élections à la Chambre des députés, la propagande des deux élus auprès des électeurs sénatoriaux manifestait assez nettement certaines des tendances politiques qui à l'automne 1938 prenaient un empire certain sur de larges couches du pays, critiquant à la fois le désordre économique présumé issu de la politique du front populaire et l'inefficacité de la politique de défense qui avait conduit à Munich.

Certaines des idées exposées apparaissaient en avance sur les idées courantes à la date où elles furent formulées, telles : la notion de parité du revenu pour les paysans avec les autres catégories de la population, l'organisation professionnelle opposée aux « méthodes collectivistes », la nécessité de conclure « tous » pactes et « toutes » alliances sans autre préoccupation que l'intérêt supérieur de la France.

Son élection validée à la séance du Sénat du 11 janvier 1939, Jacques Gaultron prit part régulièrement aux travaux de cette assemblée. On relève ses votes de confiance au gouvernement Daladier sur sa politique extérieure le 7 février 1939 et sur sa politique de guerre le 14 mars 1940.

Les 9 et 10 juillet 1940 à Vichy, Jacques Gaultron ne prit pas part au vote sur la loi constitutionnelle déléguant au maréchal Pétain tous pouvoirs pour promulguer une nouvelle Constitution.

**GAUVIN** (EUSÈBE, HONORÉ), né le 29 novembre à Suèvres (Loir-et-Cher), mort le 19 juin 1931 à Mer (Loir-et-Cher).

*Député de Loir-et-Cher de 1895 à 1906.  
Sénateur de Loir-et-Cher de 1906 à 1931.*

Venu très jeune dans cette jolie localité de Mer, qu'il ne devait plus quitter désormais, Eusèbe Gauvin, après de bonnes études au lycée de Vendôme, entra tout de suite dans la vie publique puisque, en 1877, à 25 ans, il fut élu conseiller municipal de sa commune, dont il devint en 1884 le maire pour le demeurer pendant quarante ans.

Conseiller général depuis 1891, il se présenta aux élections législatives de 1893 pour la 1<sup>re</sup> circonscription de Blois. Mais il ne fut pas élu. Au premier tour il obtint 4.663 voix contre 7.882 au général Riu et 3.553 à M. Duros. Au deuxième tour, sur 15.461 votants, il recueillit 5.019 voix contre 9.781 au général Riu et 74 voix à M. Duros. Le général Riu étant décédé le 24 janvier 1895, une élection partielle eut lieu le 17 mars de la même année. Eusèbe Gauvin fut élu au deuxième tour par 7.172 voix sur 17.858 votants contre 6.634 à M. Trei-

gnier, radical-socialiste, et 3.924 au comte de Salaberry, conservateur. Au premier tour il avait obtenu 6.684 voix sur 17.018 votants. M. Treignier 6.254 voix et M. de Salaberry 3.785 voix.

Aux élections de 1898 son mandat lui fut renouvelé. M. Gauvin obtint au deuxième tour 8.726 voix sur 18.817 votants contre 6.708 à M. Treignier et 3.167 à M. de Salaberry. Au premier tour, M. Treignier arrivait en tête avec 6.115 voix sur 18.331 votants contre 5.827 à M. Gauvin, 3.362 à de Salaberry et 3.106 à M. Lacoïn, républicain.

Eusèbe Gauvin s'était présenté comme républicain radical, défenseur de la politique de progrès et de réformes pratiques.

Il appartint au groupe de la gauche progressiste et il soutint de ses votes la politique du cabinet Bourgeois. Il fut membre notamment de la commission d'assistance et de prévoyance sociales et de la commission d'hygiène publique.

Il appuya toutes les mesures favorables à la protection des intérêts de l'agriculture, de la viticulture et de l'industrie française.

Aux élections de 1902, Gauvin sollicita un troisième mandat. Il fut élu par 16.192 voix sur 18.226 votants contre 7.770 voix à M. Jules Brisson, maire de Blois.

Le 7 janvier 1906, il devint sénateur de Loir-et-Cher. Au deuxième tour, il obtint 327 voix sur 623 votants après en avoir obtenu 310 au premier tour.

Démissionnaire de son mandat de député le 11 janvier 1906, il siégea au Luxembourg jusqu'à la fin de sa vie. En effet, il fut réélu sénateur, au premier tour, le 11 janvier 1920, par 323 voix sur 618 votants et le 6 janvier 1924 par 487 voix sur 620 votants.

Eusèbe Gauvin s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Il fut membre de la commission d'administration générale, départementale et communale.

Il mourut en cours de mandat, le 19 juin 1931, à l'âge de 79 ans.

**GAUVIN** (RENÉ), né le 8 juin 1859 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 17 octobre 1935 à Angers.

*Député du Maine-et-Loire  
de 1906 à 1910.*

René Gauvin fit ses études secondaires au lycée David d'Angers, au souvenir duquel il resta fidèle puisque, de 1903 à 1913, il fut président de l'Association des anciens élèves de cet établissement.

Son activité professionnelle devait s'orienter vers le négoce des matériaux et la gestion d'une briqueterie dont il était propriétaire à Durtal, aux environs d'Angers.

Dès le début du siècle, René Gauvin commençait à manifester un attrait pour les problèmes politiques et la gestion locale, attrait qui devait se concrétiser par les élections au siège de conseiller

général, de conseiller municipal, et par les fonctions d'adjoint au maire de sa ville natale.

En 1906, en tant que vice-président du comité républicain, il était conduit à briguer les suffrages de ses concitoyens aux élections législatives. Il se présenta contre M. Bichon, député sortant, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Angers et était élu dès le premier tour, le 6 mai 1906, par 13.008 voix, tandis que M. Bichon n'en recueillait que 7.901 sur 29.662 votants.

La législature de 1906 à 1910 fut d'autant plus calme que celles qui l'avaient précédée avaient été bouleversées par le problème de la séparation des Eglises et de l'Etat.

René Gauvin qui s'était engagé à défendre « avec énergie la liberté sous toutes ses formes : liberté politique, liberté de conscience, liberté du travail » ne put donc pas prendre part à de grands débats et sa seule intervention eut lieu sur le tarif des douanes.

Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1910 mais continua de remplir, de 1919 à 1925, le mandat de conseiller municipal d'Angers.

Il devait mourir le 17 octobre 1935, célibataire, dans sa ville natale où il a laissé le souvenir d'un homme dévoué, charitable et très modeste. Il était âgé de 76 ans.

**GAVARDIE** (HENRI, PIERRE, EDMOND DUFAUR de), né le 2 décembre 1823 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 18 mai 1910 à Saint-Sever (Landes).

*Sénateur des Landes de 1876 à 1888.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 141 et 142.)

Désireux d'en appeler de son échec au renouvellement sénatorial de 1888, Gavarde saisit l'occasion offerte par les élections de 1889 à la Chambre des députés pour se porter candidat monarchiste dans l'arrondissement de Saint-Sever, contre le député sortant Sourigues. Nouvel insuccès puisqu'il n'obtint que 9.753 voix contre 10.903 à son concurrent républicain, sur 20.843 votants.

Il reentra alors dans la vie privée et se fixa à Saint-Sever où il mourut, le 18 mai 1910.

**GAVINI** (ANTOINE, JACQUES), né le 24 juillet 1856 à Bastia (Corse), mort le 9 mars 1926 à Paris.

*Député de la Corse de 1889 à 1898 et de 1903 à 1910.*

*Sénateur de la Corse de 1912 à 1920.*

*Député de la Corse de 1919 à 1924.*

Héritier d'une famille vouée depuis des générations à la vie judiciaire et

aux fonctions électives — père député, grand-père haut magistrat, oncle préfet de l'Empire et député, frère député et magistrat — le jeune Antoine Gavini fit de bonnes études secondaires et supérieures qui le conduisirent vers la carrière d'avocat. Inscrit dès 1879 au barreau de Bastia, il s'y créa rapidement une situation fort honorable; mais son nom et l'estime de ses concitoyens lui faisaient d'autres devoirs.

Il n'avait pas 25 ans lorsqu'il participa, aux côtés de son oncle Denis, candidat bonnapartiste aux élections législatives de 1885, à la bataille politique.

Il se fit élire en 1886 conseiller général de Bastia-Terravecchia. Devenu plus tard conseiller général de son canton de Campile — chef-lieu dont, entre-temps, il était devenu conseiller municipal et maire — il devint, sans interruption jusqu'à sa mort, siéger à l'Assemblée départementale dont il présida les travaux pendant douze années.

Les élections de 1889 eurent lieu au scrutin uninominal; candidat dans l'arrondissement de Bastia sous l'étiquette « bonnapartiste révisionniste », Antoine Gavini fut élu le 22 septembre, au premier tour, par 7.424 voix sur 12.994 votants, son principal adversaire, le député sortant Astima, républicain, ayant obtenu 5.445 voix seulement.

Pendant l'exercice de son premier mandat, Antoine Gavini fit partie de deux commissions spéciales chargées d'examiner des textes relatifs à la Corse, et notamment ses relations postales avec le continent et l'Afrique du Nord. En outre, il prit la parole à la tribune de la Chambre à maintes reprises et souvent dans l'intérêt de son île natale.

Candidat dans le même arrondissement de Bastia lors du renouvellement général de 1893, Gavini se présenta sous l'étiquette de « rallié à la République » et fut brillamment réélu, sans adversaire, par 8.792 voix sur 9.253 votants, le 20 août.

Ses interventions furent alors plus nombreuses. Toujours attentif aux intérêts des populations insulaires, il prit part à la discussion du budget et tenta de faire diminuer le taux de la contribution foncière des propriétés bâties en Corse, intervint de nouveau au sujet des relations entre l'île et le continent ainsi que les pays d'Afrique du Nord.

Candidat lors des élections générales du 8 mai 1898, Gavini fut battu — de trois voix — par son adversaire républicain, le colonel Astima, qui recueillit 6.406 voix sur 13.023 votants. Il ne fut pas plus heureux cinq mois plus tard puisque le colonel Astima, dont l'élection avait été annulée par le 3<sup>e</sup> bureau de la Chambre, fut réélu le 2 octobre, au premier tour, avec 7.132 voix, lui-même n'en recueillant que 6.741.

Nouvel échec, cuisant cette fois, puisqu'au renouvellement de la Chambre de 1902, il n'obtint, toujours dans l'arrondissement de Bastia que 23 voix au deuxième tour, devancé par Rocchi



— 2.136 — et le député sortant Astima, réélu avec 8.142 voix sur 10.797 votants.

Il ne se découragea pas pour autant et bien lui en prit car — survenue peu après — la démission de Giacobbi, élu sénateur, lui permit de se porter candidat dans l'arrondissement de Corte et d'être élu, le 18 avril 1903 et au premier tour — par 9.493 voix sur 9.427 votants, contre Zuccarelli, nationaliste, qui ne recueillit que 226 suffrages.

Gavini, qui allait représenter pendant sept ans l'arrondissement de Corte et avait été élu sous l'étiquette de républicain radical, attendit quelques années avant d'adhérer à un groupe politique. Il intervint peu en séance publique, il travailla plutôt au sein des commissions de l'agriculture, des colonies, des affaires extérieures.

Sur les grands problèmes d'alors, dont beaucoup divisaient l'opinion, il fit preuve d'une certaine réserve. Sur la politique religieuse du gouvernement Combes, sur les retraites ouvrières, sur le monopole des fabriques et consistoires dans les inhumations, sur le régime des « bouilleurs de cru », il s'abstint. Il vota contre l'impôt sur le revenu, contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, contre le sucrage des vins.

Avec son quatrième mandat, devait commencer une période d'inactivité plus grande. Gavini fut en effet réélu le 6 mai 1906, dans l'arrondissement de Corte, au premier tour, par 6.301 voix contre 3.300 à son adversaire principal Guigliani, sur 9.843 votants. Il s'inscrivit alors au groupe de la gauche démocratique et au groupe de l'union républicaine.

Au sein des commissions, il travailla efficacement. Il intervint aussi dans des débats importants, notamment sur le régime commercial et maritime entre l'Algérie et la métropole, sur le tarif général des douanes, à l'occasion encore de la perte du paquebot *Général Chanzy*.

Lors du renouvellement de la Chambre, Gavini se représenta dans le même arrondissement de Corte, sous l'étiquette de radical-indépendant, mais il fut battu le 24 avril 1910, au premier tour, par Adriani, gauche radicale, par 5.946 voix contre 8.347 à ce dernier, sur 12.066 votants.

Gavini ne resta pas longtemps éloigné du Parlement, le renouvellement triennal du Sénat, en 1912, lui fournit l'occasion d'y revenir. En effet, le 7 janvier et au premier tour, il fut élu sénateur de la Corse avec 450 voix sur 776 suffrages, en même temps que Paul Doumer et Gabrielli.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, le nouveau sénateur travailla principalement dans les commissions des pétitions, des chemins de fer, de l'armée. Sa principale intervention en séance eut lieu dans la discussion de la proposition de loi modifiant les lois organiques sur l'élection des députés. Il devait d'ailleurs s'abstenir sur l'ensemble.

L'après-guerre vit le renouvellement des assemblées, dont les pouvoirs avaient été prorogés pendant les hostilités. Le 16 novembre 1919, et au premier tour des élections législatives, sur 46.016 votants, Gavini et son principal « colistier » Pierangeli furent élus avec respectivement 23.472 et 20.138 suffrages, tandis que la liste adverse obtenait trois sièges, attribués à Moro-Giafferri (28.684 voix), Landry (27.731) et Caillucoli (20.735). Son élection ayant été validée, Gavini démissionna du Sénat le 13 janvier 1920.

Inscrit au groupe des républicains de gauche de la Chambre, il donna le meilleur de son activité aux commissions dont il fit partie : armée, boissons, suffrage universel, marine marchande.

Les élections législatives des 11 et 18 mai 1924 eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Candidat en tête de la liste d'union républicaine (toujours la liste Landry - Moro-Giafferri) il fut proclamé élu, mais après contestation fut invalidé et Caillucoli fut proclamé élu à sa place.

Cet échec mit fin à la carrière politique de Gavini qui mourut peu après, à Paris, le 9 mars 1926. Il était âgé de 70 ans.

**GAVINI** (DENIS), né le 8 octobre 1820 à Campile (Corse), mort le 2 mars 1916 à Paris.

*Représentant de la Corse  
à l'Assemblée Législative de 1849.*

*Représentant de la Corse  
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député de la Corse de 1876 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 142.)

Après son échec à l'élection partielle de 1886, il se retira de la vie publique et mourut le 2 mars 1916 à Paris. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**GAVINI** (SÉBASTIEN, DENIS, AUGUSTIN, ANTOINE, SAMPIERRO), né le 16 décembre 1858 à Bastia (Corse), mort le 29 octobre 1938 à Bastia.

*Député de la Corse de 1893 à 1898.*

Fils de Sampierro Gavini, frère du précédent et député au Corps législatif de 1863 à 1870, le frère cadet d'Antoine Gavini qui fut successivement député et sénateur de la Corse, Sébastien Gavini fit d'abord ses études classiques au lycée de sa ville natale ; puis il suivit les cours de la faculté de droit de Paris, fut reçu licencié en 1879 et se fit inscrire au barreau de Bastia.

Propriétaire agricole important de l'île-Rousse, il fut élu en 1892 conseiller municipal de cette commune, de laquelle il fut maire de 1896 à 1904 ; les électeurs du canton de Morosaglia lui avaient confié, dès 1889, le mandat de conseiller général.

Au renouvellement général législatif du 20 août 1893, Sébastien Gavini se présenta comme républicain rallié dans l'arrondissement de Calvi et fut élu député par 3.270 voix contre 2.066 au marquis de Villeneuve, mari de la princesse Jeanne Bonaparte, député sortant, rallié (7.619 inscrits, 5.401 votants).

A la Chambre, où il faisait partie du groupe Sarrien, il s'occupa surtout des questions agricoles ou économiques et soutint la politique républicaine. Secrétaire à deux reprises du bureau, membre de diverses commissions, il intervint lors de la discussion du budget de l'exercice 1897 en faveur de l'attribution d'une subvention au service maritime entre la France et la Corse.

Aux élections générales de 1898, il fut battu, dans ce même arrondissement de Calvi, avec 2.479 voix contre 3.119 qu'obtint M. de Malaspina, républicain, élu (7.989 inscrits, 5.603 votants).

A la suite de cet échec, Sébastien Gavini reprit sa place au barreau de Bastia ; il fut élu en 1904 conseiller général du canton de Valle-d'Alesani et nommé, en 1905, procureur de la République à Bastia, où il mourut le 29 octobre 1938. Il avait 80 ans.

**GAVOTY (RAYMOND)**, né le 12 mars 1866 à Brignoles (Var), mort le 20 janvier 1937 à Lorgues (Var).

*Député du Var de 1919 à 1924.*

Fils de négociant, il fut lui-même viculteur à Flassans. Il était président de la cave coopérative de Flassans, président de l'Union agricole des Alpes de Provence, membre de l'académie d'agriculture. Il fut également président de la fédération des syndicats agricoles du Var.

Il fut élu député le 16 novembre 1919 avec les quatre autres candidats de la liste du bloc républicain varois. Il avait obtenu 24.266 suffrages sur 82.068 inscrits et 47.613 votants (moyenne de la liste, 24.483 voix contre 18.188 à la liste socialiste, principal adversaire).

Il adhéra au parti républicain et social et, en tant que député, s'occupa avec une très grande activité des problèmes de l'agriculture. Il ne cessa, par des propositions, des rapports, au cours des discussions budgétaires et autres, d'intervenir en faveur du monde rural. Il se distingua en particulier comme rapporteur de la loi sur les chambres d'agriculture.

Il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission d'agricul-

ture dont il fut secrétaire. Il fut président du groupe viticole.

Il fut battu avec sa liste d'union républicaine et socialiste par la liste de coalition rouge le 11 mai 1924. Il obtint 20.359 voix sur 78.101 votants et 58.147 inscrits (la moyenne de sa liste était de 29.431 voix contre 32.972 à la liste élue).

Il mourut à Lorgues le 20 janvier 1937, à l'âge de 71 ans.

**GAY (FRANÇOIS)**, né le 18 mars 1861 à Villefranche-de-Longchapt (Dordogne).

*Sénateur de la Nièvre de 1924 à 1932.*

Ancien agent-voyer cantonal, François Gay fut nommé en cette qualité, vers 1900, à Corbigny (Nièvre). A partir de 1911, il fut dit « architecte expert ».

Il adhéra au parti radical-socialiste. Après avoir été élu au conseil municipal de la ville de Corbigny dont il devint ensuite maire, il se présenta, d'abord sans succès, en 1904, comme conseiller général du canton contre le marquis de Certaines. Mais il prit sa revanche en juillet 1910 contre Etienne Faulquier. Il devint ensuite président du conseil départemental jusqu'en août 1924, époque à laquelle il dut céder la place au socialiste Loquin.

Le 6 janvier 1924, François Gay se présenta aux élections sénatoriales. Il fut élu sénateur de la Nièvre au troisième tour, par 312 voix sur 655 votants, après avoir obtenu 135 voix sur 666 votants au premier tour et 236 voix sur 665 au deuxième tour.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il fut membre des commissions : des pétitions, d'administration générale, départementale et communale. De 1926 à 1932, il fit partie de la commission des travaux publics.

Le 26 novembre 1926, il déposa un amendement à l'article premier de la proposition de loi relative aux baux à ferme de longue durée. Le 3 mars 1927, il présenta un rapport au nom de la commission des travaux publics sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 13 mars 1924 portant création d'un corps d'ingénieurs de l'aéronautique et d'un corps d'ingénieurs adjoints et d'agents techniques de l'aéronautique.

Le 7 juillet 1928, il déposa avec MM. Magnien et Provost-Dumarchais, sénateurs de la Nièvre, une proposition de loi relative à l'octroi de secours aux viculteurs victimes de désastres atmosphériques.

Le 31 mars 1932, il signa le contre-projet de M. Damecour (bouilleurs de cru).

Le 16 octobre 1932, François Gay sollicita le renouvellement de son mandat mais il ne fut pas réélu. Au premier tour il obtint 141 voix sur 676 votants,

au deuxième tour 166 voix sur 679 votants et au troisième tour 11 voix sur 679 votants.

**GAY (PAUL, MARIE, JOSEPH, HUBERT)**, né le 14 octobre 1874 à Montpellier (Hérault), mort le 24 janvier 1938 à Mirecourt (Vosges).

*Député de la Haute-Saône de 1919 à 1924.*

Paul Gay fit ses études secondaires au lycée Louis-le-Grand à Paris. Il fut reçu au concours d'entrée à l'École centrale, dont il sortit en 1897 ingénieur des Arts-et-Manufactures. Il s'installa à Belfort en 1900, puis dans la Haute-Saône, à Héricourt, comme industriel, en 1903. Il se présenta sans succès au conseil municipal d'Héricourt en 1908.

Sa conduite pendant la guerre 1914-1918 lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Capitaine en 1914, il termina la guerre comme chef d'escadron d'artillerie territoriale. Il fut gazé en août 1918.

Aux élections législatives du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste majoritaire, Paul Gay se présenta comme candidat de l'union nationale républicaine. Il était quatrième d'une liste conduite par Gaston About, propriétaire, et comprenant Paul Causseret, docteur en médecine, et Bernard de Menthon, propriétaire. Les listes concurrentes avaient à leur tête René Renoult, député sortant, ancien ministre, vice-président de la Chambre, président de la commission de l'armée (liste de l'union des républicains) et Lagelée (liste du parti socialiste).

Quelques extraits de sa profession de foi donnent une idée de sa tendance : « Notre programme de politique générale est fondé sur l'union nationale largement pratiquée comme elle l'a été au cours de la guerre. Il est résolument opposé à l'accaparement de toute influence directrice dans le pays par un parti travaillant au profit exclusif d'une coterie. » C'était le programme d'un républicanisme modéré que la liste Renoult dénonçait en ces termes : « Vous écarterez la politique sournoise de la liste réactionnaire qui n'avoue qu'en balbutiant son dessein de porter atteinte aux conquêtes républicaines de liberté et de laïcité. »

La liste About fut élue tout entière avec une moyenne de 26.963 voix sur 53.112 votants, Paul Gay obtenant pour sa part 26.767 voix. La moyenne de la liste Renoult n'était que de 18.838 voix.

A la Chambre, Gay s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique dont les 183 membres formèrent pendant la législature l'ossature de la majorité du bloc national. Gay appartenait à la commission des spéculations de guerre, puis à la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Ses interventions furent innombrables : il s'in-

téressa aux problèmes de l'enseignement technique, des beaux-arts et de l'éducation physique, du suffrage des femmes et du vote familial. Il se prononça pour la diminution du nombre des sénateurs et des députés.

Aux élections législatives du 11 mai 1924, la liste About, Causseret, Gay, Menthon, se présenta de nouveau au suffrage des électeurs de la Haute-Saône ; quatre listes étaient en présence : outre la liste d'union nationale républicaine, on notait la liste d'union des républicains démocrates conduite par M. Morel, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, la liste du cartel des gauches, la liste du bloc ouvrier-paysan.

Paul Gay ne fut pas réélu ; About et Morel furent élus par le jeu du quotient ; Menthon et Causseret par celui de la plus forte moyenne. Gay obtint 26.639 voix contre 26.660 à Menthon.

A la suite de son échec, Paul Gay abandonna la vie publique. Quelques années après il quitta Héricourt après avoir vendu son usine. Son décès survint le 24 janvier 1938 à Mirecourt. Il était âgé de 64 ans.

**GAY (VICTOR, JEAN, BAPTISTE)**, né le 30 novembre 1855 à Saint-Etienne (Loire), mort le 2 janvier 1904 à Saint-Etienne.

*Député de la Loire de 1898 à 1902.*

Né à Saint-Etienne dans le quartier de Beaubrun, Victor Gay fit ses études secondaires dans cette ville. Il passa ensuite sa licence en droit et se consacra au barreau, devenant bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Etienne. Il fut également conseiller général du département de la Loire.

Aux élections législatives du 22 mai 1898, Victor Gay, candidat républicain progressiste, fut élu au deuxième tour par 7.535 voix contre 7.457 à M. Charpentier, socialiste, député sortant. Au premier tour les candidats avaient obtenu respectivement 5.304 et 5.282 voix ; le désistement de M. Ravé, maire de Rive-de-Gier, républicain, assura l'élection de Victor Gay.

A la Chambre, il appartint à diverses commissions, notamment à la commission de la presse. Il intervint principalement dans les débats intéressant sa région ou sa circonscription : demande d'interpellation du gouvernement sur son attitude pendant les grèves de Saint-Etienne, proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1901, un crédit de 100.000 francs pour venir en aide aux victimes de l'orage du 2 juin dans le canton de Rive-de-Gier (Loire).

Aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, Victor Gay ne fut pas réélu. Il n'obtint, au deuxième tour, que 7.904 voix contre 10.625 à son adversaire malheureux de 1898, le socialiste Charpentier, qui fut réélu.

Victor Gay abandonna alors la vie publique. Il devait décéder le 2 janvier 1904, à l'âge de 48 ans, dans sa ville natale.

**GAYOT** (EMILE, RENÉ), né le 2 février 1834 à Troyes (Aube), mort le 12 mars 1909 à Paris.

*Sénateur de l'Aube de 1880 à 1909.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 145.)

Dans le rôle de commissaire dans d'importantes commissions, comme dans les fonctions de questeur — qu'il devait exercer sans interruption jusqu'en janvier 1906, il apporta les qualités de sérieux et de conscience qui le caractérisaient.

Les électeurs sénatoriaux de l'Aube, lors du renouvellement triennal du 7 janvier 1894 le réélurent au premier tour de scrutin. Le groupe de la gauche républicaine auquel il resta fidèle pendant toute sa carrière parlementaire l'accueillit de nouveau.

Les échos des scandales qui émurent tant l'opinion, telle l'affaire du canal de Panama, telle la condamnation du capitaine Dreyfus, retentirent dans l'hémicycle du Sénat, habituellement calme pourtant. Si Emile Guyot ne prit pas la parole dans ces débats, il les suivit assidûment. Les votes qu'il émit alors traduisent ses choix ou inclinations politiques. Ainsi, il fit confiance au cabinet Freycinet pour « imposer à tous le respect de la République et la soumission à ses lois ». Plus tard, il vota le projet de loi relatif à « l'extinction de certaines actions pénales » — ceci visait essentiellement les suites de l'affaire Dreyfus — et demanda l'affichage du discours prononcé à cette occasion par le président Waldeck-Rousseau.

Lors du renouvellement triennal du 4 janvier 1903, il fut réélu au premier tour avec 369 voix sur 667 votants pour un nouveau mandat qu'il ne devait pas mener jusqu'à son terme.

Sentant venir les atteintes de l'âge, il ralentit ses activités. Ses initiatives sur le plan législatif se limitèrent au dépôt, avec ses collègues questeurs, d'un projet de résolution tendant à instituer une caisse de retraite pour les anciens sénateurs, résolution qui fut adoptée.

Son état de santé avait empiré au cours de l'année 1908 et le 12 mars 1909, il mourut à son domicile de Paris. Il était âgé de 75 ans.

**GAYRAUD** (HIPPOLYTE), né le 13 août 1856 à Lavit (Tarn-et-Garonne), mort le

16 décembre 1911 à Bourg-la-Reine (Seine).

*Député du Finistère de 1897 à 1911.*

Après des études de théologie qui lui valurent le titre de docteur, Hippolyte Gayraud entra chez les Dominicains en 1877. Il en sortit en 1893 après avoir été professeur de théologie et de philosophie scholastique à l'Université catholique de Toulouse (1884-1893). Parallèlement, il se consacra à une activité de missionnaire apostolique.

Dans le cadre de son activité sacerdotale, il publia de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer *Thomisme et molinisme* (1890), *Providence et libre arbitre* (1892), *Saint-Thomas et le déterminisme* (1895), *La foi devant la raison* (1906). Il collabora également à plusieurs journaux et revues catholiques.

L'abbé Gayraud fut élu député le 24 juin 1897, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Brest, en remplacement de Mgr. d'Hulst, décédé, par 7.326 voix contre 5.976 au comte de Blois, candidat monarchiste, et 146 à M. Loisel. Invalide à la suite d'une enquête législative, il fut réélu le 29 août de la même année par 7.980 voix contre 5.076 à M. de Blois. Il s'était présenté comme républicain catholique et démocrate chrétien.

Il fut réélu, toujours dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Brest, aux élections législatives du 8 mai 1898, par 10.077 voix contre 41 à son principal concurrent Lefebure (sur 11.466 votants).

Au cours de cette législature, il prit la parole à plusieurs reprises : sur le budget, la politique générale du gouvernement, l'instruction publique et déposa une proposition interdisant l'enseignement par les francs-maçons. Il fut inscrit notamment à la commission des enfants indigents.

Aux élections législatives du 20 juillet 1902, il fut réélu au premier tour par 8.671 voix contre 5.511 à M. Stéphan, sur 14.380 votants.

Il s'inscrivit au groupe de l'action libérale et appartint à la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Son activité parlementaire fut très vive. Il prit la parole en de nombreuses occasions, notamment sur des sujets de politique religieuse. C'est ainsi qu'il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes, interpella le ministre de la Guerre sur les mesures prises par les cercles catholiques militaires, le ministre de l'Instruction publique à propos de l'interdiction faite à des ecclésiastiques de se présenter aux concours d'agrégation et prit part à la discussion des projets et propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Hippolyte Gayraud vit son mandat de nouveau renouvelé aux élections du

6 mai 1906 par la presque totalité des voix : 11.582 contre 70 à son concurrent Lefébure (sur 12.786 votants).

Déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter il eut une activité réduite par rapport à celle des deux législatures précédentes et ses absences devinrent fréquentes. Ses thèmes de prédilection dans ses interventions restèrent celui de la politique religieuse et de l'enseignement : Interpellation sur le libre exercice du culte catholique, proposition de loi tendant à dispenser de la taxe d'abonnement les associations formées pour l'exercice du culte au titre de la loi de 1901, discussion du projet de loi tendant à accorder une subvention annuelle à la mission laïque, question écrite concernant les plaintes relatives à certains livres des écoles primaires, participation à la discussion des interpellations sur la neutralité de l'enseignement dans les écoles publiques.

Aux élections du 24 avril 1910, il obtint une fois de plus un succès très facile, avec 11.007 voix au premier tour, contre 36 à Lefébure, sur 12.633 votants. Mais, très affaibli, il ne parut plus guère à la Chambre. Il mourut le 16 décembre 1911 à Bourg-la-Reine, âgé de 55 ans.

**GEGAUFF (SÉBASTIEN)**, né le 9 février 1862 à Wittenheim (Haut-Rhin), mort le 17 février 1935 à Wittenheim.

*Sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1935.*

Formé d'abord par l'école primaire française, Sébastien Gegauff devint, en 1871 élève du lycée allemand de Mulhouse, Mais à 14 ans, lorsque sa scolarité obligatoire fut achevée, ses parents qui lui voulaient donner notre langue et notre culture l'envoyèrent dans un établissement libre de Haute-Saône où il demeura deux ans et réalisa pleinement leurs vœux.

Sébastien Gegauff passa ensuite par l'école d'agriculture de Rouffach. Puis étant revenu diriger la ferme que ses parents, grands-parents et aïeux exploitaient depuis plus de deux siècles, il se fit aussitôt pionnier du progrès agricole. Il préconisa le remembrement des terres, et Wittenheim fut l'une des premières communes à en avoir profité.

Elle lui dut aussi l'une des premières caisses mutuelles de crédit rural. Lorsque le mouvement de coopération s'étendit, il s'en trouva vite l'un des chefs. Son rôle, qui ne cessa d'y être prépondérant, ne s'exerça pas seulement pour la prospérité matérielle de ses compatriotes mais largement aussi, au temps de la domination allemande, pour l'indépendance de la vie locale.

Devenu à 31 ans maire de Wittenheim, François Gegauff le demeura pendant plus d'un quart de siècle. En 1911, ses collègues du conseil supérieur de l'agriculture l'envoyèrent siéger à la première chambre du Landtag de Strasbourg. Il y opposa à l'emprise

étrangère la résistance tenace des populations annexées.

Sa fermeté ne fut pas moindre durant la guerre, à l'encontre des suspensions et des duretés de l'autorité allemande. Il fut pour ses compatriotes un guide et un réconfort de tous les instants. Aussi, lorsque l'armistice vint, suivi des jours inoubliables de la libération, Gegauff fut de ceux que l'Alsace se donna aussitôt pour représentants.

Le 11 janvier 1920, il fut élu au deuxième tour sénateur du Haut-Rhin par 515 voix sur 907 votants. Il fut réélu le 9 janvier 1927 par 534 voix sur 910 votants. Il appartint d'abord à l'union populaire républicaine puis, lors de l'éclatement de celle-ci en 1928, à l'A.P.N.A. (action populaire nationale alsacienne) dont il fut le fondateur. En effet, il n'hésita pas à se séparer d'amis politiques dont l'esprit régionaliste trop étroit lui paraissait pernicieux.

Il fut constamment membre de la commission de l'agriculture.

A partir de 1933, son activité se ralentit.

Sébastien Gegauff mourut le 17 février 1935 dans son cher village de Wittenheim. Il était âgé de 73 ans.

**GEIST DOERFER (MICHEL)**, né le 14 avril 1883 à Dinan (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord de 1928 à 1942.*

Michel Geistdoerfer est né le 14 avril 1883 à Dinan, ville où son grand-oncle avait fondé en 1830 la première brasserie de Bretagne. Dignitaire de la maçonnerie, républicain, hostile au coup d'Etat du 2 décembre, ce grand-oncle avait aussi créé un journal *La Sentinelle du Peuple*, en liaison avec les proscrits de Jersey. Le père de Michel fut lui aussi un ardent démocrate. Conseiller municipal, chef du parti républicain, il fonda *Le Petit Bleu*, organe de propagande laïque, démocratique et sociale. Ce fut dans ce journal que Michel Geistdoerfer, élève au collège de Dinan, commença, à 17 ans, sa carrière de journaliste en défendant un surveillant du collège menacé de renvoi pour ne pas avoir salué le curé de la paroisse.

Il était étudiant en droit à Rennes en 1901 quand il prit part aux manifestations en faveur de Dreyfus, pendant son procès. Après avoir obtenu, en 1902, le premier prix de droit international public, il vint achever son droit à Paris et suivre les cours de l'école des sciences politiques. En même temps, il suivait les cours de l'école du Louvre et fut un des premiers membres de la presse artistique. Reçu en 1910 au concours de rédacteur de la préfecture de la Seine, il continua à faire ce qu'il aimait : écrire, militer, dans les milieux politiques de gauche. Il fut un des rares fonctionnaires « cadre » à s'inscrire à la C.G.T. et il suivit toutes les réunions de Jaurès.

Esprit original, cultivé, curieux de toutes les formes de pensée, toujours pressé, il était d'un abord simple. En politique : athée, anticlérical, pacifiste et patriote à la fois, il était partisan de l'union des gauches, sans exclusive.

Bien que réformé, il s'engagea en 1915 et fit toute la guerre, revenant du front avec la Croix de guerre.

De retour à la préfecture de la Seine, il reprit sa place dans l'administration et devint chef du secrétariat des affaires municipales en 1927, mais il écrivait aussi des pièces de théâtre : il collaborait à différentes revues artistiques ainsi qu'au journal de la section des Côtes-du-Nord du parti socialiste et prenait part à la politique locale.

C'est à cette époque qu'il fonda « La Société des Amis de Lamennais » dont il devait rester toute sa vie le secrétaire général.

En 1927, son beau-frère, le conseiller général de Dinan, mourut et Michel Geistdoerfer fut appelé à le remplacer. Les campagnes électorales furent violentes. Aux élections municipales de mai 1929, la liste radicale-socialiste qu'il conduisait remporta 17 sièges sur 24.

Maire de Dinan, Michel Geistdoerfer s'attacha à moderniser la ville et à mettre en valeur ses richesses artistiques : création d'un réseau d'égouts, mise en régie du premier aéroport civil de Bretagne, construction de nombreux bâtiments publics et d'habitations à bon marché.

On lui doit aussi la rénovation du vieux Dinan : dégagement des remparts et du donjon de la Duchesse Anne, remise en état de tours, de portes et de la galerie Mercœur, etc... Il sauva l'hôtel Kératry, chef-d'œuvre de la Renaissance, en le faisant reconstruire près du vieux beffroi et contribua enfin à l'enrichissement des collections de la bibliothèque et du musée.

Sa gestion fut à la fois si habile et si intégrè que les impôts locaux purent être réduits.

Michel Geistdoerfer fut élu député pour la première fois en 1928. Il resta le représentant de la 1<sup>re</sup> circonscription de Dinan jusqu'en 1942. Lors de sa première élection, le 29 avril 1928, il ne passa qu'au second tour, mais avec 5.649 voix sur 14.471 inscrits et 11.424 votants. Aux élections suivantes, il fut élu au premier tour : le 1<sup>er</sup> mai 1932 avec 6.300 voix sur 14.638 inscrits et 12.084 votants ; le 26 avril 1936 avec 5.962 voix sur 14.718 inscrits et 12.132 votants.

À la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe radical-socialiste, ce qui ne l'empêcha pas de voter souvent avec la S.F.I.O.. Il appartint constamment à la commission de la marine marchande dont il devint président en 1936. Il fut membre également de la commission du travail entre 1928 et 1932, puis de celle des colonies et de l'aéronautique (dont il devint vice-président) entre 1932 et 1940.

Son action en faveur des marins fut incessante. Il réclama des encourage-

ments à l'industrie des grandes pêches maritimes, une aide à l'armement libre et au petit cabotage. Il obtint pour les marins des retraites comparables à celles des mineurs, une assurance contre les risques de leur métier et une rééducation professionnelle aux accidentés du travail. Il voulut aussi développer l'enseignement maritime, recruter de plus nombreux professeurs d'hydrographie.

Michel Geistdoerfer méprisait les intrigues de couloir, si bien que lors de la formation du ministère Chautemps on le chercha en vain pour lui confier le portefeuille de la Marine marchande... Il était en Bretagne.

Il défendit aussi les intérêts des agriculteurs bretons.

Rapporteur d'un texte sur l'électorat, il conclut en faveur du vote des femmes et du vote par procuration pour les citoyens absents.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote sur la demande de pouvoirs constituants faite par le maréchal Pétain.

Malgré sa lourde tâche de député-maire, Michel Geistdoerfer n'abandonna pas ses activités journalistiques et littéraires. Il collabora régulièrement à de nombreux journaux : *L'Ordre*, *Les Annales coloniales*, *Le Journal de la Marine marchande*, *La Concorde*, *La Tribune des Nations*, *Axes*, etc...

**GÉLIS (LOUIS, JOSEPH)**, né le 16 août 1886 à Saint-Juéry (Tarn), mort le 18 janvier 1940 à Saint-Juéry.

*Député de la Seine de 1932 à 1940.*

Né dans la région d'Albi, Louis Gélis était d'origine modeste et son père, ouvrier de haut-fourneau, avait fait de lui un apprenti manuel.

Connaissant les travailleurs, leurs fatigues et leurs besoins, il chercha à les grouper, à les éduquer et il contribua à l'organisation du premier syndicat métallurgiste de sa ville natale.

L'ardeur de son esprit, la sincérité de sa conviction sociale le conduisirent à l'action politique. Journaliste actif, il est rédacteur à *La France d'Albi*, secrétaire du groupe socialiste de cette ville, créateur et directeur de *l'Action tarnaise*.

Bientôt, Louis Gélis vient à Paris. Journaliste dans la capitale et membre du parti communiste, il est élu conseiller municipal en 1926 et réélu sans interruption par le quartier de Maison-Blanche. Exclu de son parti en 1929 en même temps que Garchery, Louis Sellier et trois conseillers municipaux de Paris, il prend part en décembre de cette année à la fondation d'un parti ouvrier et paysan.

Conseiller général de la Seine, il est candidat aux élections législatives de 1932 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du

XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il se présente comme le « champion d'une politique d'édification et non de bavardages et de destruction ». Trois grandes questions, selon lui, dominent : la politique générale du pays, la crise économique et le chômage, enfin le risque de guerre.

Il est élu le 8 mai au scrutin de ballottage par 8.246 voix, contre 4.125 à M. Renaudière, radical indépendant, et 3.216 voix à M. Sémard, communiste, sur 15.638 votants. Le député sortant, M. Piquemal, S.F.I.O., qui avait obtenu 1.787 voix au premier tour ne se présentait pas au second. Si Louis Gélis ne recueille que 1.618 voix dans le quartier de Croulebarbe, il en obtient 6.628 dans celui de Maison-Blanche où il lutte inlassablement — successeur et continuateur d'Henri Rousselle — contre les laudis, les ilôts insalubres, pour le confort et le progrès.

Louis Gélis s'inscrit au groupe de l'unité ouvrière formé des dissidents du parti communiste et est nommé membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

Auteur de propositions de loi concernant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles et de locaux à usage professionnel et le règlement du prix de vente des fonds de commerce, il demande à interpeller le gouvernement sur la rentrée scolaire, sur la pénurie des établissements d'enseignement à Paris et dans la Seine, sur les répercussions de certaines circulaires du ministère de l'Education nationale, sur les mesures à prendre pour résorber le chômage et établir un plan d'outillage. Dans la discussion du budget de 1935, il s'inquiète du chômage persistant et formule des suggestions pour le résorber.

Candidat aux élections de 1936, Louis Gélis déclare : « Nous sommes à une charnière de notre histoire : entre la guerre et la paix, entre l'essor économique et social et l'effondrement, entre la rénovation du système politique par le peuple et pour le peuple et le garde-à-vous devant la dictature. »

Il est réélu le 3 mai au deuxième tour de scrutin et, sur 18.698 votants, obtient 9.783 voix contre 8.347 à M. Monjaux, communiste, et 236 à M. Boulanger, républicain national. Comme en 1932, le quartier de Maison-Blanche assure son succès en lui apportant 7.477 voix.

Louis Gélis prend place au petit groupe du parti de l'unité prolétarienne. Il est nommé membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission de l'aéronautique, puis de la commission de la santé publique et de la commission du suffrage universel.

Il rapporte une proposition de loi relative au projet d'aménagement de la région parisienne, et est d'ailleurs nommé membre du comité supérieur de

l'aménagement et de l'organisation de celle-ci.

Intervenant dans la discussion d'interpellations sur la politique générale du gouvernement, il rappelle que le groupe de l'union socialiste et républicaine a approuvé les accords de Munich parce qu'ils évitaient le pire dans l'immédiat et il ajoute « que la gravité persistante de la situation internationale exige qu'à l'intérieur, sous le signe de la loi, sous l'autorité de l'Etat, arbitre des intérêts particuliers, soient restaurées les disciplines et les hiérarchies nécessaires ».

Puis Louis Gélis obtient des congés successifs du 29 décembre 1938 à son décès, annoncé à la Chambre le 23 janvier 1940.

Le président Edouard Herriot, dans son éloge funèbre, souligne que Louis Gélis n'a pas oublié cet ordre de Jean Jaurès dont il est demeuré le disciple enthousiaste : « Prenez garde d'ajouter à la dictature du capitalisme la dictature étrangère. »

Ancien combattant de 1914-1918, Louis Gélis était titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire.

**GELLÉ** (ERNEST, JEAN, MARIE, PAUL), né le 25 octobre 1845 à Paris, mort le 23 mai 1909 à Paris.

*Député de la Somme de 1895 à 1909.*

Ernest Gellé, qui avait fait la guerre de 1870, se consacra d'abord au droit. Notaire, il devint président de la chambre des notaires d'Abbeville. Il avait quitté son étude et était devenu propriétaire lorsqu'il se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Abbeville à l'élection législative partielle de 1895 en remplacement du comte de Douville-Maillefeu, décédé.

Conseiller général du canton de Saint-Valéry-sur-Somme, il déclara vouloir « une République sagement progressiste » et signala parmi les réformes lui paraissant les plus urgentes : une meilleure répartition des charges publiques, la réduction de la durée du service militaire, la décentralisation administrative, les réformes financières, enfin, des mesures de protection en faveur de l'agriculture et de l'industrie.

Il fut élu au premier tour de scrutin par 8.803 voix contre 6.564 à M. Gavelle, radical, sur 15.813 votants. Dans les scrutins ultérieurs, la confiance de ses électeurs lui assura le succès dès le premier tour. Il obtint le 8 mai 1898, 10.567 voix contre 3.824 à M. Langlois, radical, sur 15.900 votants ; le 27 avril 1902, 10.776 voix contre 5.029 à M. Laurent, radical-socialiste, et 544 à M. Langlois, son adversaire malheureux du précédent scrutin, sur 16.803 votants ; le 6 mai 1906, 9.835 voix contre 5.144 à M. Paillères, radical-socialiste, et 2.074 voix à M. Becque-relle, socialiste-collectiviste, sur 17.305 votants.

Ernest Gellé s'inscrivit au groupe des républicains progressistes et défendit avec continuité le programme qu'il avait défini en 1895.

Membre de la commission de la législation fiscale, il déposa dès son premier mandat une proposition de modification du règlement en ce qui concerne les interpellations.

Sous la 7<sup>e</sup> législature il déposa une proposition de loi modifiant l'élection des députés. Il prit part à la discussion des budgets de 1900, 1901 et 1902, aux débats sur le projet et les propositions de loi relatifs aux caisses de retraites ouvrières.

Au cours de la campagne électorale de 1902, il se déclara l'adversaire résolu de la réaction et de la révolution, hostile au privilège des bouilleurs de cru et partisan des réformes sociales. A la Chambre, il déposa de multiples propositions sur les sujets les plus divers, il intervint dans le débat sur le service de deux ans dans l'armée, vota contre la politique générale de 1903 à 1904 et se prononça pour les congrégations.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 23 mai 1909, à l'âge de 64 ans.

#### GELLIBERT DES SEGUINS

(ETIENNE, MARIE, ALEXIS), né le 14 septembre 1852 à Saint-Laurent-de-Belzagot, au château de Chomprose (Charente), mort le 24 novembre 1906, à Saint-Laurent-de-Belzagot.

*Député de la Charente de 1888 à 1889 et de 1893 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 147.)

Etienne Gellibert des Seguits se retire en 1889 pour permettre à Paul Déroulède d'être élu à sa place le 22 septembre de la même année. Il se consacre alors à ses mandats de conseiller général du canton de Villebois-Lavalette et de maire de Ronsenac.

Mais le fondateur de la ligue des patriotes donne sa démission le 22 juin 1893, exprimant sa résolution inébranlable de renoncer à la députation. Gellibert des Seguits est désigné pour le remplacer. Il n'accepte que tardivement espérant jusqu'au dernier moment, écrit-il à ses électeurs, « que Paul Déroulède resterait le défenseur du drapeau politique qu'il avait avec éclat conduit à la victoire ».

Il est plébiscitaire. « Vous voterez, déclare-t-il, contre l'opportunisme, pour obtenir que le Président de la République relève directement du suffrage universel et soit ainsi responsable envers la nation tout entière. » Dans sa lettre de remerciements, il se prononcera « pour la réconciliation nationale dans la paix et la République ».

Gellibert des Seguits retrouve son siège aux élections du 20 août 1893, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angoulême, par 7.201 voix contre 5.777 à M. Mulac, républicain, sur 13.507 votants.

Il siège à droite et appartient à diverses commissions.

Il demande à interpeller le gouvernement sur l'attitude de l'administration à l'égard du syndicat ouvrier de la papeterie d'Angoulême et sur la responsabilité encourue par l'Etat dans un différend opposant un propriétaire algérien à la compagnie concessionnaire des mines de Mokta-el-Hadid. Il rapporte le projet de loi relatif aux vignes à complant.

Il s'intéresse à la captation, la dérivation et l'adduction à Paris des eaux de la rivière de l'Avre et prend part à la discussion des textes concernant l'installation de l'éclairage électrique au Palais de la Chambre des députés.

Gellibert des Seguits, dont le bisaïeul, l'aïeul et le père avaient été députés de la Charente, ne se représente pas aux élections législatives de 1898 où Paul Déroulède est élu.

Huit ans plus tard, il décédait sur sa terre natale ; il avait 54 ans.

**GELLIÉ** (JEAN-MARIE, EMILE), né à Blaye (Gironde) le 12 août 1885.

*Député de la Gironde de 1928 à 1932.*

A ses débuts dans l'administration, M. Gellié occupa les fonctions de secrétaire général du département d'Eure-et-Loir. Il s'engagea en août 1914 et fit toute la campagne dans l'aviation. Il reçut à ce titre la Croix de guerre avec palmes.

Il fut ensuite sous-préfet de Largentière, secrétaire général de l'Eure puis sous-préfet de Saint-Quentin. En 1922, sous-préfet de 1<sup>re</sup> classe en disponibilité, il fut chef de cabinet de M. Maunoury, ministre de l'Intérieur.

En 1928 il se présente aux élections législatives. Il est élu député de la circonscription de Blaye le 22 avril 1928, obtenant 8.195 voix sur 16.767 inscrits, contre 2.943 à M. Cabanne, sous l'étiquette « gauche démocratique et radicale indépendante ».

Il sera réélu le 1<sup>er</sup> mai 1932, obtenant 7.375 voix contre 4.772 à M. Cabanne et le 26 avril 1936, obtenant 6.638 voix contre 4.000 à M. Cabanne.

Dans sa profession de foi en 1928, M. Gellié s'attache à l'œuvre de reconstruction, conséquence du cataclysme de 1914, à la crise agricole, à l'organisation de l'Etat, à la question monétaire et au maintien de la paix par le recours aux assises internationales.

Dans ses deux autres professions de foi, M. Gellié reprend son thème favori : la défense de la paix. Il se déclare partisan du développement du tourisme et du



réseau routier, et prêt à continuer la lutte pour la défense du vin.

Au cours de sa première législature, il appartint à la commission de l'agriculture, à la commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire et coloniale, à la commission du commerce et de l'industrie.

En 1920, il dépose une proposition de loi tendant à abroger l'article 12 de la loi de finances concernant l'impôt sur les sociétés agricoles, en 1932 une proposition de loi concernant les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur des lieutenants de l'armée active non issus des écoles.

En 1929, il présente un rapport sur le projet de loi concernant les vins. En 1931, il prend part à la discussion d'un projet de loi portant adoption de mesures destinées à améliorer le marché des vins et d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins, d'un projet de loi tendant à autoriser sous certaines conditions le coupage des vins importés avec des vins français.

Après avoir été vice-président de la commission de l'armée, il est nommé vice-président de la commission des boissons et du groupe de défense viticole. Enfin, il est nommé membre de la commission interministérielle de viticulture.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

**GENDRE (RAYMOND, PIERRE)**, né le 22 juillet 1840 à Saint-Germain-de-Belvès (Dordogne), mort le 16 juillet 1917 à Condé-en-Brie (Aisne).

*Député de la Dordogne de 1893 à 1898.*

Raymond Gendre fit à Paris des études de droit et obtint en 1867 son diplôme de licencié. Il s'inscrivit alors au barreau de Bordeaux, puis à celui de Sarlat. Revenu dans son département natal qu'il n'allait plus quitter durant vingt ans, il y mena de front son activité professionnelle d'avocat, le travail de la terre — car il s'intéressait vivement à la viticulture, étant lui-même exploitant — et les fonctions municipales. Dès 1877 en effet, ses concitoyens de Saint-Germain-de-Belvès l'élisèrent au conseil municipal de la commune dont à diverses reprises jusqu'en 1899 il devait être élu maire.

En 1887, il accepta les fonctions de conseiller auditeur à la cour d'appel de Pondichéry. Il devint membre du conseil privé de la colonie en décembre de la même année, puis professeur à l'école de droit de Pondichéry en 1888. Malgré la distinction avec laquelle il remplissait ces fonctions, il dut, pour raisons de santé, regagner la métropole l'année suivante. Il y reprit toutes ses activités antérieures.

Aux élections générales de 1893, qui devaient se faire au scrutin uninominal, Raymond Gendre se présenta sous l'éti-

quette « candidat radical-socialiste indépendant » dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Sarlat. Il définissait ainsi son programme : « Depuis trente ans, je lutte pour une République honnête, économe et populaire. »

Au premier tour de scrutin, il obtint 4.551 suffrages sur 11.455 votants, contre 5.431 à son concurrent M. Villemonte, député sortant de tendance conservatrice. Mais, au scrutin de ballottage, il l'emporta par 6.008 voix contre 5.511 à M. Villemonte sur 11.615 votants.

Tout au long de la législature, il déposa de nombreuses propositions de loi concernant notamment la réforme du cadastre, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, les droits sur les boissons, la création d'une re traite proportionnelle en faveur des inscrits maritimes, etc...

Au cours de cette législature mémorable, qui devait être marquée par les attentats anarchistes, l'assassinat du président Carnot et le début de l'affaire Dreyfus, Raymond Gendre se prononça contre la politique sociale du cabinet Casimir-Périer (25 mai 1894), contre les projets réprimant les menées anarchiques, qui donnèrent lieu à de très violents débats (26 juillet 1894), pour la tentative d'arbitrage demandée par Jaurès à l'occasion des incidents de Carmaux (26 octobre 1895), contre la confiance au ministre Méline (30 avril 1896), pour l'ordre du jour Lavertuon reconnaissant l'autorité de la chose jugée concernant Dreyfus (9 décembre 1897), suivant en cela les nombreux républicains de gauche, et même d'extrême-gauche, qui hésitaient encore à mettre en doute le jugement de 1894.

Il suit ainsi ses actes en concordance avec ses paroles et déploya au service de l'idéal républicain une grande activité.

Aux élections générales de 1898, il se représenta dans la même circonscription. Mais il fut battu par le docteur Sarrazin, conseiller général, maire de Sarlat. Dès lors, il renonça à toute activité politique.

En 1908, il fut nommé juge de paix à Condé-en-Brie (Aisne), où il se fixa et où il mourut le 16 juillet 1917.

**GÉNÉBRIER (PIERRE, CLAUDE)**, né le 8 septembre 1870 à Saint-Germain-l'Hérin (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme de 1931 à 1932.*

Né à Saint-Germain-l'Hérin, Pierre Génébrier fit d'abord de brillantes études secondaires et universitaires. Licencié en droit, diplômé de l'école des sciences politiques, il est avocat à la cour d'appel de Paris quand Jean-Baptiste Darlan, garde des Sceaux dans le ministère Méline, l'attache à son cabinet le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

Deux ans plus tard, le 19 juillet 1898, il est nommé sous-préfet de Roeroc, commençant ainsi, à l'âge de 28 ans, une très belle carrière préfectorale, au cours de

laquelle il sera successivement sous-préfet de Rethel le 31 décembre 1899, de Béthune le 5 décembre 1904, d'Yvetot le 30 décembre 1905; préfet du Vaucluse le 23 décembre 1911, de la Savoie le 3 mai 1913, du Finistère le 15 décembre 1917, du Loiret le 22 octobre 1920 et de la Loire le 14 février 1929.

Le 1<sup>er</sup> février 1931, Pierre Génébrier est candidat à une élection partielle qui a lieu dans le département du Puy-de-Dôme, circonscription d'Ambert, pour pourvoir au remplacement de M. Chastaign, élu sénateur.

Au premier tour de scrutin, il n'obtient que 3.773 voix contre 5.360 à son concurrent M. Courrial. Mais il bat celui-ci au second tour par 6.304 voix contre 5.593 sur 12.040 votants.

Mais la législature qui avait commencé en 1928 touchait déjà à sa fin et au Palais Bourbon, où son élection fut validée le 11 février 1931, il ne devait siéger pratiquement que sept mois. Durant ce laps de temps trop court, il ne put donner la mesure de toute sa valeur. Il faut toutefois noter la demande d'interpellation qu'il adressa au cabinet Laval, lors de la session extraordinaire de 1931, sur les lenteurs inadmissibles apportées à l'application de la loi du 16 avril 1930 relative à l'allocation du combattant.

Au cours des scrutins, il se prononça contre le 3<sup>e</sup> cabinet Laval (23 janvier 1932), et contre le 3<sup>e</sup> cabinet Tardieu (23 février 1932).

Il ne devait pas retrouver son siège aux élections générales de 1932, où il fut battu, d'ailleurs de justesse, dans la même circonscription d'Ambert par M. Lachal, n'obtenant que 6.660 voix, alors que son concurrent en obtenait 6.801. Il ne devait pas se représenter aux élections de 1936.

Le 22 juillet 1932, il fut nommé directeur du contrôle, de la comptabilité et des affaires algériennes au ministère de l'Intérieur et, le 23 octobre de la même année, après avoir été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, il fut nommé directeur honoraire.

Membre du conseil d'administration de l'association de l'administration préfectorale depuis 1907, il en devint le secrétaire général en 1926 et le président d'honneur en 1931.

Commandeur de la Légion d'honneur, il était en outre titulaire de divers ordres étrangers.

**GENET** (EUGÈNE, PIERRE), né le 20 avril 1850 à Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 21 avril 1904 à Condrieu (Rhône).

*Député du Rhône de 1893 à 1904.*

Après ses études supérieures à la faculté de Lyon, Eugène Genet est licencié en droit et s'établit notaire dans l'Isère.

Il est alors adjoint au maire de Saint-Jean-le-Bournay (Isère), suppléant du juge de paix et, déjà intéressé par la politique, il crée l'association républicaine du canton.

Après avoir abandonné son étude de notaire, il se présenta aux élections législatives de 1889 dans la 9<sup>e</sup> circonscription du Rhône, en concurrence avec M. Prenat, conservateur, et M. Guyaz, républicain.

Il obtint 4.775 voix et se désista au second tour par discipline républicaine.

Propriétaire à Condrieu (Rhône) il devient bientôt maire de cette commune, conseiller général, membre des comices agricoles de Villeurbanne et de Givors.

Il se représenta aux élections législatives et fut élu le 3 septembre 1893 au scrutin de ballottage, par 8.751 voix contre 8.728 à M. Prenat, député sortant, membre de la droite, son ancien concurrent.

Au premier tour de scrutin M. Prenat obtint 7.881 voix, M. Genet 6.352 et M. Nony, socialiste, 4.391 voix.

A la Chambre des députés il appartint aux commissions du commerce, de l'outrot et des immeubles des séminaires. Il rapporta le projet de loi autorisant la ville de Valence (Drôme) à changer l'affectation de fonds d'emprunt. Il était inscrit au groupe de concentration républicaine.

Réélu le 22 mai 1898, au second tour de scrutin, il obtint 12.313 voix contre 11.080 à M. Prenat, toujours son concurrent, sur 31.781 inscrits et 23.521 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste de la Chambre des députés il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et déposa une proposition de loi d'intérêt local.

Aux élections générales de 1902 il se représenta, toujours dans la 9<sup>e</sup> circonscription du Rhône et fut encore réélu par 9.495 voix contre 6.589 voix à M. Jossier 547 voix à M. Legouhy, sur 21.031 inscrits et 16.755 votants.

Il appartint à la commission de la comptabilité de la Chambre des députés et resta inscrit au groupe radical-socialiste.

Devenu vice-président du Conseil général, il mourut le 21 avril 1904, en cours de mandat.

Durant toute sa carrière politique, M. Genet refusa toute distinction honorifique.

**GENET** (GEORGES, EUSÈNE), né le 10 février 1852 à Saintes (Charente-Inférieure), mort le 18 septembre 1919 à Saintes.

*Sénateur de la Charente-Inférieure de 1906 à 1919.*

Georges Genet fit ses études de droit jusqu'à la licence. Industriel, il se créa dans le monde des affaires une situation importante et il mit au service de la

République la légitime influence que lui donna parmi ses citoyens une vie utile et laborieuse.

Conseiller municipal de Saintes depuis 1884, il devint maire de cette ville en 1898. La même année, il devint aussi conseiller général du canton nord de Saintes.

Le 7 janvier 1906, il se présenta aux élections sénatoriales. Il fut élu par 698 voix sur 997 votants contre 275 voix à M. Bisseuil, ancien sénateur. Il sollicita le renouvellement de son mandat le 7 janvier 1912 et fut réélu au premier tour par 725 voix sur 990 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Il se préoccupa des modifications du code de commerce, de la transcription en matière hypothécaire, des questions maritimes et de l'amélioration ainsi que de l'expansion du port de La Rochelle-La Pallice, en même temps que de la situation faite aux officiers et personnels des différents corps de la marine.

Georges Genet mourut le 18 septembre 1919 à Saintes. Il était âgé de 67 ans.

**GENOIS** (JEAN-FRANÇOIS, Lucien), né le 2 novembre 1880 à Fossieux (Moselle), mort le 20 octobre 1939 à Hampont (Moselle).

*Député de la Moselle de 1933 à 1936.*

Exerçant la profession d'agriculteur, M. Genois était conseiller général du canton de Château-Salins depuis 1931 et maire d'Hampont lorsque le député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Château-Salins, M. Jules Wolf, fut élu sénateur.

M. Genois se présenta alors à l'élection partielle du 19 mars 1933 sur la liste de l'union républicaine lorraine. Arrivé en tête au premier tour avec 3.794 voix sur 8.830 votants et 13.015 inscrits, il en obtint 6.915 au deuxième tour de scrutin, le 26 mars 1933 et fut élu député.

A la Chambre des députés il appartint à la commission d'Alsace-Lorraine et à la commission du commerce et de l'industrie.

Il se représenta aux élections générales, le 26 avril 1936, toujours dans la circonscription de Château-Salins où il n'obtint que 1.060 voix, arrivant en troisième position au premier tour de scrutin. Il se désista alors et renonça à la vie politique. Il resta néanmoins conseiller général jusqu'en 1937.

Il mourut le 20 octobre 1939 dans sa commune de Hampont.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GENOUX-PRACHÉE** (Victor, Joseph), né le 12 juin 1854 à Vy-les-Lure (Haute-

Saône), mort le 19 août 1924 à Luxeuil (Haute-Saône).

*Député de la Haute-Saône de 1894 à 1898.*

*Sénateur de la Haute-Saône de 1904 à 1920.*

Victor Genoux-Prachée, ancien élève du collège de Luxeuil, puis du lycée de Vesoul, s'établit en 1884 comme pharmacien à Luxeuil où son père avait exercé les fonctions de percepteur.

Il devint, en 1892, maire de Luxeuil, ville qu'il administra jusqu'à sa mort, en 1924.

Le 30 juillet 1893, à la faveur d'une élection partielle, il fut élu conseiller général du canton de Luxeuil contre un républicain dissident appuyé par la droite. Porté à la vice-présidence de l'assemblée départementale en 1898, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1901.

Attiré par la politique militante, le décès du républicain Lebrun lui avait permis lors d'une élection partielle — 19 août 1894 — d'entrer à la Chambre des députés : les électeurs de la circonscription de Luxeuil (administrativement 2<sup>e</sup> circonscription de Lure) lui donnèrent 7.679 voix contre 6.699 à l'industriel de Mailliard sur 14.497 votants. Admis le 27 novembre, il adhéra au groupe républicain-radical.

Pendant les quatre années qu'il devait passer à la Chambre, Genoux-Prachée intervint peu en séance et les votes qu'il émit pendant cette période de la vie politique française, marquée par des grèves violentes, par des scandales et des affaires judiciaires retentissantes, par des campagnes coloniales, par l'alliance russe, tandis que se succédaient des cabinets centristes, radicaux, modérés, indiquent bien l'homme politique, le républicain de gauche.

C'est ainsi qu'il se prononça contre le cabinet Dupuy lors d'un débat mettant en cause un ancien ministre, qu'il désapprouva le cabinet Ribot accusé de partialité dans l'administration de la justice, qu'en revanche il soutint le cabinet radical de Léon Bourgeois à propos de la conduite de l'expédition de Madagascar et de la politique extérieure de la France ; qu'il approuva, avec réserves, la déclaration de Méline sur les suites de l'affaire Dreyfus et sur la nécessaire non-ingérence du gouvernement dans une procédure relevant de la justice et sanctionnée par un jugement ; mais, peu à peu, sensible aux arguments des tenants de la révision du procès Dreyfus, il se rangea aux côtés de ceux qui préféreraient la justice au désordre ; témoin son vote du 13 janvier 1898 contre l'ordre du jour invitant le gouvernement à « mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée ».

Aussi, aux élections législatives du 28 mai 1898, fut-il battu au premier tour de scrutin — avec 6.732 voix contre 8.650 sur 14.928 votants — par son prin-

cipal adversaire, Colle, industriel, candidat « libéral populaire ».

Genoux-Prachée posa sa candidature au Sénat lors du renouvellement triennal du 23 janvier 1900, mais là encore il connut l'échec puisqu'il fut distancé au troisième tour par le docteur Gaulhier (républicain nationaliste).

Néanmoins, il reprit la lutte et aux côtés du sénateur républicain Bontemps, il participa activement à la reconstitution dans la Haute-Saône du parti républicain et à la reconquête des électeurs, dont une bonne partie avait cédé à la violence du courant nationaliste réveillé par les séquelle de l'affaire Dreyfus.

L'occasion d'une revanche se présenta en 1904, aux élections sénatoriales : le 27 février, et au premier tour, il fut élu par 472 voix contre 360 (sur 859 votants) à son concurrent modéré, Alfred Colle, ancien député, qui l'avait battu aux élections législatives de 1898.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il travailla surtout en commission.

Ayant consolidé son influence personnelle au sein du département, grâce notamment à l'autorité qu'il s'était acquise comme maire de Luxeuil, Genoux-Prachée conserva son siège lors du renouvellement triennal du Sénat en 1909; il fut réélu au premier tour le 3 janvier, avec 615 voix sur 849 votants — en même temps que ses « colistiers » Couyba et Jeanneney — leurs concurrents principaux n'ayant obtenu que 243 et 261 voix.

Réinscrit au groupe, majoritaire au Sénat, de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il continua d'exercer l'essentiel de son activité de parlementaire dans les commissions; pendant ce second mandat, que la guerre devait prolonger jusqu'en 1920, Genoux-Prachée ne prit la parole en séance qu'à trois reprises : en 1910, lors de la discussion du projet de loi révisant le tarif général des douanes, dans celle, en 1912, du budget de l'exercice — au sujet de la répression des fraudes sur les denrées agricoles — ainsi que lors de l'examen d'un projet de loi sur la répression des fraudes.

Victor Genoux-Prachée ne se représenta pas en 1920 au terme de son mandat et mourut à Luxeuil (Haute-Saône) le 19 août 1924. Il était alors âgé de 70 ans.

**GENT** (ALPHONSE, ANTOINE, JOSEPH), né le 27 octobre 1813 à Roquemaure (Gard), mort le 26 janvier 1894 à Paris.

*Député du Vaucluse de 1876 à 1882.*

*Sénateur du Vaucluse de 1882 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 152.)

Alphonse Gent fut réélu sénateur au renouvellement du 4 janvier 1891, au premier tour de scrutin, par 352 voix sur 451 votants.

A mesure qu'il s'approcha du terme d'une existence remplie d'agitations et d'épreuves, il s'éloigna des luttes de partis dans lesquelles il s'était jeté dès sa jeunesse avec une vive ardeur et se contenta de soutenir de ses votes les idées du parti radical.

Il décéda en cours de mandat, le 26 janvier 1894, à Paris, dans sa 81<sup>e</sup> année; son éloge fut prononcé à la séance du 29 janvier 1894 par le président Challemel-Lacour, qui retraça les diverses étapes de sa vie mouvementée.

Il souligna notamment son attitude courageuse lorsqu'en novembre 1870, il fut appelé par Gambetta, son ami, à la préfecture de Marseille, alors en plein désarroi. Alphonse Gent, blessé par des forcenés, fit preuve de sang-froid et réussit à regagner graduellement l'autorité. C'est ainsi que, sous sa main, l'ordre matériel se rétablit à Marseille et régna dans le département des Bouches-du-Rhône, mettant fin aux émeutes.

**GENTIL** (HIPPOLYTE, ACHILLE), né le 29 décembre 1848 au logis de Prin, commune de Deyrançon (Deux-Sèvres), décédé le 8 septembre 1935 à Niort (Deux-Sèvres).

*Député des Deux-Sèvres de 1900 à 1910.*

*Sénateur des Deux-Sèvres de 1920 à 1927.*

Fils d'un propriétaire terrien, Hippolyte Gentil fit ses études au lycée de Niort et se destina de bonne heure au notariat. A l'ouverture des hostilités avec l'Allemagne en 1870, il partit dans les mobiles des Deux-Sèvres, fit la campagne avec les galons de lieutenant et fut blessé au combat de la Burgonce (6 octobre 1870).

Nommé notaire à Praheq (Deux-Sèvres) le 15 mai 1874, il exerça ces fonctions jusqu'au 8 septembre 1897.

Elu conseiller municipal de Praheq en 1875, puis adjoint au maire de 1888 à 1900, il quitta Praheq en 1900 pour venir habiter à Niort.

Il fut conseiller d'arrondissement de 1877 à 1883, conseiller général de 1895 à 1925 et président du Conseil général de 1904 à 1920.

Au décès de M. Jean Roger de La Porte, il fut désigné par le parti républicain comme adversaire de M. Georges Thiébaud, candidat nationaliste envoyé dans les Deux-Sèvres par la Patrie française et élu député le 22 juillet 1900 au premier tour de scrutin, par 5.978 voix contre 2.228 voix à Thiébaud, sur 11.052 votants.

Réélu en 1902 au deuxième tour de scrutin par 7.096 voix sur 12.321 votants et en 1906 au deuxième tour de

scrutin par 6.829 voix sur 9.020 votants, il siégea à la Chambre au groupe radical dont il fut secrétaire.

Il intervint dans les discussions budgétaires, dans celle du projet et de la proposition de loi concernant la fraude sur les vins et le régime des spiritueux. Il prit part également à la discussion des interpellations sur les viandes malsaines distribuées aux troupes, à celle du projet et des propositions de loi se rapportant aux conseils de guerre et déposa un projet de résolution sur la composition des haras de Saïntes et de la Rochesur-Yon.

Battu aux élections législatives du 24 avril 1910 par M. Henri de La Porte, socialiste unifié, il fut élu sénateur le 11 janvier 1920 au premier tour de scrutin, par 379 voix contre 360 voix à M. Brangier, sur 757 votants, comme candidat de la liste d'union républicaine et de défense sociale.

Membre notamment de la commission de l'armée, il s'intéressa surtout aux questions militaires, soit en déposant des rapports au nom de cette commission, soit en posant des questions écrites au ministre de la Guerre.

Il ne se représenta pas aux élections du 9 janvier 1927 et mourut à Niort le 8 septembre 1935.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et officier d'Académie.

**GENTILLIEZ (CHARLES)**, né le 18 octobre 1856 à Voyenne (Aisne), mort le 17 février 1919 à Pau (Basses-Pyrénées).

*Sénateur de l'Aisne de 1903 à 1919.*

Licencié en droit, industriel fabricant de sucre, conseiller général, Charles Gentilliez fut élu sénateur le 4 janvier 1903 par 703 voix sur 1.339, et réélu le 7 janvier 1912 par 734 voix sur 1.326.

Membre de la gauche républicaine, Charles Gentilliez vota fidèlement avec son groupe dans les grands scrutins politiques qui jaillonnèrent sa carrière sénatoriale. Ses qualités lui valurent l'estime de tous ses collègues mais, peu soucieux semble-t-il de se mettre en vedette, il resta longtemps à l'écart de la tribune.

Très attaché à son pays natal auquel il consacrait le meilleur de son activité, il devait ressentir cruellement les épreuves qui furent le lot de celui-ci au cours de la première guerre mondiale et en porter le témoignage passionné devant le Sénat : « Il avait ramassé en lui le désespoir et la souffrance de ses malheureux compatriotes ».

C'est dans la discussion de la proposition de loi tendant à ouvrir un crédit spécial de subventions aux départements envahis qu'il intervint pour la première fois, le 22 avril 1916.

Le 29 décembre de la même année il rapporta la proposition de loi tendant à

la création d'un institut de recherches scientifiques par les nations de l'Entente et les pays neutres.

On note encore une intervention de Charles Gentilliez le 3 avril 1917 dans la discussion d'une question relative au cheptel bovin.

Il mourut à Pau le 17 février 1919, âgé de 63 ans.

**GENTIN (FERNAND, PIERRE)**, né le 27 septembre 1870 à Reims (Marne).

*Député de l'Aube de 1932 à 1962.*

*Ministre des P.T.T.*

*du 18 janvier 1938 au 13 mars 1938.*

*Ministre de la Santé publique  
du 13 mars 1938 au 10 avril 1938.*

*Ministre du Commerce  
du 10 avril 1938 au 20 mars 1940.*

Fernand Gentin est né à Reims ; son père était imprimeur et la voie de l'étudiant qu'il devint semblait toute tracée ; mais, élevé à l'ancienne avec rigueur, Fernand Gentin ne fut pas de ceux à qui il suffisait d'attendre. Depuis l'âge de 20 ans, ses études terminées, il fut à l'usine en contact avec les ouvriers, puis il vécut plus de dix ans au milieu des paysans. Il apprit vite les dures réalités des uns et des autres et acquit ainsi non seulement le mérite de succéder à son père dans l'industrie familiale, mais le goût de la chose publique. Il eut très vite l'intention de participer dans la mesure de ses moyens au progrès social, dans l'adaptation raisonnée de la culture, du commerce et de l'industrie aux transformations économiques de notre siècle.

Mais les circonstances économiques et politiques allaient apporter à Fernand Gentin — comme à tant d'autres — bien des obstacles à la réalisation de son idéal.

Au moment des élections de mai 1932, le pays subissait une crise économique sans précédent qui atteignait toutes les branches de l'activité. Un désordre résultait d'une production déréglée et d'un déséquilibre dangereux existant entre la production industrielle et la production agricole. C'était l'époque du gaspillage des ressources de la trésorerie et de l'installation graduelle du déficit.

Déjà vice-président du Conseil général de l'Aube, Gentin se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Troyes pour remplacer J. Dollat, avocat, indépendant de gauche. Lui, professeur, peut-on dire sans son intégralité, le dogme de la gauche, la tradition démocratique. Sur le plan international, il se voulait fidèle à la devise « arbitrage, sécurité, désarmement ».

Il fut élu au second tour, par 6.566 voix sur 11.797 votants contre 3.798 voix recueillies par Guille, son adversaire le plus dangereux (au premier tour ils avaient obtenu respectivement 3.284 et 2.788 voix).

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, membre des commissions de l'administration générale, des douanes, des comptes définitifs et des travaux publics, Gentin eut bientôt deux spécialités : celle de rapporter toutes les propositions ayant pour but de secourir ou de venir en aide aux régions victimes de calamités atmosphériques, celle aussi de rapporter tous les projets de dissociation, de délimitation ou de rattachement de communes, le plus souvent d'ailleurs pour des raisons d'ordre électoral : ainsi La Croix dissociée de Gassin ; ainsi la section de Brignogau distraite de la commune de Plounour-Trez en Finistère, ici pour des raisons de sécurité : le partage du goémon sur les rochers que la mer découvre se réglant parfois à coups de fusil ; ainsi Rivesaltes, Bagnères-de-Bigorre, Montfaucon, Latour de France...

Une telle énumération apporte un élément de poésie à ce genre de labeur qui, en fait, faisait plus appel au dévouement et à la diplomatie au moment où il fallait l'accomplir. Gentin ne manquait ni de l'une ni de l'autre de ces vertus et, de plus, il était d'une minutie et d'une conscience irréprochables. Dans le même temps, il apportait ses soins à l'étude et à la défense de questions diverses, telles que la perception des taxes sur les automobiles, l'ouverture d'écoles techniques pour les apprentis et les réducibles, les coupes forestières et, fréquemment, les affaires industrielles de sa circonscription : la bonneterie.

Devenu maire de l'Isle-Aumond et président du Conseil général de l'Aube, Gentin fut réélu en avril 1936, dans la même circonscription, par 7.372 voix sur 11.922 votants contre 4.328 à Monsacré (au premier tour respectivement 3.434 et 3.321).

Les qualités appréciées au cours de la précédente législature et l'honnête fermeté de ses convictions qu'ornaient une amabilité jamais démentie amenèrent Fernand Gentin au gouvernement. Ministre des P.T.T. dans le quatrième cabinet Chautemps qui ne dura pas un mois, de la Santé publique dans le deuxième cabinet Blum d'une durée équivalente, il ne peut, bien entendu, appliquer sa probité et son assiduité avec quelque résultat. Ministre du Commerce dans le troisième cabinet Daladier pendant deux ans, cette fois il peut affirmer sa personnalité.

Il s'attacha à hâter le redressement du commerce extérieur de la France qui provenait certes, pour une part, de la baisse de nos importations mais aussi pour une large part du développement de nos exportations, en particulier des produits fabriqués, les plus intéressants pour l'économie française.

Mais une durée de deux ans pour l'exécution d'un programme en matière de commerce c'est encore très court !

Le 10 juillet 1940 Gentin votait pour les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

**GENTY (ANDRÉ, PAUL, GABRIEL)**, né le 30 avril 1887 à Campneuseville (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1936 à 1942.*

Ses études primaires menées, en 1903, jusqu'au brevet, il se consacra à la profession d'agriculteur-éleveur à Pierre-court, petite commune proche de Blangy-sur-Bresle.

Trois années plus tard, la guerre l'appela dans un régiment d'artillerie. Il est fait prisonnier le 13 septembre 1914, avec les survivants de son unité, à Maubeuge. Au bout de cinquante et un mois de captivité, il revint en France. Il y retrouva, à Pierre-court, son exploitation pour, quelques années plus tard — en 1923 — se voir chargé par ses concitoyens de l'administration de cette commune. Il restera maire pendant plus de vingt ans. En 1928, il est conseiller de l'arrondissement de Neufchâtel-en-Bray.

Entre-temps, en 1936, le député en exercice de la circonscription, M. Thureau-Dangin, avait été en janvier élu sénateur. Genty, candidat indépendant, fut élu député le 27 avril suivant. Pour 18.618 électeurs inscrits et sur 16.354 suffrages valablement exprimés, il groupait sur son nom 9.418 voix contre 6.123 à son principal concurrent, Joutel.

Inscrit au groupe des républicains indépendants et membre, de 1936 à 1940, de la commission du commerce et de l'industrie, il devait s'y montrer toujours attaché à la défense des intérêts et de l'économie de sa province.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

André Genty est titulaire de la Croix du combattant.

**GEOFFROY-SAINTE-HILAIRE (PIERRE, CHARLES, ELIENNE)**, né le 12 août 1868 à Vaux-de-Lugny (Yonne).

*Député de la Nièvre de 1919 à 1924.*

Ce descendant du grand naturaliste, après avoir terminé ses études, prenait en main, à Saint-Agnan (Nièvre) l'exploitation d'une importante ferme où, rompant dans une certaine mesure avec les traditions héritées, il s'attachait plus particulièrement à l'élevage sur la base d'une rationnelle sélection.

Ses concitoyens, bien qu'au début peut-être un peu bousculés par lui dans leurs habitudes, firent de lui leur maire dès 1896. Ce fut le début de sa vie publique.

L'attachement que lui portaient ses administrés qui, constamment le réélectaient à la mairie, devait, la guerre 1914-1918 finie, déterminer Geoffroy-Sainte-Hilaire à se porter candidat aux élections législatives de novembre 1919. Il

le fit sous l'égide de l'union républicaine qui, au scrutin de liste, devait emporter quatre sièges sur cinq. Il obtint pour sa part 31.833 voix sur 65.531 votants.

Durant cette 12<sup>e</sup> législature, Geoffroy-Saint-Hilaire fut successivement membre de la commission des douanes, de celle d'Alsace-Lorraine et enfin de l'agriculture.

Son rôle fut actif dans les débats relatifs à la discussion du budget touchant en particulier l'imposition frappant la vente des fonds de commerce.

Il intervint aussi dans la discussion des propositions relatives à l'avance de l'heure d'été et aux incendies de forêts.

Aux élections du 11 mai 1924, la situation dans la Nièvre devait, comme dans l'ensemble du pays, se modifier du tout au tout et le cartel des gauches se substituer, victorieux, à la Chambre « bleu horizon » : candidat de la liste d'union républicaine nationale, Geoffroy-Saint-Hilaire ne vint qu'en troisième position, avec 25.825 voix et 26.269 à son chef de file Régnier, seul élu, tandis que, par un renversement de l'opinion, la liste du cartel emportait les trois autres sièges.

Il abandonna dès lors toute activité politique sur le plan national.

**GEORGE (EUSTACHE, Emile)**, né le 3 octobre 1830 à Ville-sur-Ilion (Vosges), date et lieu de décès inconnus.

*Représentant des Vosges à l'Assemblée Nationale en 1871.*

*Sénateur des Vosges de 1876 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 156.)

En 1890, l'activité d'Emile George au Sénat resta discrète : proposition de loi pour la protection de la pêche, discussion du projet de loi de règlement du budget de 1890.

Il se présente une troisième fois aux élections sénatoriales le 4 janvier 1891 : il est battu.

La date et le lieu de son décès n'ont pas été retrouvés.

**GEORGES (RICHARD)**, né le 9 juillet 1893 à Paris.

*Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1924.*

*Député du Loir-et-Cher de 1924 à 1932.*

Pupille de l'Assistance en son enfance et sa jeunesse, Richard Georges devait apprendre la misère du peuple. Il fut élevé en Sologne, à Lantenay près de Romorantin et, en dehors des heures d'école, il dut aller travailler aux champs et dans les vignes.

Il avait 13 ans lorsqu'il quitta l'école et fut envoyé aux verreries de Vierzon. C'était là un de ces « bagnes d'enfants exploités » tristement célèbres. Par deux fois il s'évada de la colonie pour aller dépeindre les souffrances de ses camarades au directeur de l'Assistance publique de Romorantin d'abord, puis à Paris ensuite.

Ces « évasions » émurent l'opinion publique et, après enquête, la « caserne », composée d'enfants de l'Assistance, victimes de cette odieuse exploitation, fut supprimée. C'était la première victoire que Richard Georges remportait.

Il resta à Paris jusqu'au moment où il fut de nouveau renvoyé dans une verrerie à Bar-sur-Aube, puis ensuite dans la région minière du Pas-de-Calais, travaillant aux mines de Marles.

En 1911, il fondait à Allouagne, dont il devait plus tard devenir le maire, une société de gymnastique : « L'avant-garde » et en 1912 il était nommé secrétaire du groupe socialiste que venait de fonder Raoul Evrard, puis secrétaire de la section syndicale et de toutes les organisations ouvrières de la commune, au sein desquelles il devait se révéler un actif propagandiste.

En 1919, lors des élections pour la douzième législature, il se présente dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Pas-de-Calais comme administrateur de coopérative ouvrière, sous l'égide du parti socialiste unifié. Sur 186.646 votants et 122.058 suffrages exprimés, il est élu à la majorité absolue avec 62.604 voix. Dans ce département tous les sièges devaient aller à la liste socialiste à laquelle s'opposait une liste d'union républicaine sociale et nationale.

Aux élections suivantes du 11 mai 1924, il fait acte de candidat comme agriculteur dans le Loir-et-Cher. Sur 75.880 inscrits et 62.114 suffrages exprimés, 27.096 voix se portaient sur son nom et il était élu au quotient sur la liste du bloc des gauches avec deux colistiers, le dernier siège allant à la liste d'union nationale républicaine.

Maire de Romorantin et conseiller général, il devait y être réélu le 23 avril 1928. Sur 16.291 suffrages exprimés, 8.193 allèrent à Georges qui fut élu au second tour, 3.963 voix allant à son principal adversaire.

Il devait être battu aux élections du 13 mai 1932, obtenant 7.938 voix contre 8.422 à son heureux adversaire Jean-Jacques Dumoret, avocat, élu au deuxième tour.

Il ne se représentera pas aux élections du 26 avril 1936 et abandonnera la politique pour entrer dans l'administration coloniale.

A la Chambre, où il fut secrétaire d'âge lors des sessions de 1919, 1920, 1924, 1925, 1927 et 1928, il appartint aux commissions de l'administration générale et des comptes définitifs, du commerce et de l'industrie, de l'administration générale, départementale et communale. Son activité parlementaire, tout

au long de trois législatures, se caractérisera par un attachement marqué à certaines causes qu'il ne se lassera pas de défendre : en premier lieu le dangereux métier de mineur, ensuite les intérêts d'un petit personnel municipal ou para-municipal souvent trop négligés par le législateur.

Sur un autre plan on le verra s'appliquer à la modification de la loi du 8 décembre 1883 relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce et à obtenir que les femmes commerçantes y soient éligibles (1924 et 1928). Enfin, dans un tout autre domaine où il fera vraiment figure de précurseur, signalons sa proposition de modification de l'article 193 du code de justice militaire en vue de reconnaître juridiquement l'objection de conscience.

**GEORGES-BARTHÉLEMY** (Pas-de-Calais). — Voy. **BARTHÉLEMY** (GEORGES).

**GÉRALD** (GEORGES, dit **GÉO-GÉRALD**) né le 1<sup>er</sup> septembre 1869 à Brive (Corrèze), mort le 2 août 1939 à Condéon (Charente).

*Député de la Charente de 1901 à 1924.*

Après ses études secondaires, Géo Gérald suit les cours de la Faculté de droit. Licencié, il s'inscrit au barreau tandis que ses parents veillent sur la propriété de famille, aux environs de Bellac.

En 1901, il est conseiller municipal de Condéon et conseiller général de la Charente. Parallèlement, il exerce les fonctions de chef-adjoint du cabinet du président de la Chambre des députés, puis celles de chef de son secrétariat particulier.

Peut-être faut-il voir dans ces fonctions la raison qui devait l'amener, le 23 octobre 1901, à se présenter aux élections législatives sous l'étiquette du groupe des républicains de gauche, dans la circonscription de Barbezieux dont le représentant, M. Arnoux, était mort le 11 septembre précédent.

Gérald fut élu dès le premier tour. Sur 14.084 électeurs inscrits, 11.193 votants et 11.077 suffrages valablement exprimés, il ne l'emportait que de peu, avec 5.616 voix contre 5.406 à son principal concurrent Laudry. Cette élection devait être pour lui le début d'une carrière parlementaire qui allait durer vingt-trois ans.

Aux élections suivantes du 27 avril 1902, il se représente devant ses électeurs de l'arrondissement de Barbezieux : cette fois encore la lutte fut serrée mais Géo Gérald l'emportait cependant au premier tour par 6.401 voix contre 6.037 à son principal adversaire, M. Lajeune, le nombre des suffrages exprimés étant de 12.441.

Aux élections du 6 mai 1906, il l'emportera au premier tour encore, mais de peu, par 6.508 voix contre 6.247 à Jean Hennessy « propriétaire », sur 14.718 inscrits et 12.840 votants.

A ce moment, il avait repris l'exploitation familiale.

Il sera réélu le 17 septembre 1911 par 8.131 voix sur 14.651 votants dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angoulême, abandonnant Barbezieux à Hennessy qui devait, lui aussi, être élu de justesse au premier tour.

Gérald devait être réélu à Angoulême le 26 avril 1914, l'emportant au second tour par 6.927 voix contre 6.698 à son principal adversaire, M. Poitou-Duplessis, sur 16.294 votants.

La paix revenue, il appartient à la Charente d'élire six députés. Candidat le 16 novembre 1919 sur la liste d'union républicaine et agricole, il est élu au premier tour, au quotient électoral, avec 27.072 voix, en même temps que James Hennessy qui le précède avec 29.591 voix.

Mais, comme à tant d'autres membres de cette douzième législature, les élections du 11 mai 1924 devaient lui être fatales : candidat sur la liste de concentration républicaine, il est battu à la plus forte moyenne avec 19.493 voix contre 20.995 à son colistier Carnot. Il ne devait plus, par la suite, solliciter de nouveau mandat parlementaire.

Au long de sept législatures et plus de vingt années de vie parlementaire, son programme ne devait guère varier, seulement en fonction de l'adaptation du sage à des circonstances nouvelles échappant à la prévision humaine. Il en est ainsi quant à la durée du service militaire, de la séparation des Eglises et de l'Etat. De même prend-t-il, parmi les premiers, position sur une politique de large et intelligente décentralisation sur le plan administratif.

Familier des questions économiques et commerciales d'ordre international, il aurait voulu voir le crédit à l'exportation s'organiser sur le modèle de celui pratiqué en Grande-Bretagne, et plus encore, en Allemagne. Il tenait pour nécessaire de toujours lier les prêts français aux pays étrangers à la passation par eux en France de commandes d'un montant équivalent afin que l'opération ne puisse manquer de bénéficier à l'économie française.

Enfin, la défense des intérêts propres à une région à laquelle il était profondément attaché lui faisait un devoir de se consacrer tout particulièrement au prestigieux cognac charentais. C'est à ce titre qu'il participa aux discussions des budgets de l'agriculture et des questions d'alcool et de bouilleurs de cru.

Au cours de ses mandats successifs, il appartint aux principales commissions suivantes : boissons, douanes, comptes définitifs, commerce et industrie.

Si bien employée qu'elle fût au service du pays, l'activité parlementaire de Géo Gérald ne pouvait, à soi seule, épuiser



le dynamisme d'un homme curieux de toutes choses et à l'esprit tout d'entreprise. Aussi, le verrons-nous participer par ses interventions à l'exposition de Saint-Louis, aux congrès internationaux pour la défense de la propriété industrielle de Paris, Berlin, Angoulême, Cognac et Liège.

Après la guerre il est nommé, en 1920, membre de l'Office national du commerce extérieur, puis membre de son conseil d'administration en 1924, et enfin vice-président de son comité national.

« Européen » et même « mondialiste » à une époque où ces concepts n'étaient pas encore devenus familiers, Géo Gérard présidait l'Association nationale pour favoriser l'étude des langues étrangères. Il présidait aussi plusieurs comités tendant à l'expansion française à l'étranger et aux développements des échanges économiques et culturels.

Cette vie si bien remplie devait trouver sa fin le 2 août 1939 à Condéon. Géo Gérard avait 70 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GÉRARD (ALEXANDRE, LUCIEN, Albert)**, né le 26 avril 1861 à Château-Regnauld (Ardennes).

*Sénateur des Ardennes de 1903 à 1930.*

Polytechnicien, industriel, maître de forges, membre de la chambre de commerce de Charleville, notable, Albert Gérard se tourna rapidement vers la politique.

Conseiller municipal de sa commune dès 1886, il fut président du conseil d'arrondissement de Mézières, puis conseiller général et vice-président du Conseil général. Le 4 juin 1903, il fut élu sénateur avec 396 voix sur 839 suffrages et siégea dans le groupe de l'union républicaine. Il devait être réélu le 7 janvier 1912, premier de liste, à l'imposante majorité de 543 voix sur 821 et le 9 janvier 1921, avec 421 voix sur 824.

Il remplit les fonctions de secrétaire au Sénat de janvier 1906 à janvier 1909.

Son activité est celle d'un spécialiste, d'un technicien, aux commissions des finances, des travaux publics, des chemins de fer, des douanes.

Représentant d'une région particulièrement éprouvée par la Grande guerre, Albert Gérard fut l'un des promoteurs du groupe interparlementaire des départements envahis, groupe chargé de la défense des intérêts de tous les sinistrés. Il fut ensuite membre de la commission chargée d'examiner les questions relatives à ces mêmes départements après leur libération et de la commission des dommages de guerre, où il s'intéressa tout particulièrement à la loi des réparations de 1919. Ses interventions eurent pour objet : la protection des propriétaires de valeurs mobilières dépossédés par faits de guerre, le projet de loi relatif aux ressources fiscales, le budget des dépenses recouvrables, le projet de loi

accordant des croix aux administrateurs des communes.

En 1930, il se présenta au Sénat, mais n'obtenant que 195 voix sur 822, il ne fut pas réélu.

**GÉRARD (EDMOND, LOUIS)**, né le 8 février 1861 au Ban-de-Sapt (Vosges), mort le 11 novembre 1918 à Saint-Dié (Vosges).

*Député des Vosges de 1902 à 1906.*

Fils de cultivateurs aisés, Edmond Gérard put poursuivre des études secondaires, puis de droit, et acheter une charge d'avoué à Saint-Dié.

Dès 1879, les mérites professionnels dont il témoignait dans l'administration de sa charge et sa connaissance des problèmes ruraux lui font confier comme maire la gestion des intérêts de la commune d'Hurbache. Il en restera le premier magistrat jusqu'en 1896. Entre-temps, en 1881, il est élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Géronnes.

Aux élections pour la 8<sup>e</sup> législature du 27 avril 1902, il se portait candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Dié contre le député sortant Charles Ferry. Il fut élu fort brillamment, dès le premier tour, par 7.785 voix contre 4.747 à son concurrent. 12.843 votants sur 15.349 inscrits montraient bien l'intérêt manifesté par le corps électoral.

A la Chambre, il se prononcera contre la fermeture des écoles congréganistes, contre la politique générale du gouvernement avec l'affaire dite « des fêches » et contre la loi de séparation des Églises et de l'État. Il vota également contre l'ordre du jour de confiance au gouvernement Rouvier.

Edmond Gérard ne se présenta pas aux élections du 6 mai 1906, se retirant désormais de la vie politique.

Il devait s'éteindre à Saint-Dié le 11 novembre 1918, à l'âge de 57 ans.

Il était chevalier du Mérite agricole.

**GÉRARD (FRANÇOIS, baron)**, né le 31 décembre 1830 à Paris, mort le 26 février 1929 à Paris.

*Député du Calvados de 1919 à 1929.*

Fils du baron Maurice Gérard et petit-fils du baron Henri Gérard qui avaient représenté successivement le Calvados à la Chambre depuis 1851, il s'occupe de la propriété familiale. En 1924, il succède à son père comme conseiller général.

La loi du 12 juillet 1919 ayant rétabli le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, c'est en quatrième position sur la liste d'union nationale républicaine (4 élus) qu'il est élu dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Calvados. Il a obtenu 24.992 voix sur 42.352 votants. Il est réélu le 11 mai 1924, en cinquième

position sur la même liste qui, cette fois, concerne l'ensemble du département et comprend donc six noms. 48.810 électeurs, sur 76.947 votants, l'ont choisi.

A la Chambre, il fait partie de la commission de la marine marchande et de la commission des marchés et des spéculations.

Le 22 avril 1928, le scrutin uninominal ayant été rétabli en juillet 1927, il est élu à Bayeux, au premier tour, et à une très forte majorité (il obtient 9.563 voix contre 512 à son adversaire).

Mais déjà la maladie le mine et il meurt à Paris le 20 février 1929.

Il avait fait don au département du Calvados d'un domaine lui appartenant pour l'installation d'un préventorium.

**GÉRARD** (GASTON), né le 30 avril 1878 à Dijon (Côte-d'Or).

*Député de la Côte-d'Or de 1928 à 1932 et de 1936 à 1942.*

*Haut-Commissaire du Tourisme du 2 mars 1930 au 4 décembre 1930.*

*Sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics et du Tourisme du 27 janvier au 13 juin 1931, du 13 juin 1931 au 12 janvier 1932, du 14 janvier au 16 février 1932, du 20 février au 10 mai 1932.*

Gaston Gérard est né à Dijon dans une famille modeste qui habitait cette ville depuis plusieurs siècles. Cette famille, il l'honora très tôt car, dès le début de ses études au lycée Carnot, il s'avéra un excellent élève puis, à l'école de droit de sa ville natale, tant aimée, un étudiant de qualité.

Inscrit au barreau de Dijon en 1899, il n'abandonna jamais, malgré ses multiples charges et une activité qui apparut toujours débordante à ses proches, sa profession d'avocat laquelle, de pair avec le goût de sa patrie, lui procura sa joie de vivre.

Esprit très ouvert, éclectique, entraîné par ses goûts artistiques, Gaston Gérard semble cependant ne considérer aucune occupation, aucune activité, comme un loisir. Etudiant, il fondait déjà l'Université populaire de Bourgogne et le théâtre des Écoliers bourguignons qui fonctionnèrent plusieurs années et rayonnèrent avec éclat sur la province.

Il plaide, il plaide avec passion de nombreuses causes civiles et criminelles et il plaide avec le plus grand succès. En cour d'assises, le nombre des acquittements qu'il a obtenus est considérable, et déjà le voilà mêlé à la politique. Dès 1907, il est élu conseiller général par le principal canton de Dijon-Ville.

Et pour lui, comme pour tant d'autres, la guerre vint. Il est mobilisé, mais comme auxiliaire. Sur sa demande il passe dans le service armé et termine la

guerre capitaine avec deux citations françaises et une belge. Peu après, il recevait la Légion d'honneur à titre militaire.

Dès sa démobilisation, il remet sa robe, reprend ses activités et son comportement en mieux affirmé. Nul ne peut le définir plus heureusement que ne le fit son leader politique et ami André Tardieu : « Gaston Gérard mène pour ses idées une propagande infatigable. Tout ce qu'il veut, il le revendique. Tout ce qu'il pense, il le plaide... qu'il expose le dossier des vins, des routes ou du tourisme, c'est une foi de missionnaire qu'il affirme. »

Élu maire de Dijon en 1919, il fut constamment réélu jusqu'en 1935, date à laquelle il décida de ne plus briguer l'écharpe municipale. Son action fut très importante. Il a transformé et modernisé la vieille cité, ne portant nulle atteinte à ses charmes historiques mais précipitant les pulsations de son rythme vital. Il y a organisé des manifestations économiques notoires, entre autres la foire gastronomique devenue célèbre dans le monde entier, puis les États généraux de la gastronomie. Il fit aussi de grandes tournées pour défendre et prôner les vins de France, plus de 600 conférences en 32 nations visitées.

Le 22 avril 1928, il est élu député de la Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription de Dijon) au premier tour, par 10.262 voix sur 18.562 votants, contre 5.435 voix qui se portèrent sur M. Barabant.

Battu en 1932 par Jardillier, Gaston Gérard sera réélu le 3 mai 1936 dans la circonscription de Châtillon-sur-Seine, au deuxième tour, par 6.695 suffragants sur 11.734 contre 4.810 ayant voté pour Biétry (au premier tour il avait obtenu 4.421 voix sur 11.780 contre 3.031 à Biétry).

A la Chambre des députés, inscrit au groupe de la gauche radicale, et en 1936 de la gauche démocratique et radicale indépendante, il fait partie des commissions du commerce et de l'industrie, de l'enseignement et beaux-arts, des boissons, des travaux publics et moyens de communication.

Au cours des deux législatures où il siège au Palais Bourbon, la nomenclature de ses activités, propositions, rapports, interventions, interpellations évoque l'artiste, l'homme d'esprit : il se préoccupe des chefs de musique, du cinéma, des bibliothèques publiques, de la profession théâtrale, de l'organisation du théâtre en province ; et le tourisme, qui subissait une crise entre 1936 et 1940 !

Mais le tourisme, peut-on dire à cette époque, c'est Gaston Gérard.

« La France, disait-il un jour, est l'atelier de réparation de l'outillage humain ! ». Formule heureuse, formule-choc qui eut son succès et qui définit à la fois la conviction et le programme de l'homme de gouvernement qu'il fut dans les cinq ministères Tardieu et Laval, en qualité de secrétaire d'Etat au tourisme, urbanisme, climatisme.

À cet infatigable propagandiste on doit une bonne part de la réfection de notre réseau routier, une prise de conscience chez les responsables les plus qualifiés de l'hôtellerie. Son action souriante fut efficace pour la raison que le loisir pour lui n'était pas secondaire et qu'il rattachait en une devise percutante tous les agréments de l'existence à la France qui, par ses sites, ses beautés d'art, ses stations de séjour et de cure « guérit, repose et distrait ».

Il vota pour le projet constitutionnel du 10 juillet 1940.

Gaston Gérard a beaucoup écrit et beaucoup publié : des ouvrages politiques et littéraires (*Dijon, ma bonne ville, Voyages autour de la Chambre, Au secours du bon sens, etc.*), des pièces de théâtre, comédie et théâtre lyrique; un nombre considérable de conférences; des présentations à la Schola Cantorum.

Collaborateur depuis de longues années de plusieurs grands quotidiens de Paris : *Le Journal, Comœdia, le Capital* et régionaux : *Le Progrès de la Côte-d'Or, Les Dernières dépêches, Le Bien public*, Gaston Gérard est commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, titulaire d'une quinzaine d'ordres étrangers.

**GÉRARD** (HENRI, ALEXANDRE, baron), né le 22 mars 1818 à Orléans (Loiret), mort le 9 avril 1903 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député du Calvados de 1881 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 159.)

La loi du 19 février 1889 ayant rétabli le scrutin uninominal, c'est la circonscription de Bayeux (Calvados) qu'il représentera à partir du 22 septembre 1889, où il fut élu au premier tour par 9.082 voix sur 10.592 votants, aucune autre candidature ne s'étant opposée à la sienne. C'est dans les mêmes conditions qu'il sera réélu au même siège, lors des élections du 20 août 1893 et du 8 mai 1898. Il a alors 80 ans. Telle est la raison qui l'amènera à ne plus se représenter aux élections de 1902, où son fils lui succédera.

Il meurt à Paris le 9 avril 1903. Au cours de ces derniers mandats il s'était surtout attaché aux problèmes de sa circonscription.

**GÉRARD** (MAURICE, baron), né le 1 octobre 1893 à Paris, mort le 23 décembre 1924 à Paris.

*Député du Calvados de 1902 à 1919.*

Fils du précédent, il était propriétaire d'un grand domaine dans la région de Bayeux et éleveur. En outre, il fut comme son père membre du conseil d'adminis-

tration de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Ses premiers mandats furent locaux : en 1886, il devint conseiller général du canton de Trévières (arrondissement de Bayeux) puis vice-président du Conseil général du Calvados et le demeura jusqu'en 1924 ; en 1891 il fut élu maire de Maisons (Calvados) et conserva ce mandat jusqu'en 1919.

Le 1<sup>er</sup> mai 1902 il succéda à son père au siège de Bayeux, où il fut élu au premier tour de scrutin par 7.403 voix contre 3.161 à M. d'Arthenay (nationaliste) et 2.803 voix à M. Lamy. Il devait retrouver trois fois son siège au premier tour : en 1906 par 7.219 voix contre 3.605 à M. d'Arthenay ; puis en 1910 et en 1914, où il fut seul candidat.

Député de tendance conservatrice (royaliste) il votera avec la droite lors des grands scrutins. Mais, suivant la tradition de son père, c'est plus particulièrement aux problèmes agricoles et aux questions locales qu'il s'attachera. Il siégera régulièrement à la commission de l'agriculture et à la commission des douanes. En 1904-1905, il prendra à plusieurs reprises la parole dans la discussion des projets de loi réprimant les fraudes dans la production et le commerce des denrées alimentaires (des 1893 son père avait déposé une proposition de loi allant dans ce sens).

Il interviendra également en 1909 en faveur des sinistrés de sa région victimes d'une tempête.

Il ne se représentera pas aux élections de 1919, laissant la place à son fils François.

Il mourut à Paris le 23 décembre 1924. Il était membre de l'Académie d'agriculture et chevalier de la Légion d'honneur.

**GÉRARD-VARET** (LOUIS, ANTOINE), le 20 août 1860 à Paris.

*Député de la Côte-d'Or de 1906 à 1910.*

Né à Paris, fils d'agriculteurs nisés, il revint à l'agriculture après ses études secondaires. Mais, poussé par ses anciens maîtres, il continua dans l'enseignement supérieur où, tantôt enseignant tantôt boursier, il atteindra le niveau de l'agrégation (philosophie) et du doctorat ès-lettres. Après avoir enseigné dans divers lycées il fut nommé, en 1899, à la faculté des lettres de Dijon. Il commence alors à étendre ses activités. En 1899, il publie *L'ignorance et l'irréflexion*; d'autre part, il donne plusieurs articles à la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*; il collabore à la *Revue philosophique* et à la *Revue internationale de l'enseignement*; enfin, en 1903, il fonde le cercle laïque dijonnais.

Le 28 octobre 1906, au cours d'une élection partielle, il succède à M. Debussy, décédé, au siège de la cir-

conscription de Semur d'où sa famille est originaire. Il a obtenu au second tour 5.917 voix contre 4.177 à M. Benoist et 4.075 à M. Lefol. Comme son prédécesseur, il s'inscrit à la gauche radicale socialiste. Profitant de son mandat, il déploie une activité intense : c'est évidemment l'enseignement qui l'absorbe au premier chef : affirmation de la laïcité développement des bourses, de l'enseignement agricole dans les écoles primaires supérieures et les collèges, accroissement des effectifs enseignants, mixité de l'enseignement primaire, telles sont ses principales thèses. Mais son dynamisme le pousse à s'intéresser aux divers domaines de la vie économique et sociale : il s'élève contre les abus du sucrage des vins, intervient fréquemment dans les débats concernant l'impôt sur le revenu demandant notamment des allègements pour l'exploitation agricole et des déductions pour les charges de famille ; il dépose un contreprojet s'opposant à la peine de mort. Il est à la Chambre un des orateurs les plus brillants et les plus écoutés.

Cependant, il n'avait été élu en 1906 que grâce à la division de ses adversaires. Le 8 mai 1910, au second tour, il sera battu par M. Lefol, maire de Montbard, qui siègera au groupe républicain socialiste dirigé notamment par Painlevé, Millerand et Viviani.

Géard-Varet est nommé alors recteur de l'Académie de Rennes, poste qu'il occupera jusqu'à sa mise à la retraite en 1930.

**GÉRAULT-RICHARD** (ALFRED, LÉON, GÉRAULT dit), né le 11 octobre 1860 à Bonnetable (Sarthe), mort le 7 décembre 1911 à Fréjus (Var).

*Député de la Seine de 1894 à 1898  
et de la Guadeloupe de 1902 à 1911.*

Né à Bonnetable, dans une famille de cultivateurs, il apprit le métier de tapissier et vint à Paris pour exercer cet état.

Mais bientôt, de la tapisserie il passa aux chansons, dont le socialisme constituait l'inspiration. Sa *Bataille* fut beaucoup chantée dans les manifestations publiques. Il présente ses couplets dans les cafés-concerts ; il ouvre même une boutique qui devient un lieu de réunion politique. En même temps qu'il chante, il se lance dans le journalisme et devient rédacteur en chef de la *Petite République*. Il manie même les armes et se bat en duel au moment de l'affaire Boulanger avec M. Dick de Lonlay.

Candidat socialiste aux élections d'août 1893, il se désista au second tour en faveur de M. Lavy, socialiste « broussiste ». Il fonde alors le *Chambard*, dont le titre suffit à donner une idée du ton : il y prend violemment à partie le Président de la République, M. Casimir-Périer. La cour d'assises, malgré la défense de Jaurès, le condamna

au maximum : un an de prison et 3.000 francs d'amende (novembre 1894).

Pour protester, le parti socialiste le présenta à une élection partielle dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XIII<sup>e</sup> arrondissement à Paris. Il y fut élu, le 7 janvier 1895, par 2.742 voix contre 1.037 à M. Albert Félix, radical-socialiste. Aussitôt, ses amis politiques réclament à la Chambre son amnistie. Celle-ci eut lieu le 31 janvier 1895, après que M. Félix Faure eut remplacé M. Casimir-Périer. Il tenta alors, mais en vain, de faire rapporter les lois contre les anarchistes. Cependant, il fut battu dans sa circonscription aux élections de 1898 par M. Bernard (3.109 voix contre 3.276).

Aussi, aux élections de 1902, se présenta-t-il en Guadeloupe, où il fut élu, dans la 2<sup>e</sup> circonscription et au premier tour, par 6.742 voix contre 4.470 au Dr Isaac, radical. Il y fut réélu en 1906 et en 1910 avec, à chaque fois, une majorité renforcée. Inscrit au groupe socialiste, il se rattache aux « socialistes parlementaires » (qui forment plus tard le groupe républicain socialiste) lors de la scission : le chansonnier extrémiste s'était modéré...

Il mourut le 7 décembre 1911, à Fréjus, où il traitait une cruelle maladie.

**GERBAY** (PAUL), né le 17 avril 1835 à Charlieu (Loire), mort le 16 octobre 1891 à Roanne (Loire).

*Député de la Loire de 1889 à 1891.*

Président du tribunal de commerce de Roanne et maire de Saint-Nizier-sous-Charlieu, P. Gerbay se présenta aux élections législatives du 22 septembre 1889 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Roanne. Il fut élu au premier tour de scrutin par 8.513 voix sur 15.565 votants contre 3.007 à M. Verne et 3.766 à M. Chervier.

Républicain de tendance modéré, partisan d'un gouvernement stable et fort, capable de garantir la liberté, mais aussi d'assurer l'ordre et la sécurité, il se proposait de protéger l'industrie et l'agriculture française contre la concurrence étrangère notamment lors du renouvellement, en 1891, de nombreux traités de commerce. Mais son état de santé ne lui permit pas de mener à bien ces projets. En effet, il tomba bientôt gravement malade et mourut en cours de mandat, le 16 octobre 1891, regretté de tous pour sa courtoisie et sa ferveur républicaine.

**GERBE** (PAUL, FERDINAND, GILBERT), né le 18 octobre 1868 à Charolles (Saône-et-Loire), mort le 18 février 1925 à Paris.

*Député de Saône-et-Loire  
de 1920 à 1925.*

Avoué à Charolles, « grand, les épaules larges, l'aspect robuste », quand Paul

Gerbe décida de se mêler à la politique, il fut rapide : en l'espace de six semaines, à la fin de 1919 et au début de 1920, il devint successivement conseiller municipal, maire, conseiller général et président du Conseil général, enfin sénateur.

Au Sénat, il présente des rapports remarquables sur les questions de sa compétence : code civil, divorce (23 juin, 19 et 26 octobre 1922), reprises de la femme séparée de biens, dactylographie des actes notariés (12 décembre 1924). Il intervient aussi en faveur de l'habitat rural, tout en se défendant d'être un « pourvoyeur des vautours » (1<sup>er</sup> mars 1922, 20 et 22 novembre et 22 décembre 1923) ; il n'admettait pas que la loi fût différente pour les petites communes et pour les grandes.

C'est en pleine session parlementaire qu'on le trouva un matin, à Paris, mort dans son lit.

**GERBOUD (FRANÇOIS)**, né le 19 mars 1881 à Voreppe (Isère).

*Député du Rhône de 1924 à 1928.*

Issu d'une famille dauphinoise, F. Gerboud fit des études d'ajusteur-mécanicien à l'école nationale professionnelle de Voiron, puis entra comme mécanicien à la compagnie du P.L.M. en 1906. Il fut révoqué lors des grèves de mai 1920.

Il devint conseiller municipal à Grigny en 1919, puis adjoint au maire.

Le 11 mai 1924 il se présenta aux élections législatives dans le Rhône et fut élu sur la liste du cartel des gauches, conduite par Edouard Herriot, avec 110.114 voix sur 194.916 votants.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe du parti socialiste.

Membre des commissions de l'hygiène, des pensions, des travaux publics et d'Alsace-Lorraine, il s'intéressa aux questions syndicales et sociales, mais son activité parlementaire fut réduite. Il prit part à la discussion d'interpellations relatives à la réintégration des cheminots révoqués en 1926, et à la discussion du budget de 1928, au cours de laquelle il préconisa l'usage d'un dispositif destiné à améliorer la sécurité dans la marche des trains.

Il ne se représenta pas aux élections du 22 avril 1928.

**GÉRENTE (HENRI, LOUIS)**, né à Paris le 25 juillet 1897.

*Député de la Haute-Savoie de 1936 à 1942.*

Issu d'une famille de cultivateurs savoyards, H. Gérente est ancien élève de

l'école polytechnique et licencié en droit. Il s'engagea en 1916 et fut décoré de la croix de guerre et de la Légion d'honneur.

En 1921, il entra comme ingénieur à la compagnie du P.L.M. où il fit carrière jusqu'en 1936.

Attiré par la politique, et favorable à une union des républicains modérés contre le front populaire, il se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, dans la circonscription d'Annecy, sous l'étiquette de l'entente républicaine. Il fut élu au premier tour de scrutin par 10.873 voix sur 20.035 votants, contre 6.671 voix à M. Dangon, radical-socialiste, et 2.180 à M. Murat, communiste.

Sa « profession de foi » le présente comme un défenseur de l'ordre, désireux de voir une France forte matériellement et unie moralement face aux menaces extérieures. Il est hostile au dirigisme économique, mais favorable à un exécutif fort, capable notamment d'assurer la défense du franc. Il dénonce l'anticléricalisme, préconise, pour éviter la lutte des classes une collaboration du capital et du travail, se préoccupe de la protection de la famille et se propose de défendre les intérêts économiques et sociaux de sa région.

A la Chambre il ne s'inscrivit à aucun groupe. Membre des commissions de l'aéronautique, des travaux publics et des moyens de communication, des mines et de la force motrice, il s'intéressa principalement aux problèmes des transports que son expérience professionnelle lui permit d'aborder avec une compétence particulière. Il participa régulièrement chaque année à la discussion du budget des travaux publics. Lors de la création de la S.N.C.F. il formula certaines réserves et demanda plusieurs fois à interpellier le gouvernement sur l'organisation et la mise en marche de la Société nationale ainsi que sur les mesures qu'il comptait prendre pour résoudre les problèmes posés par cette nationalisation telles que la suppression du déficit, la fusion des réseaux, la coordination des divers modes de transport.

Son activité s'étendit à d'autres domaines. Citons notamment : le dépôt de plusieurs propositions de lois en faveur de l'utilisation de véhicules à gazogène, puis au début de la guerre, de la récupération des produits usagers ; sa participation à la discussion de divers projets de lois (réforme fiscale, 1936, amélioration de la situation des personnels de l'Etat, 1937) ; ses nombreuses demandes d'interpellation et sa participation à la discussion d'interpellation sur la crise du tourisme, la politique générale et financière du gouvernement, le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire.

Il fut élu secrétaire dans le bureau constitué le 9 janvier 1940.

Le 10 juillet de la même année, il vota en faveur des pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**GÉRENTE** (PAUL), né le 29 juillet 1851 à Paris, mort le 5 juillet 1913.

*Sénateur d'Alger de 1894 à 1912.*

Passionné de politique, Paul Gérente faisait partie de la jeunesse universitaire républicaine qui s'agitait à la fin de l'Empire. Il faisait alors son droit. En août 1870, il s'engagea pour la durée de la guerre. En 1871, au Quartier latin, il fonde le « Comité de la jeunesse des écoles » dont il est secrétaire général, et en 1873 il concourt très activement à l'élection de Barodet.

Il entreprend alors des études de médecine qu'il réussit brillamment : en 1879, il est reçu premier comme interne dans les asiles d'aliénés, et en 1883 il remporte le prix Esquirol (médaille d'or). Une médaille de bronze de la faculté récompense sa thèse sur *Le délire chronique*.

En 1882, le département d'Alger demande à l'administration de lui envoyer un médecin pour diriger un asile à créer. Paul Gérente voit là la possibilité de s'imposer et, désigné pour cette mission de 1883 à 1887, il se fixe à Alger où il est élu, en septembre 1892, conseiller général du département (circonscription de Mustapha-El Biar).

Le 7 janvier 1894, il est élu sénateur d'Alger en remplacement de M. Mauguin, par 153 voix à 108 pour son concurrent M. Gobel (au premier tour, les chiffres respectifs étaient de 142 et 102). Dans sa circulaire électorale, M. Gérente réclame pour l'Algérie une plus grande autonomie ; il signale l'urgence de combattre avec efficacité les tendances arabophiles avant qu'elles aient eu le temps de prendre corps en France et dans le Parlement ; il demande pour l'Algérie « une politique d'intérêt général et non plus une mesquine, une jalouse exploitation de coteries, persécutant les uns, favorisant exclusivement certaines créatures ; une politique de liberté et de protection pour tous nos colons, de ferme justice pour les indigènes ».

Sitôt élu, il défend cette politique lors de la discussion sur l'Algérie, en mars 1894. Inscrit à la gauche démocratique, il en suit la politique, votant en 1907-1908 contre les fondations de messes, en 1909 contre l'amnistie des inventaires et pour les retraites ouvrières, en 1910-1911 contre la représentation proportionnelle et pour la confiance à Briand. Cependant, élu en 1903, il est battu en 1912 (7 janvier), n'obtenant que 146 voix contre 162 à son adversaire Colin (suffrages exprimés : 310).

Il meurt dix-huit mois plus tard, le 5 juillet 1913.

**GERMAIN** (CONSTANT), né le 16 juin 1839 à Toulouse (Haute-Garonne), mort

le 8 février 1892 à Saint-Elix-le-Château (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne de 1881 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 162.)

C. Germain se présenta pour la troisième fois aux élections législatives, le 22 septembre 1889, comme candidat républicain dans la circonscription de Muret, contre M. Niel, révisionniste. Il le battit au premier tour par 12.703 voix contre 11.360, sur 24.455 votants.

Mais au cours de ces dernières années de vie politique son état de santé l'obligea à réduire ses activités et sa participation aux travaux de la Chambre fut à peu près nulle. Il mourut en cours de mandat le 8 février 1892, à l'âge de 53 ans.

**GERMAIN** (ANTOINE, MARIE, Henri), né le 9 février 1824 à Lyon (Rhône), mort le 2 février 1905 à Paris.

*Député au Corps législatif en 1869.*

*Représentant de l'Ain à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député de l'Ain de 1876 à 1885 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 161.)

H. Germain retrouva son siège de député aux élections du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Trévoux, l'emportant au premier tour sur M. Chalendon, révisionniste-boulangiste, par 12.727 voix contre 7.676 sur 20.541 votants.

Membre de la commission du budget, il continua de prendre une part active aux débats d'ordre économique ou financier. C'est ainsi qu'il participa longuement à la discussion du budget de 1891, défendant comme il l'avait toujours fait l'ordre et l'épargne dans les finances publiques, déplorant les dépenses excessives consacrées aux grands travaux et notamment à la construction de chemins de fer, mettant en garde le gouvernement contre tout recours à l'emprunt, préconisant l'augmentation éventuelle des taxes sur l'alcool et sur les valeurs mobilières, la diminution du service de la dette.

Les principaux autres débats auxquels il prit part dénotent les mêmes préoccupations.

En matière fiscale il s'opposa en effet avec persistance à toute augmentation de la contribution foncière sur les propriétés bâties donnant sa préférence aux formes d'impôts citées plus haut.

D'autre part, il exposa à plusieurs reprises son point de vue sur le rôle que devaient jouer les caisses d'épargne en proposant notamment une diminution de l'intérêt servi aux gros déposants afin d'éviter une concurrence préjudiciable à la rente.

Enfin, il se montra favorable au renouvellement du privilège de la Banque de France au cours d'un long exposé sur les mérites de cette institution.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893, consacrant désormais tout son temps à la tâche de président du conseil d'administration du Crédit lyonnais.

Il mourut le 2 février 1905, à l'âge de 81 ans.

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1886, une notice sur sa vie et ses travaux fut présentée à cette compagnie le 2 décembre 1905 par M. E. d'Eichthal, qui retrace sa brillante carrière de financier et d'homme politique et rend hommage à sa compétence, à sa sincérité et à l'énergie souvent passionnée avec laquelle il défendit ses thèses.

Il publia plusieurs ouvrages parmi lesquels un *Recueil de discours parlementaires*, 1885 ; des études sur la *Situation financière de la France en 1886* et sur *l'Etat politique de la France en 1886* ; une notice sur V. Brunet, etc...

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GERMAIN** (PAUL, FERDINAND, GILBERT), né le 20 novembre 1858 à Saint-Aubin-le-Cloud (Deux-Sèvres).

*Sénateur d'Indre-et-Loire de 1934 à 1941.*

Le père de Paul Germain, Victor Germain, maire de Saint-Aubin-le-Cloud pendant trente ans, y était cultivateur et remporta plus de 12 médailles d'or ou grands prix. A son tour, après des études au collège de Parthenay, Paul Germain prit tout jeune la tête d'une exploitation, obtint le grand prix de l'Etat en 1875 et reconstruisit en 1877 et 1878 un vignoble de 20 hectares pour lequel il obtint maintes distinctions. Conseiller municipal de sa commune, Saint-Michel-sur-Loire, depuis 1896, il en devint maire en 1912, et, la même année, membre du Conseil général dont il obtiendra la présidence en 1922 (21 août) ; elle lui sera confirmée en octobre 1934 et en 1937. Il est conseiller d'arrondissement de 1901 à 1912. Depuis 1910 il préside le comice agricole de Chinon, et depuis 1914 l'Union vinicole d'Indre-et-Loire, il fonde la Confédération des vigneronns du Centre et de l'Ouest (quatorze départements) dont il est vice-président. Dès 1891 chevalier du mérite agricole, il en devint ensuite officier, commandeur, puis président de la société des décorés du mérite agricole. En outre, il préside diverses sociétés mutuelles qu'il a fondées

et il fait partie du jury de nombreux concours professionnels.

Quand la mort du docteur Foucher laisse vacant un siège de sénateur d'Indre-et-Loire, la fédération radicale-socialiste du département, à laquelle appartenait le défunt, désigne comme candidat à sa succession le député de Tours, M. Louis Proust. Or, le défunt était issu de l'arrondissement de Chinon, et les radicaux de Chinon présentèrent leur propre candidat en la personne de Paul Germain, dont le journal *L'Edition chionnaise* dira (le 22 février 1934) que « bien que très âgé et fatigué, il a obtenu de nombreux électeurs de notre arrondissement, des suffrages que lui valurent les services rendus à la cause agricole et viticole ». Au premier tour, en effet, Paul Germain obtient 298 voix contre 265 à son concurrent ; au second tour, il l'emporte par 384 voix à 252 (18 février 1934).

Inscrit tout naturellement au groupe de la gauche démocratique, il participe aussitôt très activement aux débats agricoles : le 17 mai il dépose une proposition de loi sur la réforme du marché du blé, puis, le 29 juin, une contre-projet opposé à celui du gouvernement et le défend éloquemment. Il développe aussi, le 23 décembre, un amendement au projet de loi sur l'assainissement du marché des vins. Son activité ne se dément pas jusqu'en 1936, où il suit de très près les débats qui aboutissent à la création de l'office du blé. Mais son âge ne lui permet pas de soutenir plus longtemps la même activité, et les années suivantes il abandonne la tribune. Le vote de la loi constitutionnelle du 1<sup>er</sup> juillet 1940 sera son dernier acte politique.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**GERMAIN-MARTIN** (LOUIS, GERMAIN MARTIN dit), né le 7 novembre 1872 au Puy (Haute-Loire).

*Député de l'Hérault de 1928 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
au Commerce et à l'Industrie,  
chargé*

*des Postes, Télégraphes et Téléphones  
du 11 novembre 1928 au 22 octobre 1929.*

*Ministre  
des Postes, Télégraphes et Téléphones  
du 3 novembre 1929 au 17 février 1930.*

*Ministre du Budget  
du 2 mars au 4 décembre 1930.*

*Ministre des Finances  
du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931,  
du 3 juin au 14 décembre 1932  
et du 9 février 1934 au 31 mai 1935.*

Germain Martin est né au Puy le 7 novembre 1872 dans une famille d'ancienne bourgeoisie. Son père, architecte, construisit le musée et dessina le jardin public du Puy.

Il fit de brillantes études qui le conduisirent à l'école des Chartes, d'où sa forte formation historique. Il devient,

en 1898, secrétaire général du Musée social, poste qui lui permit d'entrer en relations avec Charles Gide, Georges Sorel, Jules Siegfried, le comte de Mun.

Docteur en droit, il part aux Etats-Unis et au Canada comme conférencier de « l'Alliance française » et, secrétaire de la *Revue d'économie politique*, il se rend en Allemagne.

Sa vie, bien réglée, se poursuit à la fois dans l'ordre des études et des succès, dans le domaine des voyages, bientôt dans celui de la politique.

En 1903, il est agrégé des Facultés de droit et nommé professeur à Dijon, où il s'occupe aussi de la vie municipale et devient adjoint au maire.

Mobilisé en 1914, il est rappelé pour donner son avis sur l'état des finances allemandes, il travaille au ministère des Affaires étrangères et aussi à la présidence du Conseil.

Après l'armistice, il est nommé professeur à Montpellier, et tout aussitôt à Paris. L'alternance des travaux et déplacements continue : Egypte, où il fonde une revue *L'Egypte contemporaine*, missions en Chine, Brésil, Mexique. — Enseignement à l'Ecole des hautes études commerciales, au centre des Hautes études militaires, à l'Ecole des sciences politiques.

L'Académie des sciences morales et politiques lui accorde cinq prix entre 1901 et 1923 et l'accueille en son sein en 1927.

C'est en 1923 qu'il est élu député de la circonscription de Lodève, au deuxième tour. Sur 11.240 votants, il avait obtenu 6.032 voix contre 4.963 à son principal adversaire Raihac (au premier tour, ils en avaient obtenu respectivement 4.870 et 3.142 sur 10.741 votants).

En 1932, il sera réélu au premier tour avec 6.393 voix sur 11.298 votants contre 4.608 à Ronzier-Joly.

Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et fait partie des commissions des affaires étrangères, des boissons et des finances.

Dès l'élection, son ascension s'accélère : sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. tout de suite, l'année suivante il en est le ministre. En 1930, il devient ministre du Budget, puis des Finances, haute charge qui lui incombera à trois reprises.

Sa personnalité va dominer alors l'histoire financière de la France et tout d'abord il va déployer ses qualités d'organisateur, et l'on peut dire, de censeur : aux P.T.T. il révoque 260 employés et instaure la discipline, aux Finances il lutte contre la politique des prébendes.

En 1929, survient une crise dont les effets vont être ressentis les années suivantes. La dépression économique prend un caractère mondial, producteurs et intermédiaires recourant au crédit avec excès pour maintenir leur situation compromise. Germain Martin, tout en cherchant loyalement à appliquer les principes de la science financière qu'il a enseignés à l'Université, ne méconnaît

pas qu'il existe un art économique dépendant de la science et que les formules rigides doivent être assouplies, aussi répondit-il à l'appel au secours adressé aux pouvoirs publics par les banques. Il consent des avances de trésorerie et évite la fermeture de bien des guichets. Personne n'a contesté les heureux effets de son attitude, mais l'instabilité de la politique persistante et l'incompréhension entravent et compromettent le redressement et les épargnants ménagent leur concours à la trésorerie, d'où diminution des souscriptions de bons du Trésor, ralentissement des rentrées d'impôts, déséquilibre de la balance des comptes, sorties d'or.

Le ministre ne reste pas inactif. En 1932, il réussit une conversion des rentes au taux de 4 1/2 % alors que certaines rapportaient jusqu'à 7 %. Il défend la monnaie française, notamment à la conférence de Lausanne, en qualité de délégué de la France à la S.D.N. Grâce à lui, en fin de 1932, l'encaisse-or de la Banque de France atteint son maximum.

Lorsqu'il reprend le ministère, quelque quatorze mois plus tard après les fiévreuses journées de février 1934, il retrouvera une situation très mauvaise et des caisses complètement démunies. Alors, encore, le ministre se débat : il s'adresse à la Caisse des dépôts et consignations, réalise quelques opérations d'escompte, réussit à placer aux Pays-Bas un emprunt de plus d'un milliard à des conditions extrêmement favorables, s'applique à réduire les dépenses, et finit par ramener l'encaisse-or de la Banque de France presque au niveau de décembre 1932, soit plus de 80 millions de francs.

Il approuve ensuite un plan de restauration économique dressé par le ministère des Finances, mais ce plan ne connaît qu'un début d'exécution, les élections municipales de mai 1935 ayant inquiété les épargnants de la région parisienne, ceux-ci réagirent en retirant leurs capitaux...

Dès lors, c'est une période d'ombre qui commence pour Germain Martin. Deuil familial : perte de sa femme en 1935. Dès 1936, il se désiste sur le plan électoral au profit d'un de ses amis, puis il assiste impuissant à l'évolution de la France vers le désordre au moment où elle était avertie des préparatifs de l'Allemagne. L'invasion l'accable sans le surprendre.

La liste des travaux effectués par Germain Martin est fort longue et ne compte pas moins de 112 ouvrages ou articles importants qui se résument en trois groupes principaux : — celui de l'histoire économique : l'histoire du crédit sous Louis XIV, de la grande industrie sous Louis XIV et Louis XV, les associations ouvrières au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution économique des grandes nations aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles — le groupe des finances : problème du crédit, finances publiques, histoire économique et financière — le groupe de l'économie sociale, concernant surtout les conférences données au cours de ses enseignements aux H.E.C. et H.E.M.



**GERNEZ** (RAYMOND), né le 27 novembre 1906 à Avesne-lez-Aubert (Nord).

*Député du Nord de 1936 à 1942.*

Né à Avesnes en 1906, dans une famille de condition sociale modeste, Raymond Gernez quitte l'école assez rapidement pour apprendre le métier d'ébéniste qu'il exerça avec autant de goût que de talent.

Très vite il s'intéressa à la politique et s'inscrivit au parti socialiste (S.F.I.O.).

Secrétaire de section du parti, puis élu conseiller d'arrondissement, ses qualités de « militant ardent et propagandiste infatigable », selon ses camarades du parti, le firent choisir en 1936 comme candidat du parti S.F.I.O. pour la 1<sup>re</sup> circonscription de Cambrai (Nord).

Le 26 avril 1936, au premier tour, M. Gernez se plaçait avec 6.702 voix derrière le candidat radical, M. Deltour (11.288 voix) mais devant le candidat communiste M. Glay (4.486 voix) et M. Moithey (2.291 voix), disciple de Camille Pelletan, sur 25.800 votants et 28.603 inscrits. Au second tour, le 3 mai 1936, il était élu grâce au désistement communiste par 13.375 voix contre 12.382 pour M. Deltour et 273 voix pour des candidats divers.

A la Chambre des députés, il fit partie des commissions de l'Algérie, des colonies et du commerce et de l'industrie en 1936, puis aussi de la commission de l'aéronautique en 1938.

Il intervint le 24 février 1938 en qualité de rapporteur pour avis à la commission du commerce et de l'industrie sur le projet de loi modifiant les conventions collectives du travail.

Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**GERVAIS** (AUGUSTE, LOUIS, JOSEPH), né le 6 décembre 1857 à Paris, mort le 30 août 1917 à Paris.

*Député de la Seine de 1898 à 1909.*

*Sénateur de la Seine de 1909 à 1917.*

Né à Paris, Auguste Gervais fit de brillantes études dont le couronnement fut son admission à l'école de Saint-Cyr, en 1877. Sous-lieutenant d'infanterie, puis lieutenant de chasseurs à pied, il semblait bien engagé dans la carrière des armes lorsque brusquement, en 1882, s'apercevant que son talent était ailleurs, il démissionna. Le journalisme l'appela. Il entra à la rédaction du *National*, où il publia régulièrement de 1883 à 1887, mais bientôt sa collaboration s'étendit au *Petit Journal*, au *Matin*, au *Soir*, et pour finir à *L'Aurore*. Clemenceau n'ayant pas été sans apprécier à sa juste valeur la jeune autorité de ce spécialiste des questions militaires. C'est que la réussite relativement rapide d'Auguste Gervais

dans les milieux de la presse devait beaucoup à sa formation première, ainsi qu'à un passage qu'il avait fait au cabinet du général Thibaudin lorsque celui-ci était ministre de la Guerre. Cependant, ce travailleur infatigable juge que ce n'est pas assez de tant de journaux pour exprimer tout au long ses idées, il publiera dans son « style vif, élégant, clair et précis » livre sur livre : *Chef et soldat* en 1883, *Les Héros du Tonkin* en 1885, *L'Armée annamite* en 1886 et encore *En captivité* en 1892, puis *L'Alimentation dans l'armée*. Apparaissent ainsi clairement les deux thèmes qui nourriront sa réflexion de toute une vie : l'armée, les colonies.

Bientôt, Issy-les-Moulineaux, où il habitait, l'envoya siéger au conseil municipal, lequel ne tarda pas à l'élire maire ; pareil succès l'attendait au Conseil général de la Seine où, représentant le canton de Vanves de 1893 à 1898, il occupa quelque temps le fauteuil de la présidence.

C'était donc loin d'être un inconnu le candidat qui défendait les couleurs radicales aux élections législatives de mai 1898 dans la circonscription nouvellement créée de Sceaux. Election relativement facile et voilà Gervais député de la Seine, mais assez discret député durant sa première législature. Sa réélection, le 11 mai 1902, ne fut pas facile. Il ne l'emporta sur le nationaliste Dumontel que par 8.552 voix contre 7.523. Cependant l'autorité d'Auguste Gervais au Palais Bourbon n'allait pas tarder à s'affirmer.

Il décide de tenter sa chance aux élections sénatoriales du 3 janvier 1909, dans la Seine, où il n'est pourtant élu que 9<sup>e</sup> sur 10. Au Luxembourg, point de cet apprentissage qu'il a observé à la Chambre : à peine inscrit au groupe de la gauche démocratique, Gervais fut élu à la commission de l'armée qui en fit en quelque sorte son prisonnier. Outre les rapports annuels sur le budget de l'armée, les textes ne se comptent pas qu'elle chargea Auguste Gervais de présenter en séance publique : recensement et réquisition des voitures automobiles, recrutement de l'armée, réquisitions militaires, répression des cessions frauduleuses de marchés de travaux et de fournitures militaires; avancement des officiers, constitutions des cadres et effectifs des différentes armes, modification du service d'état-major, des services de l'intendance et de la santé et d'administration de l'armée, modification, pour la durée de la guerre, de la constitution de l'armée active et de l'armée territoriale, etc...

Pour les colonies, Gervais ne passa pas moins pour un spécialiste.

En même temps il fut l'un des membres les plus en vue de la commission des finances. Il intervint en son nom sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette remarquable activité devait cesser brutalement à cause d'un accident d'automobile qui eut lieu le 24 août 1917. Malgré tous les soins prodigués, Auguste Gervais mourut le 30 août. Il avait 60 ans.

**GERVAIS (Jules, Charles)**, né le 28 février 1851 à Paris, mort le 25 février 1933 à Paris.

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1889 à 1898.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure  
de 1900 à 1909.*

Né à Paris, Charles Gervais aura laissé un nom plus illustre par la fabrication des fromages qui portent son nom que par sa présence au Parlement, où il ne siégea pourtant pas moins de dix-huit ans, neuf à la Chambre des députés et neuf au Sénat.

En 1889, à 38 ans, Charles Gervais occupait déjà une position tout à fait en vue dans le département de la Seine-Inférieure ; maire d'Elbeuf-en-Bray depuis six ans et déjà conseiller général de Gournay-en-Bray — il le restera jusqu'en 1931 — lorsque les militants républicains vinrent le solliciter dans son château d'Elbeuf afin de tenter d'enlever aux monarchistes l'arrondissement de Neufchâtel. Il tint à préciser que s'il était républicain en effet, sincèrement attaché aux institutions et prêt à défendre la constitution, il entendait conserver son indépendance.

Il recueillit 8.943 voix dès le premier tour, le monarchiste Ramet n'en réunissant que 7.772. Quatre ans plus tard, aux élections législatives de 1893, il l'emporta encore bien plus aisément, écrasant le conservateur Sentupéry par 11.103 voix contre 2.503.

À la Chambre des députés, pendant les neuf années qu'il en fut membre, l'activité de Charles Gervais apparait comme des plus minces. Sans doute prit-il plus de part aux travaux des commissions, mais il est très souvent absent, il s'en excuse.

En 1898, il se présente au Sénat pour remplacer Rouland père qui vient de mourir, mais il ne recueille que 605 voix contre 805 à Fortier qui est élu.

Nouvelle déception aux élections législatives du 8 mai 1898 : Charles Gervais perd son siège de député.

Cependant, ce succès qui paraît désormais le fuir, il va le remporter au renouvellement du Sénat du 28 janvier 1900, quoique difficilement — au deuxième tour — par 746 voix seulement sur 1.470 votants.

Au Luxembourg, où il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine, il participe plus assidûment qu'à la Chambre aux débats des commissions, surtout à ceux de la troisième commission d'intérêt local, mais ses interventions en séance sont aussi rares.

Soumis à réélection en 1909, Jules Gervais, comme il n'avait obtenu au premier tour que 547 voix sur 1.470 votants, se retira de la compétition. Ainsi se terminait sa carrière parlementaire. Le souci de ses affaires, de plus en plus florissantes, ne l'empêcha pas de demeurer jusqu'à l'âge de 80 ans un des membres les plus écoutés du Conseil général

de la Seine-Inférieure. Deux ans plus tard, le 25 février 1933, il s'éteignait à Paris.

**GERVAIZE (Ludovic, Charles, Victor, Jules)**, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 15 février 1857, mort le 9 décembre 1939 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député de la Meurthe-et-Moselle  
de 1898 à 1906.*

Ludovic Gervaise fit des études secondaires, puis, une licence en droit à Nancy et fut ensuite attaché pendant deux ans au Parquet du procureur général. Il s'inscrivit ensuite au stage d'avocat le 8 novembre 1897.

En 1898 il participa pour la première fois à la vie politique en devenant candidat du parti catholique républicain pour la 3<sup>e</sup> circonscription de Nancy, désigné à la dernière heure pour succéder à Maurice Barrès qui avait refusé de signer un engagement en faveur des congrégations religieuses.

Le 8 mai 1898, au premier tour, Maurice Barrès obtenait 5.100 voix, devant Gervaise (5.032 voix) et MM. Demenge-Cremel (3.139 voix) et Nicolas (1.608 voix) sur 15.759 votants pour 21.467 inscrits. Au second tour, le 22 mai, Ludovic Gervaise fut élu par 6.015 voix contre 5.785 pour Maurice Barrès et 3.140 à M. Demenge-Cremel.

Sa campagne électorale avait été menée par son nationalisme extrême et son antisémitisme. Il collabora d'ailleurs à un journal local de l'époque intitulé *Le Petit anti-juif* et s'inscrivit au groupe radical nationaliste.

On peut retrouver des traces de cette profession de foi dans ses initiatives, ses interventions et les efforts qu'il déploya en tant que rapporteur des commissions de l'armée et de législation criminelle, par exemple dans sa proposition de loi tendant à réprimer l'usage de noms autres que ceux résultant des actes de naissance ; dans son intervention sur l'incompatibilité des fonctions judiciaires avec certains mandats politiques ; les régimes fiscaux et des pensions. Bientôt son activité, d'ailleurs très appréciable, perd de sa rigueur.

Le 27 avril 1902, Ludovic Gervaise fut réélu par 10.054 voix sur 17.060 votants, très facilement, devant MM. Arsant (3.630 voix), Stainmetz (1.468 voix) et Goetzmann (1.129 voix).

Lors de sa seconde législature, il est membre des commissions de la presse, de l'administration générale et des cultes et ses initiatives et interventions très assagies n'indiquent plus qu'un bon parlementaire éclairé et presque « technicien » : incompatibilité des mandats électifs, fraudes sur les beurres, privilège des bouilleurs de cru, etc...

Le 6 mai 1906, il fut battu, de très peu, aux élections générales législatives par M. Jean Grillon, secrétaire général de

préfecture, qui l'emporta par 9.341 voix contre 9.602 sur 20.001 votants et 24.624 inscrits.

Ludovic Gervaise mourut à Cannes le 9 décembre 1939.

**GERVILLE-RÉACHE** (GASTON, MAIRE, SMOINE, THÉONILE), né le 23 août 1854 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), mort le 30 mai 1908 à Mareil-en-France (Seine-et-Oise).

*Député de la Guadeloupe de 1881 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 167.)

De nouveau candidat le 22 septembre 1889, Gaston Gerville-Réache fut réélu sans la moindre difficulté, par 4.435 voix sur 4.481 votants, en l'absence de tout autre candidat.

Alors qu'il siégeait à l'extrême-gauche en 1881, il s'inscrivit à l'union des gauches, jugeant irréalisable le programme radical et se définissant lui-même en « radical se soumettant à la volonté nationale ».

Au cours de cette législature, les principaux objets de ses préoccupations furent le régime douanier entre la France et ses colonies, et précisément le régime des sucres car il souhaitait une taxation moindre sur les sucres coloniaux que sur les sucres métropolitains.

Réélu le 20 août 1893 par 5.900 voix sur 7.536 votants contre M. Bernus qui n'obtint que 1.637 voix, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et il fut candidat malheureux à la vice-présidence de la Chambre des députés. Il déposa de nombreux textes concernant les produits tropicaux de la Guadeloupe et la crise sucrière et l'indemnisation des victimes du tremblement de terre qui a ravagé l'île le 29 avril 1897.

Le 8 mai 1898, Gaston Gerville-Réache fut réélu par 6.003 voix sur 8.684 votants et 14.872 inscrits; M. Ténac, son seul adversaire, recueillit 2.645 voix.

Il devait être à nouveau réélu le 27 avril 1902 par 5.955 voix sur 7.521 votants et 15.748 inscrits, contre M. Legitimus, maire de Pointe-à-Pitre (3.499 voix). Il fut élu vice-président de la Chambre des députés en 1904, réélu en 1905 et 1906.

C'est aux commissions des douanes, de la marine, des colonies qu'il déploya le meilleur de son activité de parlementaire, principalement au bénéfice de sa chère Guadeloupe, et toujours à propos du tarif général des douanes, mais cependant il sut s'intéresser non sans bonheur à des questions très différentes, telles que les faits délictueux se rapportant à l'affaire Dreyfus, les tarifs des avoués et le désarmement international, dont on parlait déjà en 1904 à propos du budget des affaires étrangères.

Ses électeurs guadeloupéens, le 6 mai 1906, lui préférèrent M. Gérault-Richard, journaliste, député sortant de la 2<sup>e</sup> cir-

conscription, avec 7.120 voix contre 4.913 et sa protestation tendant à l'invalidation de son adversaire fut rejetée par la Chambre.

Juriste et ancien professeur de philosophie à Haïti, disciple de Victor Schoelcher qui le protégea, Gaston Gerville-Réache, homme de couleur, fut fidèle à la tradition républicaine libérale qu'il aimait à évoquer, comme il se plaisait à vivre au quartier latin où il demeura pendant 20 ans.

Il mourut le 30 mai 1908 à Mareil-en-France à l'âge de 54 ans.

**GÉRY-LEGRAND** (Nord). — Voy. **LEGRAND**.

**GEVELOT** (JULES, FÉLIX), né le 6 juin 1826 à Paris, mort le 17 août 1904 à Bellou-en-Houlme (Orne).

*Député de l'Orne au corps législatif de 1869 à 1876.*

*Représentant de l'Orne de 1871 à 1876.*

*Député de l'Orne de 1876 à 1904.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 165.)

Il se représenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Orne (Domfront) le 22 septembre 1889 et fut élu par 8.594 voix contre 6.920 au docteur Lange. Ses électeurs lui restèrent constamment fidèles, puisqu'il fut réélu le 20 août 1893 par 9.895 votants, son adversaire Jules Auffray n'ayant que 4.243 voix. Le 8 mai 1898 il fut élu sans concurrent, par 11.881 voix sur 13.257 votants, et, le 27 avril 1902 il obtint encore 11.647 voix sur 12.604 votants, son seul adversaire, M. Fontaine ne recueillit que 26 voix.

Cette remarquable constance du corps électoral n'était pas essentiellement due à l'activité parlementaire de M. Gevelot qui, en 15 ans, ne déposa pas un seul rapport et n'intervint pas une seule fois.

Mais, gros industriel, il s'illustra par les progrès multiples dans la fabrication des cartouches et capsules de guerre et son usine d'Issy-les-Moulineaux, qui fabriquaient déjà 100 millions de cartouches par an en 1869, tripla sa production à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis les succès remportés à l'Exposition internationale de Londres en 1861, il fut fait officier en 1878 après l'Exposition industrielle où sa participation fut remarquable.

Conseiller général de l'Orne depuis 1869, il fut vice-président de ce Conseil général en 1893.

Il siégea constamment au centre républicain, assurant que « la République c'est le seul gouvernement qui pût nous assurer la paix intérieure et nous garantir de l'invasion étrangère ».

Il mourut en cours de mandat le 17 avril 1904 dans sa propriété de Bellou-en-Houlme; il avait 78 ans.

**GHEsqUIÈRE** (HENRI, JULES), né le 28 août 1863 à Lille (Nord), mort le 1<sup>er</sup> septembre 1918 à Lille.

*Député du Nord de 1906 à 1918.*

Les trois mandats parlementaires d'Henri Ghesquière portent témoignage des exigences qui dominèrent sa vie : la justice sociale et l'amour de la Patrie.

Né à Lille le 27 août 1863, il débute modestement comme ouvrier fileur et déjà se fait remarquer par son action vigoureuse contre les patrons du textile. Il est rapidement licencié et, frappé d'interdit, il devient marchand de journaux ambulants, ce qui constitue, il faut l'avouer, un excellent poste de propagande pour cet ardent militant du parti ouvrier français. Élu conseiller municipal de Lille en 1896, adjoint au maire jusqu'en 1904 puis conseiller général du canton sud de Lille, il devient député au deuxième tour des élections législatives, le 20 mai 1906, dans la même circonscription, la 2<sup>e</sup> de Lille, avec 7.533 voix sur 13.756 votants contre 6.125 à Auguste Bonte.

Son inlassable activité en faveur de cet humble prolétariat qu'il connaît si bien lui vaudra d'être réélu, toujours au second tour, en 1910, avec 7.200 voix sur 15.553 votants, contre 7.280 à Dambrive, et en 1914 avec 8.424 voix sur 16.475 votants contre 7.862 au même adversaire.

Il appartient d'abord à la commission des mines, puis à la commission des assurances et de la prévoyance sociale. Il est l'auteur de propositions concrètes pour améliorer le sort des couches défavorisées de la population : extension de la loi de 1898 sur les accidents du travail à la réparation des accidents et maladies dont sont victimes les soldats à l'occasion du service militaire (1907), assistance maternelle obligatoire et primes de natalité et d'allaitement aux mères qui élèvent elles-mêmes leurs enfants (1912), réglementation du travail à domicile (1913).

L'occupation du territoire par les Allemands doit être pour Henri Ghesquière l'occasion de nouvelles luttes et de cruelles épreuves. Retenu comme otage en 1914, il perd son plus jeune fils au champ d'honneur en février 1915. Il est ensuite emprisonné, en juillet, pour incitation à la grève d'ouvrières travaillant pour l'ennemi. Sa santé faiblit alors et il meurt le 1<sup>er</sup> septembre 1918, un mois et demi avant l'armistice, des suites de sa captivité.

La ville de Lille a fait élever à sa mémoire, dans le quartier de Wazemmes, un monument qui rappelle son action en faveur des filles-mères.

**GHEUSI** (PIERRE, CHARLES, Joseph), né le 6 janvier 1870 à Toulouse (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne de 1908 à 1914 et de 1919 à 1924.*

Né le 6 janvier 1870, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Toulouse, Joseph Gheusi est élu comme radical-socialiste, dans la circonscription de Muret, à l'élection partielle du 23 février 1908, au second tour, avec 11.365 voix sur 20.224 votants contre 8.284 à Latapie. Il est réélu en 1910 avec 11.684 voix sur 20.932 votants contre 8.060 à un jeune avocat, Vincent Auriol, qui le battra de peu en 1914 avec 9.977 voix sur 20.318 votants, contre 9.859; Joseph Gheusi reviendra avec la Chambre bleue horizon en 1919, second de la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste menée par Hippolyte Ducos, avec 28.998 voix sur 96.958 votants. Il ne se représente pas en 1924.

Mobilisé comme lieutenant, il est chargé du ministère civil au conseil de guerre de la 16<sup>e</sup> région à Montpellier, puis nommé rapporteur, et enfin commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> région à Paris.

Sa vaste culture juridique devait s'illustrer le 27 octobre 1908, lors d'une intéressante interpellation de Gaston Doumergue, alors ministre des Beaux-Arts et de l'Instruction publique, sur l'interdiction faite aux instituteurs d'exercer des fonctions communales électorales et sur les dangers d'un conflit entre le gouvernement et le Conseil d'État à propos de l'interprétation de cette circulaire d'août 1908.

Sa carrière universitaire reprise en 1924 devait lui valoir les plus grands honneurs puisqu'il fut recteur des Universités de Clermont-Ferrand, Lyon et Toulouse avant de prendre sa retraite en 1937.

**GIAcOBBI** (JULES, JOSEPH, FRANÇOIS, Marius), né le 14 septembre 1846 à Lugo-de-Venaco (Corse), mort le 11 décembre 1919 à Venaco.

*Député de la Corse de 1898 à 1903.*

*Sénateur de la Corse de 1903 à 1912.*

*Député de la Corse de 1914 à 1919.*

Jusqu'à ce qu'il eut atteint la cinquantaine, les ambitions politiques de Marius Giacobbi paraissaient d'un ordre purement local. Né à Venaco, maire de chef-lieu de canton, puis conseiller général, cet avocat corse faisait depuis longtemps figure de notable, mais d'un notable content de sa position et peu soucieux de la risquer dans les aléas d'une carrière parlementaire. Or, en 1898, Corte apprit qu'aux élections législatives du 8 mai, il lui faudrait choisir entre Giacobbi, alors âgé de 52 ans, et le député sortant, le républicain Luce de Casa-

bianca. Au vrai, g'allait être républicain contre républicain, car Giacobbi se donnait pour républicain tout autant que Casabianca — mais en réalité penchait plus à gauche — et la lutte ne s'en annonçait que plus chaude. Giacobbi fut élu dès le premier tour par 6.841 voix contre 4.781, sur 11.749 votants. Son élection fut contestée, mais finalement admise par 240 voix contre 232 et après pointage.

Giacobbi fit partie des commissions : des colonies, de la navigation et des pêches, et en 1899 de la commission des économies administratives. En revanche, on ne l'entendit que rarement en séance publique.

Aux élections législatives du 27 avril 1902, il fut réélu sans que, cette fois, son succès prêtât à la moindre contestation.

L'année d'après était celle des élections sénatoriales, fixées au 4 janvier. Il se porta candidat et fut élu, on ne peut plus facilement, par 643 voix sur 774 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, Marius Giacobbi fut au Sénat, comme il l'avait été à la Chambre, beaucoup plus un homme des commissions — surtout de celle des colonies et de celle de la marine — qu'une vedette des séances publiques.

Aussi favorable lui avait été le scrutin de 1903, aussi défavorable devait lui être celui du 7 janvier 1912 : n'ayant recueilli que 211 voix sur 776 votants, il cessa d'être sénateur. Alors, Giacobbi décida de reporter ses espérances sur la Chambre, mais il lui fallut attendre deux ans, les prochaines élections législatives étant fixées en 1914. Le 28 avril, au premier tour, il n'obtenait que 4.258 voix sur 9.970 suffrages exprimés, mais le 10 mai, au deuxième tour, 10.707 électeurs ayant voté, il l'emporta par 5.773 voix contre 4.934 à son rival Benedetti, qui tenta bien d'élever une protestation mais en vain.

Au cours de ce second passage au Palais Bourbon, c'est à la commission de la marine qu'il consacrait le meilleur de lui-même, mais il fut également membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et, au lendemain de la guerre, de la commission des régions libérées.

Tout au long de cette dernière législature, la maladie avait contraint Marius Giacobbi à solliciter des congés ; le 11 décembre 1919, il mourait dans sa petite ville de Venaco. Il avait 73 ans.

**GIACOBBI (PAUL)**, né le 18 mars 1896 à Venaco (Corse).

*Sénateur de la Corse de 1938 à 1945.*

Homme d'une grande culture, avocat à la cour d'appel de Bastia, Paul Giacobbi, inscrit au parti radical-socialiste, commença sa carrière politique dans sa ville natale, dont il devint maire le

5 février 1922. Il fut alors le plus jeune maire de France.

Conseiller général de Vezzani en 1925, il fut élu sénateur de la Corse le 23 octobre 1938, au deuxième tour de scrutin, par 411 voix contre 403 à M. Landry, sur 811 votants. Sénateur dès la veille de la guerre, il fut le plus jeune de ses pairs.

Membre de diverses commissions, et notamment de la commission de la législation, il déposa une proposition de loi tendant à permettre aux commerçants, industriels et artisans, d'introduire une action en révision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile fondée sur les indices du coût de la vie, ce prix se trouverait modifié de plus du quart.

Il déposa également un ordre du jour à la suite de l'interpellation sur les naturalisations (7 décembre 1939). Auteur de plusieurs questions écrites posées à des ministres, il déposa un avis, présenté au nom de la commission de législation sur le projet de loi portant révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés (19 janvier 1940).

Il intervint dans différents débats, notamment au cours de la discussion d'une proposition de loi assurant une utilisation rationnelle et équitable des mobilisés et prit part à la discussion du budget de la marine marchande de 1940.

A Vichy, il fut l'un des 80 qui votèrent contre les pleins pouvoirs, le 10 juillet 1940.

**GIANOTTI (ANTONIN)**, né le 28 septembre 1871 à Pavone-Canavese (Italie).

*Député des Alpes-Maritimes de 1928 à 1932.*

*Sénateur des Alpes-Maritimes de 1933 à 1939.*

Originaire d'Italie et naturalisé français, c'est vers la fin de la première décennie du siècle qu'Antonin Gianotti se fixe dans les Alpes-Maritimes et devient entrepreneur de travaux publics à Nice. Il fait la guerre de 1914-1918 et mérite la Croix de guerre.

Après la tourmente, il entre en 1919 au Conseil général des Alpes-Maritimes et y représente le canton de Sospel jusqu'en 1931. C'est sur les instances des « 37 maires sur 38 que compte la 4<sup>e</sup> circonscription de Nice » — la montagne et la Riviera — que, profitant du rétablissement du scrutin uninominal et soutenu en outre par *L'Eclaircieur de Nice* et *Le Petit Nicaois*, il se présente à la députation le 22 avril 1928 : il l'emporte sans la moindre difficulté dès le premier tour de scrutin par 7.748 voix sur 12.334 votants contre 3.473 à Gaziello.

Elu sur un programme d'union nationale dans la ligne de Poincaré, inscrit au groupe des républicains de gauche, Gianotti sera un parlementaire discret, se

cantonnant dans les questions d'intérêt local, peut-être, mais relevant strictement de ses compétences professionnelles, tel son rapport au nom de la commission des travaux publics et des moyens de communication sur l'approbation d'une convention avec la compagnie du P.L.M. pour la concession d'une ligne locale.

Il ne se représenta pas en 1932, laissant Henry Torrès enlever son siège. Un an plus tard, la mort du sénateur Alfred Donadieu lui permit d'entrer au Luxembourg. Il fut élu le 30 juillet 1933 très facilement, dès le premier tour, avec 345 voix sur 470 votants, abandonnant seulement 72 voix à Lefranc, 12 au docteur Grinda et 9 à Jean Médecin. Inscrit à l'union démocratique et radicale et toujours aussi discret, il consacra exclusivement son activité à la commission des travaux publics, n'abordant jamais la tribune.

Peut-être ne trouva-t-il pas dans les travaux de la Haute Assemblée ce qu'il en attendait car il ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1939.

Outre la Croix de guerre, Antonin Giannotti avait la rosette de la Légion d'honneur.

**GIARD** (ALFRED, MATHIEU), né le 8 août 1846 à Valenciennes (Nord), mort le 8 août 1908 à Orsay (Seine-et-Oise).

*Député du Nord de 1882 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 166.)

L'instauration du scrutin de liste entraîne son échec aux élections de 1885.

Ainsi rendu à l'Université il est nommé, en 1887, maître de conférences à l'École normale supérieure puis, en 1889, titulaire de la première chaire d'évolution des êtres organisés créée par la ville de Paris pour reprendre les idées de Lamarck et de Darwin. Transformiste convaincu, il multiplie les travaux scientifiques et dirige de nombreuses revues où il développe les thèses de ses premières recherches : *Modifications que subit l'auf des méduses phénocarpes avant la fécondation* (1877) et *Classification du règne animal* (1878).

Alfred Giard est mort à Orsay le 8 août 1908. Il est inhumé au cimetière Montparnasse.

**GIGNOUX** (CLAUDE-JOSEPH), né le 29 novembre 1890 à Lyon (Rhône).

*Député de la Loire de 1928 à 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et à l'Economie nationale du 3 septembre 1931 au 20 février 1932.*

Claude-Joseph Gignoux est né à Lyon le 29 novembre 1890. Après avoir fait

héroïquement la guerre, au cours de laquelle il fut grièvement blessé, il fut reçu brillamment à l'agrégation de droit en 1922, l'année même où il était nommé conseiller technique à la délégation française de la Société des Nations. Initié à la vie politique par son mandat de maire de la petite ville de Saint-Jean-le-Puy, il se présente à la députation aux élections de 1928 où il est élu dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Loire (Roanne) au deuxième tour de scrutin avec 8.091 voix.

Député du groupe d'action démocratique et sociale il entre comme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Economie nationale dans le cabinet Laval où il retrouve André François-Poncet. Ce premier portefeuille ministériel de courte durée, du 3 septembre 1931 au 14 janvier 1932, fut suivi d'une nomination dans le second cabinet Laval au même poste, André Tardieu étant ministre de la Guerre.

Durant ces six mois de responsabilité ministérielle, Claude-Joseph Gignoux tenta de faire prévaloir les vues libérales qui étaient les siennes en matière économique. Il faut d'ailleurs se reporter à la profession de foi adressée à ses électeurs de la Loire pour apprécier la rigueur intellectuelle et l'ampleur d'un programme économique que Claude-Joseph Gignoux devait, une fois sa carrière parlementaire terminée, développer dans les nombreux articles et ouvrages qu'il ne cessa alors d'écrire.

Il était, en effet, depuis 1925, rédacteur en chef du journal *La Journée Industrielle* dont il devint ensuite directeur jusqu'en 1936 ; parallèlement il poursuivait une carrière universitaire en particulier à l'Institut catholique de Paris où il était titulaire de la chaire d'économie politique.

Claude-Joseph Gignoux est notamment l'auteur d'une biographie de Karl Marx. Il a publié de nombreuses chroniques économiques et financières.

**GIGON** (EDOUARD), né le 9 décembre 1867 au Mans (Sarthe), mort le 18 novembre 1926 à Paris.

*Sénateur de la Sarthe de 1924 à 1925.*

Docteur en médecine, Edouard Gigon a publié d'importants travaux sur les eaux souterraines et les habitations insalubres.

Conseiller municipal et conseiller général en 1900, puis maire de Saint-Calais, il devint président du Conseil général le 21 août 1922.

M. d'Estournelles de Constant, sénateur, étant décédé le 15 mai 1924, une élection eut lieu le 3 août pour pourvoir à son remplacement et M. Gigon fut élu par 495 voix sur 875 votants.

Le séjour de M. Gigon au Sénat fut très bref car le 18 mai 1925, neuf mois après son élection, il démissionna pour assurer l'élection de M. Joseph Caillaux.

Il devait mourir l'année suivante à Paris, à l'âge de 59 ans.

**GIGUET** (HONORÉ, ANTHELME), né le 13 janvier 1834 à Carbonod (Ain), mort le 13 décembre 1914 à Belley (Ain).

*Député de l'Ain de 1889 à 1900.*

*Sénateur de l'Ain de 1900 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 168.)

Honoré Giguet fut réélu le 22 septembre 1889, dans la circonscription de Belley, avec 13.764 voix sur 18.721 votants contre 4.780 à Paul Cottin, et réélu sans concurrent en 1893, par 13.304 voix, puis en 1898, par 9.881 voix sur 18.840 votants contre 6.902 à Martelin et 1.954 à Davier.

Son passage à la Chambre fut d'une extrême discrétion.

Le 18 mars 1900, il se porta candidat aux élections sénatoriales; facilement élu, par 746 voix sur 891 votants, il fut admis le 23 mars de la même année.

Au renouvellement partiel de 1903 il fut réélu tout aussi facilement, par 720 voix sur 883 votants.

Si l'on doit noter qu'il vota la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et qu'il fut membre de diverses commissions, la semble s'être bornée, au Sénat, son activité parlementaire. Il n'intervint jamais en séance publique.

Renonçant à se présenter aux élections de 1912, il se retira à Belley, où il mourut le 13 décembre 1914, âgé de 80 ans.

**GILBERT** (RAYMOND), né le 31 mars 1878 à Chartres (Eure-et-Loir).

*Sénateur d'Eure-et-Loir de 1939 à 1945.*

Né à Chartres, dont il devait devenir le maire, il fit des études de pharmacie.

Ce n'est qu'à l'âge de 61 ans qu'il songea à briguer un siège sénatorial, lors des élections du 23 octobre 1939; il fut élu par 319 voix sur 721 votants.

Inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale, il fut membre de la commission de l'enseignement et de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale.

Lors de la révision constitutionnelle du 10 juillet 1940, il fut porté comme n'ayant pas pris part au vote, lors du scrutin qui clôtura la discussion de ce texte.

**GILLET** (PIERRE), né le 24 mai 1897 à Saint-Jean-Brevelay (Morbihan).

*Député du Morbihan de 1936 à 1942.*

Propriétaire-exploitant à Saint-Jean-Brevelay, Pierre Gillet était issu d'une

lignée de cultivateurs qui avaient su prendre la première place dans leur bourg natal : son père et son grand-père en avaient été en effet les premiers magistrats municipaux. Aussi, après la guerre de 1914-1918 d'où il revint avec la Croix de guerre, Pierre Gillet succéda-t-il à son père en 1927 comme conseiller municipal et maire de Saint-Jean, fonction qu'il conserva jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Cette position solidement assise lui permit de se présenter aux élections législatives de 1936 dans la circonscription de Ploermel comme candidat républicain indépendant. Il fut élu au scrutin de ballottage du 10 mai par 9.775 voix sur 20.059 votants contre 9.249 à Du Plessis de Grénedan, bien que celui-ci l'ait distancé le 26 avril avec 6.021 voix sur 20.882 votants, contre 5.904 voix à lui-même.

Siégeant à la Chambre avec les membres de l'union républicaine démocratique (U.R.D.), il appartint à la commission du commerce et de l'industrie et à celle de l'administration générale, départementale et communale.

Affilié au groupe agraire, il se fera tout au long de la législature le défenseur de l'agriculture et plus précisément, à l'occasion, de l'agriculture bretonne ou même morbihannaise, voyant en cette branche de l'activité nationale une source de prospérité pour tout le monde.

Membre d'une chambre de front populaire, ses tendances conservatrices ne le pousseront guère à se rallier à la politique de Léon Blum : s'il accepta d'entériner l'institution des congés payés et celle des conventions collectives, il se refusa, par contre, à voter celle de la semaine de quarante heures, les mesures de dévaluation de septembre 1936 et la réforme fiscale; mais, après la chute du leader socialiste, il accordera à ses successeurs les pouvoirs nécessaires à réaliser le redressement financier. Ces mêmes convictions lui feront soutenir la loi de 1939 sur les pouvoirs spéciaux concernant la défense du pays et celle de 1940 prononçant la déchéance des élus communistes.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorda au maréchal Pétain les pleins pouvoirs qu'il demandait.

**GILLET** (ANTOINE, JOSEPH, René), né le 5 août 1845 à Ligny-en-Barrois (Meuse), mort le 7 janvier 1923 à Beuzéc-sur-Aire (Meuse).

*Député de la Meuse de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 170.)

Le docteur Gillet ne se représenta pas aux élections générales législatives de 1889 et abandonna dès lors la vie politique sur le plan national pour se consacrer au Conseil général de la Meuse

où il représentera le canton de Triaucourt jusqu'en 1892, puis de 1898 à 1919.

Il mourut à Beauzée-sur-Aire le 7 janvier 1923, à l'âge de 78 ans.

**GILLETTE-ARIMONDY** (JOSEPH, GILLETTE dit), né le 18 octobre 1816 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 9 juin 1933 à Paris (17°).

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1910 à 1914.*

Fils et petit-fils de chaudronniers, Joseph Gillette fit au lycée de Nice puis au lycée Charlemagne des études qui le conduisirent à l'école normale supérieure en 1866 ; mais les convictions politiques qu'il y affichaient lui valurent d'en être renvoyé pour avoir, disait-il lui-même, « fait sous l'Empire acte de républicanisme ». Cela ne l'empêcha pas de devenir licencié en sciences physiques et chimiques et en mathématiques.

Il changea cependant d'orientation en prenant la direction d'une maison de gros de farines et graines, à Cannes. Cette situation lui permit, au début du siècle, de présider la Chambre de commerce de Nice et de compter au nombre des créateurs du comité des fêtes de Cannes et des fondateurs du carnaval de Cannes en 1902.

La démission de Maurice Rouvier, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Grasse, devenu sénateur, l'incita à se présenter à l'élection partielle du 1<sup>er</sup> mars 1903 ; il obtint 2.147 voix sur 7.040 votants contre 4.607 à François Arago qui fut élu. Il ne récidiva pas au renouvellement général de 1906 mais jugea les circonstances plus propices en 1910 : il l'emporta en effet le 8 mai au scrutin de ballottage avec 4.465 voix sur 9.016 votants, sur Arago, 4.165 voix, arrivé cependant largement en tête au premier tour avec 3.607 voix sur 8.489 votants contre 1.611 seulement à lui-même.

À la Chambre, où il siégea avec le groupe radical-socialiste, il se fit appeler Gillette-Arimondy.

Son activité au cours de la législature laisse la curieuse impression qu'il n'était monté à Paris que pour débattre à la tribune nationale des problèmes de politique locale qui l'obsédaient. Il ne cessa ainsi, tant par la voie de l'interpellation que de la question, de pourfendre l'administration, en général, et préfectorale, en particulier, du midi. Autre pôle, local lui aussi, de son attention : les relations franco-monégasques. Il releva en la matière tout ce qui lui paraissait entamer les droits de la France, puissance protectrice. On peut noter en passant qu'à propos des jeux au casino de Monte-Carlo fut soulevée pour la première fois, et par lui, la question de l'autorisation de la roulette et du trente-et-quarante dans les casinos français.

Parlementaire assez assidu, Gillette-Arimondy suivit généralement en matière de vote l'opinion de son groupe soutenant les ministères radicaux de la législature et se prononçant, par exemple, pour la loi de 1913 dite du service militaire de trois ans.

Les élections de 1914 marquèrent la fin de sa carrière parlementaire : François Arago reprit en effet son siège dès le premier tour, avec 5.073 voix sur 9.843 votants, alors qu'il n'avait rassemblé que 3.341 suffrages.

Le 16 novembre 1919, le scrutin de liste, pour le rétablissement duquel il avait pourtant voté lors de la tentative avortée de réforme électorale de 1912, lui fut encore moins favorable : la liste d'union républicaine ayant emporté tous les sièges dans les Alpes-Maritimes, il dut se contenter de recueillir à la tête de la liste protestataire de gauche et de défense paysanne 3.022 voix sur 47.508 votants.

Il abandonna dès lors toute activité politique et mourut à Paris, où il s'était installé, le 9 juin 1933, à l'âge de 87 ans.

**GILLOT** (LÉON), né le 29 mai 1851 à Paris, mort le 20 novembre 1907 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

*Député de Saône-et-Loire de 1889 à 1900.*

*Sénateur de Saône-et-Loire  
de 1900 à 1907.*

Ancien employé du service télégraphique de la Cochinchine, de 1873 à 1877, Léon Gillot se fixa à Sevrey comme propriétaire agriculteur et fut bientôt choisi comme maire de la localité, puis conseiller général du canton de Chalonsud, fonctions qu'il occupa de 1883 jusqu'à sa mort.

Il se présenta à la députation dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Chalonsud le 22 septembre 1889 et fut élu par 3.078 voix sur 15.335 votants, contre 6.118 à M. Pellet, conservateur.

Son programme comportait une révision constitutionnelle en vue de faire cesser les conflits entre les pouvoirs publics et d'accélérer le travail parlementaire ; il réclamait aussi le vote d'une loi sur les associations, d'une loi sur les employés commissionnés des chemins de fer, une répartition plus équitable de l'impôt et la suppression de l'impôt des boissons. Enfin, Léon Gillot se déclarait partisan de la séparation de l'Église et de l'État, qu'il vota effectivement, après avoir été réélu sans concurrent en 1893, par 9.442 voix, puis en 1898, par 9.649 voix contre 6.437 à M. Pensa, républicain.

Le 28 janvier 1900, il se porta candidat aux élections sénatoriales et fut élu au premier tour, par 391 voix sur 1.289 votants. Admis le 5 février de la même année, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.



Il intervint à plusieurs reprises sur les questions qui l'intéressaient particulièrement, à savoir les P.T.T. et l'agriculture.

Dans la longue discussion du projet de loi concernant les warrants agricoles, en 1903 et 1904, il défendit également son point de vue particulier, sans obtenir toujours un plein succès.

En 1907, il réclama la suppression du privilège de fabrication des vins du sucre et des piquettes, mais n'obtint que partiellement satisfaction.

Peu après, il mourut, en cours de mandat, le 20 novembre, à l'âge de 56 ans.

Il était secrétaire général de l'union agricole et viticole de son département.

**GILLY (NUMA)**, né le 6 août 1834 à Sommières (Gard), mort le 30 avril 1895 à Nîmes (Gard).

*Député du Gard de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 173.)

Aux élections du 22 septembre 1889, Numa Gilly ne put conserver son siège après les rétentissants procès en diffamation qui l'avaient opposé à divers personnalités politiques en vue. Il fut en effet battu par le comte de Bernis contre lequel il n'avait pu rassembler, au premier tour, que 2.844 voix et 1.549 seulement au second, et qui fut élu avec 8.174 voix.

Numa Gilly qui n'avait plus à compter que sur la fidélité de ses administrés nimois abandonna dès lors la carrière politique pour se consacrer à la mairie de Nîmes.

C'est là qu'il mourut le 30 avril 1895, à l'âge de 61 ans.

**GINET (JEAN JOSEPH)**, né le 31 décembre 1881 à Châbons (Isère).

*Député de l'Isère de 1936 à 1942.*

Hôtelier à Châbons localité de l'arrondissement de La-Tour-du-Pin, et exploitant d'une petite propriété, Jean Ginet mit très tôt ses convictions républicaines au service des affaires publiques puisqu'il est conseiller d'arrondissement dès 1914.

Après la Grande guerre, qui lui valut la Croix de guerre, il devint en 1919 maire de Châbons et fut élu conseiller général du Grand Lempis en 1931; il conserva ces deux mandats jusqu'à sa mort.

Sollicité en 1936 par le parti radical et radical-socialiste auquel il appartient, il se présente aux élections générales législatives du 26 avril 1936 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Tour-du-Pin et

fut élu au second tour de scrutin, le 3 mai 1936, par 8.572 voix sur 14.420 votants, contre 5.736 voix à M. Brocard, député sortant, patronné par l'alliance démocratique, qui arrivait en tête au premier tour (5.736 voix contre 5.144 sur 16.350 votants).

Dans sa profession de foi, il déclare n'avoir accepté d'être candidat « qu'avec la seule ambition de servir à la fois la République et notre Dauphiné » et pour défendre le programme du parti radical et radical-socialiste.

Appartenant à la commission de l'Alsace et de la Lorraine et à la commission du commerce et de l'industrie, Jean Ginet se cantonna dans son rôle de commissaire et n'intervint pas en séance publique.

Il suivit les directives du groupe radical et radical-socialiste auquel il appartenait, votant les grandes lois sociales de la législature.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il accorda au maréchal Pétain les pouvoirs constituants.

**GINOUX-DEFERMON (CHARLES)**, né le 24 février 1868 à Argentan (Orne), mort le 2 janvier 1938 au château de Gâtines, commune d'Issé (Loire-Atlantique).

*Député de la Loire-Inférieure de 1901 à 1928.*

Issu d'une famille dont plusieurs membres siégèrent au parlement de Bretagne, dont un fut ministre de Napoléon I<sup>er</sup> et un autre député de 1871 à 1889, le comte Charles Ginoux-Defermont, propriétaire, conseiller général, maire de Moisdon-la-Rivière, se présente à la députation le 24 mars 1901, à la faveur d'une élection partielle dans l'arrondissement de Châteaubriand, en remplacement de son oncle, le comte de Breil de Pontbriand, devenu sénateur.

Il est élu par 12.701 voix sur 13.990 votants, aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui. Il sera d'ailleurs constamment réélu jusqu'en 1928 : le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin par 14.231 voix sur 16.296 votants, contre 110 voix à M. Bailly; le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin par 13.942 voix sur 18.136 votants, aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui; le 24 avril 1910, au premier tour de scrutin par 11.884 voix sur 18.446 votants, contre 5.452 voix à M. Jousselin; le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin par 10.624 voix sur 19.877 votants, contre 8.733 voix à M. Letourneau; le 16 novembre 1919 — les élections ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle — cinquième sur la liste d'union nationale; le 11 mai 1924, toujours au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, quatrième de la liste d'union nationale et catholique.

Marquant son peu de goût pour s'inféoder à un groupe, Charles Ginoux-Defer-

mon ne s'affiliera qu'au cours des législatures de 1914 et de 1919 à celui des non-inscrits, puis à celui des indépendants.

D'après ses professions de foi successives, il est « partisan d'un gouvernement honnête, respectueux de toutes les libertés et de la volonté nationale ». Il veut « le respect et la défense de la famille, de l'armée, de la propriété et de la religion ».

Ce sont ces principes qu'il s'efforcera de faire valoir par ses travaux dans les commissions du commerce et de l'industrie, de l'hygiène publique, de la réforme administrative, de la marine marchande, de l'Algérie, des colonies et des protectorats, enfin de la marine militaire. Il tentera en outre, par ses initiatives, de faire réviser certaines allocations militaires et de venir en aide à certaines communes de son département dévastées par un cyclone.

Aux élections générales de 1928 qui voient le retour au scrutin d'arrondissement, il est battu au deuxième tour de scrutin, le 29 avril, par M. Bréant qui recueille 9.103 voix alors qu'il n'en recueille lui-même que 8.353.

Désormais, il ne se présente plus à la députation et meurt, le 2 janvier 1938 dans sa propriété de Gâtines.

**GIORDAN** (JOSEPH), né le 7 octobre 1864 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député de la Corse en 1911 (invalidé) et de 1912 à 1919.*

*Sénateur de la Corse de 1924 à 1930 et de 1931 à 1939.*

Directeur général d'assurances, Joseph Giordan ne se fixa en Corse qu'en 1910 et c'est le 19 novembre 1911 qu'il brigua le siège de député de l'arrondissement de Sartène, où il fut élu par 4.358 voix contre 2.912 à M. Caitucoli, sur 7.904 votants. Il remplaçait M. Balesi, décédé le 1<sup>er</sup> octobre 1911.

Son élection ayant été contestée par son principal adversaire, un débat public eut lieu le 28 décembre 1911. La majorité de la commission de vérification des pouvoirs avait conclu à la validation ; en effet, son concurrent malheureux avait renoncé à sa contestation, faute de pouvoir apporter des preuves suffisantes. Mais la minorité de la commission soutint qu'il était temps de moraliser les élections en Corse et réclama avec vigueur, dans cette optique, l'invalidation.

Au cours du débat, très animé, Paul Doumer, sénateur de la Corse, fut mis en cause à plusieurs reprises et il s'ensuivit de vifs échanges sur divers banes de l'assemblée.

Au scrutin public, M. Giordan recueillit 94 voix pour sa validation, mais 104 députés refusèrent de l'admettre.

De nouvelles élections eurent donc lieu le 4 février 1912 et, sur 7.706 votants, il

obtint 3.976 voix contre 2.795 à Caitucoli.

Le rapport concluant à la validation fut publié au *Journal officiel* du 5 juillet 1912, mais M. Giordan ne fut finalement admis que le 6 février 1913.

Inscrit au groupe des indépendants, il vota cette même année la réduction de dix heures de la durée de la journée de travail.

Réélu au deuxième tour, le 10 mai 1914, par 4.041 voix contre 3.501 à son éternel concurrent, il fit partie de la commission d'assurances et de prévoyance sociales, puis de la commission des pensions.

À ce dernier titre, il rapporta la proposition de loi relative à la résiliation des contrats d'assurances dont les titulaires sont morts à l'ennemi ou décédés à la suite de blessures ou maladies contractées en service. Il rapporta également la proposition de loi réglementant les contrats d'assurance-vie pour les titulaires des mêmes catégories. Il intervint encore dans la discussion d'une interpellation relative à une meilleure utilisation des effectifs militaires.

Battu aux élections de novembre 1919, il profita de l'invalidation de François Coty, le 10 avril 1924, pour briguer un siège de sénateur qu'il obtint le 29 juin de la même année, par 401 voix contre 342 à M. de Casabianca, sur 759 votants.

Battu en 1930 par M. Landry, il retrouva son siège à la faveur de l'élection de Paul Doumer à la présidence de la République. Il fut élu au deuxième tour par 404 voix contre 391 à M. Pierangeli et demeura sénateur jusqu'en 1938, date à laquelle il ne se représenta pas.

Membre de la commission de la marine, mais aussi de la commission d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociales, son activité sénatoriale se traduisit par le dépôt de nombreuses questions écrites.

Il était président de la mutuelle générale de France et des colonies.

**GIOUX** (JEAN-BAPTISTE, ADRIEN), né le 18 août 1863 à Faux-la-Montagne (Creuse).

*Député de Maine-et-Loire de 1906 à 1914.*

Docteur en droit, avocat au tribunal d'Angers, propriétaire à Meon, près de Baugé, déjà conseiller général de Noyant, Jean-Baptiste Gioux se présente pour la première fois aux élections générales législatives le 6 mai 1906 dans la circonscription de Baugé, comme candidat d'union et de concentration républicaine.

D'après sa profession de foi, il se veut être « un fidèle républicain, respectueux de toutes les croyances et de toutes les libertés, et s'engage à soutenir à la Chambre tout gouvernement républicain s'appuyant sur une majorité républicaine ».

Il est élu par 9.771 voix sur 19.232 votants, contre 9.294 à M. Fabien-Cesbron, député sortant.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut admis comme membre des commissions de la réforme judiciaire, du règlement de la Chambre, d'enquête sur la crise viticole, et enfin des travaux publics et des chemins de fer.

Il dépose diverses propositions de loi concernant la magistrature, une proposition de loi sur l'élection et la durée du mandat des députés et divers rapports.

Il se fit entendre au cours de nombreuses discussions sur le mouillage des vins, le budget, l'amnistie, la peine de mort, la réforme électorale.

Il conserva son siège aux élections générales du 24 avril 1910, recueillant 10.270 voix sur 18.994 votants, contre 8.455 voix à M. Fabien Cesbron.

Il fait alors partie de la commission du suffrage universel, de la commission des travaux publics et des chemins de fer et de la commission des boissons.

Il prend part à la discussion du projet de loi relatif à l'amnistie et à l'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

Le 24 avril 1914, il connut un échec aux élections générales, ne recueillant que 8.893 voix contre 9.244 voix à son adversaire, M. Babouin, et ne se représenta plus.

Il était officier d'académie et chevalier de l'Ordre royal du Cambodge.

**GIRARD (ALFRED, LOUIS, JOSEPH)**, né le 11 août 1837 à Valenciennes (Nord), mort le 23 décembre 1910 à Paris.

*Député du Nord de 1878 à 1885.*

*Sénateur du Nord de 1887 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUVENY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 176.)

En décembre 1891, Alfred Girard intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Aux élections sénatoriales du 3 janvier 1897, il recueillit 1.400 voix sur 2.387 votants et fut réélu sénateur du Nord, comme il devait l'être le 7 janvier 1906 en réunissant, au deuxième tour, 1.279 voix sur 2.446 votants.

Alfred Girard put déployer dans les commissions sa science juridique qui, selon Antonin Dubost, y « faisait autorité ».

En février 1897, il déposa une proposition de loi ayant pour objet le remplacement pour les élections législatives du renouvellement partiel par le renouvellement intégral.

Véritable orateur, à la parole convaincue et élégante, le lettré qu'il était sut défendre avec talent aussi bien le rayonnement de la culture et de l'érudition

française à l'étranger que la liberté de l'enseignement secondaire.

Peu à peu, son activité parlementaire se réduisit : après une existence toute de labeur, il avait de plus en plus besoin de la paix qu'il trouvait auprès de ses livres, ses compagnons de toujours.

Alfred Girard décéda en cours de mandat, à Paris, le 23 décembre 1910, à l'âge de 73 ans.

Il était membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Il avait publié plusieurs ouvrages juridiques et historiques, dont une *Note pour servir à l'histoire de la campagne de France en 1870-1871*.

**GIRARD (AMÉDÉE)**, né le 4 décembre 1826 à Riom (Puy-de-Dôme) mort, le 26 juillet 1900 à Riom.

*Député du Puy-de-Dôme de 1893 à 1900.*

Issu d'une très ancienne famille de Riom, Amédée Girard fait ses études classiques au collège de sa ville natale avant d'entreprendre un long voyage en Grèce, dans l'île de Crète et au Levant, où il conçoit les théories philhellènes qu'il ne cessera de soutenir avec talent et conviction tout au long de sa vie. A son retour, il s'inscrit à la faculté de médecine de Paris dont il reçoit le titre de docteur en 1851. Il rentre alors à Riom où il exerce sa profession avec un désintéressement qui le rend très vite populaire.

En 1867, ses nombreux amis l'envoient siéger au conseil municipal ; il est alors le seul républicain de cette assemblée. Toujours réélu ensuite, il devient maire de la ville en 1886 et occupe ces fonctions jusqu'en 1889, époque à laquelle il n'accepte pas sa réélection.

Egalement conseiller général depuis 1871, et président de la commission départementale, Amédée Girard déploie une activité intense au profit de sa commune et de son canton : fondation d'un collège, importants travaux de voirie, édification d'une caserne. Ses libéralités sont nombreuses. C'est à sa générosité que l'on doit notamment l'érection d'un monument à Vercingétorix sur le plateau de Gergovie et la construction d'un marché couvert à Riom.

Il se présente aux élections législatives de 1889 comme républicain, mais son concurrent, de Bar, le bat de quelque six cents voix.

Il prend une brillante revanche lors du renouvellement de 1893, puisqu'il est élu, au premier tour, par 9.313 voix contre 7.517 à de Bar, sur 16.984 votants. Il sera réélu en 1898, sans concurrent, 11.325 des 13.727 votants lui apportant leurs suffrages.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et siège dans plusieurs commissions. Son activité parlementaire reste au service de sa ville et de sa région. C'est ainsi qu'il dépose une

proposition de loi tendant à ouvrir un crédit destiné à venir en aide aux victimes de la grêle et des orages dans les arrondissements de Riom et Clermont-Ferrand.

Homme d'une grande culture, il a appartenu à de nombreuses sociétés savantes parmi lesquelles il convient de relever l'Académie de Clermont-Ferrand, la société pour l'étude de la langue grecque, la ligue franco-italienne.

Amédée Girard est mort le 26 juillet 1900 à Riom. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**GIRARD (AUGUSTE)**, né le 16 octobre 1864 à Salon (Bouches-du-Rhône), mort le 24 juin 1927 à Paris.

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1912 à 1927.*

Négociant en huile, Auguste Girard était maire de Salon et président du Conseil général des Bouches-du-Rhône lorsqu'il fut élu, pour la première fois, député de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Aix-en-Provence, le 24 mars 1912, par 7.342 voix contre 4.485 à Marius André, sur 12.071 votants, en remplacement de Camille Pelletan élu sénateur quelques semaines plus tôt. Il conservera son siège jusqu'à sa mort.

Au renouvellement de 1914, il obtint 6.783 voix contre 5.236 au candidat socialiste Félix Gouin, sur 12.467 votants.

Les élections de 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le virent encore triompher dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône sur la liste de concentration républicaine. Il recueillit personnellement 18.046 voix sur 36.942 votants, tandis que la liste de la S.F.I.O. de Félix Gouin ne rassemblait que 13.689 suffrages.

La consultation de 1924 lui apporta un nouveau succès. Il fut réélu sur la liste du cartel des gauches aux côtés, cette fois, de son adversaire socialiste de 1919, avec 23.875 voix sur 45.285 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des radicaux-socialistes et fit partie de plusieurs commissions dont celle des pensions civiles et militaires où il déploya une grande activité, comme en témoignent : ses rapports sur le projet de loi relatif à la liquidation des pensions des agents et préposés du service des douanes et de l'administration des eaux et forêts (1913) et sur les propositions de loi tendant au relèvement des taux des pensions des invalides de la marine et à une meilleure protection des inscrits maritimes contre les risques et accidents de leur profession (1920) ; sa proposition de résolution tendant au rétablissement du bénéfice de la loi de 1914 sur les allocations aux familles des militaires condamnés (1918) ; sa proposition de loi concernant la gratuité de voyage aux

familles des soldats morts pour la patrie (1919).

Très attaché à son terroir, Auguste Girard fut toujours un ardent défenseur des intérêts de sa région. C'est ainsi qu'il demanda l'aménagement de l'étang de Berre en vue de son accès à la navigation maritime et qu'il obtint, avec l'appui de Maurice Barrès, la création d'une chaire de langue romane à la faculté d'Aix-Marseille (1922).

Les discussions budgétaires lui fournirent l'occasion d'aborder de nombreux sujets : primes à l'oléiculture, impôt sur le revenu, marine marchande et pêches, constructions navales.

En sa qualité de président de la commission de la comptabilité, il présenta de nombreux rapports dont un relatif à la caisse des pensions pour les anciens députés, leurs veuves et leurs orphelins.

Il mourut le 24 juin 1927 à Paris, à l'âge de 63 ans.

Auguste Girard collabora à un ouvrage collectif : *Un demi-siècle de civilisation française (1870-1915)*.

**GIRARD (RAOUL)**, né le 16 novembre 1898 à Fraisans (Jura).

*Député du Jura de 1932 à 1936.*

Issu d'une vieille famille jurassienne, ingénieur des mines, Raoul Girard s'intéressa de bonne heure à la vie politique et milita au sein du parti radical et radical-socialiste.

Il se présenta aux élections législatives de mai 1932. Mis en ballottage au premier tour par 5.783 voix sur 14.912 votants, il fut élu au deuxième tour par 9.088 voix sur 14.912 votants, il fut élu au deuxième tour par 9.088 voix sur 15.093 votants contre 4.753 à M. Bourgeois.

Il fut membre de la commission des comptes définitifs et des économies, de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission des mines et de la force motrice, du comité consultatif de l'énergie hydraulique.

Il déposa et rapporta une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à présenter au Parlement un plan général de la production, du transport, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique en France.

Il rapporta le projet de loi tendant à la ratification du décret du 19 avril 1934 portant coordination des transports ferroviaires et routiers et prit part à la discussion du budget de 1936 relativement aux problèmes de la coordination du rail et de la route et de la production d'électricité.

Il sollicita le renouvellement de son mandat de député aux élections d'avril 1936 mais fut battu après ballottage par M. Bazin. Au premier tour, sur 15.185 votants, il obtint 3.980 voix contre 5.370

à M. Bazin ; au second tour, sur 15.589 votants, 5.440, contre 6.147 à Bazin.

Raoul Girard était décoré de la Croix de guerre.

**GIRARD (THÉODORE)**, né le 14 janvier 1851 à Montils (Charente-Inférieure), mort le 13 octobre 1918 à Paris.

*Sénateur des Deux-Sèvres de 1895 à 1918.*

*Ministre de la Justice*

*du 3 novembre 1910 au 27 février 1911.*

C'est après de solides études juridiques que Théodore Girard devint avoué, puis juge suppléant au tribunal civil de Melle. S'intéressant rapidement aux affaires de la cité, il fut élu en 1878 conseiller municipal et adjoint au maire, puis, en 1884, maire de Melle.

Après le décès de Jean Macé, sénateur inamovible, il se présenta à l'élection partielle du 24 février 1895 et fut élu au premier tour, sous l'étiquette de républicain, par 513 voix sur 776 votants. Il fut constamment réélu par la suite, toujours au premier tour : le 28 janvier 1900 par 479 voix sur 793 votants et le 3 janvier 1909 par 629 voix sur 763 votants.

Dès le début de son mandat, il prit très souvent la parole sur les questions qui l'intéressaient plus particulièrement : la réforme de l'impôt sur les boissons ; l'interdiction des coalitions dans les exploitations de l'Etat et des chemins de fer, etc... Il fut très écouté, en raison de sa formation juridique, chaque fois qu'il prit part aux discussions de cet ordre. Ses interventions nombreuses en la matière, « toujours bien placées », enlevaient presque à coup sûr le vote de ses collègues.

Nommé secrétaire du Sénat en 1902, il resta à ce poste jusqu'en 1905.

En novembre 1910, Briand le fit entrer dans son cabinet en qualité de garde des Sceaux. Il démissionna de ce poste le 2 mars 1911.

Ses interventions, en tant que ministre, furent brèves. Il défendit le budget de 1911 de son ministère et annonça le dépôt du projet de loi tendant à réprimer plus efficacement l'avortement.

Après son court passage placé Vendôme, il réintégra le Sénat où il continua de prendre une grande part à tous les problèmes juridiques et sociaux.

Théodore Girard consacra près du quart de sa carrière parlementaire aux fonctions de questeur qu'il assumait en 1905, 1909 et de 1914 à 1918, et qu'il se plaisait tout particulièrement à remplir.

Il mourut à Paris, le 13 octobre 1918, à la suite d'un accident d'automobile. Il avait 67 ans.

**GIRARD-MADOUX (JEAN, CLAUDE, PIERRE, MARIE)**, né le 3 janvier 1882 à

Chignin (Savoie), mort le 5 octobre 1929 à Chambéry (Savoie).

*Député de la Savoie de 1914 à 1919.*

Jean-Claude Girard-Madoux, fils d'un viticulteur aisé qui fut maire de Chignin, fit avec succès ses études de droit à l'université de Grenoble et remporta, en 1901, le premier prix au concours d'éloquence de la faculté.

Inscrit au barreau de Chambéry le 24 octobre 1904, il eut un cabinet d'avocat particulièrement fréquenté et fut élu bâtonnier.

Elu maire de Chignin le 4 décembre 1907, il fut toujours réélu dans cette fonction qu'il conserva jusqu'à son décès en 1929.

En 1910, il devint conseiller général du canton agricole de Montmélian. Son activité au sein de l'assemblée départementale fut importante ; il s'intéressa notamment à la défense des planteurs de tabac de son canton et devint président de la commission départementale.

Adhérent au programme du parti radical-socialiste, il fut élu député de Chambéry le 26 avril 1914 par 8.052 voix contre 7.340 voix à M. Delachenal, député sortant, sur 15.545 votants.

Adjudant de réserve, il fut promu sous-lieutenant au 97<sup>e</sup> R.I. en mars 1915 ; il combattit lors du premier conflit mondial et fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

À la Chambre des députés, où il s'inscrivit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste il fut membre de la commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, de la commission de réparation des dommages de guerre, de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de l'armée.

Indépendamment de sa sollicitude naturelle pour la région qu'il représentait, il semble s'être plus spécialement intéressé aux questions de défense nationale et notamment en ce qui concerne l'exportation frauduleuse des produits nécessaires, de l'emploi de la main-d'œuvre, des exemptions, etc...

En 1919, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole, il continua à s'intéresser aux questions agricoles et devint président de la Chambre d'agriculture de la Savoie.

Il mourut le 5 octobre 1929 d'une hémorragie cérébrale consécutive à un excès de travail.

**GIRARDIN (AUGUSTE, LÉON)**, né le 3 février 1830 à Rochefort-sur-Mer (Charente), mort le 27 octobre 1915 à l'Isle-d'Espagnac (Charente).

*Député de la Vienne de 1900 à 1902.*

Auguste Girardin fit ses études classiques à Rochefort puis entra en son

droit à Poitiers. La direction de la librairie des facultés qu'il prit alors le plaça au centre du mouvement républicain local à la fin de l'Empire. On le voit en effet se faire le propagateur de la ligue de l'enseignement de Jean Macé, participer à la fondation du *National*, organe du cercle républicain, pivot de l'opposition républicaine dans la Vienne.

Le 4 septembre 1870 marque ses débuts dans la politique locale : membre de la commission municipale de Poitiers en 1878, en devint le maire en 1898 après avoir été élu au conseil d'arrondissement en 1896 et porté deux ans plus tard à la présidence de cette assemblée.

Un tel apprentissage devait le conduire à briguer un siège au Sénat, mais les élections du renouvellement triennal de 1900 ne lui furent pas favorables : arrivé aux deux premiers tours en quatrième position, il se désista au troisième tour.

Aussi, le décès de Bazille, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Poitiers, lui offrit-il l'occasion de se présenter à l'élection partielle du 22 avril 1900 : il fut élu au second tour par 7.286 voix contre 6.580 à Coursac.

A la Chambre des députés, où il fit partie du groupe républicain radical, Auguste Girardin, membre de diverses commissions prit part à la discussion des crédits de l'instruction publique du budget de 1901 et à la discussion de la réforme de l'enseignement secondaire.

Au renouvellement du 27 avril 1902, il fut battu au premier tour par 3.611 voix contre 8.177 voix à M. de Montjou, sur 14.887 votants.

Il devient alors conservateur de la bibliothèque de l'université à Poitiers et mourut, âgé de 85 ans, le 27 octobre 1915, à l'Isle-d'Espagne où il s'était retiré.

Il était officier de l'Instruction publique.

**GIRAUD** (HUBERT, MARIE, JULIEN), né le 7 septembre 1865 à Nevers (Nièvre), mort le 5 avril 1934 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1919 à 1924.*

Fils d'un secrétaire général de la Banque de France et petit-fils d'un ministre de l'Instruction publique du début du Second Empire, Hubert Giraud fit carrière à Marseille dans l'armement où son père avait passé de longues années à la tête de la succursale de la Banque de France.

Entré tout jeune à la compagnie de navigation Paquet — il devait devenir le gendre de Nicolas Paquet — alors spécialisée dans la liaison France-Maroc, il en fut d'abord l'agent à Mogador, puis revint en France ; attaché au secrétariat de la Société générale des transports maritimes à vapeur, franchis-

sant tous les échelons de la hiérarchie, il devint président du conseil d'administration, donnant tout au cours de cette ascension un essor remarquable à cette compagnie.

Il entra en 1905 à la Chambre de commerce de Marseille où il exerça un rôle prépondérant, accédant au bureau dès 1913, au secrétariat, puis à la présidence de janvier 1920 à la fin de 1923. Il s'attacha particulièrement à l'aménagement de Port-de-Bouc, Caronte et Martigues, et à l'ouverture de l'étang de Berre à la navigation maritime, liant ces travaux avec l'achèvement du tunnel du Rove.

Il se présenta à la députation lors des élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste de concentration républicaine conduite dans la première circonscription par le député sortant, Benoît Bergeon, qui subit personnellement un échec ; seuls de cette liste, Adrien Arlaud, président de la Chambre de commerce et Hubert Giraud, qui était le vice-président de cet organisme furent élus au quotient. Giraud avait obtenu 27.937 voix sur 84.040 votants. Quatre ans plus tard, le 11 mai 1924, il devait connaître la même mésaventure que Bergeon en 1919. La liste d'union républicaine et démocratique qu'il conduisait n'eut qu'un élu, Louis Régis ; il avait lui-même obtenu 32.815 voix sur 111.459 votants.

Il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine et démocratique et eut une très grande activité au sein des commissions des douanes et de la marine marchande auxquelles ses compétences le destinaient tout particulièrement. Auteur de plus d'une quinzaine de rapports, il fit aboutir, entre autres, les lois du 23 avril 1920 et 1921 sur la vente des navires de mer, destinées à protéger la flotte de commerce, la ratification de la convention de Barcelone du 20 avril 1921 sur la liberté du travail, ainsi que des mesures économiques intéressant le bassin méditerranéen occidental (tapis marocains (loi du 14 novembre 1920), soies italiennes).

Il n'intervint en séance publique que sur quelques points précis de son ressort : budgets de la marine marchande, régime douanier des produits marocains, clôture du compte « flotte en gérance », cette séquelle de la guerre, et taxe sur le chiffre d'affaires sous l'angle des transports.

Eloigné du Parlement en 1924, il se consacra désormais de nouveau à l'armement et à la Chambre de commerce de Marseille. Amateur d'art et collectionneur averti, mécène à ses heures, il prit plaisir à enrichir les collections de la Chambre de commerce et de la bibliothèque de cette compagnie.

Il mourut à Marseille le 5 août 1934, à l'âge de 69 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et avait fait partie du conseil supérieur des chemins de fer en 1922.